

**UNIVERSITÉ DU QUÉBEC**

**LA CRÉATION DU PARC NATIONAL DE LA RÉUNION DANS LA ZONE  
DES HAUTS DE L'ÎLE DE LA RÉUNION: ASPECTS  
ENVIRONNEMENTAUX, ÉCONOMIQUES, SOCIAUX ET INSTITUTIONNELS**

**MÉMOIRE**

**PRÉSENTÉ À**

**L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À RIMOUSKI**

**Comme exigence partielle du programme de maîtrise en développement régional**

**PAR**

**AGNÈS K/OURIO**

**Mai 2009**

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À RIMOUSKI  
Service de la bibliothèque

Avertissement

La diffusion de ce mémoire ou de cette thèse se fait dans le respect des droits de son auteur, qui a signé le formulaire « *Autorisation de reproduire et de diffuser un rapport, un mémoire ou une thèse* ». En signant ce formulaire, l'auteur concède à l'Université du Québec à Rimouski une licence non exclusive d'utilisation et de publication de la totalité ou d'une partie importante de son travail de recherche pour des fins pédagogiques et non commerciales. Plus précisément, l'auteur autorise l'Université du Québec à Rimouski à reproduire, diffuser, prêter, distribuer ou vendre des copies de son travail de recherche à des fins non commerciales sur quelque support que ce soit, y compris l'Internet. Cette licence et cette autorisation n'entraînent pas une renonciation de la part de l'auteur à ses droits moraux ni à ses droits de propriété intellectuelle. Sauf entente contraire, l'auteur conserve la liberté de diffuser et de commercialiser ou non ce travail dont il possède un exemplaire.

## REMERCIEMENTS

Ce document n'aurait pu être réalisé aussi rapidement sans le support de mon directeur de recherche, Monsieur Clermont Dugas, qui m'a fourni de précieux conseils et a su me redonner courage dans les étapes difficiles de la recherche. Je le remercie pour son soutien, sa contribution, et pour avoir ainsi permis à un projet qui me tenait à cœur de voir le jour.

Je remercie tout particulièrement ma mère qui a bien voulu jouer le rôle d'informatrice sur le terrain à la Réunion lorsque je me trouvais au Québec, et qui m'a soutenue dans les bons comme dans les mauvais moments. Je voudrais aussi remercier mon mari, Marc Desrosiers, qui a su me supporter, me prêter une oreille attentive et me guider, tout au long de ces deux années de dur labeur.

Il m'est impossible de ne pas souligner la précieuse collaboration de la Mission de création du Parc national de la Réunion et du Commissariat à l'aménagement des Hauts. Je voudrais aussi remercier toutes les personnes, habitants des Hauts et professionnels, ayant contribué d'une manière ou d'une autre à l'élaboration de ce document.

## RÉSUMÉ

L'île de la Réunion, département d'Outre-mer français au milieu de l'océan Indien, connaît de nombreux problèmes socio-économiques mais aussi environnementaux qui demandent idéalement un développement durable du territoire. En effet, les Hauts, zone rurale de l'île, subissent une situation de mal développement comparée aux Bas, zone littorale urbaine très dynamique. Ce territoire des Hauts est aussi le berceau naturel et culturel de la Réunion, aujourd'hui menacé par plusieurs facteurs.

La création récente du Parc national de la Réunion « nouvelle génération » dans la région des Hauts constitue le dernier grand projet d'envergure mis en place à la Réunion pour régler ses problèmes socio-économiques et environnementaux. Plus précisément, suivant un objectif de développement durable, la structure entend développer les Hauts afin de réduire le déséquilibre existant avec les Bas, mais tout en mettant en valeur et en protégeant le patrimoine naturel et culturel rural créole.

La création de cet outil vise ainsi à solutionner les problèmes présents dans les Hauts en conciliant développement et environnement. Toutefois, on peut se demander si l'implantation d'un parc, dans le contexte difficile de cette région, ne comporte pas quelques effets pervers. Le principal but de cette recherche est donc de vérifier si la mise en place du Parc national de la Réunion peut réellement participer à l'amélioration significative de la situation socio-économique et environnementale de la zone des Hauts, en répondant aux besoins qui lui sont propres. L'analyse de la manière dont les gestionnaires du parc font face aux premiers gros dossiers, ainsi que celle des indicateurs environnementaux, économiques, sociaux et institutionnels permettant de comprendre comment le parc remplit ses missions de protection et de développement, ont montré que le parc n'est pas très efficace. Le bilan des impacts du Parc national de la Réunion sur la région des Hauts est en effet très mitigé. Certes son implantation offre des avantages, d'un point de vue touristique notamment, mais aussi d'un point de vue environnemental en contribuant par exemple à l'augmentation des connaissances sur la biodiversité de la région. Toutefois, il existe des manquements importants au niveau des dimensions socio-économiques. De plus, la prise de décision n'est pas toujours réalisée dans la concertation, générant d'importants conflits qui auraient sans doute pu être évités. Les avantages s'accompagnent ainsi très souvent de nombreux inconvénients pas toujours fondés, pour les habitants, les acteurs locaux, les organismes, etc. Dans ses caractéristiques actuelles, le Parc national de la Réunion ne pourra donc pas atteindre l'ensemble des objectifs qu'il s'était fixés et par là même, régler les problèmes auxquels les Hauts sont aujourd'hui confrontés.

## TABLE DES MATIÈRES

REMERCIEMENTS.....	I
RÉSUMÉ.....	II
TABLE DES MATIÈRES.....	III
LISTE DES TABLEAUX.....	IX
LISTE DES FIGURES.....	X
LISTE DES SIGLES.....	XIII
INTRODUCTION.....	1
Mise en contexte.....	1
Problématique.....	4
Objectifs.....	5
Méthodologie.....	6
Structure.....	8
PARTIE I	
ÉLÉMENTS CONCEPTUELS DE LA RECHERCHE.....	10
1.1 Le développement durable.....	10
1.1.1 Les dimensions du développement durable.....	12
1.1.2 Les objectifs du développement durable.....	14
1.2 Le patrimoine.....	15
1.2.1 Définition.....	15

1.2.2 Les valeurs du patrimoine.....	16
1.3 Le rôle des parcs nationaux .....	17
1.3.1 Le parc et la protection de l'environnement .....	17
1.3.2 Le parc et le développement des territoires .....	18

## PARTIE II

### PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE L'ÎLE DE LA RÉUNION : UNE ÎLE FRANÇAISE AU MILIEU DE L'OCÉAN INDIEN.....

2.1 Situation géographique .....	23
2.2 La Réunion : des statuts et un découpage particuliers .....	24
2.2.1 Du statut de colonie à celui de Département d'Outre-mer français.....	24
2.2.2 Une région ultrapériphérique de l'Europe .....	27
2.2.3 Le découpage entre les Hauts et les Bas .....	29
2.3 Un milieu physique qui fait sa spécificité.....	31
2.3.1 Une île formée au cœur de l'océan Indien .....	31
2.3.2 Des nuances climatiques très marquées.....	32
2.3.3 Géomorphologie et topographie .....	33
2.4 La population réunionnaise.....	36
2.4.1 Une répartition inégale.....	36
2.4.2 Une croissance démographique qui demeure soutenue .....	36
2.4.3 Une mosaïque ethnique et culturelle.....	38
2.5 Une situation économique et sociale difficile.....	40
2.5.1 L'emploi.....	40

2.5.2 Les principaux secteurs d'activité.....	41
2.5.3 Le parc d'entreprises.....	44
2.5.4 Le commerce extérieur .....	45

### PARTIE III

#### LES HAUTS DE L'ÎLE DE LA RÉUNION : UN MILIEU DE VIE ORIGINAL MARQUÉ PAR L'HISTOIRE ET LA NATURE .....

3.1 L'histoire du peuplement des Hauts .....	47
3.2 La population des Hauts : démographie et peuplement entre 1990 et 1999 .....	49
3.2.1 Principales composantes de la structure de peuplement.....	50
3.2.2 Évolution de la population des Hauts .....	54
3.2.3 Structure par âge .....	56
3.2.4 Logement .....	58
3.3 Un rattrapage amorcé, mais des conditions socio-économiques qui restent à améliorer .....	61
3.3.1 Une économie fragile.....	62
3.3.2 Les équipements et aménagements dans les Hauts.....	82
3.4 Éléments de conclusion de la partie III.....	88

### PARTIE IV

#### LES HAUTS : UN TERRITOIRE AU FORT POTENTIEL DE DÉVELOPPEMENT MAIS DIFFICILE À METTRE EN VALEUR .....

4.1 Le patrimoine naturel des Hauts : une richesse pour la Réunion.....	90
4.1.1 Un endémisme important : un écosystème riche d'espèces uniques au monde.....	91

4.1.2	Des milieux naturels encore bien conservés .....	93
4.1.3	Des paysages exceptionnels.....	98
4.2	Un patrimoine culturel : la ruralité créole.....	102
4.2.1	L’habitat traditionnel. ....	103
4.2.2	Un mode de vie identitaire façonné par l’espace et la nature .....	108
4.3	Le défi de la préservation et de la mise en valeur face au développement, à la modernisation et à l’anthropisation.....	113
4.3.1	La concurrence pour l’utilisation du territoire : urbanité et ruralité .....	113
4.3.2	Braconnage et surexploitation .....	118
4.3.3	Invasions massives par les espèces exotiques.....	118
4.3.4	Fragmentation des habitats naturels et défrichements .....	119
4.4	Éléments de conclusion de la partie IV .....	120

## PARTIE V

LE PARC NATIONAL DE LA RÉUNION : ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT.....	122
5.1 Le Parc national de la Réunion : un parc national « nouvelle génération » .....	122
5.1.1 La loi du 14 mars 2006 .....	122
5.1.2 Les principes du Parc national de la Réunion.....	127
5.2 Les objectifs et missions du Parc national de la Réunion.....	152
5.3 Organisation et moyens du parc.....	156
5.3.1 Les instances .....	156
5.3.2 Les moyens .....	161



## PARTIE VI

ÉVALUATION DES IMPACTS ET IMPLICATIONS DE LA CRÉATION DU PARC NATIONAL DANS LES HAUTS DE LA RÉUNION.....	164
6.1 Dimension environnementale .....	165
6.1.1 Une meilleure connaissance de l’environnement des Hauts de l’île .....	165
6.1.2 Un projet de poids : l’inscription du cœur du parc au patrimoine mondial de l’UNESCO .....	166
6.1.3 Un projet controversé : la géothermie dans le cœur du parc .....	170
6.1.4 Superficie du cœur et effectif de surveillance .....	174
6.1.5 Protection et développement des zones agricoles.....	176
6.2 Dimension économique .....	178
6.2.1 Augmentation de l’attractivité touristique des Hauts de l’île. ....	178
6.2.2 Contribution à l’emploi et à l’économie générale dans la région des Hauts ...	191
6.3 Dimension sociale.....	195
6.3.1 Contribution à l’éducation et à la sensibilisation du public en matière d’environnement et de développement durable .....	195
6.3.2 Les rapports entre les populations et l’établissement public du Parc national de la Réunion .....	197
6.3.3 Amélioration de l’aménagement du territoire et des conditions de vie des habitants des Hauts .....	212
6.4 Dimension institutionnelle.....	216
6.4.1 Augmentation et renforcement des partenariats .....	216

6.4.2 La prise de décision au sein du Parc national de la Réunion .....	221
6.4.3 Le principe des aires d'adhésion.....	223
6.5 Éléments de conclusion de la partie VI .....	227
CONCLUSION.....	230
BIBLIOGRAPHIE.....	234
ANNEXE I : FORMAT D'ENTREVUE.....	244
ANNEXE II : LOCALISATION DE L'ÎLE DE LA RÉUNION .....	248
ANNEXE III : CARTE DES LIMITES DU PARC NATIONAL DE LA RÉUNION .....	249
ANNEXE IV : CARTE DES ÎLETS DU CŒUR HABITÉ DE MAFATE .....	250

**LISTE DES TABLEAUX**

Tableau 1 : Records de précipitations à la Réunion.....	33
Tableau 2 : Répartition des secteurs d'activités des entreprises des Hauts en 1999 .....	67
Tableau 3: Nombre d'artisans par métier d'art dans les Bas et dans les Hauts de la Réunion en 2003.....	77
Tableau 4 : Les communes, les ZNIEFF et le cœur du Parc national de la Réunion .....	131
Tableau 5 : Surface des enclaves et types de territoires du cœur cultivé.....	137
Tableau 6 : Cadre de réglementation général fixé par le décret de création du Parc national de la Réunion .....	142
Tableau 7 : Estimation du chiffre d'affaires lié au parc - tourisme extérieur .....	187
Tableau 8 : Estimation du chiffre d'affaires du Parc national de la Réunion -visiteurs locaux .....	190

## LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Limites des 24 communes de l'île.....	27
Figure 2 : Limite des Hauts et des Bas .....	30
Figure 3 : Intensité des reliefs.....	34
Figure 4 : Types de reliefs de l'île .....	35
Figure 5 : Exemple du métissage à la Réunion.....	39
Figure 6 : Peuplement à la Réunion.....	51
Figure 7 : Les principaux bourgs des Hauts .....	53
Figure 8 : Structure par âge de la population des Hauts en 1999 .....	58
Figure 9 : Taux de croissance annuel des résidences principales entre 1990 et 1999 .....	59
Figure 10 : Logements précaires et insalubres en 1999.....	61
Figure 11 : Domaine des Tourelles à la Plaine des Palmistes .....	76
Figure 12 : Diversité des paysages et de l'offre touristique dans les Hauts : vocations majeures .....	81
Figure 13 : Répartition des structures d'hébergement dans les Hauts en 2004 .....	82
Figure 14 : Schéma de la desserte routière entre le Tévelave et les Makes.....	86
Figure 15 : Route d'accès au cirque de Cilaos.....	87
Figure 16 : Tamarinaie dans le cirque de Mafate .....	92
Figure 17 : Le Tuit-Tuit .....	92
Figure 18 : Plaine des Sables.....	98

Figure 19 : Forêt de Bois de couleurs.....	98
Figure 20 : Point de vue sur Gros village à Cilaos .....	99
Figure 21 : Point de vue sur le Bras de Sainte-Suzanne à la Plaine des Cafres.....	100
Figure 22 : Pâturages de la Plaine des Cafres .....	101
Figure 23 : Pentcs des Hauts de l'Ouest .....	102
Figure 24 : Reconstitution d'une paillotte .....	104
Figure 25 : Case en bois sous tôle.....	104
Figure 26 : Exemple de maison en bois et parpaings .....	104
Figure 27 : Lambrequins sur une maison créole des Hauts. ....	105
Figure 28 : Losanges sur la partie supérieure et bardeaux sur les murs .....	106
Figure 29 : Cuisine au feu de bois .....	107
Figure 30 : Exemple de jardin créole traditionnel des Hauts.....	107
Figure 31 : Broderies de Cilaos .....	112
Figure 32 : Exemple de vannerie.....	112
Figure 33 : Maison de style urbain à Saint-Gilles-les-Hauts .....	116
Figure 34 : Cité le long de la route menant au Tévelave (Commune des Avirons).....	116
Figure 35 : Vigne maronne .....	119
Figure 36 : Proportion des communes faisant partie du cœur du Parc national de la Réunion.....	129
Figure 37 : Liste des surfaces d'habitats naturels à caractère primaire en hectare.....	132
Figure 38 : Point de vue du Maïdo sur l'îlet de Roche Plate en premier plan et sur celui de La Nouvelle au second plan.....	139

Figure 39 : Paysages ruraux entretenus par l'homme, à l'Îlet à Cordes (Cirque de Cilaos) .....	149
Figure 40 : Schéma des territoires classés du parc et de ses missions générales.....	155
Figure 41 : Affiches réalisées par la Mission de création du Parc national de la Réunion pour l'enquête publique de 2006 .....	200
Figure 42 : Vaches sur le sentier du Cassé de la Rivière de l'Est.....	208
Figure 43 : Paysage du fond de la Rivière de l'Est.....	209

## LISTE DES SIGLES

AGORAH	Agence pour l'observation de la Réunion, l'aménagement et l'habitat
ARDA	Association réunionnaise pour le développement de l'aquaculture
AREP	Association réunionnaise d'éducation populaire
ARER	Agence régionale de l'énergie Réunion
CAH	Commissariat à l'aménagement des Hauts
CASE	Centre d'animation socio-éducatif
CDD-ONU	Commission du développement durable des nations unies
CIRAD	Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement
CMED	Commission mondiale sur l'environnement et le développement
DDJS	Direction départementale de la jeunesse et des sports
DIREN	Direction régionale de l'environnement
DOM	Département d'Outre-mer
IFEN	Institut français de l'environnement
INSEE	Institut national de statistique et des études économiques
NTIC	Nouvelles technologies de l'information et de la communication
ODR	Observatoire du développement de la Réunion
ONF	Office national des forêts
PAH	Plan d'aménagement des Hauts
PIB	Produit intérieur brut
PMI	Protection maternelle et infantile
RMI	Revenu minimum d'insertion
RN	Route nationale
RUP	Région ultrapériphérique
SAFER	Société d'aménagement foncier et d'établissement rural
SAR	Schéma d'aménagement régional
SAU	Surface agricole utilisée
SEOR	Société d'études ornithologiques de la Réunion
SIVE	Schéma d'interprétation et de valorisation écotouristique
SREPEN	Société réunionnaise pour l'étude et la protection de l'environnement
TRDP	Territoires ruraux de développement prioritaire
UE	Union européenne
UICN	Union internationale pour la conservation de la nature
UNESCO	United Nations educational, scientific and cultural organization
ZNIEFF	Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique

## INTRODUCTION

### Mise en contexte

L'île de La Réunion est une petite île française de l'océan Indien, très peuplée mais aussi montagneuse, dont le contexte insulaire a rendu parfois difficile la situation économique, sociale et environnementale. Elle est séparée en deux zones administratives bien distinctes. « Les Bas » représentent toute la frange urbaine littorale, dynamique et développée, et « les Hauts » constituent la zone plus rurale correspondant à tout le territoire qui se situe généralement à plus de 400 m d'altitude et qui regroupe ainsi l'intérieur des communes de l'île.

Cette région des Hauts connaît une situation de mal développement. Les conditions socio-économiques sont souvent difficiles pour les habitants qui doivent faire face à un important taux de chômage et à un manque de services publics. L'économie est dominée par un secteur tertiaire anémique, le plus souvent lié au tourisme et aux loisirs, mais elle est aussi encore très largement marquée par l'agriculture et l'élevage, parfois synonymes de pauvreté. Elle est donc fragile et a besoin d'être structurée et développée.

Plusieurs éléments peuvent être avancés pour expliquer cette situation. On peut penser à l'éloignement des principales villes et au manque d'accessibilité dû à la topographie des lieux correspondant à un relief très accidenté. L'histoire coloniale de la région marquée par le marronnage des esclaves, c'est-à-dire leur fuite des plantations



littorales vers les zones intérieures de l'île pour échapper à leur condition servile, a également pu jouer un rôle non négligeable dans ce contexte. La crainte que ressentait les habitants des Bas à l'égard des Hauts pendant la période de l'esclavage a pris du temps à se dissiper. Cette perception négative n'a donc pas aidé la région qui a longtemps été laissée en marge du développement de l'île, conduisant à son retard actuel.

Un autre problème de taille vient en quelque sorte compliquer le développement dans les Hauts. Il s'agit du manque d'espace dans les Bas, associé à un phénomène d'urbanisation intensive. En effet, les Bas concentrent plus de 80% de la population réunionnaise, tandis que les Hauts regroupent seulement 20% de celle-ci, alors qu'ils forment plus de 75% de la surface de l'île. Cette emprise urbaine sur l'espace côtier gagne progressivement les mi-pentes, et le territoire des Hauts n'y échappe pas, malgré son enclavement et les contraintes du relief. Cela peut paraître avantageux à bien des égards pour les Hauts qui ont grand besoin d'être développés. L'urbanisation peut en effet être source de progrès en favorisant le désenclavement des territoires, en contribuant à l'amélioration des services et à leur accessibilité, et dans une certaine mesure, à créer des emplois.

Cependant, s'il peut avoir des avantages à certains niveaux, ce mouvement d'urbanisation qui se produit dans les pentes ne peut à lui seul régler tous les problèmes des Hauts. Il peut même être néfaste à certains égards. De manière générale, il ne faut pas oublier que, dans le monde, les villes laissent souvent entrevoir beaucoup de signes de pauvreté et de misère. Malgré la présence de quartiers de qualité, on observe également des

zones souffrant de marginalité économique et sociale. Dans le cas de la Réunion, le mouvement d'urbanisation s'effectue souvent en fonction des intérêts des Bas et de leurs besoins, et pas nécessairement en fonction de ceux de l'ensemble du territoire des Hauts et de ses caractéristiques spécifiques qui demandent une vision particulière. De plus, il accentue la concurrence entre zone urbaine et agricole, conduisant à la perte de bons sols agricoles et risquant de dégrader un milieu naturel, mais également culturel, remarquable.

Les Hauts sont en effet le berceau de la nature et de la culture réunionnaise, derniers vestiges de la ruralité créole qu'il est nécessaire de préserver et de mettre en valeur en termes d'identité collective. Ce patrimoine est important pour la Réunion, mais surtout pour les Hauts, car il constitue un potentiel de développement à ne pas négliger. Or, tout en conservant une certaine identité paysagère et culturelle, les Hauts sont de moins en moins coupés du littoral et subissent de plus en plus les assauts du mode de vie urbain. Toutefois, maintenir les marques de cette culture créole, les préserver, ne veut pas dire pour autant tout garder en l'état, car cette créolité dans les Hauts est souvent synonyme de pauvreté. Il s'agit d'améliorer les conditions de vie des habitants de la région par l'instauration de services variés notamment, mais sans que les villages traditionnels des Hauts ne se transforment en villes des Bas. De nombreux ruraux sont ouverts à la modernité et souhaitent le développement de leur région. Mais tout en étant perméables au progrès, ils sont attachés à leurs traditions et veulent garder un cadre de vie agréable, proche de la nature, et une certaine tranquillité, éléments qu'il est difficile de retrouver dans le mode de vie urbain et effréné des Bas. Il est donc important d'en tenir compte dans les programmes de développement. C'est pourquoi, dans ce contexte particulier, l'urbanisation apparaît

comme un dilemme à la Réunion. Elle ne doit pas être empêchée puisqu'elle est en quelque sorte avantageuse économiquement et socialement pour beaucoup d'habitants. Néanmoins, il faut la contrôler, l'encadrer afin qu'elle respecte les besoins des Hauts et leurs intérêts, et justement éviter qu'elle amenuise, voire qu'elle détruise à long terme une partie du potentiel de leur développement.

### **Problématique**

Des programmes d'aide ont vu le jour depuis plusieurs dizaines d'années pour tenter de développer et de mettre en valeur les Hauts, mais sans que l'on parvienne véritablement à rééquilibrer la situation avec les Bas. Récemment, pour répondre à cet enjeu réel et de taille, la création d'un parc national dans les Hauts de la Réunion s'est présentée comme une avenue intéressante. Cet outil, dont les premières idées de mise en place sont apparues en 1998, constitue l'un des plus importants programmes de développement et de mise en valeur créés à la Réunion. Après plusieurs années de concertation, celui-ci a finalement été effectif par décret en mars 2007. Comme tous les parcs nationaux dans le monde, il poursuit des objectifs spécifiques tels que la protection de la nature, le soutien des activités traditionnelles et la gestion de la fréquentation du public. Étant le résultat d'un processus de réflexion d'une centaine d'organismes, dont les communes de l'île, il doit ainsi veiller à garder un équilibre entre l'homme et son milieu, et constituer un bénéfice direct pour les populations vivant sur le territoire. Il est censé prendre en compte le patrimoine naturel et culturel dans les actions de développement de la région concernée. La présence de ce parc dans les Hauts pourrait ainsi parvenir à une certaine maîtrise du mouvement d'urbanisation,

à mieux l'encadrer et à l'orienter, afin de préserver le patrimoine naturel et culturel tout en favorisant un développement durable de la région. Ce type de gestion a pour but notamment de rapprocher le développement économique et la sauvegarde de l'environnement à travers une vision globale, et également d'améliorer les conditions de vie des habitants, en favorisant une démocratie participative.

Toutefois, on peut se demander si l'implantation d'un parc dans le contexte des Hauts ne comporte pas quelques effets pervers. En effet, le patrimoine peut être préservé mais sans que la population locale ne voie son sort s'améliorer réellement. Il se peut même que les actions de la structure soient trop ancrées sur la protection naturelle du milieu, au détriment du développement économique et social des communautés qui finalement ne trouvent que peu de contrepartie positive à la mise en place du parc. De plus, la création d'un palier administratif supplémentaire pourrait être source de lourdeur en termes de gestion et de partenariats. Au final, les principaux avantages de la présence du parc pourraient n'exister que pour les Bas, à travers l'émergence d'un produit touristique nouveau susceptible d'attirer des touristes étrangers.

## **Objectifs**

C'est toute la problématique de la portée de la création d'un tel outil dans les Hauts que l'on se propose d'analyser, avec l'objectif principal de vérifier si l'implantation du Parc national de la Réunion peut participer à l'amélioration significative de la situation socio-économique et environnementale de la région des Hauts, en répondant à ses besoins. En complément, nous mettrons en évidence les problèmes et difficultés rencontrés dans les

Hauts, mais également le potentiel de développement non négligeable de cette zone. Nous chercherons aussi à voir si le parc répond aux exigences d'un développement durable optimal, autrement dit, s'il concilie une politique de protection de l'environnement et une politique de développement économique, sociale et institutionnelle. Nous verrons par ailleurs si un tel projet ne présente pas autant d'inconvénients que d'avantages pour les habitants et les organismes du milieu. Nous vérifierons si les modalités de gestion et d'intervention du parc vont dans le sens d'une bonne gouvernance. Nous chercherons aussi à montrer comment la population et les acteurs locaux perçoivent la création du parc et réagissent face aux changements découlant de la mise en place d'un tel projet. Nous essaierons également d'identifier quelles seraient les conditions idéales de l'implantation et du fonctionnement du Parc national de la Réunion.

### **Méthodologie**

Pour tenter d'atteindre ces objectifs, la principale démarche méthodologique consiste à mettre en relation les besoins des Hauts en termes de développement durable, avec les retombées projetées et attendues du Parc national de la Réunion. Pour ce faire, nous avons identifié les caractéristiques des Hauts, leurs problèmes, mais aussi leur potentiel de développement, et même à certains égards des attentes de développement.

L'analyse se base sur des données secondaires telles que des indicateurs statistiques provenant principalement de l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE), de l'Agence pour l'observation de la Réunion, l'aménagement et l'habitat (AGORAH) et de l'Observatoire du développement de la Réunion (ODR), et datant de

1999 à 2006. Elle se fonde également sur des études existantes à propos des Hauts et du parc, et sur une analyse de terrain. Cette dernière avait pour but de confronter les éléments statistiques sur les Hauts de 1999 avec la réalité actuelle, afin de mieux comprendre et d'évaluer la situation de la région. En constatant l'évolution du développement dans la zone des Hauts, il a été possible d'évaluer les changements généraux sur différents plans. Au niveau du bâti, l'observation a permis de déterminer l'impact de la modernisation sur le paysage rural créole. Au niveau du développement économique et social, elle a donné une idée des conditions de vie des populations des Hauts. Enfin, au niveau de l'environnement, elle a permis d'évaluer le recul des forêts et des zones agricoles par rapport à l'urbanisation. Les éléments d'informations sur le Parc national de la Réunion, ses missions et ses modalités de fonctionnement ont également dû être analysés en regard du contexte local car les documents distribués par les administrations des parcs sont le plus souvent élogieux à l'égard de leurs actions (Finger-Stich et Ghimire, 1997), ce qui nécessite une vérification des faits sur le terrain. Des entrevues ont été réalisées, certaines semi-dirigées (Voir annexe 1, page 244) avec des membres du parc et quelques partenaires, et d'autres plus libres avec la population des Hauts. Elles avaient pour but d'obtenir des informations sur leur perception de l'évolution de la région, mais également sur le parc, ses conditions de mise en place, ses actions et ses implications pour leur avenir.

Pour mettre en évidence les impacts de la création du Parc national de la Réunion sur le territoire des Hauts et évaluer son rôle dans le développement de la zone, nous avons d'une part analysé la façon dont les gestionnaires du parc font face aux premiers gros dossiers afin de voir quelles sont les conséquences et implications de leurs actions. Nous

avons choisi de remonter jusqu'à la consultation préalable juste avant sa création officielle afin de voir comment la population des Hauts était intégrée au projet, et d'aller jusqu'à des dossiers plus récents comme celui de la géothermie. Nous avons d'autre part utilisé une série d'indicateurs relevant des dimensions environnementale, économique, sociale et institutionnelle, qui permettent de comprendre comment le parc remplit ses missions de protection de l'environnement et de développement durable. Il s'agit par exemple de la superficie du territoire protégé et de l'effectif de surveillance, de la contribution à l'emploi, à l'économie générale dans la région des Hauts, à l'éducation et à la sensibilisation du public en matière d'environnement et de développement durable, et de l'augmentation et du renforcement des partenariats. Ces indicateurs ont été choisis pour la plupart dans la littérature ayant trait au développement durable. Les informations au sujet des dossiers du parc ont été recensées à travers la presse locale, écrite et télévisée, mais également à travers quelques rapports d'organismes tels que l'Association réunionnaise d'éducation populaire (AREP).

## **Structure**

La partie I du mémoire portera sur des éléments conceptuels qui articulent l'ensemble de la recherche. On y exposera la thématique du développement durable, très importante lorsqu'il est question de l'essor de territoires en difficulté et de protection de l'environnement. Nous aborderons également l'évolution du concept de patrimoine et nous examinerons la pertinence de sa mise en valeur, notamment dans les communautés plus

rurales. Enfin, il sera question des parcs nationaux et de leur mission de protection de l'environnement et de développement local.

La partie II portera sur l'identification et l'analyse des principaux éléments qui caractérisent l'île de la Réunion, aux plans politiques, environnementaux, sociaux et économiques.

Dans la partie III, nous nous intéresserons plus spécifiquement au territoire des Hauts de l'île et nous dresserons un portrait du contexte économique et social souvent difficile.

La partie IV sera l'occasion de montrer que les Hauts de la Réunion ont également des atouts constituant un fort potentiel de développement et qui mérite que l'on s'y intéresse, à savoir leur patrimoine naturel et culturel exceptionnel. Toutefois nous verrons qu'il peut être difficile de le mettre en valeur.

La présentation de l'établissement public du Parc national de la Réunion fera l'objet de la partie V. Nous nous intéresserons à ses caractéristiques de parc « nouvelle génération », à sa réglementation, ses objectifs et son fonctionnement.

Enfin, dans la partie VI, seront analysés les impacts et implications de l'implantation du Parc national de la Réunion dans la région des Hauts et son développement, à travers les dimensions environnementales, économiques, sociales et institutionnelles.



## PARTIE I

### ÉLÉMENTS CONCEPTUELS DE LA RECHERCHE

#### 1.1 Le développement durable

Le développement durable est un des concepts phares de notre temps. L'opinion s'interroge en effet de plus en plus sur le développement durable dans les projets qui sont mis en place à travers le monde. Depuis les années 1970 et 1980, comme l'observe Rivière, on constate la « ruine du patrimoine » et le « gaspillage des ressources naturelles » (Rivière, 1996 : 426).

C'est ce contexte qui a conduit à l'emploi de l'expression *développement durable*, initialement mentionnée dans le rapport World Conservation Strategy<sup>1</sup> de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN). Cette première définition avancée, « sustainable development – maintenance of essential ecological processes and life support systems and the preservation of genetic diversity and the sustainable utilization of species and ecosystems »<sup>2</sup> (UICN, 1980 ; cité par Halacheva, 2007 : 11), n'offre qu'un aspect relativement restreint du développement durable, car elle met uniquement l'accent sur la dimension écologique. Néanmoins, elle sera par la suite réutilisée par d'autres organismes

---

<sup>1</sup> Union internationale pour la conservation de la nature (UICN). 1980. Stratégie mondiale de la conservation. La conservation des espèces vivantes au service du développement durable, UICN/PNUE/WWF, Gland ; cité par HALACHEVA, Plamena. 2007. « Vers une nouvelle politique de développement durable de l'UE? Le défi régional ». Diplôme des Hautes études européennes et Internationales. [s.l.] Institut européen des Hautes Études Internationales. 137 p.

<sup>2</sup> Ibid

internationaux et diffusée progressivement dans des débats variés, avec un sens qui va progressivement s'élargir.

Il existe en effet plusieurs variantes à la définition du concept de développement durable. La plus connue est sûrement celle véhiculée en 1987 par la Commission mondiale sur l'environnement et le développement (CMED) présidée par Madame Gro Harlem Brundtland : « Le développement durable est un mode de développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs » (CMED, 1987 : 51). Cet énoncé souligne davantage les besoins humains que la protection de l'environnement. Néanmoins, cette définition reste très vaste et son sens quelque peu ambiguë.

Selon Rivière, le développement durable correspond à une planification de l'utilisation des ressources et à « une démarche conceptuelle intégrée prenant en compte non seulement l'écologie végétale et animale, mais aussi et surtout l'écologie humaine et l'état culturel des populations » (Rivière, 1996 : 426). Elle permet ainsi de voir les liens existant entre les dimensions humaines et environnementales.

À l'instar du rapport Brundtland, Bruno Jean (Carrière et Mathis, 1995) précise encore plus ce lien car il définit le développement durable comme étant un développement économique et social qui répond aux besoins actuels des populations sans compromettre les futures générations de satisfaire les leurs. Ce qui montre bien que pour qu'un développement économique et social soit efficace à long terme, il est nécessaire de limiter les atteintes à l'environnement.

De ce fait, il apparaît que « l'idée principale du concept de développement durable présuppose qu'environnement et développement forment un tout interdépendant » (Tremblay, 2001 : 19). Comme le précise Rivière, il s'agit donc de prévoir les effets défavorables des projets de développement sur l'environnement et les populations, de préserver la qualité du milieu de vie, et par « des mesures législatives et coercitives, de conserver la capacité sustentatrice de la terre pour la vie humaine » (Rivière, 1996 : 420).

### **1.1.1 Les dimensions du développement durable**

Le développement durable est donc le plus souvent tridimensionnel (CMED, 1987) en ce sens où il comporte non seulement une dimension environnementale qui vise la limitation de l'utilisation des ressources naturelles épuisables et polluantes (énergies fossiles) et la protection de la biodiversité, mais aussi une dimension économique par une gestion efficace des diverses ressources, humaines et naturelles, dans une perspective de croissance économique, et une dimension sociale par l'amélioration des conditions de vie, et un meilleur partage des ressources (Rivière, 1996). Toutefois, de nombreux auteurs s'accordent à dire qu'il ne faut pas limiter le concept de développement durable à ces trois dimensions, mais qu'il est nécessaire d'y inclure une quatrième, le pilier institutionnel, car aujourd'hui, développement durable et gouvernance sont très liés (Brodhag, 1999 ; cité par Halacheva, 2007). Il y a donc une certaine évolution puisque depuis 1995, la Commission du Développement Durable des Nations Unies (CDD-ONU) a ratifié son programme qui comprend des indicateurs relevant de cette dimension institutionnelle durable. Le concept de développement durable est alors apparu comme pouvant être quadridimensionnel,

incluant une dimension institutionnelle car la gouvernance permet de mieux comprendre « les mécanismes d'élaboration d'une politique durable » (Halacheva, 2007 : 65).

Une structure de gouvernance claire et que l'on peut qualifier de durable « vise en effet non seulement à trouver des solutions cohérentes pour les problèmes économiques, sociaux et écologiques, mais ambitionne pareillement que cela se produise d'une manière ouverte et démocratique » (Halacheva, 2007 : 68). Jean-Pierre Olivier de Sardan nous rappelle que « tout projet et dispositif de développement est un système de ressources et d'opportunités que chacun tente de s'approprier à sa manière » (Olivier de Sardan, 1995 : 173). Or, « le développement durable doit concilier des intérêts et des objectifs antagonistes, favoriser le partenariat des décideurs et des opérateurs, rechercher l'intérêt général par delà les intérêts particuliers, viser la durabilité en dépassant le court terme » (Breton, 2004 : 16). Le concept de développement durable doit donc favoriser une bonne gouvernance basée sur la concertation, l'horizontalité et l'appropriation. En effet, selon André Gagné (2005), pour qu'un projet soit pleinement approprié et remplisse son objectif de développement durable, il est nécessaire qu'il y ait une concertation permanente, qui va dans le sens d'une horizontalité, c'est-à-dire que la structure fonctionne en réseau, par la consultation, la participation et l'apport des différents acteurs concernés, et non selon les intérêts de chacun, en *vase clos*. La prise de décision doit se faire de manière éclairée, avec la participation de tous, en évitant les conflits (Bourgault, 2002).

### **1.1.2 Les objectifs du développement durable**

On peut ainsi dégager cinq objectifs du développement durable en regard de tous les éléments présents dans ces définitions.

- Le rapprochement de l'économie et du développement car le développement économique et la protection de l'environnement ne doivent plus être pensés de manière contradictoire comme cela pouvait être le cas auparavant.
- La vision globale du développement pour arriver à agir localement et trouver des solutions efficaces.
- La sauvegarde des ressources naturelles à long terme.
- L'équité sociale et la démocratie participative.
- L'amélioration de la qualité et des conditions de vie des populations actuelles mais aussi futures.

Nous constatons que trop rares sont les programmes de développement qui ont réussi à mettre en pratique tous les principes du développement durable. Il existe encore beaucoup d'obstacles et de blocages aux actions de développement pour qu'il en soit différemment. Il est donc nécessaire de faire des choix avisés en matière d'aménagement et de développement, des choix qui intègrent tous les paramètres de durabilité afin que les actions soient profitables à tous, et à long terme. Par rapport à ce défi, le développement durable fait partie des préoccupations des acteurs de l'île de la Réunion et c'est dans cette optique que l'outil Parc National de la Réunion a été mis en place en 2007.

## **1.2 Le patrimoine**

### **1.2.1 Définition**

La notion de patrimoine, qui a pris une importance considérable dans la société, n'a pas arrêté d'évoluer depuis environ une trentaine d'années.

Au départ, le patrimoine correspond essentiellement à un monument historique. Il s'agit alors de trésors nationaux qui servent à évoquer l'importance de l'histoire du pays ainsi que sa mémoire commémorative (Morin, 2006).

Vers les années 1970, on note « l'élargissement considérable de la notion [...] pour ne pas dire l'éclatement de la notion » (Audrerie, 1997 : 6) qui se rapproche de plus en plus du quotidien des individus. Les objets patrimoniaux n'ont alors plus une valeur d'usage, mais plutôt une valeur éducative qui motive leur conservation (Bercé, 2000 ; cité par Morin, 2006). En outre, il ne s'agit plus seulement des seuls monuments historiques isolés, mais le patrimoine correspond également à un ensemble bâti urbain et campagnard, voire à un paysage, donc à la nature. Morin précise que « l'on assiste à un élargissement de la notion de patrimoine qui va au-delà du « beau » monument historique pour englober de larges pans de milieux de vie » (Morin, 2006 : 9). Le patrimoine peut donc comporter des aspects naturels, mais aussi des aspects culturels, il sera alors qualifié de naturel et de culturel. Ces deux notions font l'objet d'un même combat pour leur protection. Il est alors nécessaire de distinguer le patrimoine matériel (tangible) comme par exemple des objets fabriqués artisanalement, des sites naturels, du patrimoine immatériel (intangibles) qui réfèrent aux

pratiques communes à des sociétés, aux savoir-faire artisanaux, aux rituels lors de fêtes, aux expressions ainsi qu'aux traditions orales, etc. (Audrerie, 1997).

### **1.2.2 Les valeurs du patrimoine**

La notion de patrimoine, selon les éléments actuels de sa définition, constitue un véritable enjeu pour les sociétés d'aujourd'hui en ce sens où le patrimoine est une source importante de valeurs. Il est en effet intrinsèquement lié à des valeurs identitaires, mais également à des valeurs économiques (Audrerie, 1997).

Le patrimoine tel qu'on le conçoit aujourd'hui est étroitement lié à la notion d'identité, aussi bien individuelle que collective et est porteur d'une valeur affective. En effet, l'identité fait référence à l'histoire et à la mémoire des individus et des sociétés. Comme l'écrit Fernand Dumont, l'identité permet d'atteindre et de comprendre « la profondeur d'un passé, la profondeur de moi-même » (Dumont, 1979 : 36 ; cité par Morin, 2006). Or, les objets patrimoniaux, grands ou petits, ont un rôle dans la formation de l'identité des individus. Ceux-ci se reconnaissent à travers eux car ce sont des membres de leur communauté qui les ont fabriqués, construits. Le patrimoine servant de point de repère identitaire est donc nécessaire au développement de la société. Ainsi, il faut considérer le patrimoine non pas seulement à travers un site, un objet ou un savoir-faire, mais également à travers la relation affective qui existe entre la population et ces mêmes objets. C'est pourquoi il existe au sein des communautés une « demande sociale du patrimoine » (Morin, 2006 : 12). À travers la mondialisation qui entraîne une certaine forme de modernité et une homogénéisation des modes de vie, tout ce qui est considéré comme particularité locale

devient primordial et demande à être valorisé par les habitants de cet espace. Ainsi, le patrimoine doit être considéré comme un nouvel enjeu de société car « il renferme la clé des rapports qu'une société entretient avec sa culture, avec son passé, mais aussi avec les options de son présent » (Hamel et Poitras, 1998 : 34).

Par ailleurs, qu'il soit matériel ou immatériel, naturel ou culturel, le patrimoine peut être une source de développement économique pour les communautés. En effet, les biens naturels et culturels reconnus comme patrimoine sont porteurs de valeur ajoutée et peuvent servir directement ou indirectement à l'accroissement des revenus (Sadorge et al, 1996). La notion de patrimoine est donc associée à celle de développement régional car ce sont de véritables marchés qui naissent de la valorisation et de la protection de ce patrimoine. Il peut donc être profitable pour les petites communes ou les milieux ruraux (Audrerie, 1997).

Le patrimoine, à travers ses aspects écologiques, économiques et sociaux, constitue un véritable enjeu pour le développement durable. Il est important de ne pas le négliger dans la planification de l'aménagement du développement des communautés.

### **1.3 Le rôle des parcs nationaux**

#### **1.3.1 Le parc et la protection de l'environnement**

La protection de l'environnement est un thème très populaire à l'heure actuelle compte tenu de l'urbanisation grandissante de la planète et du possible réchauffement climatique. Avec la naissance de la vision du développement durable qui permet une association des échelles et des territoires, il est d'ailleurs plus facile d'appréhender avec



davantage de précision les efforts mis en place par certaines communautés dans des domaines comme la sauvegarde de la nature (Héritier, 2007). Néanmoins, il faut savoir, comme nous le rappelle Héritier (2007) que même si l'on peut dire aujourd'hui que la protection de l'environnement est sans doute devenue l'affaire de tous, elle a de prime abord été l'affaire de quelques-uns avec la création en 1872 du premier parc national dans le monde, celui de Yellowstone, et avec par la suite le développement d'autres parcs nationaux. Ces premiers parcs nationaux qui sont des espaces originaux, suivaient le plus souvent l'objectif prioritaire de protection de la biodiversité. Comme l'explique Claude Lachaux, « en voulant conserver des paysages fabuleux [...] des animaux menacés comme les bisons ou des arbres gigantesques comme les séquoias », on avait le « souci de sauvegarder les espèces les plus extraordinaires de la nature » (Lachaux, 1980 : 92). Aujourd'hui, il est en effet admis que « le rôle et l'importance des parcs nationaux en ce qui regarde la protection et la mise en réserve d'espaces exceptionnels de notre environnement [...] sont reconnus comme nécessaires depuis longue date » (Boisvert, 1987) car « dans tous les pays qui ont institué des parcs et des réserves, la disparition de nombreuses espèces animales et végétales a été, sinon définitivement enrayerée, du moins assez largement freinée » (Lachaux, 1980 : 96).

### **1.3.2 Le parc et le développement des territoires**

Cependant, les acteurs locaux présents sur le territoire, autrement dit les diverses associations, les populations, ainsi que les décideurs, se concertent de plus en plus afin de mettre en place des projets territoriaux visant un développement local axé sur la recherche

de la complémentarité entre développement et aménagement (Héritier, 2007). Selon les analyses de Greffe (2002 et 2005)<sup>3</sup>, ces acteurs jouent un rôle déterminant à l'échelle locale, car ils encouragent ou guident des actions économiques et sociales dans le but d'améliorer l'économie des territoires et l'offre d'emplois. C'est pourquoi, dans des cas de plus en plus nombreux, les services chargés de la gestion des parcs dans le monde voient de plus en plus leurs missions dotées d'objectifs de développement local (Finger-Stich et Ghimire, 1997).

Ces projets de développement que sont les parcs nationaux d'aujourd'hui « ont pour vocation de chercher à concilier les usages pratiques dans ces périmètres et d'assurer la mise en valeur de l'espace et du patrimoine » (Laurens et Cousseau, 2000 : 241). La prise en compte du territoire démontre généralement que tout projet d'aménagement et de développement est porteur d'enjeux dont la nature est plurielle. Ils peuvent ainsi être économiques, politiques, sociaux et/ou écologiques. Les parcs apparaîtraient ainsi comme la formule la plus indiquée pour l'intégration du principe de développement durable (Tremblay, 2001).

Les parcs nationaux sont souvent associés à la notion de patrimoine. En effet, « le patrimoine est revalorisé afin d'aider à appréhender une spécificité culturelle qui satisfait la demande prometteuse de développement et sa protection servirait d'alibi à celle du territoire et de l'identité, de stratégies pour des enjeux économiques permettant l'évolution

---

<sup>3</sup> GREFFE Xavier. 2002. Le développement local, Paris : Éditions de l'Aube-DATAR. 199 p.

GREFFE Xavier. 2005. The instruments of good governance in OECD Local Governance and Drives of Growth, Paris, OECD ; cité par HÉRITIER, Stéphane. 2007. « Les parcs nationaux entre conservation durable et développement local », Géocarrefour, volume 82, numéro 4, pp 171-175.

des relations sociales » (Papillon, 2000-2001 : 28-73). Le patrimoine, qu'il soit culturel ou naturel est porteur de valeurs, de symboles et d'éléments identitaires. Or, pour qu'un parc national puisse exister, il faut nécessairement tenir compte de ces facteurs pour élaborer un consensus sur le projet d'aménagement territorial entre les acteurs et les différentes collectivités territoriales. C'est là que le concept de parc reflète la difficulté à intégrer la notion de protection de la nature à celle de développement local car les intérêts des uns et des autres sont souvent divergents (Finger-Stich et Ghimire, 1997). De ce fait, les parcs sont souvent perçus comme des «espaces tests, des lieux d'expérimentation d'un développement local qui se veut et s'affiche de plus en plus global, préoccupé par le temps et par l'espace» (Laurens et Cousseau, 2000 : 242).

Plusieurs enjeux peuvent ainsi contribuer à l'élaboration des règles de développement dans une structure parc. Il y a des enjeux patrimoniaux, avec l'idée d'un héritage à transmettre ou la protection de la biodiversité, et également des enjeux socio-économiques qui privilégient le développement économique et social des populations locales, la création de valeur ajoutée, la recherche de compatibilité entre les usages, les rapports non conflictuels. Enfin il y a la notion de concertation sous forme d'équité qui « fait référence à la démocratie participative qui suppose que la structure parc s'engage dans des démarches et des processus de sensibilisation, de mobilisation des différents acteurs, d'incitation à la prise de décision, d'élaboration de stratégies » (Laurens et Cousseau, 2000 : 242). Cependant, Héritier précise « qu'il ne suffit pas de souhaiter ou d'imposer la participation des populations locales pour faire naître un cercle vertueux de développement », mais suggère qu'« il existe un préalable : la confiance des populations locales dans les

propositions venues *d'en haut* et l'adéquation aux besoins effectifs de ces dernières » (Héritier, 2007 : 172). Ces dimensions ne peuvent être aucunement dissociées dans la pratique des structures qui partagent l'idéologie du développement durable.

Néanmoins, il apparaît que les effets des parcs nationaux sur le développement des territoires et la transformation des dynamiques rurales peuvent être discutables selon Nelson Boisvert (1987) :

Dans les zones désertifiées sans forts enjeux touristiques, les parcs peuvent être perçus comme une donnée non négligeable du développement. Par contre, dans les zones à plus fort potentiel touristique, le parc est davantage perçu comme une menace et un frein aux projets, que comme un atout. De ce fait, leur insertion dans cet espace est plus difficile. D'où l'antagonisme qui persiste entre certains parcs (Vanoise, Écrins) et leur périphérie, le parc étant ici considéré comme un corps étranger, pernicieux et indésirable contrevenant à toute possibilité de développement (Boisvert, 2007 : 156).

Ainsi, les objectifs et la volonté de développement poursuivis par les établissements publics des parcs nationaux ne sont pas toujours atteints et les communautés locales restent parfois en marge des projets qui devraient normalement être un bénéfice direct pour elles, « montrant à quel point le *développement local* n'est pas toujours synonyme de la *maîtrise locale du développement* » (Héritier, 2007 : 174).

De plus, de l'avis de Simmons<sup>4</sup> repris par Boisvert (1980), un profond conflit persiste encore dans cette forme d'organisation institutionnelle que sont les parcs nationaux. « Il

---

<sup>4</sup> SIMMONS, Ian.Gordon. 1978. National Parks in England and Wales, dans International Experience with National Parks and related reserves. Dept. of Geography. Publication series n° 12. Waterloo : University of Waterloo. 624 p. ; cité par BOISVERT. Nelson. 1987. « Développement local et intégration régionale des parcs : le cas de la zone périphérique du parc Saguenay ». Chicoutimi : Université du Québec à Chicoutimi. 215 p.

vient du fait que la tentation est très grande de favoriser les activités traditionnelles et l'exploitation des ressources aux dépens de la nature première du parc, i.e. la conservation et la récréation » (Boisvert, 1980 : 155). C'est pourquoi, affirment Finger Stich et Ghimire, « vouloir soutenir la vie sociale tout en valorisant la culture régionale et en protégeant les espèces et les écosystèmes suscite d'importantes difficultés » (Finger Stich et Ghimire, 1997 : 209).

Les parcs nationaux sont donc encore pour certains, à l'heure actuelle, au centre de la problématique existant entre l'idée d'une conservation de la biodiversité et celle du développement des territoires sur lesquels ils se trouvent, d'où la nécessité, pour tenter de réduire les conflits, de développer une vision globale et de prendre en compte les besoins et les différents points de vue des populations concernées.

**PARTIE II**

**PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE L'ÎLE DE LA RÉUNION :**

**UNE ÎLE FRANÇAISE AU MILIEU DE L'OCÉAN INDIEN**

Afin de mieux comprendre la pertinence de l'implantation d'une structure aussi importante que celle d'un parc national dans la zone des Hauts de l'île de la Réunion, il est nécessaire avant tout de connaître les principales caractéristiques physiques et humaines générales de la Réunion pour mieux appréhender par la suite les réalités du territoire à l'étude, soit les Hauts de l'île.

**2.1 Situation géographique**

Localisée dans l'océan Indien par 55° 3 de longitude Est et par 21° 5 de latitude sud, au-dessus du Tropique du Capricorne, l'île de la Réunion, d'une superficie de 2 512 km<sup>2</sup> (dont plus de 10 km<sup>2</sup> d'étendues d'eau), est située au sud-ouest de l'océan Indien (Voir annexe 2, page 248), à 210 km de l'île Maurice, à 800 km de Madagascar et à 9 200 km de Paris. Elle forme avec l'île Maurice et l'île Rodrigues, l'archipel des Mascareignes (Atlas géographique informatisé régional<sup>5</sup>).

---

<sup>5</sup> Site Internet : <http://atlas.taglioni.net>

## **2.2 La Réunion : des statuts et un découpage particuliers**

### **2.2.1 Du statut de colonie à celui de Département d'Outre-mer français**

L'île de la Réunion possède le statut de Département d'Outre-mer français (DOM), qui porte le numéro 974. C'est une collectivité territoriale faisant partie de la République française au même titre que les départements de la France métropolitaine. Ancienne colonie française, la Réunion s'est vue attribuer ce statut le 19 mars 1946, tout comme les trois autres DOM que sont la Guadeloupe, la Martinique et la Guyane. Cette reconnaissance a permis à la Réunion de sortir de la crise économique qu'elle traversait à cette époque.

En effet, vers la deuxième moitié du XIX<sup>ème</sup> siècle, l'île connaît une crise dont les origines et les aspects sont divers. Colonie de la France dans l'océan Indien, la Réunion était une unité administrative sous la totale domination politique d'une autre entité, la France. Pendant cette période, divers conseils dont les membres étaient désignés par le roi lors des périodes de royauté ou par des représentants de l'État dans les périodes de République, se sont succédé, appliquant les désirs de la France sur ce territoire d'Outre-mer. Il régnait alors un ordre basé sur les discriminations raciales avec des privilèges héréditaires fondés sur l'appartenance à la race blanche, soit celle des colons européens.

L'île produit du sucre de canne. Cependant, à cette période, le sucre local est concurrencé par celui de Cuba sur les marchés mondiaux et par la betterave à sucre sur le marché français, alors moins dispendieux. De plus, des parasites touchent les plantations. En 1869, la mise à disposition du canal de Suez entraîne la migration des routes maritimes vers le nord de l'océan Indien, plus précisément vers l'Extrême-Orient, ce qui laisse la

Réunion loin des échanges commerciaux. La Métropole, qui se crée progressivement un nouvel Empire colonial sur le continent africain, à Madagascar et même en Indochine, se met à abandonner sa « vieille colonie » (Bertile, 2006) où les possibilités paraissent limitées et les structures désuètes. La Réunion devient alors une « périphérie délaissée » (Bertile, 2006). L'économie de l'île est ainsi mise à mal, selon le passage des cyclones, les évolutions des routes maritimes et les priorités du gouvernement français. Les deux guerres mondiales ont également touché l'économie réunionnaise. Malgré le fait que la Réunion ne connaisse pas de combats sur son territoire, elle souffre terriblement car les approvisionnements en nourriture sont quasiment arrêtés. Au moment de la départementalisation, la Réunion est donc un territoire en ruines. Les conditions sanitaires sont déplorables. L'île est sous-équipée. Son économie d'exportation dominée par la canne à sucre est dépendante de la métropole, ce qui fait de la Réunion de 1946 une île en situation de sous-développement.

Avec la loi de 1946 qui donne à la Réunion le statut de DOM, la situation change. D'un point de vue politique, tous les individus deviennent égaux en droit, quelle que soit leur ethnie ou leur position sociale. De plus, la Réunion, comme tous les autres DOM, est soumise aux lois françaises, mais l'avancée vient du fait qu'elle a alors la possibilité d'avoir recours à certains « assouplissements » (Bertile, 2006) dus à son éloignement de la Métropole, comme la possibilité d'adapter les textes législatifs et son organisation administrative. Ainsi, la Réunion et les autres DOM bénéficient d'un peu plus d'autonomie que les autres départements français. D'un point de vue économique et social, les changements prendront environ une dizaine d'années avant que les réels effets ne se fassent sentir. La France est dans l'obligation de réaliser de gros efforts pour remettre sur pied



l'économie de la Réunion et améliorer les conditions de vie des populations. La décision de rendre l'instruction obligatoire constitue un réel progrès. La mise en place du système de sécurité sociale métropolitain, quoiqu'avec un certain retard, améliore considérablement le bien-être des Réunionnais. Vers le début des années cinquante, le paludisme, qui sévissait depuis un siècle dans la zone, est finalement éradiqué. En une dizaine d'années, on remarque le triplement du nombre de places disponibles dans les hôpitaux de l'île. La santé publique s'améliore sensiblement, ce qui conduit à une baisse considérable de la mortalité et à une augmentation galopante de la population, la natalité atteignant un niveau record d'environ 50‰. À partir de 1945, des liaisons aériennes régulières entre la Réunion et la France voient le jour. Leur temps de parcours est alors de trois jours. La départementalisation a aussi eu d'autres effets. Le nombre de fonctionnaires, dont la rémunération était assez bonne pour l'époque, a considérablement augmenté, ce qui a engendré de nouveaux flux commerciaux conduisant à l'apparition d'une classe moyenne qui vivait des activités libérales et commerciales. Commence alors la vague de l'urbanisation des grandes villes littorales de l'île. Les Hauts pour leur part seront à l'écart de ce mouvement comme nous le verrons dans la section 3.1.3.1.

Le département de la Réunion, tout comme les autres DOM, possède une caractéristique particulière. Le territoire insulaire constitue à la fois une Région et un Département administratif. Ainsi, il est géré localement par deux collectivités : le Conseil Régional qui gère la Région, et le Conseil Général qui gère le Département. L'échelle d'action des deux collectivités est la même, mais ce sont leurs compétences qui les différencient.

Selon le modèle français, le département de la Réunion est découpé en plusieurs communes<sup>6</sup>, qui sont au nombre de 24 pour le cas présent (Voir figure 1).



Figure 1 : Limites des 24 communes de l'île

Source : <http://www.reunionweb.org/decouverte/geographie/cartes/communes>

### 2.2.2 Une région ultrapériphérique de l'Europe

La Réunion est également une région ultrapériphérique (RUP) par rapport à la métropole française et à l'Europe, statut clairement ratifié par le Traité d'Amsterdam signé le 20 octobre 1997, date à laquelle les spécificités économiques et sociales des DOM ont été reconnues. Ces RUP constituent de nombreux avantages pour l'Union européenne (UE). En effet, grâce à elles, l'UE possède non seulement un très large espace maritime, mais

<sup>6</sup> C'est la plus petite division administrative en France, elle est dirigée par un maire. Elle peut également s'appeler « municipalité » (nomenclature et définitions de l'INSEE)

elles lui permettent également de diversifier davantage son économie, en fournissant par exemple des produits issus de l'agriculture tels que les légumes et les fruits exotiques, ou du sucre de canne et du rhum afin de répondre à la demande des consommateurs européens. De surcroît, les RUP sont une occasion pour l'Europe d'établir des relations avec les pays voisins et peuvent constituer un lieu attractif pour l'implantation d'activités de technologie de pointe ou de recherche. Les opportunités apportées par les RUP sont donc multiples.

Cependant, l'insularité des RUP, ajoutée à leur climat de type tropical, à leur relief souvent montagneux et accidenté, à leur distance par rapport au continent et à leur proximité avec des pays moins développés, sont autant d'obstacles au développement de ces régions. De même, à l'exception de la Guyane, leur densité de population est relativement forte, tandis que leur poids économique, démographique, et territorial est peu élevé si on les compare à toute l'Union européenne. Elles ont des difficultés multiples liées au fait qu'elles ont du mal à réaliser des économies d'échelle et à rentabiliser les grands investissements. De même, leurs taux de chômage sont très souvent élevés, particulièrement chez les jeunes, et leurs niveaux de revenus sont faibles, ce qui place les RUP parmi les régions les plus pauvres de l'Union Européenne (Planistat Europe & Bradley Dunbar Associates Ltd, 2000).

À ce titre, l'Île de la Réunion bénéficie de plusieurs avantages. De nombreux programmes sont mis en œuvre et se concentrent sur trois catégories d'actions : les infrastructures (de transport essentiellement), les ressources humaines avec une priorité accordée aux politiques en faveur de l'emploi et aux systèmes d'éducation et de formation,

les interventions en faveur du secteur productif. Les régions éligibles à ces aides, comme c'est le cas pour l'Île de la Réunion, font parties du programme d'Objectif 1. Celui-ci veille à encourager le développement structurel des régions subissant un retard de développement. Pour être éligibles à l'Objectif 1, les régions doivent avoir un niveau de produit intérieur brut (PIB) par habitant inférieur à 75% de la moyenne communautaire. Le PIB de la Réunion en 2005 est de 12 720 millions d'euros (INSEE, 2006).

### **2.2.3 Le découpage entre les Hauts et les Bas**

Afin de faciliter la connaissance des territoires et l'établissement de programmes adaptés à la situation, l'île de la Réunion a également la particularité d'être partagée en deux grands ensembles territoriaux communément appelés les «Bas» et les «Hauts» (Voir figure 2).

Les «Bas», espace compris entre 0 et 400 m d'altitude, correspondent à la zone de culture principale de la canne à sucre. Il s'agit de la zone urbaine, littorale, dynamique et développée, englobant les plus grandes villes.

Les «Hauts», zone plus rurale de l'île, concernent en théorie toute l'aire supérieure à 400 m d'altitude (2/3 de la surface de l'île), sauf dans le cas des communes de Saint-Philippe et de Sainte-Rose, situées en bordure du littoral, mais qui sont tout de même entièrement intégrées dans le périmètre des Hauts. Ils englobent dans leur entièreté les communes intérieures de l'île, comme Salazie ou la Plaine des Palmistes, ainsi que la partie haute de certaines communes. Les premières limites de cette zone ont été fixées en 1978,

lorsqu'elle était Zone spéciale d'action rurale. Actuellement, elles correspondent à celle des Territoires ruraux de développement prioritaire (TRDP), fixée pour la Réunion par décret le 25 décembre 1994, dans le cadre du Plan d'Aménagement des Hauts (PAH). La zone des Hauts est ainsi définie juridiquement. Néanmoins, dans l'inconscient collectif, la distinction entre les Hauts et les Bas dépasse largement cet aspect altitudinal, elle porte véritablement sur le niveau de développement économique et social. (Voir partie III).

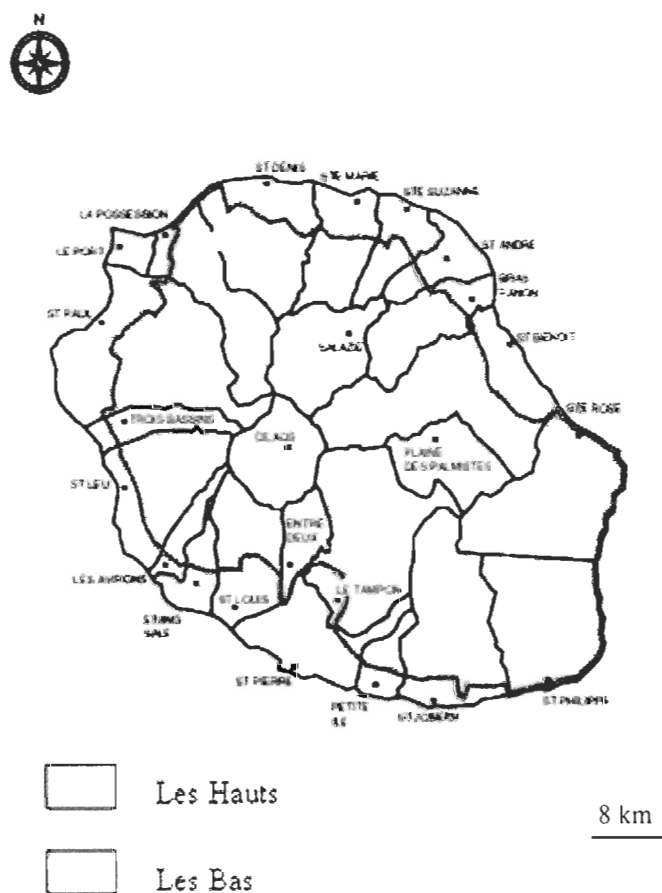


Figure 2 : Limite des Hauts et des Bas

Source : <http://amenagementdeshauts.org/>

## **2.3 Un milieu physique qui fait sa spécificité**

### **2.3.1 Une île formée au cœur de l’océan Indien**

La Réunion est une île jeune, formée par la naissance d’un volcan ayant émergé de l’océan Indien il y a un peu moins de trois millions d’années. C’est la dernière île de l’archipel des Mascareignes, née d’un point chaud volcanique, actif depuis 65 millions d’années, et qui est à l’origine des Trapps du Deccan en Inde, des Laccadives, des Maldives, des îles Chagos, de Rodrigues et de Maurice. Elle est composée de deux strato-volcans (volcans boucliers faisant partie du type «hawaïen»), qui se caractérisent par des fontaines de lave et des coulées basaltiques très liquides s’étageant les unes sur les autres. C’est le Piton des Neiges, qui culmine à 3 070,5 m, qui a émergé le premier et est aujourd’hui éteint, suivi ensuite par le Piton de la Fournaise (2 631 m), né sur son flanc est il y a environ 500 000 ans, et qui demeure aujourd’hui parmi les volcans les plus actifs et les plus surveillés de la planète (en moyenne une éruption par an). Seul 3% du volume total de ces volcans émergent, la plus grande partie restant immergée (Robert, 1980).

Ce patrimoine volcanique est très important car au-delà des deux principaux volcans, de nombreux éléments plus ponctuels traduisent cette activité volcanique comme le paléo-cirque de Bébour-Bélouve (comblé par une activité tardive du Piton des Neiges), de nombreux pitons (ceux de la Plaine des Cafres notamment, qui font penser à la Chaîne des Puys en France), les cônes volcaniques alignés sur le Piton de la Fournaise, des tunnels de lave, des dykes (Piton Rouge, descente du Pas de Bellecombe, Rivière des Remparts, col du Taïbit, etc.)

### 2.3.2 Des nuances climatiques très marquées

L'île de la Réunion est sous l'influence, pendant une grande partie de l'année, des vents d'alizés provenant de l'anticyclone semi-permanent de l'océan Indien. On distingue deux saisons : l'hiver austral (de mai à novembre qui est une saison sèche et fraîche, avec un courant d'alizé stable) et l'été austral (de décembre à avril, qui est quant à elle une saison chaude et humide avec des alizés qui faiblissent). Cette dernière correspond à la période de forte activité cyclonique.

Ce régime d'alizés chargés d'eau qui vient frapper le relief impressionnant de l'île (il suffit d'à peine 30 km pour passer de 0 à plus de 3 000 m d'altitude), crée plusieurs « régions climatiques » très distinctes. En effet, cette rencontre entre les masses atmosphériques et les montagnes conduit à des pluies record d'un côté et à une sécheresse plus marquée de l'autre. Il existe ainsi deux grandes zones d'exposition aux vents : la façade est de l'île, « au vent », caractérisée par une forte pluviométrie (70% des précipitations totales soit 3 à 10 m par an), et la façade ouest « sous le vent », beaucoup plus sèche (pluviométrie annuelle irrégulière et inférieure à 2 m par an). Cette sécheresse du côté ouest est due au réchauffement adiabatique de cette région sous le vent protégée par les versants montagneux (Robert, 1980).

L'altitude, qui varie de 0 à 3 070 m, conduit à des différences importantes au niveau des températures et de l'ensoleillement. Le soleil est très présent sur le littoral et sur les zones hautes, contrairement aux mi-pentes qui sont souvent ennuagées. Les températures sont également variées. Sur la côte, les températures moyennes sont chaudes variant entre

21°C l'hiver et 26°C l'été alors qu'elles sont fraîches dans les Hauts (entre 12°C l'hiver et 17°C l'été à 1 500 m d'altitude). Les différentes altitudes permettent alors de distinguer plusieurs zones : tropicale, subtropicale et tempérée. Par ailleurs, au regard de l'humidité et de la température, on peut également déterminer six sous ensembles climatiques : tropical sec, tropical humide, subtropical sec, subtropical humide, tempéré sec, tempéré humide (Atlas géographique informatisé régional). De plus, compte tenu du relief découpé (les trois cirques Cilaos, Salazie et Mafate et les nombreuses zones enclavées), il existe une variété de nuances climatiques localisées, les « topoclimats » (Robert, 1980), qui rendent le climat réunionnais très contrasté malgré la superficie réduite de l'île. En outre, la Réunion détient tous les records mondiaux de pluies pour des périodes comprises entre 12 heures et quinze jours (Voir tableau 1).

Tableau 1 : Records de précipitations à la Réunion

<b>Durée</b>	<b>Localité</b>	<b>Date</b>	<b>Hauteur (mm)</b>
12 heures	Grand Ilet	Le 26 janvier 1980	1 170
24 heures	Îlet Foc-Foc	Du 7 au 8 janvier 1966	1 825
3 jours	Grand-Ilet	Du 24 au 27 janvier 1980	3 240
3 jours	Commerson	Du 24 au 27 février 2007	3 929
15 jours	Commerson	Du 14 au 28 janvier 1980	6 380
Pour comparaison, il pleut environ 600 mm par an à Paris			

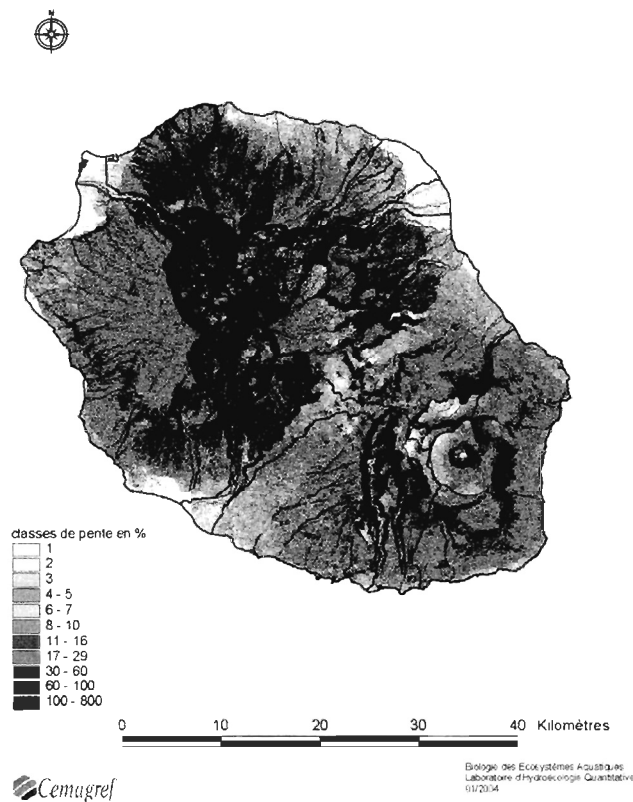
Source : Météo France

### 2.3.3 Géomorphologie et topographie

Le volcanisme est à l'origine de la formation du socle de la Réunion. Il l'agrandit encore de nos jours au fil des éruptions, et modifie les paysages. Cependant, il faut savoir



que ce sont les phénomènes physiques qui façonnent considérablement le relief et lui donnent sa géomorphologie actuelle. Tous les aspects climatiques généraux expliqués précédemment, accompagnés d'autres plus extrêmes tels que le passage régulier de cyclones, créent une érosion puissante qui crée des paysages extraordinaires relevant déjà d'un relief varié et d'une rare intensité (Voir figure 3) du fait de la jeunesse de l'île.



Source : BD Topo IGN (carte mise à disposition par la DIREN Réunion)

Figure 3 : Intensité des reliefs

Source : DIREN

On retrouve alors comme formes de relief, les planèzes qui sont les pentes externes régulières des deux volcans et qui s'étendent de leur sommet vers l'océan ; les cirques, dont



## **2.4 La population réunionnaise**

### **2.4.1 Une répartition inégale**

La densité de population à la Réunion est très élevée, 312 habitants par km<sup>2</sup>, ce qui la place parmi les plus élevées des départements français d'Outre-mer. Toutefois, les Réunionnais sont, sur le plan géographique, assez inégalement répartis, car la moitié du territoire n'est pas habitée. En effet, la grande majorité des insulaires, soit près de 80% de la population totale de l'île, habite le littoral, soit les Bas. La pression démographique y est forte puisque la densité dépasse 600 habitants par km<sup>2</sup>, pour parfois atteindre dans certaines villes côtières les 1 000 habitants par km<sup>2</sup>. Les Hauts ne regroupent quant à eux que 20% de la population alors qu'ils représentent 66% de la surface de l'île (INSEE, 2005).

### **2.4.2 Une croissance démographique qui demeure soutenue**

Au 1<sup>er</sup> janvier 2006, l'île de la Réunion comptait, selon les estimations provisoires de l'INSEE, 783 951 habitants. L'association de l'excédent naturel et d'un léger déficit migratoire (environ 1 000 personnes) entre 2005 et 2006 a entraîné une augmentation de la population réunionnaise pour cette période d'environ 9 400 individus, soit une augmentation de 1,19%. En 2005, l'accroissement naturel de la population réunionnaise s'élève à 10 355 personnes, soit un taux de 1,32% deux fois supérieur à celui de la France (0,66%) (INSEE, 2006).

Le nombre de naissances a continué sa progression par rapport aux années précédentes (14 610 naissances vivantes ont été enregistrées à la Réunion en 2005. Ce sont 65 naissances de plus qu'en 2004) et le taux de natalité de 18,7‰ est fort par rapport à celui

de la métropole (12,7‰). Parallèlement, l'indice conjoncturel de fécondité (ICF) se stabilise à 2,45 enfants par femme, ce qui montre que le nombre moyen d'enfants par femme à la Réunion reste largement supérieur à celui de la métropole (1,92) (INSEE, 2005).

En termes de structure par âge, il apparaît que la population de la Réunion est jeune car selon les estimés au 1<sup>er</sup> janvier 2006, la part de la population âgée de moins de 20 ans était de 35,3% alors que celle des personnes de plus de 65 ans était de 7,5%. Comparée à la situation française, la Réunion a une population beaucoup plus jeune, car en France, les moins de 20 ans représentent une part de 25,1% et les plus de 65 ans une part de 16,2% (INSEE, 2006).

Le nombre de décès et le taux de mortalité qui se situe aux alentours de 5,5‰ en 2006 ont augmenté. Si le taux de natalité à La Réunion reste beaucoup plus élevé qu'en Métropole, le taux de mortalité est quant à lui beaucoup plus faible. Cela est dû à une structure par âge de la population réunionnaise plus jeune que celle de Métropole (INSEE, 2006).

Ainsi, la croissance démographique reste soutenue compte tenu du mouvement naturel et du solde migratoire, même si celui-ci a baissé légèrement entre 2005 et 2006, à cause notamment de la crise du chikungunya<sup>7</sup>. Néanmoins, en moyenne, la Réunion est

---

<sup>7</sup> « Le chikungunya n'est pas une maladie nouvelle. Son nom a été utilisé pour la première fois en 1953 lors d'une épidémie en Tanzanie. Ce virus, transmis par un moustique, a été isolé pour la première fois en 1952-1953 lors d'une épidémie de fièvre qui sévissait sur le plateau du Makonde dans la province de Newala au Tanganyika (actuelle Tanzanie). Il a été signalé en Afrique mais aussi en Asie du sud. L'affection se

attractive car près de 2 000 personnes par an viennent s'installer dans l'île. Par conséquent, si l'on regarde le taux d'accroissement moyen annuel pour la Réunion entre 2000 et 2005, on se rend compte que celui-ci est élevé par rapport à celui de la Métropole. Il est de 1,56% pour la Réunion contre 0,65% pour la France, ce qui montre qu'en cinq ans, entre 2000 et 2005, la population de l'île augmente environ 2,4 fois plus vite que la population française (INSEE, 2005).

Selon les projections démographiques de l'INSEE, l'île comptera entre 900 000 et un million d'habitants en 2025 (soit une croissance de près de 50% en moins de 30 ans).

### **2.4.3 Une mosaïque ethnique et culturelle**

La population réunionnaise est aujourd'hui une mosaïque ethnique et raciale complexe (Voir figure 5), compte tenu d'une histoire coloniale qui a entraîné la venue de colons d'Europe, d'esclaves et de travailleurs de divers pays de l'océan Indien.

---

propageant si rapidement, au sein et à la périphérie des villages durant la saison des pluies de juillet jusqu'en février, fut nommée par les villageois chikungunya, terme d'une langue bantoue différente du kiswahili. Dernièrement, les scientifiques du Centre National de Références ont identifié dès le mois de mai 2005 le virus à La Réunion. Le premier cas y a été enregistré le 22 février. Fin novembre, 4 500 personnes étaient contaminées. Au 24 février 2006, le virus du Chikungunya infectait plus de 150 000 personnes, soit 20% de la population de l'île, avec près de 120 000 nouveaux cas rien que pour le début de l'année 2006 ». (<http://www.chikungunya.gouv.fr>, page consultée le 10 mars 2008)



Figure 5 : Exemple du métissage à la Réunion

Source : <http://www.ac-reunion.fr>

Les différents groupes ethniques présents dans l'île sont les Métis (plus de 35% de la population de l'île), les Blancs d'origine européenne (21%), les Indiens tamouls appelés « Malabars » (19%), les Noirs africains appelés « Cafres » (13%), les Malgaches (1%), les Comoriens (3%), les métropolitains<sup>8</sup> appelés « Zoreils » (6%), les Chinois (3%), et enfin les Indiens musulmans appelés « Zarabes » (1%) bien que ces derniers ne soient pas d'origine arabe (INSEE, 2006). Ces différentes races et ethnies vivent ensemble dans une relative harmonie et créent un important métissage qui contribue à la richesse culturelle de l'île.

---

<sup>8</sup> « Les citoyens français blancs, originaires de la Métropole, venus habiter ou visiter la Réunion » (GUNET, 2001).

## 2.5 Une situation économique et sociale difficile

### 2.5.1 L'emploi

La population active<sup>9</sup> de l'île de la Réunion était de 323 200 personnes en 2006, soit 41,2% de la population, pour un taux de chômage<sup>10</sup> très élevé de 29,1%, malgré une légère baisse depuis 2005 (31,3%). Si l'économie réunionnaise paraît génératrice d'emplois, elle n'en crée pas suffisamment pour absorber une population active en croissance rapide. Ainsi, le taux de chômage est parmi les plus élevés des DOM, égal à celui de la Guyane. Ce taux est très largement supérieur à celui de la France métropolitaine (9,8% en 2005) et à ceux des autres régions françaises. Ce taux de chômage est modulé selon le sexe et l'âge des personnes. En effet, il atteint 30,4% pour les femmes contre 28% pour les hommes à la Réunion, et 48,7% pour les jeunes actifs de moins de 25 ans. L'insertion de ces derniers est d'autant plus délicate que le type et le niveau de formation ne sont pas toujours en adéquation avec les demandes du monde économique. Plus de 40% de chômeurs sont des chômeurs de longue durée, soit de plus d'un an, avec des difficultés de réinsertion. Ces chiffres résultent d'une longue période d'aggravation de la situation de l'emploi due à l'évolution démographique et sociale, avec un nombre de jeunes et de femmes dont le taux d'activité a beaucoup augmenté et qui arrivent chaque année sur le marché du travail.

---

<sup>9</sup> « Sont actifs au sens du recensement, les individus qui déclarent avoir un emploi, ceux qui déclarent être chômeurs et n'ont pas d'emploi, ceux qui déclarent être inactifs mais recherchent un emploi. Depuis le recensement de 1982, les militaires du contingent font aussi partie de la population active totale » (Nomenclature de l'INSEE Réunion, 2007).

<sup>10</sup> « Le taux de chômage est le pourcentage de chômeurs dans la population active qui elle, regroupe les actifs occupés et les chômeurs ». (Nomenclature de l'INSEE Réunion, 2007).

Autre facteur d'une situation difficile, le nombre d'allocataires du Revenu Minimum d'Insertion (RMI)<sup>11</sup>. En avril 2001, on comptait à la Réunion 63 700 bénéficiaires du RMI. En 2006, ce sont près de 74 459 personnes qui en bénéficient. Près d'un tiers des allocataires touchent le RMI depuis plus de cinq ans (INSEE, 2005), ce qui montre les difficultés à se réinsérer dans la société active. Les transferts sociaux, la solidarité familiale et le travail au noir cachent une partie de la pauvreté, mais celle-ci est bien présente sur le territoire réunionnais.

### **2.5.2 Les principaux secteurs d'activité**

En 2006, la croissance économique de La Réunion est estimée à 4% et la valeur du PIB, qui mesure l'ensemble des richesses créées dans la région, a progressé à un rythme estimé à 6,5 %. Il est, en 2004, de 11 234 millions d'euros (INSEE, 2006).

Après une très longue période de mono-économie, axée sur la canne à sucre, on remarque que la Réunion a fourni un gros effort d'industrialisation et de développement des services marchands depuis une vingtaine d'années, tant dans le but de produire de l'emploi que pour freiner les importations. Son économie est ainsi en voie de diversification.

L'activité primaire, agricole principalement, s'est très réduite depuis ces 30 dernières années. Elle contribue à hauteur de 1,6 % du total de la valeur ajoutée en 2004, c'est une baisse de 8,3% depuis 2000. De plus, elle offre moins de 2% des emplois. La valeur ajoutée

---

<sup>11</sup> « Le revenu minimum d'insertion (RMI) est une allocation française gérée par les conseils généraux et versée par les caisses d'allocations familiales (CAF) ou la mutualité sociale agricole (MSA), aux personnes en âge de travailler, sans ressources ou ayant des ressources inférieures à un plafond fixé par décret. L'intéressé est appelé allocataire du RMI ou bénéficiaire du RMI » (Nomenclature de l'INSEE, 2007).



s'y répartit de manière sensiblement équilibrée entre trois principaux secteurs que sont la production cannière, le secteur fruits et légumes et l'élevage. La production cannière génère une production de sucre annuelle entre 180 000 et 220 000 tonnes depuis une dizaine d'années (INSEE, 2005). Production historique de la Réunion, elle a une place particulière dans la vie de l'île par l'ampleur des terres mobilisées (un tiers de la surface utilisable ce qui représente 54% de la surface agricole utilisée (SAU)), mais également sa multifonctionnalité (protection contre l'érosion, paysages spécifiques, emploi de la bagasse<sup>12</sup> pour la production d'électricité). Elle représente près de la moitié des exportations de l'île. Le secteur fruits et légumes a connu un fort développement et reste lié à l'évolution du marché interne en dépit d'essais d'exportations qui demandent à s'affirmer dans un secteur où la concurrence est également très forte. L'activité d'élevage (porcs, bovins, caprins, volailles) est elle aussi très dynamique. Les deux dernières activités assurent dans l'ensemble à la Réunion une autosuffisance alimentaire significative, fruit d'une politique de développement qualitatif ayant permis de développer le marché intérieur. À cela s'ajoutent des cultures traditionnelles telles que la vanille, le géranium, le vétiver et l'ylang-ylang.

Le secteur secondaire qui est apparu de manière relativement tardive à la Réunion, contribue à hauteur de 3,7% de la valeur ajoutée totale en 2004. C'est une progression de 5,8% depuis 2000. Il offre 12% des emplois à la Réunion (INSEE, 2005). Les principales branches de l'industrie réunionnaise sont l'industrie agroalimentaire (première industrie), le bois, le bâtiment, l'artisanat, la métallurgie, la mécanique et le plastique. L'artisanat à la

---

<sup>12</sup> La bagasse est le « résidu ligneux de la canne à sucre, restant après l'extraction du jus sucré » (Larousse, 2001).

Réunion est en effet un maillon particulièrement actif et en croissance du tissu économique régional. En 2000, il employait 10% de la population active occupée. Au 1er janvier 2006, le secteur de l'artisanat compte 10 886 entreprises et 23 330 salariés soit 15% de la population active occupée. C'est une composante majeure de l'économie avec près d'un tiers des entreprises de l'île.

Le secteur tertiaire, premier moteur de l'île, emploie près de 85% des salariés, dont 44% dans les activités marchandes et 56% dans l'administration au sens large. Les services (y compris les hôtels et les restaurants) contribuent à 26,7% de la valeur ajoutée générale en 2004 et les services d'administration publique pour 12,4% (INSEE, 2005). Deux branches sont particulièrement notoires à la Réunion : l'économie sociale et le tourisme. L'économie sociale (associations, coopératives, mutuelles et structures d'insertion), dont l'activité est tournée vers l'action sociale, la santé, les services aux personnes et les services collectifs, a un poids considérable en termes d'emplois (environ 18% des effectifs du secteur privé) et dépend assez largement des contrats aidés<sup>13</sup>. Le tourisme quant à lui est un secteur d'activités très important pour la Réunion. Il est orienté vers le tourisme balnéaire sur le littoral, et vert et sportif dans les Hauts. Il a connu un essor rapide, avec une moyenne de

---

<sup>13</sup> « Un contrat aidé est un contrat de travail dérogeant au droit commun, pour lequel l'employeur bénéficie d'aides, qui peuvent prendre la forme de subventions à l'embauche, d'exonérations de certaines cotisations sociales, d'aides à la formation. Le principe général est de diminuer, par des aides directes ou indirectes, les coûts d'embauche et/ou de formation pour l'employeur. Ces emplois aidés sont, en général, accessibles prioritairement à des "publics cibles", telles les personnes "en difficulté sur le marché du travail" ou les jeunes. Ils relèvent du secteur marchand (c'est le cas par exemple des contrats "initiative emploi") ou du secteur non marchand (par exemple contrats "emploi-solidarité"). Dans le second cas, ils sont le plus souvent conclus par des associations, des collectivités territoriales ou des entreprises publiques » (Nomenclature de l'INSEE)

400 000 touristes par an, cependant, avec la crise du chikungunya, ce chiffre est descendu à 278 800 pour 2006, soit une perte de 31,8% entre 2005 et 2006 (INSEE, 2006).

Des services d'ingénierie ont connu un essor dans différents domaines tels que l'environnement, et une nouvelle filière a vu le jour autour des technologies de l'information et de la communication (TIC), du multimédia et de l'audiovisuel, représentant un fort potentiel de développement économique.

### **2.5.3 Le parc d'entreprises**

En 2006, on dénombre à l'île de la Réunion 31 763 entreprises dans les domaines de l'industrie, du commerce ou des services, principaux secteurs d'activité. Le parc d'entreprises a augmenté de 2 157 unités dans le courant de l'année 2005. Si l'on tient compte des créations d'entreprises et des cessations d'activité qui se sont produites en 2005, on remarque que la progression du parc s'est intensifiée, passant de 5,6% entre 2004 et 2005 à 7,3% pour la période 2005 et 2006. Les secteurs des services et du commerce concentrent le plus d'entreprises, ce qui représente respectivement 42% et 30% du parc. Celui du bâtiment, très dynamique, ne cesse d'augmenter. Après un accroissement modéré de 3,7% en 2003 et de plus de 6% en 2004 et 2005, cette progression atteint 10,8 % en 2006, ce qui équivaut à 416 entreprises de plus (INSEE, 2006).

Cependant, le taux brut de créations d'entreprises à la Réunion est moindre par rapport aux deux années précédentes (17,4% contre 19%). Néanmoins, il reste parmi les plus forts des régions françaises (INSEE, 2006). Toutefois, même si ce taux est élevé, on

remarque que les entreprises ont en revanche du mal à s'implanter de manière durable. Le commerce accuse le plus de faiblesses. Seules quatre entreprises sur dix créées en 2001 poursuivent leur activité au début de l'année 2006. *A contrario*, le secteur des transports apparaît comme le plus stable avec deux tiers des entreprises encore en activité après cinq années de fonctionnement. Au final, sur l'ensemble des 4 444 entreprises créées dans l'île en 2001, moins de la moitié étaient encore présentes au début de l'année 2005 (INSEE, 2006).

#### **2.5.4 Le commerce extérieur**

Malgré ce dynamisme au niveau de la croissance d'entreprises, l'économie de la Réunion apparaît fragile compte tenu de sa forte dépendance en termes de commerce extérieur. En 2006, le solde du commerce extérieur de la Réunion subit une baisse de 3,7 milliards d'euros. Ce déficit s'est accru de près de 250 millions d'euros sous l'effet conjugué de la hausse des imports et du recul des exports (INSEE, 2006). La balance commerciale est ainsi négative.

La valeur totale des importations est de 3,9 milliards d'euros en 2006. L'augmentation de ces imports est principalement générée par les produits pétroliers, les équipements et les biens intermédiaires tels que les matériaux de construction. Les trois piliers d'importations sont les produits des industries alimentaires (553 millions d'euros), ceux de l'industrie automobile (481 millions d'euros) et les produits chimiques (437 millions d'euros dont 239 millions d'euros de produits pharmaceutiques (INSEE, 2006).

La valeur totale des exportations s'élève quant à elle à 238 millions d'euros en 2006, soit un recul de 9,1% par rapport à l'année 2004. La baisse provient essentiellement du sucre. Celui-ci demeure le principal produit exporté (près de 97,6 millions d'euros) mais en baisse de 26%, car les tonnages exportés sont issus de la récolte de 2005 moins abondante que celle de 2004. Les exportations de produits agroalimentaires autres que le sucre augmentent quant à elles de 5% et représentent 27% des exportations. La valeur des exports de poissons baisse de 20% et revient à son niveau de 2004 (INSEE, 2006).

L'économie de l'île est donc encore fragile et reste encore très dépendante de la Métropole et de l'Europe. Certes, la diversification est en place, mais la croissance démographique n'aidant en rien le problème de l'emploi, l'évolution de l'économie de l'île se fait à petits pas.

## **PARTIE III.**

### **LES HAUTS DE L'ÎLE DE LA RÉUNION : UN MILIEU DE VIE ORIGINAL MARQUÉ PAR L'HISTOIRE ET LA NATURE**

Les Hauts, zone plus intérieure de l'île, possèdent un caractère assez rural, et si on les compare avec les Bas, ils paraissent mal développés sous plusieurs aspects. Ils forment un territoire à part entière, en ce sens où les caractéristiques, difficultés et problèmes actuels qui leur sont propres sont directement liés au cadre historique de la région marqué par l'esclavage, et à son emplacement géographique qui l'éloigne souvent des principales villes dynamiques à cause de reliefs colossaux.

#### **3.1 L'histoire du peuplement des Hauts**

Une société de plantation originale, qui a commencé à se dessiner au XVIII<sup>ème</sup> siècle, s'affirme et s'ancre à partir du XIX<sup>ème</sup> siècle, à la Réunion. Cette organisation économique et sociale s'inscrit dans le contexte particulier de l'esclavage. Cette situation est la cause de deux faits, le métissage et le marronnage, qui ont définitivement structuré la population réunionnaise et qui constituent un aspect important de son identité passée et actuelle.

Les esclaves qui voulaient échapper à leur condition servile dans les plantations ont décidé de fuir en direction des montagnes, créant donc la première vague d'implantation des hommes dans les Hauts de l'île. Ces esclaves, appelés des marrons, y ont trouvé un territoire rude, voire hostile du fait des températures plus fraîches et du relief abrupt, mais

les difficultés d'accès de ces espaces devenaient un moyen de se cacher et de retrouver une certaine liberté et dignité. Au final, ils formèrent plusieurs communautés dans les Hauts. Les traces de d'implantation restent visibles aujourd'hui principalement au niveau des toponymes des montagnes, pitons et autres éléments physiques dont le nom reprend celui de ces héros du marronnage et qui continuent à faire connaître les légendes des plus célèbres qui se transmettent de génération en génération. On peut citer, par exemple, Anchaing, Dimitile, Cimendef, Mafate ou Cilaos et bien d'autres encore qui restent présents dans l'imaginaire de la population créole. Chacun de ces chefs d'esclaves régnait sur des groupes plus ou moins nombreux ayant tous comme objectif commun de combattre les propriétaires des plantations des Bas et les chasseurs que ces derniers engageaient pour les retrouver.

La deuxième vague de peuplement des Hauts de l'île est constituée des blancs prolétarisés, anciens propriétaires de petites plantations des Bas ayant fait faillite. Exclue de la société littorale des « gros blancs » par manque de richesses, ils ont suivi les traces des premiers marrons en s'installant dans les Hauts dès le XVIII<sup>ème</sup> siècle. Localisés dans les flancs de montagnes, dans les cirques et dans les hautes plaines, les « petits blancs » se remettent peu à peu à l'agriculture, et par le biais du colonage partiaire, ils se procurent une nouvelle indépendance vis-à-vis des gros propriétaires en accédant à une petite propriété terrienne. La nature du relief dans l'intérieur de l'île a permis la survie de cette population auparavant mise au ban. Les cirques, les remparts, les pentes volcaniques et les ravines ont accueilli les exclus de la société de plantation, ce qui a permis à ce monde particulier de se développer à l'écart et de manière originale.

C'est ainsi que se construit progressivement la différence essentielle entre les Bas et les Hauts. D'un côté, les marques de la société de plantation attachée à l'industrie de la canne à sucre, et de l'autre, une société paysanne, cultivatrice, relativement pauvre, qui prône des valeurs de liberté, de fierté et d'indépendance. La zone des Hauts, depuis le début de l'implantation des hommes sur l'île, a ainsi eu une fonction symbolique d'espace de refuge et de liberté pour des gens considérés pendant longtemps comme des parias de la société, séparés des autres par les barrières montagneuses. C'est pour cela que cette région a longtemps été crainte et peu habitée, contribuant à une situation de mal développement.

Au fil des siècles, la population des Hauts a transformé le rejet social et économique qu'elle subissait en art de vivre traditionnel spécifique qui montre aux Réunionnais les principales qualités de leur créolité. C'est ainsi qu'aujourd'hui, la notion des Hauts de l'île ne recoupe pas seulement une connotation spatiale, mais aussi un mode de vie construit par l'histoire de son peuplement (AREP, 2006).

### **3.2 La population des Hauts : démographie et peuplement entre 1990 et 1999<sup>14</sup>**

Après avoir longtemps connu des périodes importantes d'exode rural, compte tenu des effets de la départementalisation (Voir section 3.3.1.1), des conditions de vie pas toujours faciles dans des espaces enclavés et de l'image négative qu'ils dégageaient, les

---

<sup>14</sup> La plupart des derniers chiffres concernant la zone des Hauts de l'île datent de la période intercensitaire 1990-1999 et moins. L'INSEE possède certes des chiffres plus récents sur la Réunion (les derniers datent de 2005 et quelques-uns de 2006), mais ceux-ci ne contiennent pas de données sur les Hauts ou les Bas dans leur spécificité. Le découpage Hauts/Bas n'est en effet pas pris en compte dans les statistiques. Ces dernières concernent le département de la Réunion dans son ensemble. Ce sont les divers organismes qui réalisent par la suite certains calculs et études sur la zone des Hauts suivant des Iris de population. C'est pourquoi la plupart des données les plus récentes datent de 1999. Aucune étude n'est encore disponible pour la période 2000-2004 et plus.



Hauts de l'île de la Réunion voient petit à petit leurs dynamiques de peuplement changer, se traduisant actuellement par une certaine stabilisation de la population à 20% et par quelques augmentations et densifications par endroit. En effet, sans qu'il y ait toujours des chiffres spécifiques pour l'illustrer, il existe un mouvement croissant de migrations de populations urbaines venant s'installer dans les Hauts pour y bénéficier de la tranquillité de la vie par rapport à la vie urbaine des Bas, et compte tenu également des prix exorbitants du foncier dans cette même région.

### **3.2.1 Principales composantes de la structure de peuplement**

Selon la synthèse de l'étalement urbain que l'AGORAH a réalisée en 2005, il apparaît que les Hauts de l'île sont premièrement concernés par un peuplement étalé, le plus souvent constitué par un habitat individuel peu dense, d'assez grandes parcelles et des terrains vacants. Ces zones de peuplement étalé correspondent à des zones tampon entre deux bourgs ruraux par exemple, et où l'urbanisation s'est développée de façon disparate le long d'une voie de communication (la Route Hubert Delisle dans l'Ouest selon un développement linéaire horizontal par exemple), ou par étalement comme c'est le cas dans la commune du Tampon selon un développement en étoile. Ces zones peuvent, selon les régions, servir de « dortoirs » pour ceux qui habitent dans les Hauts mais travaillent dans les Bas, et sont, pour certaines, peu coupées des zones urbaines littorales. C'est le cas pour les Hauts du Nord (Voir figure 6).

Autour de ce peuplement étalé, se distingue un peuplement plus dispersé caractérisé par une vie complètement rurale et quelques constructions isolées. Ce sont des territoires

aux modes de vie « à la créole » où les constructions possèdent un aspect plus traditionnel. L'activité principale est l'agriculture, voire la pluriactivité dans certains endroits, et ce sont des espaces généralement mal équipés en termes socio-économiques.

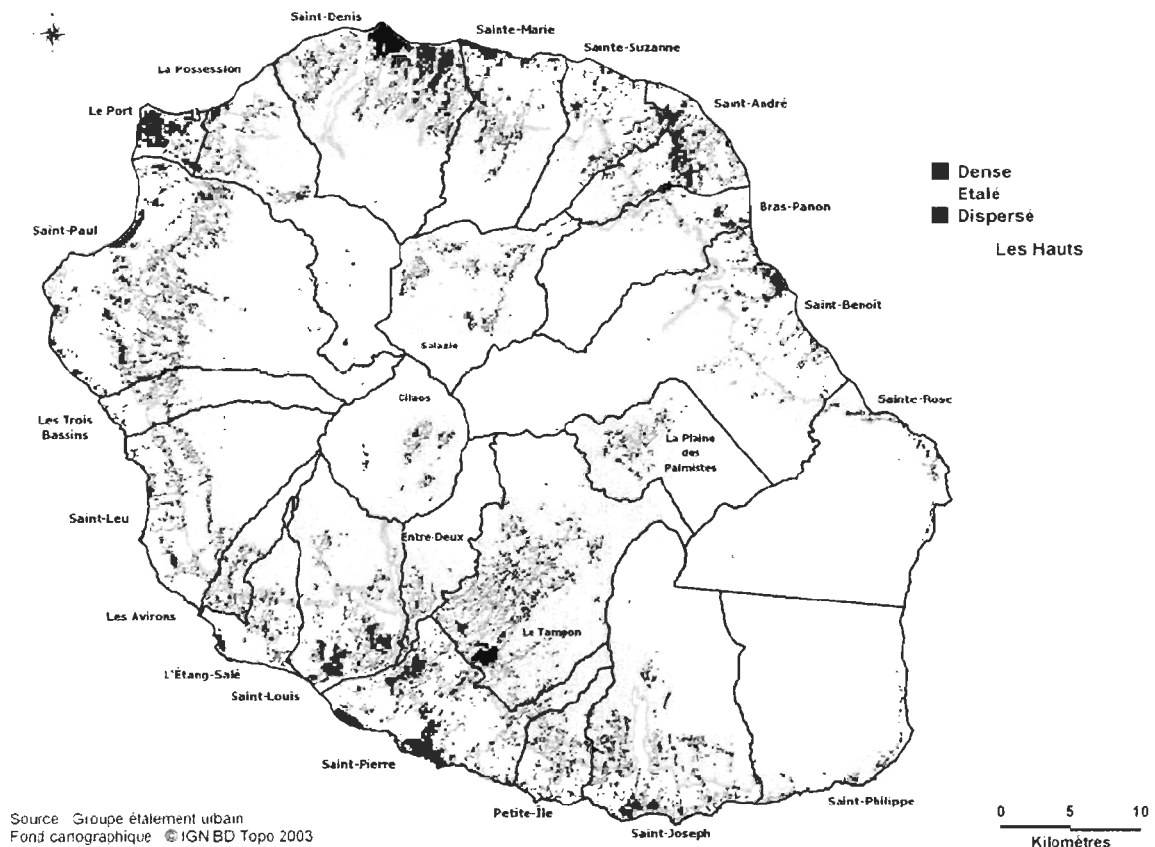


Figure 6 : Peuplement à la Réunion

Source : AGORAH, 2005.

Néanmoins, dans certains cas, on observe la présence de zones plus densément peuplées avec un habitat plus groupé dans les bourgs<sup>15</sup> ruraux où se concentrent la plupart

<sup>15</sup> Selon la nomenclature de l'INSEE, « le bourg est un ensemble d'habitations tel qu'aucune ne soit séparée de la plus proche de plus de 200 m et qui comprend entre 200 et 2 000 habitants environ ».

des quelques services disponibles. Ils sont assez distants les uns des autres ; une quinzaine de kilomètres environ à vol d'oiseau les sépare en moyenne. Toutefois, il faut tenir compte du relief et du fait que les routes qui les desservent sont souvent à lacets et que le trajet peut prendre près d'une à deux heures quelque fois en passant par le littoral puisqu'il n'y a pas de liaison routière directe entre eux (Voir section 3.3.2.6). Ces bourgs s'opposent aux pôles urbains que l'on peut retrouver sur le littoral et aux zones urbaines à la limite des Hauts et tournées vers les Bas, par la présence d'une activité agricole et par une croissance économique et démographique moins soutenue. On peut citer comme bourg ruraux Bourg Murat à la Plaine des Cafres, Bellemène dans les Hauts de Saint-Paul, les Makes dans les Hauts de Saint-Louis, ou Hell Bourg à Salazie (Voir figure 7). Les bourgs des Hauts les plus peuplés, que sont Bourg Murat et Hell Bourg, comprennent environ 2 000 à 2 300 habitants en 1999. Quant aux autres, la moyenne est environ de 1 000 habitants. Il existe quelques cas extrêmes qui comptent environ 3 000 habitants en 1999. C'est le cas par exemple du bourg de la Plaine des Palmistes qui, compte tenu de l'axe des Plaines comme nous le verrons plus loin, s'est fortement développé, et de Gros Village, à Cilaos.

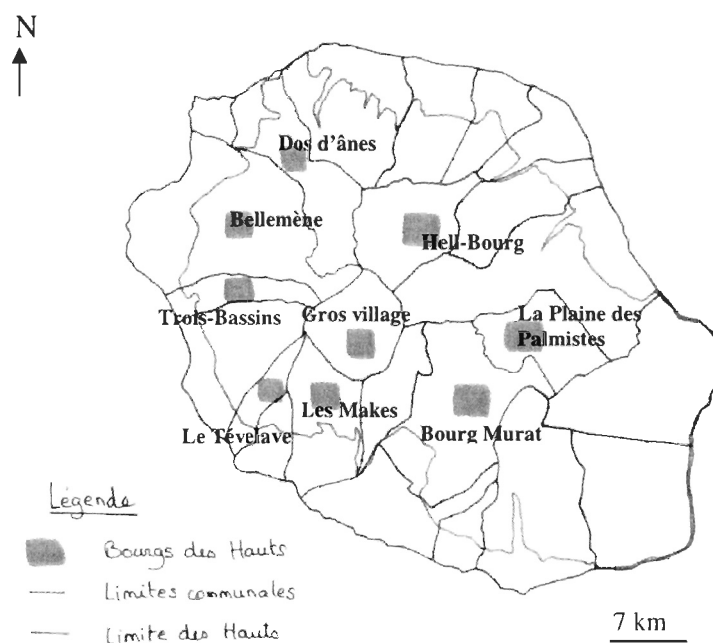


Figure 7 : Les principaux bourgs des Hauts

Source : adapté du document de l'AGORAH, 2008

Par ailleurs, on peut remarquer que le peuplement principal des Hauts se concentre en un cordon de population sur les mi-pentes, soit juste au dessus de la limite administrative séparant les Hauts des Bas, voire dans les Hauts pour certaines communes comme Saint-Paul, Le Tampon et la Plaine des Palmistes. Les mi-pentes sont des zones de moins en moins coupées des Bas, comme nous l'avons précisé précédemment, et ce sont elles qui peuvent servir de banlieues résidentielles pour les plus grandes villes du littoral comme Saint-Denis.

À cela s'ajoute le fait que l'on distingue une concentration linéaire du peuplement le long des principales voies de communication. En effet, les Hauts sont traversés par quelques routes départementales et nationales (RN) dont la RN3 traversant l'île en

diagonale de Saint-Pierre à Saint-Benoît et appelée l'axe des Plaines car elle traverse sur son passage les hautes plaines rurales que sont la Plaine des Cafres et la Plaine des Palmistes. Le peuplement qui entoure cet axe routier est en forte expansion.

Il faut également faire état du cas particulier du cirque de Mafate car il possède une structure de peuplement originale. Il se compose en effet de zones de peuplement isolées et difficilement accessibles car il n'existe que deux façons d'y aller, soit à pied soit en hélicoptère. Les zones habitées sont appelées des îlets et leur nombre d'habitants peut aller d'à peine quelques dizaines à une centaine. Ces îlets qui ne sont pas reliés par des routes sont de petits villages séparés les uns des autres par des remparts et possèdent le plus souvent un caractère nucléé (Voir section 5.1.2.1.3).

### **3.2.2 Évolution de la population des Hauts**

La zone des Hauts comptait, en 1999, 139 934 habitants, autrement dit, un cinquième de la population réunionnaise de l'époque. Elle a connu une croissance moyenne annuelle de 1,86% par an puisqu'en 1990, cette zone était peuplée par 118 410 personnes (AGORAH, 2003).

Si l'on étudie cette évolution de population par région à cette période, c'est le Sud qui connaît le plus fort taux de croissance annuel en ce qui concerne la population des Hauts avec un taux de 2,3%. En effet, l'ensemble des Hauts des communes du Sud affiche un taux de croissance supérieur à la moyenne réunionnaise (1,87% par an) (AGORAH, 2003).

Contrairement à la région sud, la région est a vu sa population des Hauts n'augmenter que très faiblement entre 1990 et 1999. Elle enregistre en effet le taux de croissance le plus bas avec 1,17%. Cependant, la population des Hauts de Sainte-Suzanne augmente considérablement avec 4,5% de croissance annuelle entre 1990 et 1999. Elle est considérée comme une commune « dortoir » où les gens habitent mais vont travailler dans les Bas, le plus souvent dans le chef lieu a Saint-Denis. La Plaine des Palmistes enregistre également un taux de croissance important de 2,81%, en partie dû à un solde migratoire élevé de 1,8%. Sainte-Rose connaît une faible croissance démographique à cause d'un solde migratoire négatif de -0,1% (AGORAH, 2003).

Les communes des Hauts de l'Ouest possèdent globalement un rythme de croissance moyen inférieur à celui de l'île. Cependant, il est intéressant de noter que pour l'ensemble de cette région, les taux de croissance sont supérieurs à ceux calculés pour la période 1982-1990 (AGORAH, 2003).

Dans le Nord, la croissance de la population a été plus importante sur les mi-pentes, soit le long de la limite administrative entre les Hauts et les Bas. Certains quartiers tels que La Montagne, La Confiance à Sainte-Marie et Bois-de-Nèfles-Sainte-Clotilde ont des taux de croissance élevés qui atteignent les 40% (68% pour la Confiance). Par opposition, certaines zones ont vu leur population diminuer. En effet, les secteurs de la Possession côté montagne et du Brûlé enregistrent une évolution négative, tandis que la Forêt de la Bretagne et celle de Bois de Nèfles ne comptent aujourd'hui plus aucun habitant (AGORAH, 2003).

En ce qui a trait aux cirques, on peut constater que, de manière générale, le cirque de Salazie a subi une augmentation de population, peu significative mais globale. Même la population des zones normalement peu peuplées comme la forêt de Bélouve a augmenté (on est passé de 2 à 12 habitants au total). Dans le cirque de Cilaos, cette augmentation de population est moins importante, et s'est concentrée exclusivement dans le village principal, Gros village. Ces deux cirques ont enregistré les plus faibles taux de croissance démographique entre 1990 et 1999. De plus, ils ont subi un solde migratoire négatif (-0,84% pour Salazie et -0,72% pour Cilaos). En ce qui concerne le cirque de Mafate, sa population n'a que très peu augmenté entre les deux années de recensement (AGORAH, 2003).

En termes généraux, si la Réunion doit connaître une forte augmentation de population durant les 20 prochaines années, la région des Hauts ne sera pas épargnée car elle devra nécessairement absorber une partie importante de cet afflux de population. Vers 2030, c'est donc entre 50 000 et 70 000 personnes de plus qui sont attendues entre la zone littorale et le cœur du Parc national de la Réunion (AGORAH, 2003).

### **3.2.3 Structure par âge**

Les caractéristiques de la population des Hauts de l'Île de la Réunion se différencient de celles du reste de la population de l'ensemble de l'île. En effet, nous pouvons remarquer qu'en 1999, la population des Hauts était à la fois jeune et âgée. La part des personnes âgées (plus de 60 ans) était plus importante dans les Hauts que dans les Bas (11% pour les Hauts contre 6% dans les Bas) ainsi que celle des moins de 25 ans qui atteignait 45% dans

les Hauts, soit une proportion légèrement supérieure à l'ensemble de l'île (43%) (AGORAH, 2003). Cette situation a pour conséquence une représentation très faible des classes d'âges les plus actives qui ont préféré migrer vers les régions littorales pour y trouver un mode de vie plus moderne et des possibilités d'emplois. Cependant, c'est cette situation qui fait que la mémoire des traditions ancestrales perdure, à cause de la présence de ces « gramouns »<sup>16</sup> qui les perpétuent et les transmettent petit à petit aux dernières générations.

La pyramide des âges de la population de l'ensemble des Hauts a presque le même profil que celle de l'ensemble de l'île. Elle a une base élargie à cause du maintien d'une forte natalité entre 1990 et 1999, ainsi qu'un sommet assez large<sup>17</sup>. Le creux notable de la population âgée entre 20 et 35 ans (Voir figure 8) correspond à une génération moins nombreuse, comme c'est le cas pour la pyramide des âges de la Réunion, mais également à cause du mouvement migratoire des jeunes vers les Bas ou hors du département afin de trouver un emploi.

Les personnes âgées de moins de 20 ans sont très bien représentées dans les Hauts dont une part importante dans les Hauts de l'Ouest. Les Hauts de Saint-Leu et de la Possession ainsi que les mi-pentes de Saint-Paul concentrent plus de 36% des moins de 20 ans sur leur population totale. Les trois cirques concentrent également une importante population jeune (plus de 38% des résidents ont moins de 20 ans). Dans la région sud, ce sont les Hauts du Tampon qui affichent le plus grand nombre de jeunes. La région est est

---

<sup>16</sup> « Personnes âgées » en créole.

<sup>17</sup> À noter que 12 personnes de plus de 100 ans ont été recensées dans les Hauts en 1999.



particulièrement jeune. À Sainte-Rose, Saint-André et Sainte-Suzanne, les moins de 20 ans représentent plus de 36% de la population totale. À Saint-Denis, dans les quartiers des Hauts de la commune, ils constituent également plus de 36% de la population totale. De manière générale, ce sont les quartiers des Hauts les moins peuplés qui enregistrent une forte population de jeunes (plus de 40% de la population totale. On peut citer comme exemple les Hauts du Plate à Saint-Leu (52,4%) et La Montagne dans les Hauts de la Possession (66,7%) (AGORAH, 2003).

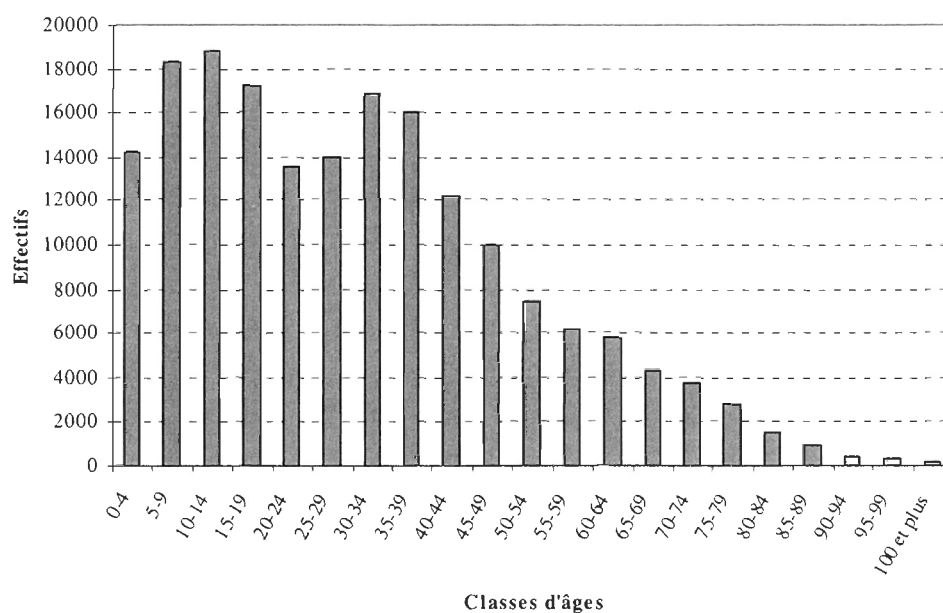


Figure 8 : Structure par âge de la population des Hauts en 1999

Source : AGORAH, 2003.

### 3.2.4 Logement

Cette augmentation massive de population a des conséquences non négligeables sur le logement. Déjà, celui-ci connaît dans les Hauts, tout comme dans les Bas, un

développement quasi-incontrôlé. En effet, compte tenu des migrations résidentielles de plus en plus fortes des centres anciens vers les quartiers périphériques, et des Bas vers les Hauts pour les actifs, le nombre de logements est en constante augmentation (Voir figure 9).

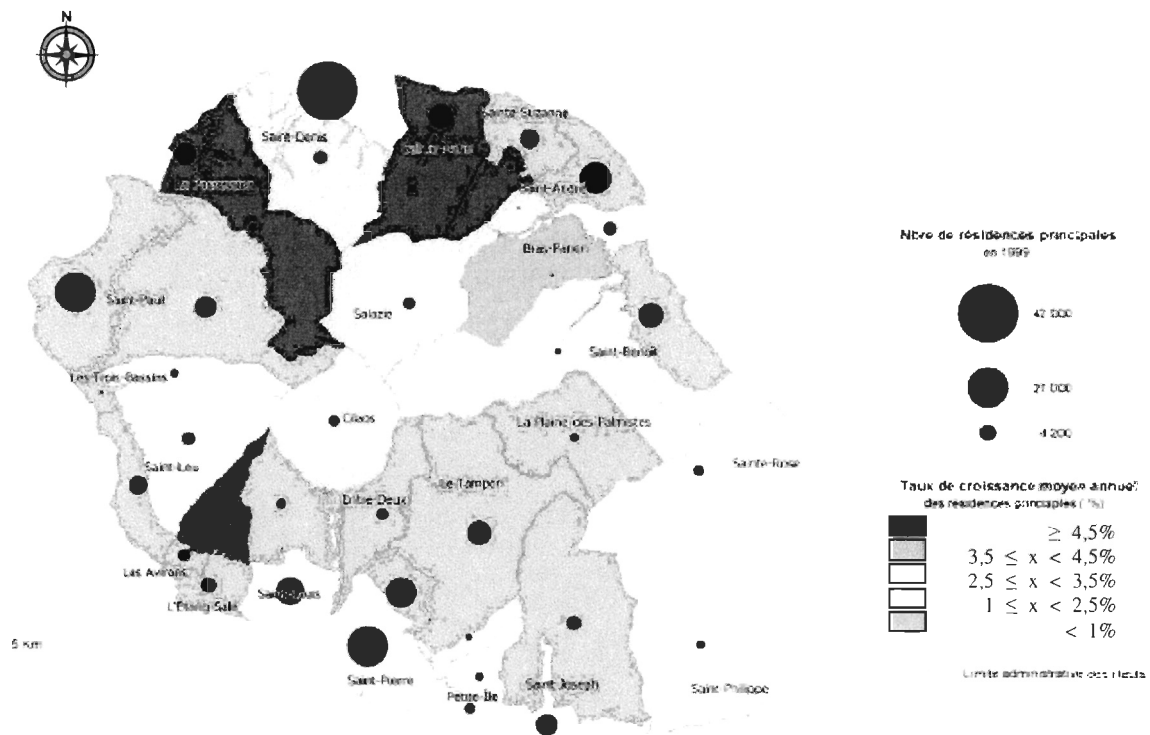


Figure 9 : Taux de croissance annuel des résidences principales entre 1990 et 1999

Source : CAH, 2007.

Globalement, cette augmentation suit celle de la population. En 1999, on peut compter dans les Hauts 46 846 logements, ce qui équivaut à environ un cinquième des logements de l'île (238 196 pour l'ensemble de la Réunion), et le taux de croissance moyen annuel dans ce domaine pour les Hauts est de 3,4%, soit légèrement inférieur au taux moyen réunionnais (AGORAH, 2003).

En termes d'évolution par région, nous constatons les mêmes disparités régionales que celles observées pour l'évolution de la population. Ce sont les Hauts du Sud qui constituent le pôle de forte augmentation avec un taux annuel de 3,57%. Les Hauts de l'Est ont une croissance peu significative avec une hausse moyenne annuelle inférieure à 2% par endroit en ce qui concerne les résidences principales<sup>18</sup>. Seule la commune de Sainte-Suzanne connaît une forte croissance de logements avec plus de 300 logements neufs construits entre 1990 et 1999. Globalement, les Hauts de l'Ouest suivent la tendance réunionnaise. Pour ce qui est du Nord, la croissance des logements est toujours très significative, surtout dans les Hauts de Sainte-Marie, principalement dans le quartier de la Confiance (AGORAH, 2003).

Ainsi, en termes de répartition générale, on retrouve encore les plus fortes concentrations de logements le long de la limite administrative des Hauts, et également le long de la RN3, soit l'axe des Plaines.

Néanmoins, si le taux de croissance annuel des résidences principales dans les Hauts suit celui de la population, on trouve en revanche beaucoup plus de poches d'insalubrité ou d'habitats précaires<sup>19</sup> dans les Hauts que dans les Bas (Voir figure 10). Dans ce domaine, ce sont surtout les Hauts de l'Ouest et du Nord qui connaissent ce problème avec des taux

---

<sup>18</sup> La moyenne pour l'ensemble de la Réunion en ce qui concerne la croissance des résidences principales est de 3,44% (AGORAH, 2003).

<sup>19</sup> L'INSEE définit les logements précaires ou insalubres comme « les résidences principales qui servent d'habitations de fortune, les cases ou maisons traditionnelles ne disposant pas, soit de l'eau, soit de l'électricité, soit des installations sanitaires (bain ou douche). L'insalubrité associe la dégradation du bâti à des effets négatifs sur la santé » (Nomenclature de l'INSEE).

d'insalubrité compris entre 20 et 30%, mais également la Plaine des Palmistes avec un taux supérieur à 30%.

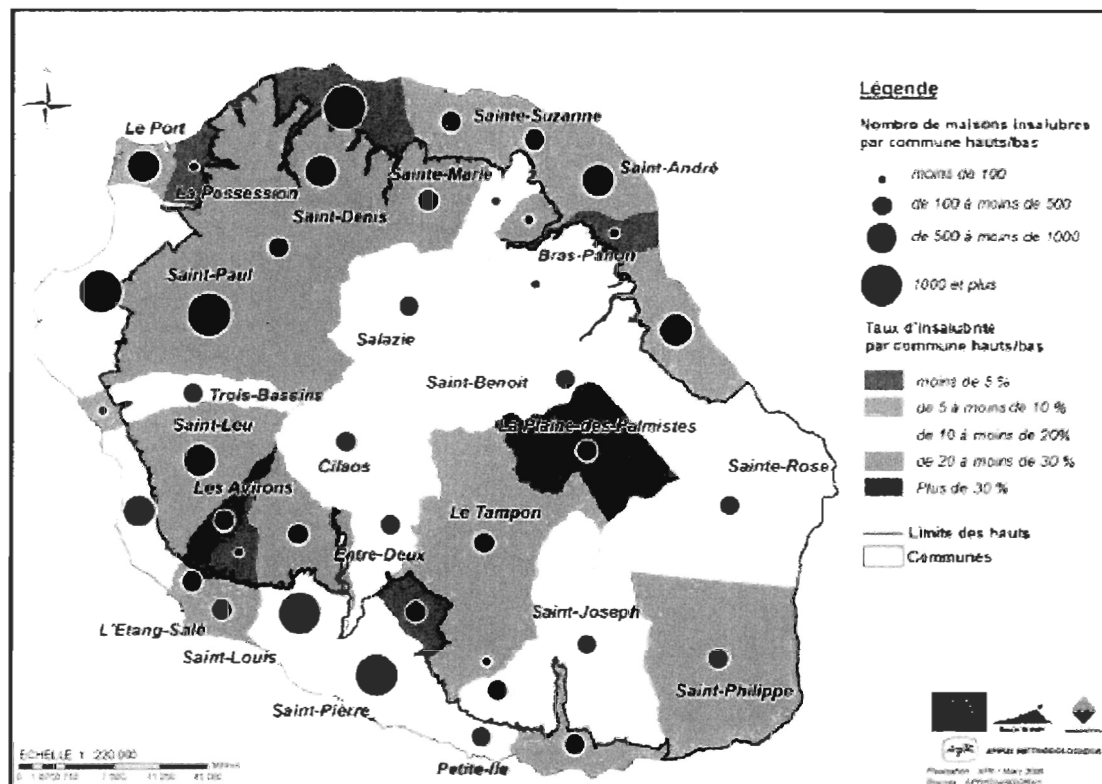


Figure 10 : Logements précaires et insalubres en 1999

Source : document de travail du Commissariat à l'Aménagement des Hauts, 2007.

### 3.3 Un rattrapage amorcé, mais des conditions socio-économiques qui restent à améliorer

Malgré les efforts des pouvoirs publics matérialisés par des programmes de développement visant à équilibrer la situation économique et sociale entre les Hauts et les Bas, la zone des Hauts reste encore fragile et mal développée sous plusieurs aspects comparée à la zone urbaine des Bas. Certes, les Hauts ont effectué un véritable bond en

avant ces 20 dernières années, mais la situation demeure encore problématique à certains égards.

### **3.3.1 Une économie fragile**

#### **3.3.1.1 Persistance des disparités entre les Hauts et les Bas**

Le statut de département que la Réunion a eu la chance d'obtenir le 19 mars 1946 lui a permis, comme nous l'avons vu dans la section 2.2.1, de se développer et d'offrir de meilleures conditions économiques et sociales à sa population, grâce aux fonds débloqués et aux mesures gouvernementales. Néanmoins, il est important de noter que les phénomènes d'urbanisation et de tertiarisation de l'économie que l'île a connus quelques années après son changement de statut, ont, de prime abord et surtout, concerné les Bas, c'est-à-dire les principales villes dynamiques du littoral (Saint-Pierre, Saint-Denis, Saint-Paul, etc.). Au contraire, la zone des Hauts est restée à l'écart des effets de la départementalisation. Une fois cette dernière effective, on observe un mouvement important des populations des Hauts vers les zones urbaines littorales où se concentrent emplois et richesses. Cette forte attractivité des Bas ajoutée à l'extrême précarité des Hauts fait apparaître un exode rural massif qui se dirige vers les villes et leurs périphéries sans qu'elles aient réellement les moyens pour y faire face. La situation s'amplifie entre 1950 et la fin des années 1960 et inquiète les autorités locales qui restent incapables de gérer convenablement l'afflux de cette population dans un contexte économique global qui a déjà du mal à répondre aux besoins existant avant cette arrivée massive. On parle alors des Hauts durant cette période comme « les oubliés du développement » (Bertile, 2006),

contexte facilité par plusieurs éléments tels que l'éloignement géographique des plus grandes villes du littoral, les difficultés d'accès liées au relief, la faible concentration de population sur ce territoire et la perception négative qu'on avait de cette région. Cet exode rural assez massif s'est traduit par l'abandon de champs qui sont retournés à la friche, et par la diminution voire la perte, dans certaines localités, d'équipements liés à la santé, à la scolarité, aux services à la population ou aux infrastructures de communication, etc. C'est pourquoi les Hauts ont connu une situation de sous-développement par rapport aux Bas, situation qui a encore du mal à se résorber aujourd'hui par endroit.

À la fin des années 1960, le contexte était tel qu'il devenait alors nécessaire de développer les Hauts, d'une part pour diminuer la dépendance alimentaire accrue de l'île qui devait importer et, d'autre part, pour freiner l'exode rural dans les Bas qui amplifiait le chômage et le nombre de bidonvilles, et aboutir ainsi à une régression progressive des retards que connaît cet espace.

Peu à peu, la lutte contre le déséquilibre entre la zone littorale et l'intérieur montagneux est donc devenue une priorité régionale. Dès 1968, un Plan d'Aménagement des Hauts de l'Ouest portant sur le désenclavement des Hauts de Saint-Paul, des Trois-Bassins et de Saint-Leu est lancé, afin fin d'y développer l'élevage bovin. Il constitue l'amorce d'un plus grand projet qui sera quant à lui élaboré en 1976 et qui cette fois-ci va concerner l'ensemble des Hauts. Il s'est concrétisé par la mise en œuvre d'un Plan d'Aménagement des Hauts (décret du 23 juin 1978) devenus alors Zone Spéciale d'Action Rurale, puis, en 1994, territoires ruraux de développement prioritaire (TRDP). Conçu pour

une vision à long terme, ce plan se base, depuis sa création, sur une approche volontariste et un partenariat de l'État et des collectivités locales. Pour animer et coordonner ce plan, l'État, la Région (Conseil Régional) et le Département (Conseil Général) se sont dotés d'un outil partenarial, le Commissariat à l'aménagement des Hauts (CAH) avec à sa tête un Commissaire à la rénovation rurale, appelé ensuite Commissaire à l'Aménagement des Hauts. Depuis 20 ans, dans le cadre de ce plan, de nombreuses actions ont été conduites pour développer le milieu rural. Il s'agissait de compenser les handicaps des zones de montagne, d'effectuer un rattrapage en équipements structurants et de mettre en place une politique de valorisation des atouts, et ce en mettant en pratique une démarche participative s'appuyant sur un partenariat fort, un travail sur l'innovation et une démarche endogène.

Les résultats ont été remarquables. Le rattrapage de certains équipements et des infrastructures (électrification, lignes téléphoniques, voiries, etc.) est effectif dans de nombreux espaces des Hauts. La progressive diversification agricole permet l'approvisionnement partiel du marché local en viande, lait, légumes, fruits, fleurs, et bois. De nouvelles activités liées au tourisme et à l'artisanat ont été encouragées, et l'apparition de services participe à un développement qui se veut plus équilibré des Hauts. Comme mentionné précédemment, la population s'est plus ou moins stabilisée à 20% de la population totale de l'île, et on constate notamment une nette tendance à la remontée d'une population urbaine, qu'elle soit originaire des Hauts ou attirée par la qualité de vie de ce territoire et les plus faibles prix du foncier. Les conditions de vie, notamment en ce qui concerne l'habitat souvent précaire par endroit, se sont améliorées, même si de nombreuses poches d'habitats insalubres existent encore. Ainsi, grâce aux efforts mis en œuvre, l'image

des Hauts tend à s'améliorer, la notion de qualité prenant le pas petit à petit sur celle d'archaïsme. Néanmoins, les retards bien que fortement atténués, restent encore réels au niveau de l'économie, des équipements et des services à la population.

### **3.3.1.2 Emploi et activité**

L'activité dans les Hauts diffère fortement de celle de l'ensemble de la Réunion. En 1999, le taux d'activité est en effet plus faible dans les Hauts que dans les Bas : 55% contre 58% pour l'ensemble de l'île, avec de surcroît une différence nette entre les hommes et les femmes. Le travail féminin a encore du mal à être reconnu à l'heure actuelle, ce qui explique le fait que moins de la moitié des femmes sont actives (au sens économique), alors que 64% des hommes sont actifs (CAH, 2007).

Dans les Hauts, le taux de chômage est élevé et nettement supérieur à la moyenne réunionnaise. En 1999, 49% des actifs sont au chômage contre 37,2% pour la moyenne insulaire. Globalement, pour une personne qui travaille, cinq n'ont pas d'emplois et sont des chômeurs ou des inactifs (retraités ou autres), alors que pour la Réunion, le ratio est d'une personne sur quatre. Le chômage affecte davantage les femmes (53% de taux de chômage pour celles-ci contre 45% pour la moyenne réunionnaise), mais aussi les jeunes (il touche 50% de ceux-ci pour la tranche des 25-39 ans contre 43% pour la moyenne réunionnaise) (CAH, 2007).

Le secteur tertiaire reste peu développé en particulier le tertiaire marchand qui représente moins du quart des actifs des Hauts (24% au lieu de 36,2% pour la Réunion).



L'agriculture est encore un secteur important pour les Hauts en 1999 car elle y fournit 21% des emplois contre 8% pour l'ensemble de l'île. On remarque également que 44% de l'emploi agricole de la Réunion est concentré dans les Hauts (CAH, 2007).

### **3.3.1.3 Les entreprises dans les Hauts**

Les Hauts, selon le CAH, n'accueillent, en 1999, que 10% des entreprises pour un poids démographique de 20%. On y compte 16 entreprises pour 1 000 habitants au lieu de 42 dans les Bas. En outre, ces entreprises sont de petite taille. Les deux tiers d'entre elles n'ont aucun salarié, contre la moitié dans les Bas (CAH, 2007).

Les secteurs d'activité dans lesquels se développent ces entreprises des Hauts (Voir tableau 2) sont les petits services, surtout ceux reliés au tourisme, le commerce et la construction. Toutefois, il faut savoir que les petits commerces d'alimentation générale (petites boutiques) y sont surreprésentés (25% du total à l'échelle insulaire) ainsi que les hôtels (22%) et l'industrie de la construction. Par contre, les services personnels (coiffeurs, blanchisseries, etc.) et les services aux entreprises, sont peu implantés (5% du total des services dans l'île), de même que les « commerces de gros » qui sont sous représentés (AGORAH, 2003). À noter qu'il n'y a qu'une banque dans les Hauts, à la Plaine des Cafres.

En termes d'évolution, on remarque que depuis 1994, les services liés au tourisme et loisirs ainsi que la branche Hôtels-restaurants prennent une part de plus en plus importante parmi les différentes branches d'activités des Hauts.

Tableau 2 : Répartition des secteurs d'activités des entreprises des Hauts en 1999

	Commerce	Commerce de gros	Construction	Hôtels-restaurants	Industrie	Services	Services aux entreprises
<b>Zone des Hauts</b>	24%	4,5%	19,3%	8,1%	8,6%	31,4%	4,1%
<b>Ensemble de la Réunion</b>	25,4%	8%	11,4%	5,4%	9,1%	31,4%	9,2%

Source : AGORAH-Mission de création du Parc national de la Réunion, 2003.

Par ailleurs, les entreprises dans les Hauts sont inégalement réparties dans la région. En effet, en 1999, plus du tiers des entreprises des Hauts sont concentrées dans les Hauts de la commune du Tampon et de Saint-Paul (32%) pour un poids démographique de 30% (AGORAH, 2003). Cette densité s'explique probablement par la proximité des grands centres d'activité que constituent les bassins ouest et sud.

#### 3.3.1.4 Les principales branches de l'économie des Hauts

Les Hauts ayant une plus faible urbanisation que les Bas, l'économie de la zone sera alors différente de celle que l'on retrouve dans les plus grandes villes littorales de l'île. En effet, une part importante de cette économie à tendance rurale est encore consacrée au secteur primaire malgré une prédominance du secteur tertiaire lié au tourisme.

#### 3.3.1.4.1 L'agriculture<sup>20</sup> et l'élevage

Le poids de l'agriculture reste en effet très fort dans les Hauts, ce qui se traduit par une part importante des non salariés dans l'ensemble des actifs ayant un emploi (19% contre 14% pour l'ensemble de l'île en 1999). Au niveau agricole, on retrouve dans les Hauts 58% de la SAU potentielle de l'île avec cependant beaucoup de terres en friches, notamment dans les hauteurs de l'Ouest et de l'Est. La zone regroupe 30% de la surface cannière et 90 % de l'élevage hors sol (Ricquebourg, 2005).

Les productions agricoles dans cette région demeurent compétitives parce qu'elles ne sont pas concurrencées par des activités similaires dans les Bas. Ainsi, on observe par exemple que la canne des Hauts est complémentaire à celle des Bas car les volumes produits sont nécessaires au maintien de la filière, et que le développement de l'élevage est fortement axé sur les Hauts, et peu présent dans les Bas.

Cependant, des mutations ont eu lieu. De manière générale, les exploitations agricoles connaissent de plus en plus un processus de concentration, tant dans les Bas que dans les Hauts. Leur effectif diminue et la dimension moyenne des surfaces cultivées augmente avec l'amélioration de l'équipement. En effet, depuis une vingtaine d'années, le nombre des exploitations agricoles est en constante diminution. Ce sont essentiellement les exploitations de moins de 5 ha qui ont disparu et principalement celles de moins de un hectare (elles représentaient 74% des exploitations totales des Hauts en 1973 contre 24% en

---

<sup>20</sup> Les données du CAH n'abordent pas véritablement le thème de l'agriculture en détails en ce qui concerne la zone des Hauts. Par ailleurs, dans ce domaine, l'échelle la plus fine du recensement est malheureusement la commune. Il n'existe pas de distinction entre les Hauts et les Bas. C'est pourquoi, suivant les données disponibles, certaines idées énoncées restent dépourvues de chiffres précis ou sont peu récentes.

2000). De ce fait, la taille moyenne des exploitations a augmenté, passant de 3,3 à 4,7 ha en moyenne. Parallèlement, les exploitations se sont modernisées en partie grâce aux politiques structurelles mises en place. Des exploitations agricoles capitalisées sont apparues, particulièrement dans des secteurs tels que l'élevage et le maraîchage. On constate également un nombre important de zones en friche. Le nombre de jeunes agriculteurs diminue de plus en plus car 10% d'entre eux avaient moins de 30 ans en 2000, comparativement à 15% en 1989. (Ricquebourg, 2005).

Ainsi, de manière générale, on peut distinguer deux types d'agriculture dans les Hauts. D'une part, une agriculture mécanisée de type commercial qui commence à se généraliser, sur de plus grands espaces et dont la rentabilité est très bonne, et d'autre part, une « petite agriculture » qui subsiste, vivrière mais aussi commerciale, sur de plus petits espaces, au caractère plus traditionnel et qui peut être quelques fois synonyme de pauvreté.

### **La canne à sucre**

La culture de la canne à sucre est fortement présente dans le périmètre du Plan d'Aménagement des Hauts. En effet, selon Ricquebourg (2005), 37% de la surface cannière (soit environ 9 620 ha) est située dans les Hauts, (surtout dans les Hauts de l'Est et du Nord, mais elle reste tout de même la principale culture des Hauts de Saint-Louis, des Aviron, de l'Étang Salé, de l'Entre-Deux et de Saint-Philippe). Les cultures concernées ont une superficie inférieure à 5 ha, ce qui peut paraître relativement petit. Néanmoins, elles représentent tout de même 18% du volume de production annuel de l'île (Ricquebourg, 2005). Leur maintien est ainsi vital pour la filière.

Cette culture constitue bien souvent le pivot des exploitations, car le reste des terres agricoles correspond à des cultures vivrières, des petits élevages, et plus rarement aujourd'hui, à des plantes à parfum (géranium, vétiver, etc.). Toutefois, l'évolution des données statistiques de la filière canne depuis le milieu des années 1980 montre que le nombre des exploitations dont la superficie est inférieure à 5 ha a diminué de plus de 50%, tandis que les autres catégories sont restées stables (Ricquebourg, 2005). Ces disparitions sont principalement dues à la faible rentabilité économique de ces petites structures comparée à celle de la production des Bas. De plus, peu d'efforts ont été développés jusqu'à présent en termes de sélection et de techniques adaptées aux conditions particulières des Hauts. Rappelons que les conditions pédoclimatiques de cette zone (faible pluviométrie pendant certaines périodes de l'année, faible ensoleillement, déficit hydrique en hiver austral), les fortes pentes difficiles d'accès et faiblement mécanisables, et la forte dynamique de diversification créent un contexte de production qui n'est pas toujours aisé.

Cependant la disparition de la canne dans cette zone serait catastrophique à plusieurs niveaux pour les Hauts de l'île. De nombreuses exploitations disparaîtraient progressivement à cause d'un manque de rentabilité de la production. Au niveau agronomique, le couvert végétal qu'elle crée protège les sols contre l'érosion, très importante dans les Hauts du fait de la topographie accidentée. On pourrait alors craindre des inondations voire des glissements de terrains sur les terres les plus en pente. Par ailleurs, le mitage de ces espaces agricoles serait fortement accéléré compte tenu de la pression foncière qui existe à ce jour. La baisse de l'emploi entraînerait une augmentation du taux de chômage. L'accroissement des espèces végétales envahissantes entraînerait une

homogénéisation des paysages notamment à cause d'une perte de diversité. Tout cela aurait des conséquences non négligeables sur la fréquentation touristique de l'île, du fait de la perte d'une véritable identité culturelle (Ricquebourg, 2005).

Dans cet environnement, la culture de la canne à sucre se maintient malgré des rendements plus faibles que dans les monocultures irriguées des Bas, mais la filière est fragile. C'est pourquoi elle fait l'objet d'un appui important de la part des pouvoirs publics tels que l'Union européenne, l'État français et les collectivités territoriales.

### **Les fruits et légumes**

La filière « fruits et légumes » se différencie des filières « canne à sucre » et « élevage » sous plusieurs aspects. Elle fait l'objet de peu de soutiens publics et subsiste le plus souvent par le maintien d'une tradition de commercialisation informelle. De plus, il faut noter la quasi absence d'organisation professionnelle.

La production réunionnaise de fruits et légumes ne cesse d'augmenter à cause du dynamisme du marché local. Elle permet de couvrir 80% de la demande à la Réunion et son exportation est faible (Ricquebourg, 2005). Les seuls fruits exportés sont l'ananas, le letchi et la grenadille, néanmoins ces filières subissent beaucoup de concurrence d'autres pays tels que la Martinique ou la Guadeloupe. La production reste pour l'essentiel très localisée dans certaines régions, ce qui en fait un secteur d'activité très important contribuant à la structuration du milieu rural.

Quelques cultures légumières sont produites géographiquement sur l'ensemble de l'île, comme c'est le cas pour la petite tomate de plein champ (souvent encore produite sur les mêmes plantations que la canne). Cependant, beaucoup d'autres sont plus spécifiques à certains endroits. On peut citer notamment, le cas de la pomme terre et de la carotte, essentiellement produites sur les Hauts du Sud principalement, la salade dans les Hauts de Saint-Paul, sur les secteurs de Dos d'Âne. D'autres productions plus marginales sont aussi fortement localisées et constituent, pour les zones où elles sont cultivées, un produit d'appel touristique. C'est le cas de l'ail dans les Hauts de la Petite-Île, de l'artichaut sur le Plate, du curcuma dans les Hauts de Saint-Joseph, ou de la lentille dans le cirque de Cilaos. Des manifestations festives sont organisées dans ces lieux et utilisent le nom de ces produits de terroirs comme thème fédérateur.

Les cultures fruitières, tout comme le secteur des légumes, et peut-être même plus encore, sont situées sur des terroirs bien particuliers. Cela vient du fait que les espèces de fruits cultivées demandent des exigences agro-climatiques plus spécifiques. C'est le cas notamment du letchi et de la banane, où le berceau de la production se trouve dans les Hauts de l'Est, et du goyavier dans les zones humides intérieures de l'île. Tout comme certains légumes, des fruits spécifiquement cultivés dans des régions des Hauts font l'objet de fêtes de quartier pendant lesquelles ils sont mis en valeur comme produits du terroir. C'est le cas par exemple de la Fête du goyavier à la Plaine des Palmistes, de la Fête de la fraise dans les Hauts de Saint-Pierre à Mont-Vert, de la Fête de la pêche dans le cirque de Salazie ou de la Fête de l'ananas sur Bois de Nèfles dans les Hauts de Saint-Denis.

Cependant, la filière est encore largement organisée autour des grossistes que l'on appelle communément «bazardiers» et qui font le tour des marchés forains des Bas et des Hauts. Seule une infime fraction de la production fait l'objet d'aides des pouvoirs publics visant à soutenir la réalisation de contrats dans les grands circuits de distribution.

### **La filière animale**

Les filières animales (bovins-lait, bovins-viande, porcins, volailles et œufs) ont connu un fort développement dans la région des Hauts pendant les 20 dernières années grâce aux actions mises en place dans le cadre du Plan d'aménagement des Hauts. Ces filières sont concentrées, bien organisées, coordonnées et également modernisées.

Avec les pressions publiques, la production de porcs s'est concentrée dans les Hauts, particulièrement dans le Cirque de Salazie. Les effluents d'élevage et les nuisances environnementales au niveau du paysage et de l'odeur générée sont des questions fortement débattues. Des mesures ont été prises, mais le problème n'est pas totalement réglé.

La production bovine est groupée dans les Hauts de l'île. Pour la catégorie des élevages « naisseurs »<sup>21</sup>, 70% des éleveurs sont situés sur les Hauts de l'Ouest (Ricquebourg, 2005). Le reste de la production est répartie sur les Hauts du Sud et les hautes plaines rurales. La majorité des élevages « d'engraissement » se retrouve surtout dans les Hauts de Saint-Louis et de Saint-Pierre, et dans une moindre mesure dans les Hauts du Tampon.

---

<sup>21</sup> Il s'agit d'une « agriculture qui s'occupe de la reproduction des animaux d'élevage » (Encyclopédie Universalis, 2008)



La production de lait a littéralement explosé à la Réunion et la croissance persiste grâce à une politique très active qui facilite l'augmentation du cheptel. Actuellement, plus de 80% de la production laitière se fait dans les Hauts. Sa répartition actuelle par secteur géographique est la suivante : 55% sur la Plaine de Cafres, 17% sur Grand Coude, Jean Petit et la Crête, 13% sur la Plaine des Grègues, 9% à la Plaine des Palmistes et 7% sur les hauteurs de l'Ouest. La taille moyenne des troupeaux dans les Hauts est de 31 vaches laitières (VL) pour une production moyenne par vache de 5 200 L/VL (Riquebourg, 2005).

L'exploitation de poulets en élevage hors sol est aussi très présente dans les Hauts, mais on note également la présence de nombreux élevages en plein air qui constituent un produit du terroir unique. Il s'agit de produits de qualité de type « fermier » où les bêtes sont élevées sur parcours, et où les acheteurs viennent sur les lieux d'élevages pour choisir les animaux qu'ils désirent. Ces poulets font la fierté des éleveurs des Hauts, même si ce type d'élevage reste néanmoins en marge de la production actuelle au regard des volumes produits.

### **La filière plantes à parfum**

Il ne reste plus beaucoup de filières de plantes à parfum à la Réunion (géranium, vétiver et vanille), cultures traditionnelles des Hauts de l'Ouest. Elles sont en crise depuis plusieurs dizaines d'années car elles subissent les assauts de la concurrence internationale qui ne cesse d'augmenter. La Chine produit elle aussi du géranium et Madagascar, de la vanille. De plus, le coût de la main d'œuvre a fortement augmenté.

La culture de géranium occupait, en 1960, 10% de la SAU et intéressait plus de 6 000 planteurs des Hauts, faisant vivre ainsi 12% de la population de l'île. Malheureusement, après avoir atteint 230 tonnes en 1963, la production a nettement diminué pour atteindre seulement 2,3 tonnes en 1994. Ainsi, en 30 ans, le volume de la production a été divisé par 100. La superficie cultivée et le nombre de planteurs ont également fortement chuté puisqu'entre 1981 et 2000, le nombre de planteurs est passé de 2 271 à 424, et la superficie cultivée en géranium a diminué de 2 699 à 287 ha (Ricquebourg, 2005).

À l'heure actuelle, la production de ces plantes à parfum est très faible (8,8 tonnes pour le géranium, 0,4 tonne pour le vétiver, 28 tonnes pour la vanille). Cependant, elle a tendance à se redresser légèrement sous l'impulsion des aides. Bien qu'elles soient faibles économiquement, ces filières concernent encore environ 900 producteurs concentrés dans les Hauts et qui tentent de perpétuer la tradition et de faire connaître ces produits du terroir (Ricquebourg, 2005).

#### **3.3.1.4.2 L'artisanat**

L'artisanat<sup>22</sup> est aussi un atout considérable pour les Hauts. Il faut savoir qu'environ 12% des entreprises artisanales se trouvent à l'intérieur de la limite juridique des Hauts. Selon l'Observatoire Économique de l'Artisanat de la Réunion, elles sont environ 1 000 en 2006, ce qui est assez considérable compte tenu de la main d'œuvre active qu'elles

---

<sup>22</sup> L'artisanat, comme on l'entend à la Réunion, ne correspond pas seulement à la création d'objets d'arts en production manuelle, en petite quantité, pour le loisir. En effet, selon la Chambre des métiers et de l'artisanat de la Réunion, « sont artisanales les entreprises ayant une activité économique de production, de transformation, de réparation et de prestation de services, exerçant à titre principal ou secondaire, sous une forme foraine ou ambulante ». Certes, les objets d'art en font partie, mais également toutes les formes de techniques traditionnelles et ancestrales de la Réunion, de petite ou de grande envergure.

emploient. Ces entreprises constituent la principale activité de production et de services dont le capital et la main d'œuvre sont d'origine locale. Elles forment chaque année de nombreux apprentis et contribuent ainsi au renouvellement et au développement des capacités de production. Leur développement en fait l'une des premières sources d'emplois durables. La moitié des entreprises de ce secteur comprend simplement l'artisan qui travaille seul. L'autre moitié constitue des entreprises dont l'effectif moyen est de trois employés (Chambre de Métiers de l'Artisanat de la Réunion, 2006). Le secteur de l'artisanat, encore mal identifié à l'heure actuelle, peut néanmoins être divisé en trois catégories à la Réunion : le bâtiment, l'alimentation (boucherie, boulangerie, confiserie, plats à emporter, etc.) et l'artisanat d'art. Ce dernier connaît une structuration grâce à des actions de formation, d'innovation et de commercialisation menées dans des lieux chargés d'histoire comme les «Tourelles» à la Plaine des Palmistes (Voir figure 11).

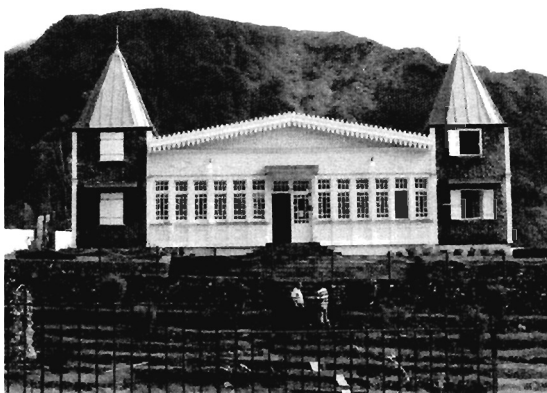


Figure 11 : Domaine des Tourelles à la Plaine des Palmistes

Source : Agnès K/ourio

Concernant les métiers d'art, une nomenclature a été réalisée en décembre 2003 par l'AREP visant à regrouper les informations concernant les artisans enregistrés par métier et par zone géographique (Voir tableau 3). Parmi les métiers les plus exercés officiellement à La Réunion (c'est-à-dire ayant plus de 30 représentants officiels), on retrouve les arts graphiques, les objets de décoration, le textile, les métaux précieux, la décoration intérieure, le travail de la terre et le travail du bois. Certains métiers sont ancrés dans la tradition créole comme ceux de brodeuse ou de bardeautier. On se rend alors compte qu'environ 40% de l'effectif des artisans dans le domaine artistique se situent dans les Hauts de l'île.

Tableau 3: Nombre d'artisans par métier d'art dans les Bas  
et dans les Hauts de la Réunion en 2003.

<b>Filière de métiers</b>	<b>Bas</b>	<b>Hauts</b>	<b>TOTAL</b>
<b>Art graphique</b>	47	26	73
<b>Bâtiment</b>	2	1	3
<b>Bois</b>	15	16	31
<b>Cuir</b>	-	2	2
<b>Décoration intérieure</b>	27	17	44
<b>Facteur instrument</b>	5	3	8
<b>Fibre végétale</b>	20	7	27
<b>Métal</b>	7	2	9
<b>Métaux précieux</b>	47	18	65
<b>Objets décoration</b>	40	24	64
<b>Senteur</b>	3	5	8
<b>Textile</b>	32	31	63
<b>Travail de lave</b>	4	2	6
<b>Travail de la pierre</b>	41	20	61
<b>TOTAL</b>	290	174	464

Source : AREP, 2003 ; cité par la Mission de création du Parc national de la Réunion, 2006.

Chaque région des Hauts a ainsi trouvé sa spécialité artisanale qui va la mettre en valeur et attirer les touristes locaux ou extérieurs. Nous pouvons citer par exemple les broderies de Cilaos ou les vanneries de Saint-Philippe (Voir section 4.2.2.3).

#### **3.3.1.4.3 Le tourisme et les loisirs**

Les Hauts sont un atout touristique important pour la Réunion car les activités terrestres sont essentiellement tournées vers la nature et les Hauts. Aujourd'hui, le tourisme de cette région, que l'on appelle encore « tourisme vert » de découverte et d'aventure, s'inscrit dans une démarche de tourisme durable et est en plein essor, ce qui contribue au développement touristique et économique de l'île. Cependant, il reste soumis aux aléas climatiques (cyclones), aux épidémies qui sévissent dans l'île (crise du chicungunya) et il reste encore assez saisonnier, ce qui le rend fragile à certains aspects. Néanmoins, les Hauts regorgent de possibilités dans ce domaine.

La grande majorité des sentiers pédestres de randonnée est située à l'intérieur de la zone des Hauts. Ces sentiers entretenus et balisés par l'Office national des Forêts (ONF) sont d'excellente qualité, d'une grande diversité et de niveaux de difficulté différents pour répondre le plus possible à la demande. Aux sentiers de randonnée ou de grande randonnée s'ajoutent ceux à caractère pédagogique qui ont pour but de faire découvrir la richesse de la flore et de la faune des Hauts de l'île. L'ONF a également mis en place des équipements d'accueil (230 aires d'accueil) et de pique-nique qui sont, pour l'ensemble, situés dans les

Hauts. Aux circuits de randonnée pédestres s'ajoutent des circuits de vélos tout terrain et des circuits équestres.

En outre, les Hauts proposent également des sports de nature qui représentent des enjeux économiques non négligeables pour la région en matière de flux financiers. Sont offertes des activités d'escalade, de la spéléologie, des activités d'eau vive (canyoning, kayak, randonnée aquatique), ainsi que des sites de décollage de parapentes et de deltaplane. Le parapente, le canyoning et la randonnée équestre sont les trois activités qui génèrent le plus de retombées économiques directes.

La Réunion est réputée pour la grande diversité de ses paysages. Sur la carte des vocations touristiques majeures du Schéma d'aménagement régional (SAR) (Voir figure 12), seules deux désignations ne concernent pas les Hauts : le littoral ouest à vocation balnéaire et une partie du littoral est. À ces différents types de paysages correspondent des thèmes qui leur sont propres et qui servent de base à la création d'activités (AGORAH, 2003).

Cilaos et le Piton des Neiges à vocation « nature et forme » attirent un tourisme thermal ou sportif. Le cirque de Cilaos est en effet le seul à posséder un établissement thermal sur l'île. Il est également sur le point de départ de nombreuses randonnées de haut niveau (Piton des Neiges, le Taïbit...) et de plusieurs activités de canyoning. L'accession au site se fait par une route particulièrement longue, sinueuse, vertigineuse et parfois endommagée. Cependant, cette spécificité a permis le développement d'hôtels classés et de gîtes ruraux dont les taux de fréquentation sont relativement satisfaisants.

Le volcan actif est le principal attrait de l'île. C'est le site le plus fréquenté par les touristes extérieurs, mais également par les locaux. La route forestière du volcan attire de nombreux pique-niqueurs hebdomadaires. Ces paysages à « grand spectacle » sont un élément fort de différenciation et de dépaysement.

La Plaine des Palmistes et le petit cirque de Bébou-Bélouve sont un « sanctuaire des forêts » grâce à leur climat très humide. La forêt de Bébou-Bélouve est la plus belle de la Réunion et celle qui a le plus conservé des reliquats de forêt indigène de bois de couleur des Hauts. Son climat attire également certaines familles réunionnaises qui fuient la chaleur des Bas et viennent passer des vacances dans leur résidence secondaire lors de la saison chaude.

Salazie, le cirque des « sources », attire les touristes qui veulent admirer les cascades comme celles du Voile de la Mariée, et découvrir différentes rivières. Le maintien des traditions, le charme de ses maisons créoles y sont des atouts touristiques importants. La capacité hôtelière et d'hébergement rural connaît un très bon taux de fréquentation et l'offre de restauration a tendance à augmenter.

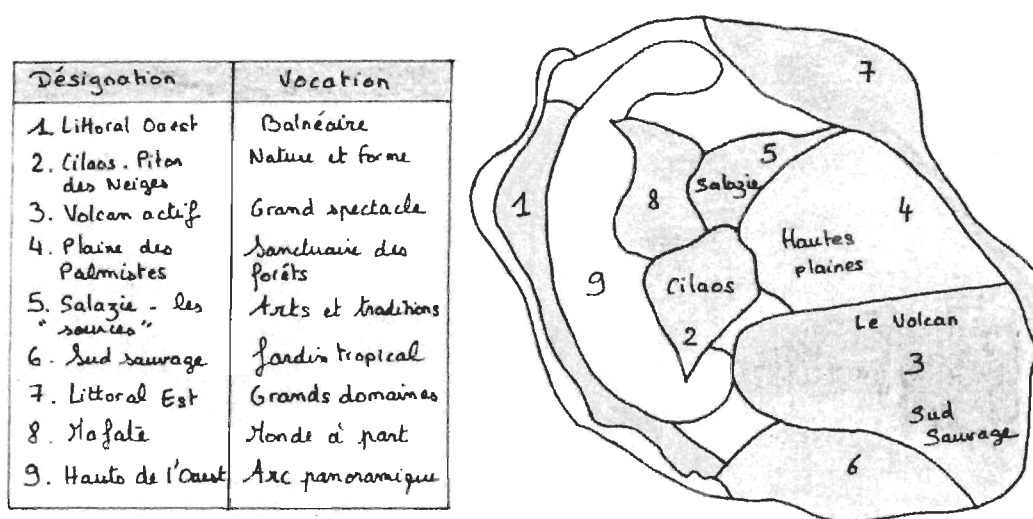


Figure 12 : Diversité des paysages et de l'offre touristique dans les Hauts : vocations majeures

Source : adapté du SAR, 2001.

Ainsi, il existe un fort potentiel d'offres touristiques, d'hébergement et de restauration dans les Hauts. Néanmoins ce potentiel est inégalement réparti sur le territoire (Voir figure 13). En effet, en 2004, 74% des hôtels classés sont dans les Hauts du Sud, alors qu'il n'y en a aucun dans les Hauts de l'Ouest. De plus, on rencontre le plus souvent des hôtels de petite capacité et de nombreux hôtels à deux étoiles. Par ailleurs, les gîtes ruraux et chambres d'hôtes sont absents de certaines zones comme Sainte-Rose ou Saint-Philippe.



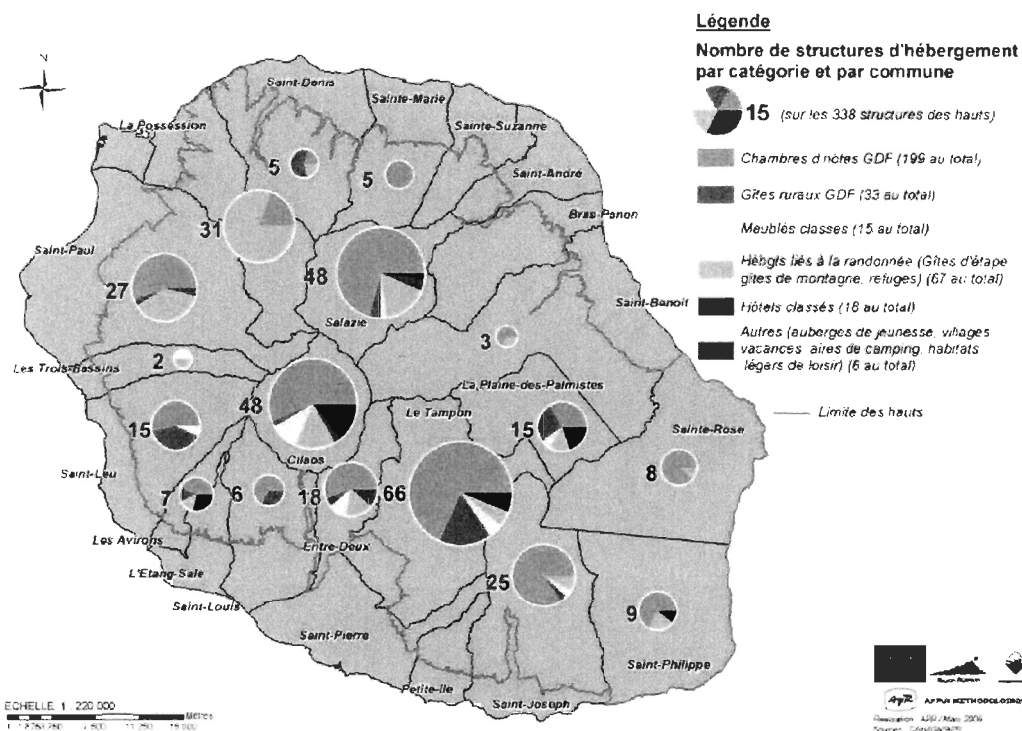


Figure 13 : Répartition des structures d'hébergement dans les Hauts en 2004

Source : CAH, 2007.

### 3.3.2 Les équipements et aménagements dans les Hauts

D'après l'AGORAH, on note que les Hauts regroupent, en 2001, 31% des équipements de l'île (AGORAH, 2003). Cependant, ils ne sont pas très diversifiés. En effet, les plus représentés sont ceux qui concernent le sport, le loisir et le tourisme. Les équipements les moins courants sont liés au transport, au traitement des déchets, à l'industrie et à l'énergie. Il est possible de regrouper les principaux équipements en sept groupes : les équipements de services, la santé, l'enseignement, les équipements culturels, les équipements et aménagements sportifs, de loisir et de tourisme, les infrastructures de communication routière et les infrastructures de distribution d'eau.

### **3.3.2.1 Les équipements de services**

Les équipements de services destinés à la population sont peu nombreux. En effet, il s'agit le plus souvent, ici classés par ordre d'occurrence, d'une mairie annexe, d'un bureau de poste, d'un bureau de l'ONF et d'une gendarmerie. Rares sont les bourgs qui possèdent des services plus diversifiés tels que les pompiers, les missions locales ou des crèches.

### **3.3.2.2 La santé dans les Hauts**

Les services publics liés à la santé sont peu ou mal représentés dans les Hauts (2,5% des équipements) (AGORAH, 2003). On peut les retrouver aujourd'hui à travers les PMI (Protection Maternelle et Infantile) ou certains dispensaires. Il existe un hôpital à Cilaos, et un hôpital de jour à la Possession. Les Hauts de certaines communes comme les Aviron ne disposent d'aucun service médical public, ce qui oblige les particuliers à faire de longs trajets parfois de plusieurs heures pour se rendre dans les Bas afin de se faire soigner, ou à appeler l'hélicoptère en cas d'urgence comme c'est le cas pour les habitants de Mafate. Les communes de la Plaine des Palmistes et de Saint-Philippe ne disposent que d'un centre de PMI pour l'ensemble de leur population.

### **3.3.2.3 L'enseignement dans les Hauts**

La zone des Hauts est peu pourvue en structure d'enseignement secondaire. On compte au total 13 collèges publics et privés (sur les 80 présents dans l'île) et seulement deux lycées (sur les 45 que compte la Réunion). Aucune structure d'enseignement supérieure n'est disponible dans les Hauts. Néanmoins, les écoles primaires et maternelles

sont mieux représentées. On en dénombre 145 dans les Hauts soit 31% de l'ensemble des écoles d'enseignement primaire de l'île (AGORAH, 2003). Cette situation conduit à un niveau d'instruction plus faible de la population des Hauts contrairement à celle des Bas. En effet, les niveaux de diplômes sont plus bas comparés à la moyenne réunionnaise. En 1999, 60% de la population des plus de 15 ans dans les Hauts sont sans diplôme, contre 49% pour celle des plus de 15 ans dans l'ensemble de l'île (CAH, 2007).

#### **3.3.2.4 Les équipements culturels**

On rencontre principalement des Centres d'Animation Socio-éducatifs (CASE) qui représentent une part de 45,7% des équipements culturels dans les Hauts, et/ou des maisons de quartier, des salles des fêtes, des salles polyvalentes ou salles d'animation (elles ont des noms différents mais servent toutes à la même utilisation), et quelques fois des bibliothèques (16,2%) (AGORAH, 2003). Plus rarement on se trouve en présence d'une salle de spectacle (c'est le cas de la commune de Saint-Philippe), d'un local socio-culturel qui sert à la fois de cinéma, de salles d'exposition et autres. Il existe quelques musées, deux écoles de musique et deux théâtres. Seuls les Hauts des communes des Avirons, Bras-Panon, Étang-Salé, Saint-Pierre et Saint-André ne possèdent aujourd'hui aucun équipement culturel.

#### **3.3.2.5 Les équipements et aménagements sportifs, de loisir et de tourisme**

Cette catégorie d'équipements est mieux représentée dans les Hauts de l'île (23% des équipements des Hauts) (AGORAH, 2003). Cela va du plus simple terrain de foot non

dimensionné, au stade avec gradins, au complexe sportif, mais aussi aux aires de pique-nique, centres de vacances ou auberges de jeunesse. Par contre, on ne dénombre aucun camping aménagé.

### **3.3.2.6 Les infrastructures de communication routière**

Compte tenu de la pression démographique importante, de la petitesse du territoire et du relief, la question des déplacements est un problème majeur à la Réunion. Le trafic est en constante augmentation mais le maillage routier est insuffisant pour absorber le flot important de véhicules. Cette situation n'arrange pas le cas des Hauts qui demeurent, pour l'essentiel, des zones enclavées. La desserte des Hauts vers le littoral est le plus souvent obligatoire car il n'existe pas beaucoup de liaisons entre les Hauts. En effet, malgré des progrès évidents, les liaisons entre les bourgs des Hauts restent difficiles, obligeant souvent à faire un large détour par le littoral. C'est le cas par exemple entre le Tévelave et les Makes (Voir figure 14). De plus, cette desserte est mal assurée car les axes reliant les Hauts aux Bas sont pour beaucoup déjà saturés notamment dans les Hauts de l'Ouest où certaines liaisons enregistrent en 1999 entre 10 000 et 20 000 véhicules par jour. À cela s'ajoute le fait qu'entre 1990 et 1999, le trafic a augmenté de plus de 130% entre Plateau Caillou et les Bas de la commune de Saint-Paul (AGORAH, 2003).

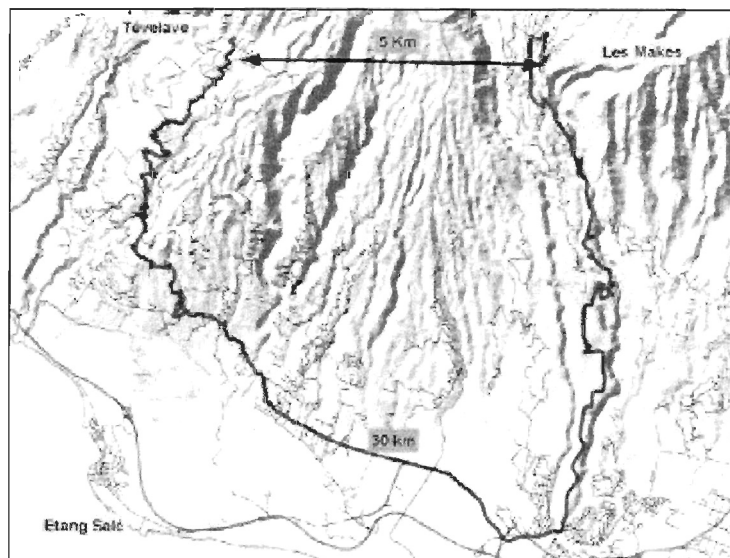


Figure 14 : Schéma de la desserte routière entre le Tévelave et les Makes

Source : Plan de développement des Hauts ruraux, 2008.

Par ailleurs, il faut noter qu'il n'existe qu'une gare routière dans les Hauts et celle-ci se trouve dans le cirque de Cilaos. De plus, le nombre de rotations quotidiennes des transports en commun est faible. Les horaires sont peu respectés rendant les correspondances problématiques, et le dimensionnement des bus pose problème à cause de l'étroitesse des routes et des nombreux virages. Pour information, la route qui part de Saint-Louis en direction des villages du cirque de Cilaos correspond à plus de 40 km de lacets sur un important dénivelé, ce qui équivaut à plus de 400 virages côtoyant sans cesse des pentes vertigineuses. L'organisation des transports ne parvient donc pas à résoudre les problèmes d'accessibilité, ce qui a pour effet de freiner la structuration des Hauts.

L'état des routes des Hauts est aussi à déplorer. Certes, la RN3 qui est l'un des axes principaux de la zone est bien entretenue, cependant d'autres routes importantes en termes

d'accès sont problématiques à cause du relief particulièrement abrupt et de l'érosion qui provoque des chutes de pierres. C'est le cas par exemple de la route qui mène au cirque de Cilaos (Voir figure 15).

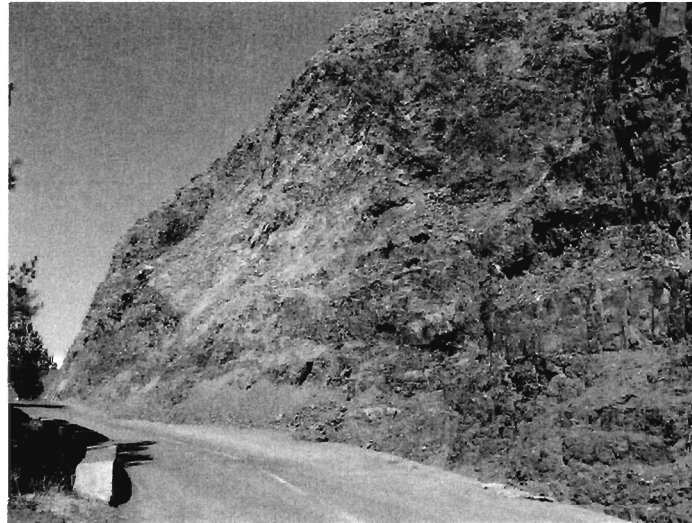


Figure 15 : Route d'accès au cirque de Cilaos

Source : Agnès K/ourio

Par contre, la plus grande partie du réseau de routes forestières se concentre dans les Hauts (plus de 350 km de routes dont 170 km sont autorisés à la circulation du public). C'est un atout touristique certain, mais en aucun cas, il ne pourra servir au désenclavement de la zone compte tenu de la qualité des routes : un tiers est bétonnée, un tiers est empierrée, et un tiers est en terrain naturel, ce qui devient rapidement impraticable en cas de fortes pluies.

### **3.3.2.7 Les infrastructures de distribution d'eau**

Dans les Hauts, l'eau potable est captée dans les ravines, ce qui pose des problèmes de débit durant les périodes d'étiage, et également des problèmes de potabilité à cause de la turbidité de l'eau. Le rendement des réseaux est souvent médiocre dans la zone et les équipements de captage et les réservoirs sont souvent vétustes, créant de fréquents dysfonctionnements.

## **3.4 Éléments de conclusion de la partie III**

Nous pouvons constater que malgré les efforts déployés dans le cadre du Plan d'Aménagement des Hauts, le tissu économique et social des Hauts présente encore de nombreux points faibles, rendant difficile et parfois inefficace le développement de cette zone. En effet, comme nous l'avons vu, elle est surtout constituée de très petites unités à caractère familial dans un environnement à faible pouvoir d'achat. Du fait d'une évasion commerciale massive dans certaines communes, elle perd régulièrement des activités marchandes de proximité. L'appareil commercial encore désuet par endroit et peu attractif ne résiste pas toujours aux dynamiques puissantes liées à l'urbanisation et à l'installation de grandes surfaces dans de nouvelles zones du littoral, tendance renforcée par un manque d'organisation des acteurs privés et publics. L'accueil touristique manque d'organisation et de structuration. Les services aux entreprises et à la personne sont encore sous-représentés, même si depuis 1994 ils tentent de combler leur retard, prenant une part croissante parmi les différentes branches d'activités des Hauts. Enfin, au niveau du transport, les services

sont difficiles à implanter. Il est donc primordial de continuer à développer cette région afin d'améliorer progressivement les conditions de vie des populations existantes et futures.

Néanmoins, si ce territoire a été choisi pour accueillir le Parc national de la Réunion, c'est parce qu'il constitue, pour l'île et les Réunionnais, une richesse que l'outil parc national devra protéger et mettre en valeur au sein d'un contexte difficile de croissance démographique et de partage des ressources.



## **PARTIE IV**

### **LES HAUTS : UN TERRITOIRE AU FORT POTENTIEL DE DÉVELOPPEMENT MAIS DIFFICILE À METTRE EN VALEUR**

Certes, le territoire des Hauts se révèle problématique sous bien des aspects, rendant les conditions de vie de sa population parfois pénibles à cause notamment de l'important relief qui le différencie des Bas et de ses caractéristiques historiques. Néanmoins, malgré ces difficultés, les Hauts recèlent de nombreux atouts qui laissent espérer un fort potentiel de développement économique et social. Ce relief colossal et ces paysages extraordinaires qui ont longtemps suscité la crainte constituent aujourd'hui pour tous les Réunionnais un patrimoine naturel, de même que l'histoire liée au marronnage a permis l'émergence au fil du temps d'une culture créole propre à la Réunion et considérée comme un patrimoine culturel indéniable. Ces patrimoines naturel et culturel sont la clé de voûte du Parc national de la Réunion, mais leur mise en valeur se heurte aux différents problèmes que connaît l'île.

#### **4.1 Le patrimoine naturel des Hauts : une richesse pour la Réunion.**

Les Hauts sont un véritable réservoir biologique et paysager, issu du climat tropical de la Réunion et des différentes formes de relief. Cette caractéristique constitue une richesse patrimoniale pour l'ensemble de l'île et ses habitants et attire chaque année plusieurs centaines de milliers de touristes.

#### 4.1.1 Un endémisme important : un écosystème riche d'espèces uniques au monde

Comme l'île de la Réunion n'a jamais été rattachée à un continent, sa flore et sa faune résultent d'immigrations à partir des terres voisines telles que l'Afrique ou Madagascar ou de terres plus lointaines. Les populations d'espèces implantées sur l'île à partir d'un petit nombre d'individus, se sont retrouvées isolées de leurs populations d'origine et ont été soumises à de nouvelles pressions de sélection, liées à la diversité des habitats insulaires et à de nouvelles conditions climatiques et physiques. Elles sont donc devenues des populations qui reconstituent progressivement une génétique qui leur est propre. Elles se différencient ainsi des espèces souches en constituant de nouvelles espèces qui ne se trouvent qu'à un endroit au monde. On parle alors du phénomène d'endémisme. C'est le cas pour de nombreux insectes terrestres ou plantes à graines (spermaphytes) (Grassé et al, 1966).

Selon Thérésien Cadet (1980), on recense actuellement 904 espèces indigènes parmi la flore réunionnaise, sans compter les mousses et les lichens. Parmi elles, 26 % soit 234, sont strictement endémiques de la Réunion. Celles-ci se répartissent sur l'ensemble du territoire réunionnais mais beaucoup sont dans les grands massifs forestiers des Hauts de l'île. Dans la réserve naturelle de Mare Longue par exemple, le nombre d'espèces endémiques par unité de surface (10km x 10km) est trois fois plus élevé qu'à Hawaï et cinq fois plus qu'aux Galapagos, bien que ces archipels aient une histoire proche de celle de l'île de la Réunion (Cadet, 1980). Le Tamarin des Hauts (Voir figure 16) et une des espèces de Fanjan sont deux exemples des nombreuses espèces endémiques des Hauts de l'île.

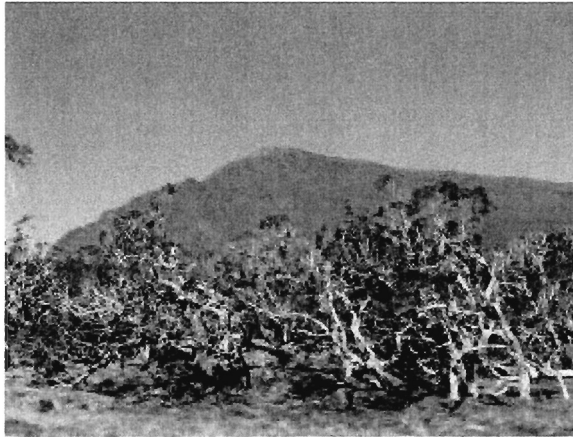


Figure 16 : Tamarinaie dans le cirque de Mafate

Source : Agnès K/ourio

Concernant les animaux, ce sont les oiseaux qui tiennent la première place. Leur taux d'endémisme est de plus de 50% (Mission de création du Parc national de la Réunion, 2006). Cependant, quatre espèces font partie de la liste mondiale des espèces menacées d'extinction : le Busard de Maillard ou Papangue, l'Échenilleur de la Réunion ou Tuit-Tuit (Voir figure 17), le Pétrel noir de Bourbon et le Pétrel de Barau). Il faut savoir que le Tuit-Tuit ne se trouve que dans les Hauts du Nord-Ouest de l'île.



Figure 17 : Le Tuit-Tuit

Source : <http://www.runweb.com>

#### 4.1.2 Des milieux naturels encore bien conservés

Ces forts taux d'endémisme ont façonné des milieux naturels uniques dont beaucoup sont encore préservés à l'heure actuelle. Les richesses naturelles les plus originales de la Réunion sont fortement concentrées dans les Hauts. Certes, cette région peut paraître hostile de par ses caractéristiques physiques et climatiques. Néanmoins, ce sont elles qui font des Hauts un lieu unique, relativement plus protégé que les Bas, permettant ainsi la conservation de beaucoup de milieux naturels qui n'existent pas ailleurs. Parmi toutes les îles tropicales d'origine volcanique, la Réunion constitue un des sites insuffisamment étudiés au niveau de la diversité biologique alors que ce département français d'Outre-mer, qui est la seule région ultrapériphérique d'Europe dans l'hémisphère sud, possède des écosystèmes terrestres uniques et encore intacts pour certains. Il faut savoir en effet que 30% de la superficie est toujours occupée par des habitats indigènes peu ou pas dégradés (Bertile, 2006). Ce maintien de la diversité en fait une des îles océaniques les mieux préservées au monde. La bonne conservation de ces espèces permet d'observer encore à l'heure actuelle environ sept principaux milieux naturels variés<sup>23</sup> dans les Hauts.

La forêt semi-sèche des fonds de cirques, originale et riche, forme la transition entre la forêt de montagne, la forêt semi-sèche et la forêt humide de moyenne altitude. Elle contient un grand nombre d'espèces rares et menacées. La strate arborée atteint 6 à 8 m de haut et est marquée par la présence d'espèces à large amplitude écologique (Bois maigre, Change écorce, Bois de cabri blanc, Tan rouge, Bois d'olive, Mahot...). On retrouve cette

---

<sup>23</sup> STRASBERG, Dominique, Joël Dupont et J.-C. Rameau. 1999. Typologie des milieux naturels et des habitats de La Réunion. DIREN Réunion/Université de la Réunion. 27 p.

formation sur les éboulis et les colluvions de piémonts dans les cirques et les grandes vallées.

La forêt de Tamarins des Hauts ceinture la presque totalité de l'île entre 1 500 et 1 900 m. Elle est claire, homogène, souvent dans la brume et les nuages. Elle est dominée par le Tamarin des Hauts, mimosacée endémique de la Réunion (l'espèce la plus proche se trouve à Hawaï). Cet arbre qui peut atteindre 20 à 25 m possède une ramure puissante et un feuillage de teinte claire qui donne une ombre peu dense. Malgré sa puissance, il se déracine facilement sous l'effet des cyclones mais la croissance reprend sur la plupart des arbres couchés, si bien que la strate dépasse rarement 6 à 8 m. La régénération du Tamarin ne se produit qu'après des défrichements ou des incendies, les graines dans le sol pouvant garder leurs facultés de germination durant plus de 60 ans. Le Tamarin des Hauts est souvent associé à un bambou endémique, le Calumet, à une bruyère, le Branle vert, ou à certaines espèces de la forêt de Bois de Couleurs. Le substrat est acide en raison d'un important dépôt d'humus de 10 à 30 cm d'épaisseur. Le bois de tamarin est très apprécié pour faire les toitures, les planchers et les meubles traditionnels des maisons. Il est cultivé par l'ONF à Bélouve et dans les Hauts de l'Ouest.

Les zones humides correspondent aux lacs de barrage volcanique comme le Grand Étang, à la végétation marécageuse de moyenne et haute montagne (riche en sphaignes et en espèces rares et endémiques) et aux rivières pérennes. La partie amont des rivières se caractérise par une abondance d'espèces de la famille des Carex et les zones des cascades sont riches de bryophytes (mousses, hépatiques), et de fougères.

Les forêts humides de moyenne altitude sont surtout représentées à l'est et au sud et concentrent un nombre important d'espèces rares et protégées telles que les Bois de couleurs. Dans la région au vent, soit de Sainte-Suzanne à Saint-Philippe, elles sont encore bien représentées, s'étageant de 400 à 900 m, et forment une strate arborée peu élevée inférieure à 12 m et une strate arbustive bien développée. La strate herbacée est pauvre, et se compose de jeunes ligneux et de fougères. Sous le vent, de Saint-Denis à Saint-Louis, elles s'étageant de 600 à 1 100 m mais ont considérablement diminué pour laisser place à l'agriculture. Il s'agit de formations plus basses de 6 à 10 m de haut, la strate arbustive étant plus conséquente.

La forêt pluviale de montagne, aussi appelée «forêt de bois de couleurs des Hauts», s'étend de 800 à 1 000 m d'altitude sur la côte au vent, et de 1 000 à 1 200 m d'altitude sur la côte sous le vent où les températures varient de 10 à 14°C et où la pluviométrie est supérieure à 1 500 mm. Elle demeure aujourd'hui l'un des écosystèmes les mieux conservés et les moins dégradés. Occupant une zone écologique impropre aux cultures, cette forêt a été épargnée des défrichements, sauf sur les sites d'élevage bovin et de culture du géranium. Elle est peu envahie par les plantes invasives, car les plus agressives ont besoin de beaucoup de lumière. Plus d'une centaine de plantes ligneuses indigènes et de très nombreux lichens, mousses, fougères, orchidées, composent ce milieu. La canopée est majoritairement constituée par des espèces telles que des Bois de Couleur, Mahots, Mapous, Tans, Fanjans, etc.

Les fourrés perhumides de montagne à Pandanus sont présents sur des sols gorgés d'eau. Uniques au monde, ils se rencontrent dans les secteurs très arrosés de l'île (5 à 8 m d'eau) surtout sur les pentes du massif de la Fournaise, jusqu'à la Plaine des Palmistes et sur les contreforts du Mazerin. On distingue deux strates : une de 4 à 7 m de haut (Palmiste rouge des Hauts et Fanjan femelle) et une inférieure à 3 m dominée par le Pimpin des Hauts (appelé encore Vacoa ou Pandanus). On peut aussi y rencontrer des espèces de la forêt humide de moyenne altitude ou de montagne. Les longues racines des Pandanus plongent dans le milieu engorgé, les débris végétaux ne peuvent se décomposer et s'accumulent en formant un sol spongieux et fibreux, rendant ce milieu impénétrable. La strate basse composée de Pimpins renferme aussi des bruyères, du Bois de tabac, du Velours blanc, de l'Herbe sabre, du Bois de rat, etc.

La végétation altimontaine est un milieu que l'on rencontre dès 1 700m d'altitude par endroit. Elle occupe une place importante dans la couverture végétale de l'île et constitue la seule formation qui n'a pas subi de transformations importantes depuis l'arrivée de l'homme. Ce milieu se compose de deux types de végétations que sont les fourrés éricoïdes d'altitude et les pelouses altimontaines. Les fourrés éricoïdes d'altitude (qui ressemblent à de la bruyère) sont mélangés dans leur partie inférieure avec les espèces de la forêt de montagne (Petit tamarin, Ambaville, Branle blanc, Bois de fleurs jaunes). Les branles deviennent la végétation dominante à des altitudes plus élevées. Sur les sommets, les fourrés sont de plus en plus rabougris et dispersés. Les pelouses altimontaines sont quant à elles comprises entre 1 700 et 2 500 m d'altitude. Elles sont d'étendue limitée et forment des îlots épars au milieu de la végétation éricoïde. Cette formation est essentiellement

composée d'herbacées qui lui donnent l'allure de pelouse (graminées de haute altitude et, localement des touffes de Thym marron et de Petit velours blanc).

La préservation des écosystèmes dans les Hauts a été rendue possible par la colonisation récente et particulière de la Réunion. En effet, l'installation permanente des hommes sur ces terres remonte seulement à 350 ans, ce qui est très peu, et de plus, elle s'est faite en plusieurs vagues. La zone des Bas, accessible, a été vite défrichée pour en faire des terres agricoles pour le café et la canne à sucre, et des lieux de vie. La zone des Hauts n'a quant à elle été peuplée que tardivement. Ce peuplement s'est réalisé d'une part avec la fuite des esclaves de leurs plantations littorales, qui cherchaient un refuge difficile d'accès, d'autre part avec les esclaves affranchis et l'arrivée des « petits blancs » dont le domaine sucrier avait fait faillite dans les Bas. Grâce à cette particularité historique et à leur relief parfois infranchissable, les Hauts ont réussi à préserver en partie leur caractère naturel, alors que les Bas et les mi-pentes ont évolué beaucoup plus rapidement, accueillant des villes grossissantes et de nouveaux espaces agricoles, créant ainsi des paysages anthropisés nouveaux.

Tous ces éléments réunis, à savoir la faune, la flore, l'érosion et le volcanisme, offrent des paysages exceptionnels auxquels les Réunionnais tiennent particulièrement et qui font vivre le tourisme.



### 4.1.3 Des paysages exceptionnels

#### 4.1.3.1 Le volcan actif

Le volcanisme actif de la Fournaise se traduit par des paysages variés. En effet, on retrouve tout d'abord de grandes étendues planes (Plaine des Remparts, Plaine des Sables, Enclos Fouqué) séparées par des falaises abruptes (Rempart des Sables, Rempart de l'Enclos) qui correspondent à un paysage minéral à la végétation clairsemée (Voir figure 18). Le volcanisme a également formé les planèzes externes du Sud (de Saint-Joseph à la Pointe du Tremblet) et de l'Est (de Bois-Blanc à la Rivière de l'Est) où dominent la forêt de Bois de couleurs (Voir figure 19) et l'agriculture (canne à sucre, vétiver, géranium, vanille).

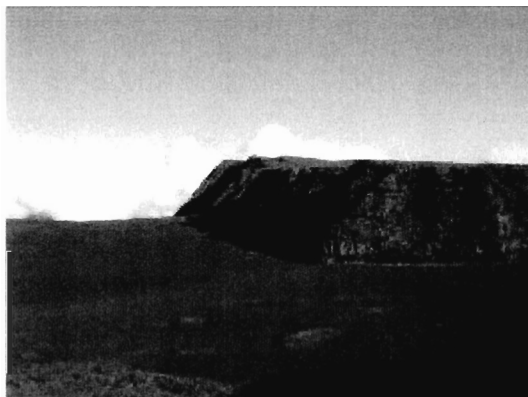


Figure 18 : Plaine des Sables

Source : Agnès K/ourio



Figure 19 : Forêt de Bois de couleurs

Source : Agnès K/ourio

#### 4.1.3.2 Les cirques

À cause des effondrements au sommet du Piton des Neiges et de l'érosion, trois cirques principaux ont été créés, et leur ampleur est telle qu'ils constituent des phénomènes uniques au monde. Ils sont entourés par des parois abruptes qui peuvent atteindre plus de

1 000 m de haut. Marqués par l'histoire de l'esclavage, ils constituent aujourd'hui des lieux de vie à part entière (Voir figure 20) et sont une des spécificités de l'île de la Réunion et un haut lieu touristique.



Figure 20 : Point de vue sur Gros village à Cilaos

Source : Agnès K/ourio

#### **4.1.3.3 Les ravines et vallées d'encaissement**

Les points de faiblesse de l'ancien volcan, comme les failles et les effondrements, ont donné naissance à des vallées que les pluies tropicales torrentielles tombées dans les Hauts creusent profondément, créant des coupures marquées dans le paysage et un lien physique entre le littoral et l'intérieur de l'île (Voir figure 21).



Figure 21 : Point de vue sur le Bras de Sainte-Suzanne à la Plaine des Cafres

Source : Agnès K/ourio

#### **4.1.3.4 Les hautes plaines rurales**

Il s'agit des plaines situées entre les massifs du Piton des Neiges et du Piton de la Fournaise. Ces ensembles paysagers « de l'intérieur », au caractère rural fortement humanisé, sont de grande valeur.

La Plaine des Cafres (1 600 m d'altitude environ), au sud, est une zone agro-pastorale qui ressemble à un bocage et sur lequel on découvre de nombreux pitons volcaniques (Voir figure 22). Grâce à ses grandes étendues de pâturages ouverts, elle représente un espace de respiration dans le prolongement nord des pentes urbanisées du Tampon. La Plaine des Palmistes au nord (800 à 1 200 m d'altitude), se partage entre prairies et forêts. Son bourg s'étend progressivement à cause de la présence de l'axe des Plaines, mais garde tout de même un caractère de village.



Figure 22 : Pâturages de la Plaine des Cafres

Source : <http://planet-terre.ens-lyon.fr>

#### 4.1.3.5 Les pentes et planèzes

Les planèzes résultent de l'empilement des coulées de l'ancien volcan. Les pentes sont plus ou moins inclinées, suivant l'altitude à laquelle on se trouve ou la localisation à l'est ou à l'ouest de l'île. Elles servent de lien entre les sommets des montagnes, les hautes plaines et la mer (Voir figure 23). On y observe un étagement de l'occupation du sol: ville proche de la mer, agriculture, élevage, friches, forêts, landes. Ce sont les espaces où il y a la plus grande concurrence entre les usages, notamment entre les occupations agricoles et urbaines. Ces secteurs présentent donc des enjeux socio-économiques importants, mais également paysagers.



Figure 23 : Pentes des Hauts de l'Ouest

Source : <http://planet-terre.ens-lyon.fr>

#### **4.2 Un patrimoine culturel : la ruralité créole**

Le territoire des Hauts de La Réunion, par ses caractéristiques géographiques, par les modèles économiques qui s'y sont forgés au fil des générations, et surtout par l'histoire de son peuplement et les valeurs symboliques qui s'y rattachent, a participé à la construction du patrimoine identitaire des Réunionnais. Hier, refuge pour les esclaves marrons, les Hauts de la Réunion sont aujourd'hui le domaine d'expression de l'identité créole rurale qui se distingue par un mode et un milieu de vie particulier, très lié à l'histoire et proche de la nature. Cela est indéniable pour tous ceux qui y vivent, mais également pour l'ensemble des Réunionnais. Aborder l'aspect humain de ce territoire est alors essentiel pour donner du sens à l'implantation du Parc national de la Réunion.

#### **4.2.1 L'habitat traditionnel.**

L'habitat est particulièrement diffus dans certaines zones des Hauts, comme nous avons pu le constater précédemment. Même dans les bourgs où la densité de population et de logement est plus importante, chaque famille possède une petite cour, très vite transformée en jardin où chaque parcelle est plantée. Cela constitue la trace la plus apparente de l'attachement des familles des Hauts à la terre.

Cet habitat a évolué depuis les premiers réunionnais. En effet, à l'époque des colons, et ce jusqu'au milieu du XX<sup>ème</sup> siècle, la paillote était l'habitat élémentaire (Voir figure 24). Cette forme d'habitat a longtemps survécu dans les Hauts où l'on en retrouve encore quelques traces, dans le cirque de Mafate notamment. Puis les feuilles de tôle et les fûts métalliques ont fait leur apparition, et les paillotes se sont peu à peu transformées en cases en bois sous tôle (Voir figure 25). Cet habitat minimal construit par une population plutôt défavorisée demeure encore très présent à l'heure actuelle dans les Hauts. Avec l'arrivée des parpaings, les maisons sont restées de type traditionnel, mais un peu plus résistante aux cyclones (Voir figure 26).



Figure 24 : Reconstitution d'une paillotte



Figure 25 : Case en bois sous tôle

Source : [http://www.mi-aime-a-ou.com/case\\_creole.htm](http://www.mi-aime-a-ou.com/case_creole.htm)



Figure 26 : Exemple de maison en bois et parpaings

Source : [http://www.mi-aime-a-ou.com/case\\_creole.htm](http://www.mi-aime-a-ou.com/case_creole.htm)

L'architecture des maisons traditionnelles dans les Hauts est particulière. Elle a été amenée à la Réunion par les colons européens et diffusée et remaniée dans les Hauts de l'île par la suite par les Petits Blancs. La maison traditionnelle possède une charpente en bois à plan massé avec un toit à quatre pans très inclinés qu'on appelle « toiture à la française », ainsi qu'un soubassement en moellon. De plus, on retrouve des détails architecturaux spécifiques, développés au fil des années, et décrits ci-après.

Les lambrequins (Voir figure 27) correspondent à une frise bordant le toit et dont la principale fonction est de protéger les murs, les portes et les fenêtres des écoulements d'eau de pluie qui pourraient les abîmer. Leur but est de rassembler l'eau du toit et de la faire dégoutter à l'avant de la façade. Les lambrequins sont également le reflet du statut social du propriétaire. Plus la frise est ornementée, plus le maître des lieux est aisé (Tournès, 2006).

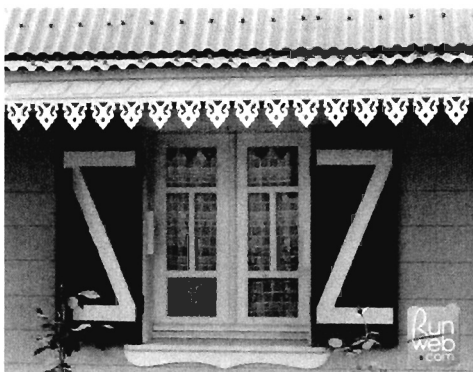


Figure 27 : Lambrequins sur une maison créole des Hauts.

Source : <http://www.runweb.com>

Autre détail des maisons créoles traditionnelles, les formes géométriques symétriques sur les fenêtres et le bandeau supérieur de la maison. Sur la figure 26, nous pouvons distinguer les volets en « Z » ainsi que les formes rectangulaires sur la vitre des fenêtres. Sur la figure 27, on distingue les losanges sur le bandeau supérieur de la maison. Ces motifs, communs aux maisons modestes, servent de « caches misère », c'est là l'objectif principal de ce que l'on appelle des « façades à écran ». De cette façon, le regard des passants s'attarde sur l'avant de la maison bien décorée, et ne porte pas attention à ce qu'il y a derrière.



Les murs ou toits en bardeau décorés avec des bardeaux de bois sont encore caractéristiques de l'architecture créole (Voir figure 28).



Figure 28 : Losanges sur la partie supérieure et bardeaux sur les murs  
Source : <http://www.runweb.com>

Ces principales caractéristiques des maisons créoles traditionnelles des Hauts de l'île sont souvent reprises de nos jours pour la construction de nouvelles maisons. Elles font partie de l'identité des Réunionnais.

La plupart des maisons sont dotées de l'électricité et de l'eau chaude, mais certaines demeurent toujours sans ces avantages de confort et forment ainsi les quelques poches d'habitat insalubre. La cuisine « au feu de bois », selon l'expression créole locale, est cependant encore prépondérante, chez les plus fortunés comme chez les plus pauvres (Voir figure 29). Elle constitue l'essence même du mode de vie ancestral dans les Hauts.



Figure 29 : Cuisine au feu de bois

Source : Agnès K/ourio

Les jardins représentent une singularité de la ruralité créole. En effet, le jardin est à l'image de son propriétaire. Situé au devant de la maison (Voir figure 30), il doit certes être agréable à regarder, mais il n'est en aucun cas fait pour la détente. Il n'y a généralement pas de pelouse, cependant il regorge de plantes et de fleurs en tout genre, servant à l'esthétisme, et souvent à la nourriture et à la médication. Ainsi, le jardin local porte l'identité culturelle des habitants de la maison.



Figure 30 : Exemple de jardin créole traditionnel des Hauts

Source : <http://www.runweb.com>

## 4.2.2 Un mode de vie identitaire façonné par l'espace et la nature

Les premiers habitants des Hauts de l'île de la Réunion ont dû faire face à des conditions naturelles qui n'ont pas toujours été à leur avantage. L'environnement est certes difficile à cause des escarpements, de la situation d'enclavement et des terrains ardues à défricher et à travailler. Cependant, il est aussi généreux par sa richesse et sa diversité. Loin des villes du littoral, ces populations ont peu à peu forgé un mode de vie qui leur est propre, où la nature a une place prépondérante pour subvenir aux besoins primaires, mais aussi pour se guérir, créant ainsi un véritable art de vivre qui subsiste encore de nos jours. Cet investissement dans un espace physique rude et clos s'est peu à peu converti en capacité d'adaptation.

### 4.2.2.1 Le rythme de vie

Le rythme de vie des habitants des Hauts est basé sur les astres. Les habitants se lèvent et se couchent en fonction du soleil, et plantent en fonction de la lune. L'agriculture est synonyme de nourriture pour certains ou de gagne-pain pour d'autres. Le lever se fait généralement vers 6h du matin au plus tard, et le coucher se fait très tôt. Selon une enquête menée par Claudine Loewenhaupt en 1993, la moitié des personnes interrogées sont couchées avant 21h<sup>24</sup>. Les repas sont le plus souvent partagés en famille, assis à la table

---

<sup>24</sup> LOEWENHAUPT, Claudine et Observatoire départemental de la Réunion. 1993. « Les habitants d'un quartier des Hauts de la Réunion ». *Études et synthèses*, numéro 19. Saint-Denis : Observatoire du développement de la Réunion. pp 62-93 ; cité par ASSOCIATION RÉUNIONNAISE D'ÉDUCATION POPULAIRE (AREP). 2006. *Diagnostic pour une stratégie culturelle du Parc National de la Réunion : principes et orientations stratégiques* (Étude commandée par le Conseil de la Culture, de l'Éducation et de l'Environnement (CCEE) de la Région Réunion) 149 p.

familiale, et le riz, les haricots, les « brèdes »<sup>25</sup> et la viande (porc, bœuf, volaille) sont les principaux aliments consommés.

L'année est rythmée par les fêtes religieuses telles que Noël, Pâques, la fête de l'Assomption et la Toussaint, ainsi que par les événements de la vie comme les baptêmes, les communions, les mariages et les enterrements.

Le rythme du travail, avec ses moments d'activités et de congés, est souvent lié à des activités ayant une relation avec la nature. Ce rythme de vie révèle une symbiose avec la nature, une relation et connaissance particulière de la faune et la flore.

#### **4.2.2.2 Les loisirs**

Les loisirs pratiqués dans les Hauts de La Réunion sont sensiblement les mêmes que ceux que l'on retrouve dans le reste de l'île. Il faut cependant noter deux activités qui ont une résonance particulière pour ces territoires.

Tout d'abord, les contes, car c'est la marque de la tradition orale et de l'importance des personnages historiques et des lieux dans l'imaginaire réunionnais. Une de ces légendes, racontée par Daniel Honoré<sup>26</sup>, met justement en scène un lieu des Hauts très craint à l'époque de la colonisation, le volcan, et un personnage historique qui a marqué les

---

<sup>25</sup> « Les brèdes désignent, en créole bourbonnais, un ensemble très divers de feuilles comestibles de nombreuses plantes. Ce terme est employé dans les Mascareignes depuis le XVIIe siècle. Les brèdes sont sautées rapidement avec de l'ail et des épices. Dans la plupart des cas, on utilise les jeunes feuilles ou les bourgeons terminaux de la plante. Cette préparation peut être noyée avec de l'eau. On l'appelle alors « bouillon brèdes » qui sert à humecter le riz » (Gunet, 2001).

<sup>26</sup> HONORÉ, Daniel. 2003. Contes créoles (La Renion, zenfan lo monn). Saint Denis : Éditions UDIR. 289 p.

mémoires, Madame Desbassyns, un très grand propriétaire terrien qui, on le raconte, faisait souffrir ses esclaves.

Au temps de l'esclavage, deux « marrons » (esclaves en fuite), partis de la propriété de la terrible Mme Desbassyns, celle qui faisait tant souffrir « ses » gens, montèrent une nuit jusqu'au volcan. Là ils virent le cratère rougeoyer et entendirent des bruits étranges : comme celui d'un grand rassemblement de personnes, là, dans ce lieu désolé. Ce qui les surprit le plus, ce fut d'entendre des bruits de coups de chabouk (fouet). Et une voix terrifiante disait : « chauffez Mme Desbassyns, chauffez ! » Les marrons n'en revenaient pas : que faisait donc leur maîtresse en ce lieu...? Ils ne distinguaient que des silhouettes, mais ils entendaient les coups de chabouk redoubler là-bas, vers le volcan, et la voix disait: « Vos esclaves sont là, Mme Desbassyns, ceux à qui vous avez fait tant de misère! Alors, chauffez, Mme Desbassyns, chauffez ! » Et la lueur rougeoyait de plus belle! Pris de panique, les deux marrons prirent leurs jambes à leur cou et redescendirent jusque sur la côte. Là, ils parlèrent de la « Grande Madame » (Desbassyns) autour d'eux et quelle ne fut pas leur surprise lorsqu'on leur répondit: « La Grande Madame?, mais elle morte cette nuit même! » (Honoré, 2003 : 210).

La légende veut ainsi que Madame Desbassyns ait été punie après tant d'horreur perpétrée à l'encontre de ses esclaves. Selon l'histoire, c'est elle qui alimenterait les laves du volcan afin de faire chauffer de l'eau, telle une esclave, d'où la crainte de ce lieu car selon le mythe, l'esprit de Madame Desbassyns est encore là.

Ensuite, s'ajoutent à cela toutes les activités de pleine nature, en particulier les randonnées et le pique-nique familial dominical, véritable institution familiale, qui amène également dans les Hauts une population non résidente des Bas, à la recherche de fraîcheur et d'air pur.

#### 4.2.2.3 L'artisanat et les savoir-faire.

La mondialisation a eu des conséquences sur les modes de vie des populations, les rendant de plus en plus modernes. Elle a conduit le plus souvent à une mécanisation excessive, à un apport de modernité et a également favorisé l'arrivée massive dans l'île de l'artisanat malgache, chinois ou indien. Pourtant, dans les Hauts de l'île de la Réunion, les modes de vie sont encore assez traditionnels, d'où le fait que l'artisanat de l'époque subsiste, ainsi que certains savoir-faire anciens. La fonction des traditions artisanales a néanmoins évolué car dans quelques cas, l'aspect utilitaire ou fonctionnel a tendance à s'effacer de plus en plus pour laisser place à l'aspect décoratif et esthétique.

On peut citer comme exemple d'artisanat les broderies de Cilaos réalisées à la main (Voir figure 31). Elles se vendent à des prix extrêmement élevés aujourd'hui car elles sont faites à la main. De plus, le temps de réalisation est long. Il faut en effet une semaine de travail à une ouvrière expérimentée pour réaliser un napperon en jours anciens<sup>27</sup>.

Un autre exemple est la vannerie (Voir figure 32). À la Réunion, et notamment dans les Hauts, les ressources végétales étant de loin les plus importantes, c'est le tressage et l'utilisation de ces matériaux qui ont donné naissance à un art autant utile que décoratif, la vannerie, qui correspond au tressage de fibres végétales. Par exemple, le tressage du bambou sert à la fabrication d'abats jour. Les grands sacs réalisés à partir du tressage de fibres de Vacoas sont utilisés par les agriculteurs des Hauts afin de transporter leurs fruits et légumes à l'occasion des marchés forains.

---

<sup>27</sup> Technique de broderie



Figure 31 : Broderies de Cilaos  
Source : <http://www.runweb.com>



Figure 32 : Exemple de vannerie  
Source : <http://www.runweb.com>

Un dernier exemple concerne la tisanerie. En français, on parle de « tisanneur » ou de « tisaneuse », selon le néologisme créé par l'ethnobotaniste Roger Lavergne<sup>28</sup>. Ces « tisanneurs » ont été importants pour la survie et l'organisation des différents groupes sociaux de l'île. La tisanerie est une tradition ancestrale à la Réunion qui se transmet de génération en génération. Si les tisanes guérissent certains maux, elles ne supplantent toutefois pas la médecine traditionnelle. De nos jours les amateurs ramassent herbes et fleurs pour confectionner des tisanes et les vendent les jours de marché forain dans diverses villes de l'île. Près de 85% de Réunionnais boivent de la tisane (Lavergne, 1990). Cette tradition ancestrale est bien ancrée dans les mœurs locales car les plantes aromatiques et médicinales de la Réunion ont de véritables vertus bénéfiques et salvatrices pour la santé. De plus, les potentialités commerciales sont réelles. Parmi les plantes les plus utilisées on retrouve par exemple la Fleur jaune, le faham, l'ambaville et l'ayapana.

<sup>28</sup> LAVERGNE, Roger. 1990. Tisaneurs et plantes médicinales indigènes de La Réunion. Saint Denis : Éditions Orphie. 524 p.

Grâce à cette synthèse sur le patrimoine exceptionnel que représentent les Hauts de la Réunion, il est aisé de comprendre que la préservation de cette ruralité créole, tant d'un point de vue naturel que culturel, constitue un véritable enjeu pour la Réunion où s'exprime un besoin grandissant de ressourcement. Au même titre que le patrimoine naturel, le patrimoine culturel des Hauts est une richesse impalpable mais qui constitue une des facettes les plus originales de l'île. Sa disparition serait une grave perte pour la société réunionnaise et pour la diversité culturelle apportée par cette île carrefour entre l'Europe et l'océan Indien.

#### **4.3 Le défi de la préservation et de la mise en valeur face au développement, à la modernisation et à l'anthropisation**

Les patrimoines naturels et culturels des Hauts de l'île de la Réunion constituent un fort potentiel de développement pour cette région au contexte économique et social difficile. Toutefois, il apparaît que leur préservation et leur mise en valeur représentent un exercice ardu compte tenu des caractéristiques physiques de l'île, de la croissance démographique continue, de l'anthropisation qui en résulte, et du nécessaire développement du territoire des Hauts dans le but d'améliorer les conditions de vie des populations existantes et à venir.

##### **4.3.1 La concurrence pour l'utilisation du territoire : urbanité et ruralité**

La Réunion est une île de petite surface, et des éléments naturels à protéger viennent de surcroît réduire de manière considérable la surface propice aux activités humaines soit



1 000 km<sup>2</sup> (40% de la superficie insulaire). Cet état des lieux pose alors le problème du nécessaire développement de l'île. En effet, pour répondre à l'augmentation rapide de la population sur un territoire exigu et dont les milieux naturels doivent être protégés, il est nécessaire de construire des logements et de trouver des espaces servant à l'exploitation énergétique, sans pour autant empiéter sur le patrimoine naturel, même si le littoral est déjà saturé. Autant de paramètres dont il faut tenir compte dans un contexte de développement et de protection de l'environnement et des paysages emblématiques. Cette problématique constitue un véritable dilemme pour la gestion de l'île. Par conséquent, la préservation de la biodiversité et des espaces cultivés passe bien souvent après la satisfaction des besoins économiques et énergétiques.

L'étude de l'étendue de l'espace urbanisé<sup>29</sup>, encore appelée « tâche urbaine », menée par l'AGORAH dans les Hauts, permet de constater que l'urbanisation est un phénomène en expansion. Or, la croissance de cet espace urbain, directement liée à celle de la démographie et à l'évolution des modes de vie, touche de plus en plus les Hauts et met en péril l'équilibre des espaces naturels, le monde agricole et la sauvegarde de l'identité culturelle rurale.

En effet, il est aisé de constater l'importance du mitage des terres agricoles et forestières. Ce phénomène, généralisé sur l'île, est très fortement développé dans les Hauts. Les données comprises entre 1990 et 1999 révèlent que les constructions se sont poursuivies à l'extérieur des agglomérations, le long des routes et également entre les

---

<sup>29</sup> AGENCE POUR L'OBSERVATION DE LA RÉUNION, L'AMÉNAGEMENT ET L'HABITAT (AGORAH). 2005. Densification et étalement urbain à la Réunion : mesures, localisation et évolution. 6 p.

ravines. Selon l'INSEE, les bourgs se sont considérablement agrandis depuis 1990. Ils ont accueilli 8 000 habitants (+36%) principalement par étalement et rarement par densification. Leur densité de logement est deux fois inférieure à celle des agglomérations (3,4 logements à l'hectare contre 6,6). Les Hauts de l'Ouest sont particulièrement touchés, l'urbanisation progresse et s'étend sous forme de mitage au dessus de la courbe des 800 m d'altitude. Les Hauts de Bois de Nèfles, du Ruisseau et de Tan Rouge sont dans la même situation. Le mitage atteint même la forêt des Hauts de la Petite France et celle des Hauts de Trois Bassins. Certains bourgs des Hauts ont même été absorbés par l'étalement des villes : celui de Grande Fontaine par la ville du Guillaume, et celui de Villèle par celle de Plateau Caillou. Dans le Sud, c'est dans les Hauts de Saint-Louis, et plus particulièrement au Tampon que la consommation d'espaces a été la plus importante. Plus de 900 hectares supplémentaires se sont avérés nécessaires à l'urbanisation.

Cette montée de l'urbanisation dans les Hauts a également des effets sur l'identité culturelle de la zone, matérialisée par l'architecture créole. La démographie galopante et le coût du foncier pour les quelques espaces libres dans les Bas, sont des éléments qui viennent ébranler de plus en plus ces marques identitaires. En effet, l'arrivée de populations des Bas vers les Hauts ainsi que l'augmentation de celles présentes dans les Hauts conduisent à un apport de modernité. Certes ce phénomène est profitable et même souhaitable car il est synonyme de progrès dans un certain sens. Cela signifie une amélioration des conditions de vie des habitants car les nouvelles maisons sont plus grandes, plus sophistiquées et plus confortables. Cependant, cette modernisation très rapide et peu contrôlée des Hauts, qui se traduit par la propagation du style plus urbain des Bas,

(Voir figure 33), provoque le déclin de l'architecture traditionnelle des Hauts, illustration la plus visible de l'identité créole réunionnaise, entraînant ainsi la disparition progressive des maisons créoles de style rural.



Figure 33 : Maison de style urbain à Saint-Gilles-les-Hauts  
Source : Agnès K/ourio

Les cités et autres blocs appartements (Voir figure 34) ont fait leur apparition dans les Hauts, ne respectant pas le style architectural créole et modifiant le paysage rural traditionnel.



Figure 34 : Cité le long de la route menant au Tévelave (Commune des Aviron)  
Source : Agnès K/ourio

Le logement locatif social, inévitable sur une île comme la Réunion compte tenu de la croissance démographique et des nombreux bas revenus, représente 871 habitations dans les Hauts en 2001. Parmi elles, 50,2% sont des habitats individuels et près de 40% sont collectifs (AGORAH, 2003). Les logements collectifs dans les Hauts de l'île sont encore peu nombreux en 1999 et on en retrouve surtout sur les mi-pentes. Dans le Nord, les zones concernées sont le Haut Saint-François et les Hauts de Bois-de-Nèfles pour la commune de Saint-Denis, et la Confiance pour celle de Sainte-Marie. Dans le Sud, il s'agit du quartier du Gol dans les Hauts de Saint-Louis et du 14<sup>ème</sup> km au Tampon. Cependant, au fil des ans, la construction de logements collectifs ne cesse d'augmenter et elle gagne maintenant certaines pentes de l'île, notamment dans le Sud, dans les Hauts des Avirons et de Saint-Louis.

Tout en assurant un confort et de meilleures conditions de vie aux populations, ces nouvelles habitations, qu'elles soient individuelles ou collectives, pourraient être mieux intégrées au paysage rural des Hauts de l'île. Au lieu de designs futuristes communs dans les villes, il serait intéressant d'imposer des normes de construction qui intègrent davantage les détails de l'architecture rurale créole traditionnelle (Voir section 4.2.1). Ainsi, au lieu de rendre de moins en moins visibles les traces de l'identité réunionnaise comme c'est le cas aujourd'hui, cette modernisation, avantage certain pour de nombreux habitants, pourrait justement contribuer à l'ancrage de ces traditions et non à leur perte. C'est tout le défi qui doit être réalisé afin de développer durablement les Hauts tout en sauvegardant les vestiges du monde rural.

### **4.3.2 Braconnage et surexploitation**

On observe souvent au niveau de la faune et de la flore, une gestion peu économe du territoire. En effet, le braconnage est fort répandu et environ 3 000 à 5 000 personnes le pratiqueraient (Bertile, 2006). L'autoconsommation en est rarement la cause première. L'activité se fait le plus souvent sur commande. Des espèces protégées d'oiseaux sont directement volées chez l'oiseleur, afin d'être naturalisées et vendues aux touristes. Le palmiste, très apprécié pour ses fibres intérieures qui servent à réaliser des mets et qui pousse de façon spontanée dans les forêts des Hauts et du sud-est, fait l'objet d'une exploitation sauvage et destructrice. Il arrive parfois qu'on coupe l'arbre de la forêt domaniale pour cueillir des fruits sauvages inaccessibles. Lorsque les prélèvements sur la faune et la flore étaient encore considérés comme une activité traditionnelle, les dégâts occasionnés n'étaient pas compromettants car malgré les défrichements et la disparition de certaines espèces, la population était relativement peu nombreuse et un certain équilibre subsistait tant bien que mal. La situation actuelle est tout à fait différente car la population a augmenté ainsi que l'attrait de l'argent qui dépasse le simple réflexe de subsistance. Tout cela contribue ainsi au saccage de la nature des Hauts de l'île.

### **4.3.3 Invasions massives par les espèces exotiques**

Depuis la colonisation de l'île par l'Homme, on observe l'introduction d'espèces exotiques. Cependant aujourd'hui, l'ampleur du problème est telle que ces espèces introduites empêchent, par leur dynamisme, la régénération naturelle de certaines espèces indigènes au point de menacer leur existence même. En effet, l'introduction de nombreuses

espèces exotiques induit de nouvelles conditions de compétition au sein des écosystèmes indigènes et met en péril les écosystèmes jusque là peu perturbés et donc très vulnérables. Nous pouvons citer comme exemples de ces plantes la vigne marronne (originaire de l'Asie du Sud-Est) (Voir figure 35) ou le troène. Ainsi, il ne suffit pas seulement de tenter d'enrayer les invasions biologiques sur le sol réunionnais, mais il faut également tout faire pour prévenir l'introduction d'espèces qui seraient envahissantes afin d'éviter qu'elles ne deviennent, par la suite, des « pestes végétales ».



Figure 35 : Vigne marronne

Source : <http://www.onf.fr/pres/orga/9025.htm>

#### **4.3.4 Fragmentation des habitats naturels et défrichements**

Avec la construction de nombreux bâtiments et de routes dans le contexte actuel d'urbanisation, les habitats des diverses espèces sont menacés d'extinction. En effet, la végétation est de plus en plus défrichée en raison de l'augmentation du bâti, de l'extension des zones cultivées et des pâturages, des élevages intensifs, de la sylviculture et du

déboisement pour la production de bois. Ces éléments réduisent considérablement l'espace d'expression des écosystèmes indigènes. Les habitats sont alors fragmentés, coupés, et ne forment plus pour certains que de petits îlots épars, rendant difficile leur développement et même leur survie.

Il faut savoir que selon la Direction régionale de l'environnement (DIREN), l'île de la Réunion détient le record des plus forts taux d'extinction d'espèces connus sur la planète. Les nombreux récits des premiers explorateurs, associés aux travaux de fouilles et d'analyses des ossements subfossiles organisées par le Muséum d'Histoire Naturelle de la Réunion ont permis, avec les comparaisons de la faune de l'île Maurice, d'établir une liste d'espèces, aujourd'hui éteintes, ou disparues. Pas moins de 18 extinctions et quatre espèces disparues sont inventoriées pour la seule île de La Réunion

#### **4.4 Éléments de conclusion de la partie IV**

La gestion du territoire rural des Hauts de l'île de la Réunion est délicate en raison de sa complexité et des conflits qu'elle peut engendrer. L'urbanisation qui gagne pas à pas les pentes pourrait à long terme entraîner la perte d'une part importante du patrimoine naturel et culturel de la région. Certes le développement des Hauts est primordial face à l'augmentation de la population et il est évident que pour y parvenir, des sacrifices devront être faits, notamment aux dépens de la nature. C'est dans ce contexte que l'outil Parc national de la Réunion a été choisi et créé, afin de développer les Hauts tout en réduisant dans la mesure du possible, les impacts négatifs sur la nature et la culture réunionnaises.

Par sa réglementation, il devrait ainsi aider à éviter les décisions arbitraires et rapides qui menaceraient les multiples richesses de la région.



**PARTIE V**

**LE PARC NATIONAL DE LA RÉUNION :**

**ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT**

La volonté de doter l'île de la Réunion d'un outil adapté pour faire reconnaître, mettre en valeur et garantir la conservation de son patrimoine naturel et culturel exceptionnel concentré dans les Hauts, et pour créer, dans cette zone, un développement équilibré, a abouti à la création d'un parc national sur le territoire même des Hauts de la Réunion.

**5.1 Le Parc national de la Réunion : un parc national « nouvelle génération »**

**5.1.1 La loi du 14 mars 2006**

Ce parc national, dans ses principes et la composition de son personnel, constitue une évolution depuis la première loi française sur les parcs nationaux datant de 1960.

La France a vu ses parcs nationaux changer de statut avec la loi du 14 mars 2006. À cette date, le Parlement a voté la réforme de la loi sur les Parcs nationaux datant du 22 juillet 1960. L'expérience acquise au cours des 40 dernières années, et qui a vu la mise en place de sept parcs nationaux et de nombreux autres projets, a conduit le gouvernement français à modifier un statut qui devait nécessairement évoluer.

Avec cette ancienne loi de 1960, la France s'est dotée tardivement de parcs nationaux<sup>30</sup>. Cependant, il s'agissait d'un grand pas en avant car en ajoutant au principe de sauvegarde des espèces et des écosystèmes celui de mise en valeur du tissu socio-économique environnant, la place de l'homme était alors réaffirmée et considérée comme indissociable des espaces naturels exceptionnels. De 1963 à 1989, la France a créé sept parcs nationaux dont cinq en zone montagneuse, et leurs zones centrales ne représentaient qu'une part de 0,66 % du territoire national. Chaque année, ils reçoivent environ six à sept millions de visiteurs (Giran, 2005).

Néanmoins, ce sont des améliorations souhaitées depuis de nombreuses années que ce texte vient aujourd'hui proposer. En effet, le but premier des parcs nationaux était certes la conservation de la nature par le biais de la zone centrale, mais l'établissement de la zone périphérique visait également à la « réanimation économique » des aires entourant le parc. C'était le cas des parcs nationaux français, mais également de ceux du Canada (même si au Canada le principe de la zone périphérique est inexistant), notamment celui de Forillon, initialement créé pour tenter de redynamiser la zone gaspésienne entourant le parc. Cependant, dans bien des cas, la création de ces zones périphériques n'a pas répondu aux attentes de développement souhaitées. C'est pourquoi l'acceptation du parc national par les populations locales n'a pas toujours été effective et posait souvent de nombreux problèmes comme l'expose Giran : « la mise en place d'un établissement public au pouvoir réglementaire dérogatoire a été vécue comme une intrusion ; les limitations apportées au droit de propriété ont souvent nourri un sentiment d'expropriation » (Giran, 2005). Les élus

---

<sup>30</sup> Le premier parc national, celui du Yellowstone, a été créé aux États-Unis en 1872.

quant à eux avaient du mal à agir selon leur volonté car ils étaient suspectés par les organismes de protection de la nature, occasionnant des frustrations.

Ce nouveau statut des parcs nationaux français, stipulé dans le projet de loi relatif aux parcs nationaux et aux parcs naturels marins voté par l'Assemblée Nationale le 1<sup>er</sup> décembre 2005, donne alors une nouvelle définition à ces institutions :

Un parc national peut être créé à partir d'espaces terrestres ou maritimes, lorsque le milieu naturel, particulièrement la faune, la flore, le sol, le sous-sol, l'atmosphère et les eaux, les paysages et, le cas échéant, le patrimoine culturel qu'ils comportent présentent un intérêt spécial et qu'il importe d'en assurer la protection en les préservant des dégradations et des atteintes susceptibles d'en altérer la diversité, la composition, l'aspect et l'évolution. Il est composé d'un ou plusieurs cœurs, définis comme les espaces terrestres et maritimes à protéger, ainsi que d'une aire d'adhésion, définie comme tout ou partie du territoire des communes qui, ayant vocation à faire partie du parc national en raison notamment de leur continuité géographique ou de leur solidarité écologique avec le cœur, ont décidé d'adhérer à la charte du parc national et de concourir volontairement à cette protection. Il peut comprendre des espaces appartenant au domaine public maritime et aux eaux sous souveraineté de l'État (Assemblée nationale française, 2005).

#### **5.1.1.1 La création d'un projet de territoire passant par l'unification du périmètre du parc**

La nouvelle loi ne blâme pas la structure hiérarchisée des parcs nationaux français, bien au contraire, elle la complète et apporte des précisions. La terminologie retient désormais le « cœur de parc » pour l'ancienne zone centrale, regroupant les espaces à protéger, et « l'aire d'adhésion », l'ancienne zone périphérique, qui englobe les communes désirant, sur la base du volontariat, adhérer à la charte du parc. Cette nouvelle méthode consiste à solliciter l'adhésion des communes concernées. L'aire d'adhésion, contrairement au cœur délimité précisément par le décret de création du parc, n'est pas fixée initialement.

Chaque commune a la possibilité d'adhérer pour une durée déterminée à la charte. Tous ces éléments seront expliqués plus en détails dans la section 5.1.2 sur les principes du Parc national de la Réunion. Ainsi, l'espace du cœur soumis à la réglementation de l'établissement public, et celui de l'aire d'adhésion géré contractuellement et en partenariat avec les collectivités locales, sont ainsi réunis au sein d'un même outil. Cette mise en commun vise à accroître les relations entre les différents partenaires, créant ainsi une gestion plus horizontale des ressources et optimisant le développement des collectivités. Avec la loi de 1960, l'établissement public du parc national n'avait pas réellement de pouvoir dans la zone périphérique. Les deux entités, zone centrale et zone périphérique, étaient gérées différemment et par des organismes distincts, d'où la définition d'actions qui pouvaient sembler contradictoires à l'un ou l'autre des partis. Dorénavant, les deux zones du parc national sont rassemblées autour d'un projet commun symbolisé par la charte du parc. La loi met ainsi fin aux flous ayant trait à la capacité juridique d'intervention de l'établissement public du parc dans la zone périphérique. Les missions de l'institution sont par conséquent élargies au développement durable, de même qu'à la préservation du patrimoine culturel.

#### **5.1.1.2 Le renforcement de l'appropriation de l'outil parc national par les populations et les gestionnaires locaux.**

Ce nouveau statut des parcs nationaux français vise à permettre le renforcement du pouvoir de décision local dans un établissement public national. Il cherche à impliquer davantage les territoires concernés dans la gestion et le périmètre du parc d'une part, et

dans la prise de décision d'autre part. Plus précisément, la nouvelle loi confirme le pouvoir du parc dans les espaces à protéger du cœur, mais elle crée également une avancée par la mise en place d'un partenariat avec les collectivités territoriales et locales de l'aire d'adhésion en renforçant la représentation de celles-ci au sein du Conseil d'administration des parcs nationaux. Le mode de gouvernance évolue. La présence des représentants des propriétaires et usagers dans le Conseil d'administration devient officielle, ce qui leur permet de détenir, avec les élus et les personnalités qualifiées, au moins la moitié des sièges (Giran, 2005). Par ailleurs, les populations locales habitant dans le cœur pourront bénéficier de dispositions particulières, ce qui constitue une reconnaissance de leur contribution au façonnement du paysage.

### **5.1.1.3 La prise en compte des réalités spécifiques des DOM**

Une autre grande avancée relève du fait que la loi de 2006 vise à prendre en compte les spécificités de l'Outre-mer. Ces régions élaborent leur SAR ce qui n'est pas le cas dans les régions métropolitaines. Ces schémas sont la clé de voûte de l'aménagement, car ils fixent les orientations pour le développement, la mise en valeur du territoire et la protection de l'environnement. C'est pourquoi l'article 9 de cette loi prévoit que la charte du parc national dans les DOM doit être compatible avec le schéma d'aménagement en place. De plus, la configuration insulaire spécifique aux régions d'Outre-mer est dorénavant prise en considération en ce qui concerne le développement énergétique et les travaux ou activités d'intérêt général qui peuvent être autorisés dans le parc sous certaines conditions, notamment lorsque des études montrent que les contraintes techniques ou topographiques

rendent inacceptables une tout autre localisation et que l'impact sur l'environnement peut être atténué.

### **5.1.2 Les principes du Parc national de la Réunion**

Le statut de parc national repose sur la classification des territoires pour en faire ressortir et mettre en valeur les richesses qui leur sont propres. Le parc recouvre d'une part des espaces dont les patrimoines paysagers, naturels et culturels, sont très importants et qui nécessitent, en conséquence, une protection forte, d'où leur classement en zone du cœur du parc. D'autre part, il intègre les espaces entourant le cœur, espaces qui possèdent des caractéristiques naturelles ou rurales, ayant un lien naturel et social avec le cœur, et faisant partie, sur la base du volontariat, de l'aire d'adhésion à la charte du Parc national de la Réunion.

#### **5.1.2.1 Le cœur du Parc national de la Réunion : une zone de protection et de découverte**

Le cœur du Parc national de la Réunion rassemble sur 105 447 ha, soit plus de 40% de la surface totale de l'île (Voir annexe 3 p. 249), une grande diversité d'habitats naturels et des paysages s'étalant du battant des lames au sommet des montagnes. Cependant, il ne correspond pas simplement aux éléments naturels, puisque dans le cœur protégé du parc, il existe des espaces aux vocations multiples. On retrouve des secteurs à vocation naturelle sur environ 100 883 ha, d'autres habités formés par quelques îlots de peuplement dans le

cirque de Mafate et qui couvrent 3 127 ha, et enfin des enclaves cultivées entourées de forêts pour 1 441 ha (Mission de création du Parc national de la Réunion, 2006).

L'espace du cœur n'est pas fragmenté, mais forme un tout d'un seul tenant qui concerne une partie du territoire des 23 communes sur les 24 que compte l'île (Voir figure 36). Seule la commune du Port dans le nord-ouest de la Réunion n'en fait pas partie. Toutefois, elle n'est pas en reste car elle constitue une porte d'entrée sur le cœur du Parc par l'axe de la Rivière des Galets et ses habitants ont de nombreux liens avec ceux des Hauts.

La vocation générale du cœur du parc est de faire reconnaître et de garantir la protection et la conservation de ses paysages, de sa biodiversité, de ses richesses minéralogiques et paléontologiques, sans oublier ses richesses culturelles qui découlent de cette relation particulière, matérielle ou immatérielle, que les habitants des Hauts ont avec leur milieu naturel environnant.

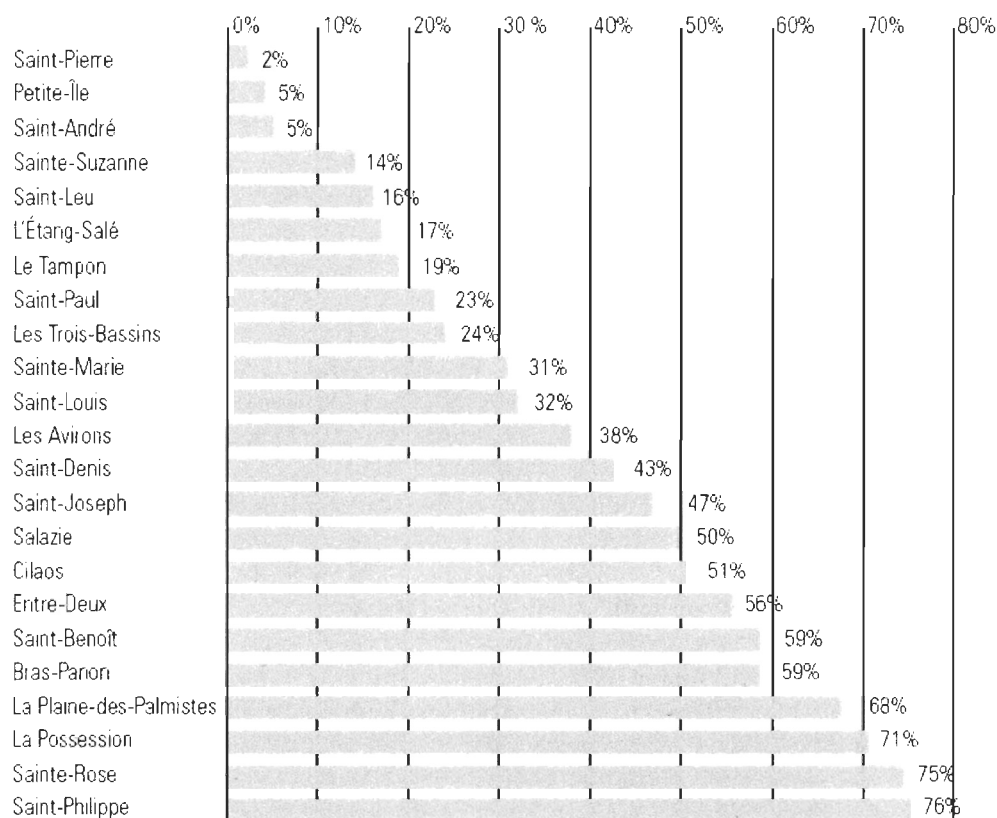


Figure 36 : Proportion des communes faisant partie du cœur du Parc national de la Réunion  
Source : Mission de création du Parc national de la Réunion, 2006.

#### 5.1.2.1.1 Un territoire d'intérêt naturel : le « cœur naturel »

Le cœur naturel du Parc national de la Réunion est une zone à haute valeur écologique et paysagère. Il regroupe en effet 99,9% des zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) de l'île.

Une ZNIEFF est une partie d'un territoire particulièrement intéressante d'un point de vue écologique. Elle participe au maintien d'un équilibre naturel ou correspond au milieu de vie d'espèces végétales et animales rares et spécifiques au patrimoine naturel d'une



région donnée<sup>31</sup>. L'inventaire de ces ZNIEFF permet d'identifier, de situer et de décrire les sites d'intérêt patrimonial en matière d'espèces vivantes et d'habitats. Créées à la demande du Ministère de l'Environnement français, elles se révèlent l'un des principaux outils de la connaissance scientifique du patrimoine naturel et servent de base à la définition de politiques en faveur de la protection de la nature. Elles n'ont pas de valeur juridique directe, néanmoins, elles font en sorte que l'on tienne davantage compte de la richesse naturelle patrimoniale dans l'élaboration de projets qui pourraient avoir un impact sur le milieu naturel, comme c'est le cas pour définir les limites du territoire d'un parc national. Ainsi, le fait de ne pas tenir compte d'une ZNIEFF dans le processus d'une opération d'aménagement serait une grave erreur d'appréciation de la situation. L'inventaire des ZNIEFF à la Réunion a été réalisé à partir de 1985 par la Société Réunionnaise pour l'Étude et la Protection de l'Environnement (SREPEN) selon des critères scientifiques et sur la base de relevés floristiques. En ce qui concerne l'île de la Réunion, les ZNIEFF de type 1 correspondent selon la SREPEN à des « écosystèmes quasi-originels », et celles de type 2 sont plutôt des « écosystèmes ayant subi des modifications telles que la présence fréquente d'espèces exotiques et parfois de cultures agricoles, de sylviculture ou d'élevage ».

Parmi les 99,9% de ZNIEFF que le cœur du parc comprend, 87% sont des ZNIEFF de type 1, soit une superficie de 91 819 ha<sup>32</sup>, et 13% sont des ZNIEFF de type 2 (Voir tableau 4).

---

<sup>31</sup> Selon la définition de l'Institut National du Patrimoine Naturel : <http://inpn.mnhn.fr/isb/index.jsp> (page consultée le 25 février 2008)

<sup>32</sup> À noter que le Parc national des Pyrénées était, avant la création de celui de la Réunion, le plus richement doté en ZNIEFF 1 dans sa zone centrale avec une superficie de 38 250 ha.

Tableau 4 : Les communes, les ZNIEFF et le cœur du Parc national de la Réunion

Commune	Surface de la commune en ha	Surface des ZNIEFF dans la commune		Surface des ZNIEFF dans le cœur du Parc			Le cœur du Parc par commune			
		ZNIEFF 1 en ha	ZNIEFF 2 en ha	Surface ZNIEFF 1 en ha	Surface ZNIEFF 2 en ha	Total ZNIEFF en ha	Surface du cœur hors Znieff	Surface de la commune dans le cœur en ha	Part du cœur dans la commune	Part de la commune dans le cœur
Bras-Panon	8 736	4 885	1 868	4 699	471	5 170	3	5 171	59,2%	4,9%
Cilaos	8 439	4 339	3 577	3 744	556	4 300	1	4 301	51,0%	4,1%
Entre-Deux	5 140	2 614	1 843	2 352	480	2 832	12	2 834	55,1%	2,7%
La Plaine-des-P.	8 307	5 263	2 270	4 917	733	5 650	0	5 650	68,0%	5,4%
La Possession	11 855	6 057	4 208	5 702	2 523	8 225	27	8 249	69,6%	7,8%
Le Port	1 619	9	175	0	0	0	0	0	0,0%	0,0%
Le Tampon	18 114	3 996	5 973	3 197	164	3 361	1	3 364	18,6%	3,2%
Les Avirons	2 627	588	732	514	471	986	1	988	37,6%	0,9%
Les Trois-Bassins	4 255	1 242	578	1 062	1	1 063	0	1 063	25,0%	1,0%
L'Étang-Salé	3 843	594	680	543	95	637	2	639	16,6%	0,6%
Petite-Île	3 401	214	438	141	22	162	0	163	4,8%	0,2%
Saint-André	5 436	383	564	173	72	245	0	245	4,5%	0,2%
Saint-Benoît	22 997	13 403	2 407	12 872	627	13 499	5	13 500	58,7%	12,8%
Saint-Denis	14 146	5 945	2 531	5 468	554	6 022	29	6 049	42,8%	5,7%
Sainte-Marie	8 849	2 764	1 381	2 629	108	2 737	0	2 737	30,9%	2,6%
Sainte-Rose	17 754	13 341	1 514	13 165	195	13 360	2	13 360	75,3%	12,7%
Sainte-Suzanne	5 790	928	676	795	6	801	0	801	13,8%	0,8%
Saint-Joseph	17 787	8 107	4 187	7 343	1 066	8 409	4	8 410	47,3%	8,0%
Saint-Leu	11 820	1 057	3 082	790	1 113	1 903	0	1 903	16,1%	1,8%
Saint-Louis	9 883	2 552	2 747	2 214	928	3 143	13	3 158	32,0%	3,0%
Saint-Paul	24 079	5 117	5 484	3 631	2 154	5 785	1	5 785	24,0%	5,5%
Saint-Philippe	15 435	11 867	2 101	11 547	167	11 714	4	11 716	75,9%	11,1%
Saint-Pierre	9 647	265	763	149	23	172	0	172	1,8%	0,2%
Salazie	10 389	4 468	5 026	4 171	1 011	5 182	1	5 188	49,9%	4,9%
TOTAL	250 348	99 997	54 805	91 819	13 541	105 359	106	105 447	42,1%	100,0%

Source : SREPEN, Mission de création du Parc national de la Réunion, 2006.

Le cœur naturel du parc regroupe ainsi les paysages et la biodiversité remarquables des Hauts de l'île, issus du relief unique et du taux d'endémisme exceptionnel. En effet, tous les grands types de végétations et de paysages, qu'ils soient minéraux, végétaux ou autres, sont représentés dans le cœur du parc. Grâce à ce classement dans le cœur du Parc

national de la Réunion, ce sont plus de 93 000 ha de végétation remarquable (soit 94% de celle de l'île) qui bénéficient d'un renforcement de leur statut (Voir figure 37). Parmi ce type de végétation, on compte 80 à 100% d'habitats rares ou très rares de la Réunion (Mission de création du Parc national de la Réunion 2006).

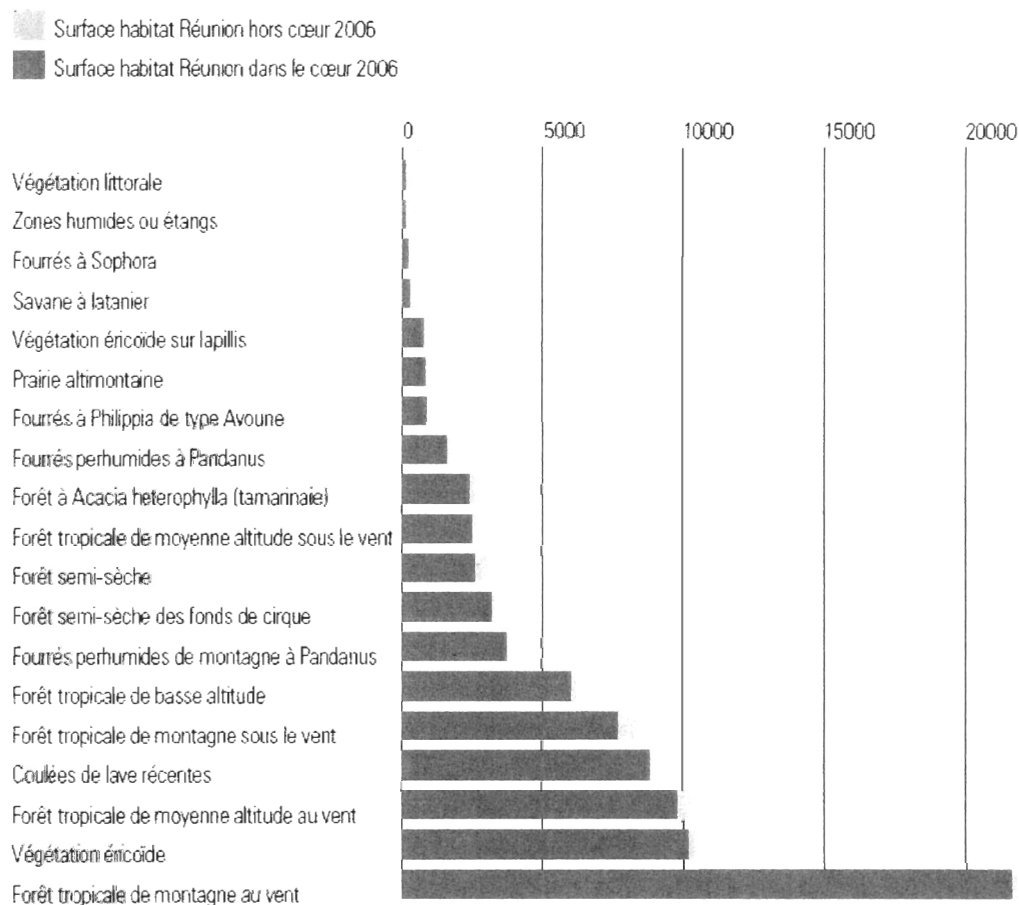


Figure 37 : Liste des surfaces d'habitats naturels à caractère primaire en hectare

Source : Mission de création du Parc national de la Réunion, ONF, 2006.

Des aires protégées ainsi que des réserves naturelles avaient déjà été créées pour protéger ces espaces et elles sont maintenant intégrées au cœur du parc. Il existe actuellement trois aires de protection dans les Hauts de l'île de la Réunion (ONF, 2007) : la réserve naturelle de Mare Longue, celle de la Roche écrite et la zone de protection du biotope du massif du Piton des Neiges.

La réserve naturelle de Mare Longue, mise en place en 1981, appartient à la commune de Saint-Philippe. Gérée par l'ONF, elle s'étend sur 68 ha et sa vocation est de protéger les forêts tropicales humides de basse altitude très menacées par l'urbanisation et le braconnage.

La réserve naturelle de la Roche Écrite, créée en 1999, appartient aux communes de la Possession et de Saint-Denis. D'une surface de 3 643 ha, elle vise à sauver les populations restantes de Tuit-tuit, oiseau endémique de l'île en voie de disparition. Elle est gérée conjointement par le Parc national de la Réunion, l'ONF, la SREPEN et la Société d'études ornithologiques de la Réunion (SEOR).

La plus récente, la zone de protection du biotope du massif du Piton des Neiges, mise en place en 2001, a pour objectif la protection des zones de nidification du Pétrel de Barau, autre oiseau endémique de l'île menacé d'extinction. Elle couvre environ 1 818 ha et s'étend sur les communes de Cilaos, de Salazie, de Saint-Paul et de La Possession.

Par souci de simplicité, le parc annule les trois décrets de classement de ces zones en réserves et les transfère à l'intérieur même du décret de création du Parc national de la

Réunion. La réglementation actuelle de ces espaces est, en effet, en grande partie reprise par le décret de création du parc. Par conséquent, la gestion de ces espaces n'est plus sous l'autorité du préfet, mais sous celle, dorénavant, de l'établissement public du parc. Ils feront l'objet d'un plan de gestion élaboré par le Conseil d'administration du parc après avoir recueilli les points de vue des élus des communes et des propriétaires concernés, ainsi que du Conseil scientifique. La conduite et le suivi du plan de gestion pourront être confiés à une autre instance, organisme ou association. D'autres réserves pourront également voir le jour, en plus de celles existantes.

#### **5.1.2.1.2 Des territoires d'intérêt sylvicole ou pastoral : le cœur cultivé**

Des territoires d'intérêt sylvicole ou pastoral ont été délimités dans le cœur du parc national. Ils sont qualifiés de « cœur cultivé ». Il s'agit de quelques zones enclavées au sein d'espaces naturels du cœur du parc national et qui sont généralement en propriété publique. Ils ont la particularité d'avoir été mis en culture et ils n'ont donc plus le caractère dominant de végétation indigène ou primaire qui aurait pu leur permettre de faire partie du cœur naturel. Néanmoins, il apparaît nécessaire de les intégrer dans le cœur car ces territoires ont un intérêt certain en termes de continuité, de fonctionnement écologique<sup>33</sup> et de lisibilité pour le public du tracé de la zone réglementée qui apparaît davantage comme un espace homogène.

---

<sup>33</sup> Ils permettent de limiter les sources de pénétration, de fragmentation ou de pollution des écosystèmes indigènes.

L'objectif du classement de ces zones en « cœur cultivé » est de rentabiliser les exploitations d'un point de vue économique tout en respectant les milieux naturels indigènes environnants et leur fonctionnement écologique, la protection des paysages et la biodiversité qu'ils créent, la conservation des sols et la protection des nappes phréatiques (Mission de création du Parc national de la Réunion, 2006).

Ces territoires se composent de huit enclaves, que l'on peut catégoriser en deux groupes suivant leur vocation dominante : les territoires d'intérêt agropastoral et ceux d'intérêt sylvicole.

Il existe trois enclaves d'intérêt agropastoral, l'une pastorale, et les deux autres sites avec une agriculture traditionnelle actuelle ou possible. La première, la concession d'élevage établie entre l'ONF et la coopérative des éleveurs pour le Piton de l'Eau, est un terrain départemento-domanial<sup>34</sup> faisant partie de la commune de la Plaine des Palmistes et sur lequel sont installés cinq éleveurs de la filière « bovins-viande-lait ». Le deuxième site est une enclave constituée de géraniums, de cultures vivrières et de friches, située à Piton Fougères dans les Hauts de Sans-souci. Ce sont des terrains situés sur la commune de Saint-Paul, qui appartiennent au Département (Conseil Général de la Réunion), à la Société d'aménagement foncier et d'établissement rural (SAFER) et au domaine privé. Il s'agit de parcelles enclavées accessibles uniquement à pied et parsemées de quelques cabanes en bois sous tôle. Le troisième site est un terrain privé constitué de friches de « théiers », au

---

<sup>34</sup> Qui appartient au domaine de l'État et également au Département.

Camp de Tête, situé sur la commune de la Plaine des Palmistes et actuellement non mis en valeur.

Les territoires d'intérêt sylvicole se composent de cinq sites qui possèdent le statut départemental-domaniale et qui ont été mis en culture par l'ONF afin de produire du bois. Il s'agit de la tamarinaie cultivée de Bélouve située sur la commune de Salazie, d'une partie de la sylviculture de bois de couleur à Mare Longue, sur la commune de Saint-Philippe, et enfin de trois forêts de cryptomerias enclavées ou quasi-enclavées : celle du Duvernay sur la commune de Saint-Benoît, celle de la Plaine des Merles sur celle de Salazie, et celle de Françoise Francia sur la commune de Saint-Paul.

Au total, le cœur cultivé représente environ 1 500 ha de surface (Voir tableau 5). L'établissement public a pour mission de définir un cahier des charges relatif aux activités sur ces parcelles de cœur cultivé, et d'encourager financièrement le respect de ces prescriptions.

Tableau 5 : Surface des enclaves et types de territoires du cœur cultivé

<b>Types de territoires</b>	<b>Enclaves</b>	<b>Communes</b>	<b>Surfaces (en ha)</b>
<b>Territoires d'intérêt agropastoral</b>	Piton de l'Eau	Plaine des Palmistes	559
	Sans-Souci	Saint-Paul	102
	Camp de Tête	Plaine des Palmistes	25
<b>Total agropastoral</b>			<b>686</b>
<b>Territoires d'intérêt sylvicole</b>	Bélouve	Salazie	589
	Duvernay	Saint-Benoît	87
	Françoise Francia	Saint-Paul	15
	Plaine des Merles	Salazie	38
	Mare-Longue	Saint-Philippe	25
<b>Total sylvicole</b>			<b>755</b>
<b>Total cœur cultivé</b>			<b>1 441</b>

Source : Mission de création du Parc national de la Réunion, ONF, 2006.

#### 5.1.2.1.3 Des territoires d'intérêt culturel : le « cœur habité »

Comme précisé dans la loi du 14 mars 2006, le parc national « nouvelle génération » permet dorénavant la création d'un « cœur habité ». Il n'est maintenant plus question d'expropriation comme il était possible dans le passé, mais justement d'inclusion et de mise en valeur, dans le cœur du parc, de zones habitées dont les aspects paysagers et culturels constituent une grande richesse patrimoniale.

À la Réunion, ces territoires d'intérêts paysager et culturel proposés pour faire partie du cœur sont concentrés sur les îlets isolés du cirque de Mafate (3 100 ha) et l'îlet voisin des Trois Salazes (27 ha) à cheval entre Mafate et Cilaos (Voir annexe 4 page 250). Ces



îlets sont habités par des résidents permanents qui possèdent des titres d'occupation ou qui sont autorisés à exercer une certaine activité. Ils ont la particularité d'être enclavés (c'est-à-dire dans ce cas non desservis par des routes) et ont été choisis pour leurs caractéristiques physiques, paysagères et culturelles. Les habitants et les associations présentes sur le territoire avaient exprimé un souhait de classement dans le cœur habité.

Dans le cadre du projet Parc national de la Réunion, un diagnostic a été fait sur le territoire des Hauts, faisant ressortir des enjeux majeurs de conservation d'espaces naturels, mais aussi d'un patrimoine culturel très riche qui avait grand besoin d'être revalorisé. Le cirque de Mafate réunit plusieurs de ces enjeux. Toutefois, l'originalité qui lui a valu d'être proposé pour sa partie habitée au sein du parc national en tant que paysage culturel du cœur, vient surtout de son peuplement particulier. Depuis la période du marronnage, les habitants de ces îlets façonnent des paysages anthropiques au sein d'un site naturel hostile à cause du relief et des conditions climatiques, mais extraordinaire en termes de beauté, créant ainsi une relation particulière entre l'Homme et son milieu. L'îlet des Trois-Salazes (qui dépend de la commune de Cilaos mais qui possède les mêmes caractéristiques que les îlets de Mafate) situé en plein cœur de la forêt, abrite encore une famille à l'heure actuelle.

Plus précisément, afin de dresser un portrait rapide de ces régions particulières des Hauts que sont les îlets de Mafate, il faut savoir que ce dernier est le cirque le plus enclavé de la Réunion. Cette région entourée d'une barrière de montagne n'est accessible qu'à pied ou en hélicoptère. Allant de 250 à 2 991m d'altitude, le cirque de Mafate se caractérise par un relief très découpé, conséquence de l'effondrement des anciennes coulées de lave du

Piton des Neiges, et par la suite, du travail de l'érosion. Environ 750 personnes y habitent, réparties dans une dizaine d'îlets qui sont des replats dans le paysage physique (Planchat-Bravais, 2003) (Voir figure 38).



Figure 38 : Point de vue du Maïdo sur l'îlet de Roche Plate en premier plan et sur celui de La Nouvelle au second plan

Source : Agnès K/ourio

La population, composée de descendants de la population noire et des Petits Blancs a subi un important exode, aujourd'hui freiné par les mesures du Plan d'Aménagement des Hauts et l'amélioration des voies d'accès qui ont entraîné de meilleures conditions de vie pour les habitants du cirque.

Le foncier y est en grande partie géré par l'ONF. Les habitants ne sont pas propriétaires, ils sont liés par une concession dont le contrat est de 3 à 9 ans. Les services publics sont peu développés et le niveau d'instruction très faible. On dénote certains progrès avec l'électricité solaire, mais d'autres restent à faire. Même si l'eau est gratuite,

elle est parfois impropre à la consommation, les captages et les bassins étant rarement protégés (cadavres d'animaux, vandalisme...). L'évacuation et le recyclage des déchets sont également des problèmes majeurs.

L'hélicoptère, dont le survol est devenu régulier, est à l'origine d'une importante amélioration des conditions de vie même si cela reste coûteux. Il est essentiel pour les apports de matériaux<sup>35</sup>, de marchandises alimentaires et autres, etc. Cependant, la multiplication des touristes, qu'on observe en corollaire, accroît la quantité de déchets, n'aidant en rien le problème existant.

L'emploi est un problème dans le cirque même si la solution trouvée convient à la plupart. Il s'agit d'un contrat emploi-solidarité qui consiste en l'alternance contrat aidé, allocation chômage, RMI puis de nouveau un contrat aidé (Planchat-Bravais, 2003), ce qui permet à tous de profiter d'une saison de travail.

Le patrimoine culturel est un fondement pour les Mafatais, se traduisant par un art de vivre spécifique, la façon de travailler la terre, de s'organiser, de se nourrir, etc. Souvent, c'est une famille entière, de plusieurs générations, qui peuple un îlet. Les habitants veulent davantage de confort certes, mais tout en restant très attachés aux traditions. Néanmoins, chaque îlet a sa personnalité propre. Ainsi les initiatives collectives se heurtent souvent à des logiques plus individualistes ou de clans.

---

<sup>35</sup> La petite case traditionnelle en pierre et paille laisse progressivement la place à la case en bois sous tôle et parfois en béton.

L'îlet des Trois-Salazes, situé à 1 560 m d'altitude, n'est pas non plus desservi par la route. Il s'inscrit donc dans la même logique que Mafate quant à la population et les modes de vie.

#### **5.1.2.1.4 Réglementation et contrôle dans le cœur**

Le cœur du Parc national de la Réunion regorge de paysages exceptionnels et d'une grande biodiversité, ainsi que d'un patrimoine culturel hors du commun. Pour les préserver, cela nécessite une réglementation particulière détaillée dans la notice du Parc national de la Réunion. Tous ces espaces sont déjà fortement réglementés par les codes existants, les documents d'urbanisme, etc. Par conséquent, la réglementation dans le cœur doit être compatible avec les mesures en vigueur et les compléter. Pour ce faire, le décret de création du Parc national de la Réunion souhaite apporter un cadre général à la gestion du territoire, des moyens qui se veulent adaptés, ainsi qu'un pouvoir réglementaire et un mode de décision collectif (Voir tableau 6).

Tableau 6 : Cadre de réglementation général fixé par le décret de création  
du Parc national de la Réunion

<b>Interdiction</b>	<b>Soumission à autorisation</b>	<b>Réglementation obligatoire</b>	<b>Réglementation facultative</b>
Activités industrielles	Création d'activités nouvelles	Exploitation d'activités existantes	Circulation et stationnement
Activités minières	Carrières	Prises de vue et de son	Chasse
Publicité	Travaux	Usages de produits toxiques	Pêche
Lignes électriques ou téléphoniques aériennes nouvelles, sauf dérogation interministérielle exceptionnelle.	Atteintes aux espèces indigènes	Atteinte au patrimoine géologique	Atteintes aux espèces sauvages exotiques
Déchets, sauf dans les lieux prévus à cet effet.	Introduction et renforcement de la présence d'espèces	Inscriptions sur des éléments naturels	Pollution sonore et lumineuse
Feux, sauf dans les lieux prévus à cet effet.			Détachements militaires

Source : Mission de création du Parc national de la Réunion, 2006.

### **Patrimoine naturel**

L'établissement public du parc doit protéger et mettre en valeur le patrimoine. Concernant le patrimoine naturel, toutes les actions qui pourraient nuire à la flore et à la faune des Hauts sont soumises à des autorisations délivrées par le Conseil d'administration du parc. Par ailleurs, pour limiter le braconnage et le prélèvement abusif de minéraux ou d'espèces indigènes ou endémiques qui pourraient se révéler en voie d'extinction, une brigade de la nature assurera la surveillance du terrain. Les contrevenants s'exposent à des amendes et des poursuites.

## **Travaux et aménagements**

Les travaux et aménagements dans le cœur du parc sont tous soumis à des règles spécifiques qui viennent s'ajouter à la législation en vigueur en matière de construction et d'urbanisme. Elles seront bientôt annexées aux plans locaux d'urbanisme. Néanmoins, selon les types de travaux ou d'aménagements souhaités, les autorisations ou les modalités de contrôle seront plus ou moins fortes.

Certains travaux n'auront pas besoin d'autorisations. Néanmoins, ils feront l'objet d'une information préalable ainsi que d'un compte rendu pour en vérifier l'adéquation avec la réglementation du cœur. Il s'agit par exemple des travaux d'entretien, d'intérieurs de bâtiments ou des travaux forestiers mais définis dans des documents de gestion forestière approuvés.

La plupart des autres travaux sont soumis à l'autorisation du parc selon les règles définies pour le cœur. Cette autorisation sera délivrée par le directeur du parc pour les aménagements courants, à faible impact ou nécessaires à la gestion du cœur, comme les travaux, constructions ou installations en lien avec les missions scientifiques, l'accueil du public, la sécurité civile, la défense nationale (champs de tir), ou qui sont nécessaires à l'exploitation agricole, forestière ou pastorale ou à une activité autorisée. Par contre, l'autorisation proviendra du Conseil d'administration lorsqu'il s'agira d'aménagements ou de constructions qui relèveront de l'intérêt général ou dont l'impact sur le territoire sera plus important. Cela peut être par exemple des constructions pour l'usage touristique, l'approvisionnement en eau ou la géothermie. Ces autorisations sont une particularité pour

les parcs nationaux d'Outre-mer français dont la superficie représente plus du quart de la taille du département comme c'est le cas pour la Réunion qui possède peu d'espaces « utiles ». Cette modalité permettra de créer ou de moderniser des voies de communication pour pallier l'enclavement des Hauts de l'île, ou de moderniser des lignes téléphoniques et électriques.

D'autres travaux, plus exceptionnels, devront faire l'objet d'une procédure plus lourde. Ils ne pourront être autorisés par le Conseil d'administration qu'après soumission à l'avis du Conseil national de la protection de la nature et à celui du Comité interministériel des parcs nationaux.

Par ailleurs, certains travaux, au caractère conservatoire, pourront être réalisés à la demande-même du Parc National de la Réunion. Ils permettront par exemple de restaurer des écosystèmes dégradés, et les propriétaires des terrains concernés, même s'ils ne défrayeront pas le coût de ces travaux, ne pourront s'y opposer.

### **La circulation**

Comme précisé dans le décret de création du Parc National de la Réunion, l'accès au cœur du parc ne sera pas payant mais libre, sans préjudice à la législation en vigueur ou aux droits d'accès des propriétaires à leur terrain. Cependant, pour favoriser la découverte de la nature, tout en garantissant sa protection, le parc a la capacité de réglementer la circulation. Par exemple, en cas de menace d'une espèce, l'établissement public peut, après avoir obtenu l'avis du Conseil scientifique, limiter l'accès à ces territoires, dans le temps et dans

l'espace. De plus, des autorisations préalables pourraient être nécessaires suivant le type d'engins utilisé et les usages.

### **Activités et exploitation des ressources naturelles**

De manière générale, il faut savoir que les activités minières et industrielles sont interdites. Les autres activités sont réglementées par la charte, mais ne sont pas totalement interdites. Il est possible de créer de nouvelles activités, cependant, celles-ci seront soumises à autorisation de l'établissement public. De plus, le Parc national de la Réunion pourra soutenir certaines activités nouvelles dans le cœur pour leur permettre de se réaliser dans le respect du milieu naturel environnant.

La chasse et la pêche peuvent continuer à se pratiquer dans le cœur du parc, dans le respect des règles actuelles, notamment au niveau des prélèvements d'espèces indigènes. Cependant, s'il s'avère que des espèces sont menacées, le Conseil d'administration du parc, après avis du Conseil scientifique et de la fédération concernée<sup>36</sup>, peut décider de limiter ou d'interdire certains prélèvements.

La cueillette d'espèces indigènes est autorisée pour un usage médicinal, alimentaire ou artisanal, mais sous certaines conditions qui seront définies ultérieurement afin d'éviter les dérives.

Les activités pastorales, agricoles et sylvicoles doivent être respectueuses des milieux indigènes environnants en termes de biodiversité, de sols et d'eaux souterraines. La

---

<sup>36</sup> Fédération des chasseurs de la Réunion et Fédération des Pêcheurs de la Réunion



création d'activités nouvelles, ainsi que la modification de leur forme ou de leur répartition sur le territoire, seront soumises à autorisation. Dans le domaine sylvicole, le Conseil d'administration devra donner son accord à la planification de la gestion forestière.

Les exploitations hydroélectriques qui se situent dans les Hauts et plus précisément dans le cœur du parc sont celles de Takamaka et de la Rivière de l'Est. Elles devront nécessairement être agrandies pour répondre à la demande croissante, et ces extensions seront alors soumises à autorisation.

Les carrières existantes ont été exclues du cœur du parc, toutefois, la recherche et la mise en place de nouvelles carrières pourront être soumises à autorisation.

Les activités liées à la photographie, à la cinématographie ou à l'enregistrement du son, sont soumises à redevance, sauf dans le cas où aucun véhicule à moteur n'est envisagé en dehors des pistes carrossables, et qu'elles ne mobilisent pas plus de deux personnes.

### **Protection contre les nuisances**

La publicité est totalement interdite dans le cœur du parc. Les feux ne pourront être effectués qu'aux endroits autorisés. Concernant les déchets, la réglementation prévoira plus tard des mesures appropriées qui permettront de ne pas perturber la faune et la flore et de ne pas polluer les eaux et les sols. Les perturbations par le bruit et la lumière seront également réglementées pour ne pas déranger les visiteurs, les habitants, mais aussi la faune.

### **Réglementation particulière pour les résidents permanents et exploitants du cœur du parc**

La présence d'habitants dans le cœur du Parc national de la Réunion nécessite évidemment des adaptations de la réglementation qui régit cette zone, autrement dit, des dispositions plus favorables pour qu'ils puissent y vivre. Il s'agit des résidents permanents, ceux présents dans le cœur habité, mais également des exploitants agricoles, pastoraux et forestiers qui travaillent dans le cœur cultivé. Ils peuvent ainsi bénéficier d'un régime spécial différent de celui appliqué pour les visiteurs de ces secteurs.

Ces personnes ont droit à une réglementation spécifique car ils ont une relation particulière avec les ressources de leur territoire qui mérite d'être préservé, mais également encadré. Pour ce faire, des règles s'appliquant à cette catégorie de personnes et mettant en valeur leurs activités et modes de vie sont mises en place. Elles visent à permettre une régulation des pressions que leur milieu peut subir, en préconisant des mesures pour limiter, de manière adaptée, les usages de l'espace en termes de circulation, d'activités ou d'aménagement, et également les ressources naturelles provenant de la chasse, de la pêche ou de la cueillette. Par conséquent, les visiteurs, soit toutes les personnes venant de l'extérieur, se verront attribuer des limitations plus strictes que les résidents permanents, exploitants et autres personnes qui gèrent et font vivre l'espace du cœur. Tout ceci est réalisé dans le but d'assurer aux habitants permanents des conditions normales d'existence, du moment qu'elles soient compatibles avec les objectifs de protection que défend le cœur du parc.

Ces dispositions plus favorables concernent certains domaines d'activités, et des conditions particulières seront définies pour leur application. Il s'agit des prélèvements d'espèces animales et végétales, de la création ou de la poursuite d'activités commerciales ou artisanales, des dépôts d'ordures, des émissions sonores ou lumineuses, des travaux pour l'habitation, et enfin de la circulation terrestre ou aérienne pour les habitations du cœur cultivé. En effet, étant donné que les îlets de Mafate ne sont accessibles que par voie pédestre ou par hélicoptère, des limitations d'accès plus strictes seront établies pour les visiteurs et des assouplissements seront pensés pour les habitants.

#### **5.1.2.2 L'aire d'adhésion : une zone de développement durable**

L'aire d'adhésion est constituée par les territoires qui auront été considérés comme essentiels pour contribuer à la préservation et à la protection du cœur. Ces zones pourront profiter de la valorisation de ce cœur en bénéficiant de retombées économiques et sociales. Les communes qui y adhéreront selon un principe de volontariat auront un projet commun à mener dans le cadre de la charte du Parc national de la Réunion. La limite maximale de ces territoires ayant vocation à faire partie du Parc National de la Réunion correspond à celle du périmètre actuel du Plan d'Aménagement des Hauts, fixée par décret en 1994, et à laquelle s'ajoutent les principales ravines « qui servent d'exutoire des Hauts, jouent un rôle de corridor écologique et paysager en continuité du cœur, et assurent une liaison entre les Bas et les Hauts » (Mission de création du Parc national de la Réunion, 2006 : 24) (Voir annexe 3 page 249). Il s'agit d'une part de rivières pérennes jusqu'à leur embouchure, et d'autre part, de sections de ravines en continuité avec le cœur, non pérennes mais

topographiquement importantes, c'est-à-dire que leurs pentes sont supérieures à 30 degrés. Une procédure allégée peut être initiée dans le cas où une commune voudrait étendre ce périmètre.

Les territoires qui auront ainsi vocation à faire partie de cette aire d'adhésion seront constitués par des « paysages naturels et ruraux des Hauts » (Voir figure 39) présentant un lien de solidarité écologique et sociale avec le cœur » (Mission de création du Parc national de la Réunion, 2006 : 24). Ceci permettra de marquer une coupure avec les ensembles urbains du littoral.

Tous les dix ans, les limites de ces territoires pourront être revues de manière concertée avec les partenaires, lors de l'élaboration de la charte. L'adhésion des communes à cette charte constituera leur engagement sur une période de dix ans à préserver, dans les espaces concernés, une identité naturelle et rurale nette et à établir des actions allant dans le sens d'un développement durable.

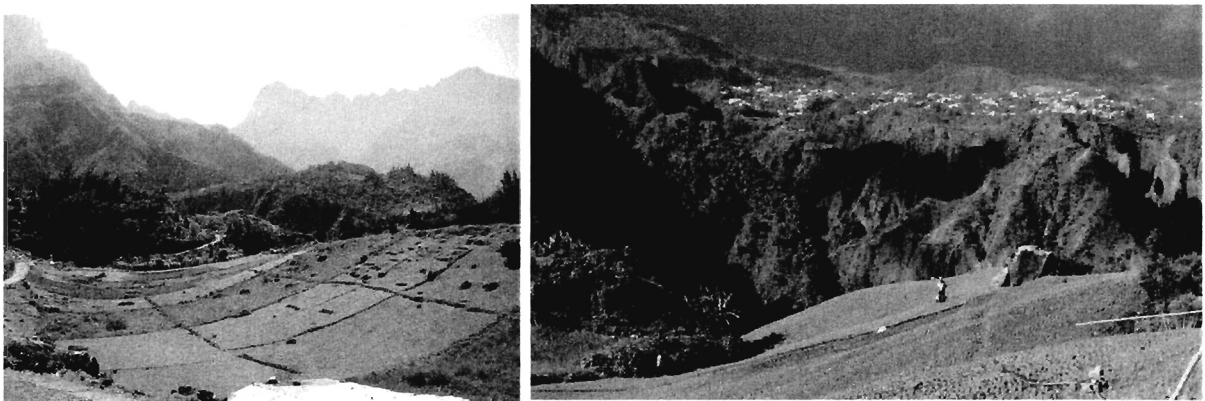
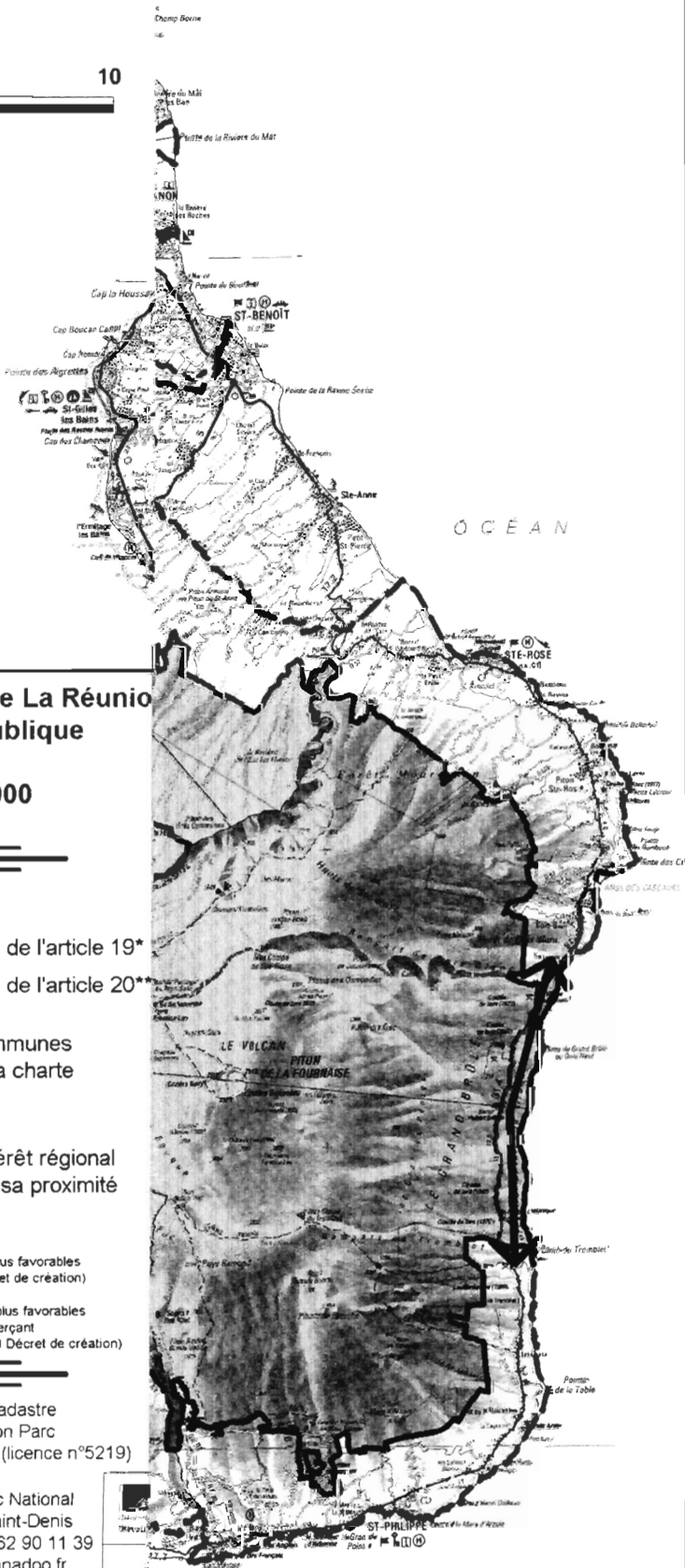









Figure 39 : Paysages ruraux entretenus par l'homme, à l'Îlet à Cordes (Cirque de Cilaos)

Source : Agnès K/ourio



## Création du Parc National de La Réunion Dossier d'enquête publique

Carte au 1 : 200 000

-  Coeur
-  Zones d'application de l'article 19\*
-  Zones d'application de l'article 20\*\*
-  Limite des territoires des communes ayant vocation à adhérer à la charte
-  Champ de tir
-  Axe de transit d'intérêt régional dans le coeur ou à sa proximité
-  Limite communale

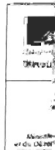
\* Zones où peuvent être prévues des dispositions plus favorables au bénéfice des résidents permanents (Art. 19 Décret de création)

\*\* Zones où peuvent être prévues des dispositions plus favorables au bénéfice de personnes physiques ou morales exerçant une activité agricole, pastorale ou forestière (Art. 20 Décret de création)

Sources : IGN BDTOPO® & cadastre  
Réalisation : Juin 2006 Mission Parc  
Fond cartographique : IGN SCAN100® (licence n°5219)



Mission de Création du Parc National  
3 rue de Crémont 97400 Saint-Denis  
Tél : 0262 90 11 35 - Fax : 0262 90 11 39  
Courriel : mission.parc@wanadoo.fr  
www.parc-national-reunion.prd.fr



### **5.1.2.3 La charte du parc**

#### **5.1.2.3.1 Définition**

L'établissement public du Parc national de la Réunion est chargé, comme le stipule le décret de création, d'animer un projet commun : la charte du parc. Celle-ci va servir de feuille de route pour les orientations pluriannuelles, c'est-à-dire pour une période de dix ans, qui concerneront les territoires concernés. Elle n'a pas pour vocation d'être un dispositif financier, mais son objectif est de créer des dynamiques de projet en concertation avec tous les signataires et selon les moyens que ces derniers voudront bien y engager.

Comme il s'agit de faire en sorte que cette charte soit vue comme « un projet de territoire » réalisé dans l'optique d'un développement durable et qui traduit les liens écologiques, économiques et sociaux entre le cœur et les espaces environnants, il sera nécessaire de mettre en place des orientations qui tiendront à la fois compte des spécificités du cœur du parc et du principe de libre adhésion des collectivités avoisinantes. Ses objectifs seront donc, dans la même logique que ce qui est prévu dans le SAR, de protéger le patrimoine et le caractère particulier du cœur du parc, tout en cherchant à mettre en valeur et à développer durablement les territoires des Hauts faisant partie de l'aire d'adhésion.

#### **5.1.2.3.2 Objectifs de la charte du Parc national de la Réunion**

Comme précisé ci-dessus, la charte du Parc national de la Réunion cherchera à favoriser la synergie entre les territoires du cœur et ceux de l'aire d'adhésion tout en distinguant deux volets (un pour le cœur et l'autre pour l'aire d'adhésion) dans lesquels seront définis des orientations spécifiques pour chacune de ces deux zones.

Concernant le cœur du parc, le volet qui lui sera dédié déterminera la gestion de l'aménagement et la réglementation de cet espace afin de garantir le mieux possible sa conservation et sa découverte dans des conditions optimales. Les documents de planification existants devront être en accord avec le volet de la charte consacré au cœur.

Pour ce qui est de l'aire d'adhésion, la charte du parc aura pour but de soutenir le développement et l'aménagement durables de ces territoires à travers un partenariat entre le parc, les collectivités et les autres acteurs. Par cette charte, les signataires proposeront des objectifs et actions qui viseront au développement durable des territoires ruraux et naturels des Hauts et qui seront déterminés en accord avec les orientations définies à travers le Plan d'aménagement des Hauts et le SAR. La charte cherchera ainsi à constituer une « coopération renforcée » (Mission de création du Parc national de la Réunion, 2006 : 36) dans le domaine du développement des Hauts. En termes d'objectifs généraux, les partenaires concernés par l'aire d'adhésion souhaiteraient que l'établissement public du Parc national de la Réunion mobilise une politique active en faveur de la mise en valeur du patrimoine rural créole, qu'ils considèrent comme le socle du développement économique et social. Ils souhaiteraient également que celui-ci favorise le tourisme local et l'accès aux espaces naturels et culturels tout en conscientisant les Réunionnais à la nécessaire prise de responsabilité en matière d'environnement, et qu'il améliore le cadre et les conditions de vie des habitants des Hauts en investissant dans la qualité de l'aménagement pour également attirer les touristes. Enfin, ils désireraient que le parc augmente le rayonnement de l'île au niveau régional en faisant la promotion de sa notoriété touristique et scientifique.

En termes de gestion, la notice détaillée du parc stipule que l'aire d'adhésion demeurera en droit commun, c'est-à-dire qu'il n'y aura pas de transfert de compétence. Ces territoires resteront gérés par les organismes en charge telles que les municipalités et les collectivités territoriales. Le parc n'aura qu'un rôle de consultant pour tout ce qui concerne la planification et les principaux aménagements. Le volet de la charte qui concerne l'aire d'adhésion devra être conforme aux règlements d'urbanisme existants mais définira les règles spécifiques en matière de circulation de véhicules à moteur dans les espaces naturels. Par contre, ce seront les communes qui détermineront la réglementation dans le domaine de la publicité.

La première charte sera élaborée dans un délai de cinq ans maximum après la signature du décret de création du Parc national de la Réunion. Elle sera élaborée, mais aussi évaluée, modifiée et révisée par le Conseil d'administration, en lien avec les collectivités locales telles que le Conseil Général, le Conseil Régional et le Préfet de région.

## **5.2 Les objectifs et missions du Parc national de la Réunion**

Le premier objectif de l'outil Parc national de la Réunion est de protéger son cœur et de le valoriser. À cet effet, deux approches sont utilisées. La conservation des écosystèmes primaires, de la végétation indigène, des espèces endémiques, et des grands paysages qui font la fierté des Réunionnais et le bonheur des touristes (volcans, cirques, etc.), à l'aide d'une gestion appropriée, d'une part, et d'autre part, la connaissance et le partage de ce



patrimoine, afin qu'il soit mieux respecté, et la valorisation touristique et pédagogique du territoire.

Le second objectif du parc est la valorisation du patrimoine culturel. Les Hauts ont une forte identité, des savoir-faire et un art de vivre liés à l'histoire du territoire, ce qui en fait un patrimoine remarquable que le parc doit faire connaître et mettre en valeur afin qu'il soit reconnu et qu'il rayonne au niveau local, régional, national et même international.

Le troisième objectif du parc est de soutenir un développement concerté des Hauts de l'île. Il s'agit en effet d'une zone qui constitue une région menacée par le retard économique et social qu'elle connaît et par la poussée démographique qui amène les populations qui n'habitaient auparavant que sur le littoral à occuper les piémonts et les pentes et à aller même vers les cirques. Le but est donc, face à cette saturation du littoral, à cette urbanisation grandissante des pentes et à la nécessaire préservation des terrains agricoles, de protéger le potentiel important des Hauts tout en développant harmonieusement et durablement ce territoire pour qu'il puisse remplir son rôle d'accueil de nouvelles populations. En d'autres termes, en s'appuyant sur les richesses environnementales, la diversité culturelle et les savoir-faire traditionnels, le parc devra rechercher et promouvoir des actions contribuant au développement économique, social, durable de cette zone au taux de chômage très élevé, afin de parvenir à un certain équilibre avec la région des Bas. Tout cela dans un climat de concertation car l'occupation des sols dans les Hauts est variée.

Pour atteindre ces objectifs, l'établissement public du Parc national de la Réunion devra avoir davantage une mission et un rôle d'animateur et de coordinateur que de gestionnaire selon ses propres règles en se substituant aux partenaires. Par conséquent, le propriétaire, qu'il soit du domaine public ou du domaine privé, conservera un certain pouvoir de décision ainsi que sa responsabilité civile et financière en ce qui a trait à l'aménagement, la gestion et l'entretien de sa propriété. Cependant, le parc peut proposer des mesures contractuelles pour encourager la pratique du développement durable et la valorisation du patrimoine, et, dans le cœur, il prescrira des règles d'actions et contrôlera leur application. Il en sera de même avec les collectivités et autres administrations qui garderont leur pouvoir de décision et de responsabilité financière dans leur domaine de compétence, mais qui pourront se faire proposer des relations contractuelles telles qu'expliquées précédemment, et dans le cœur, les actions seront encadrées et contrôlées par le parc par le biais d'une réglementation particulière.

Pour bien appréhender l'institution qu'est le Parc national de la Réunion, il est nécessaire de comprendre que celui-ci a des missions définies en fonction du territoire auquel elles s'appliquent (Voir figure 40). En effet, certaines missions vont s'exercer sur l'ensemble de l'île, et même au-delà, dans un contexte plus régional, national ou international. Il s'agira de la promotion scientifique, éducative et également culturelle du patrimoine présent dans le parc, et du développement durable. D'autres missions vont concerner plus spécifiquement l'ensemble du territoire du Parc national de la Réunion, telles que l'animation de la charte du parc et le soutien aux politiques d'aménagement et de développement durables qui visent à améliorer la situation de la zone des Hauts. Les

missions qui vont concerner uniquement le cœur du parc seront la détermination du choix de l'aménagement, des modalités de gestion et de réglementation de cet espace, dans le but de garantir la préservation du patrimoine naturel et culturel, tout en organisant la découverte du milieu en veillant à y assurer la tranquillité, sans oublier de prendre en compte les besoins en développement durable du territoire des Hauts et de l'île entière.

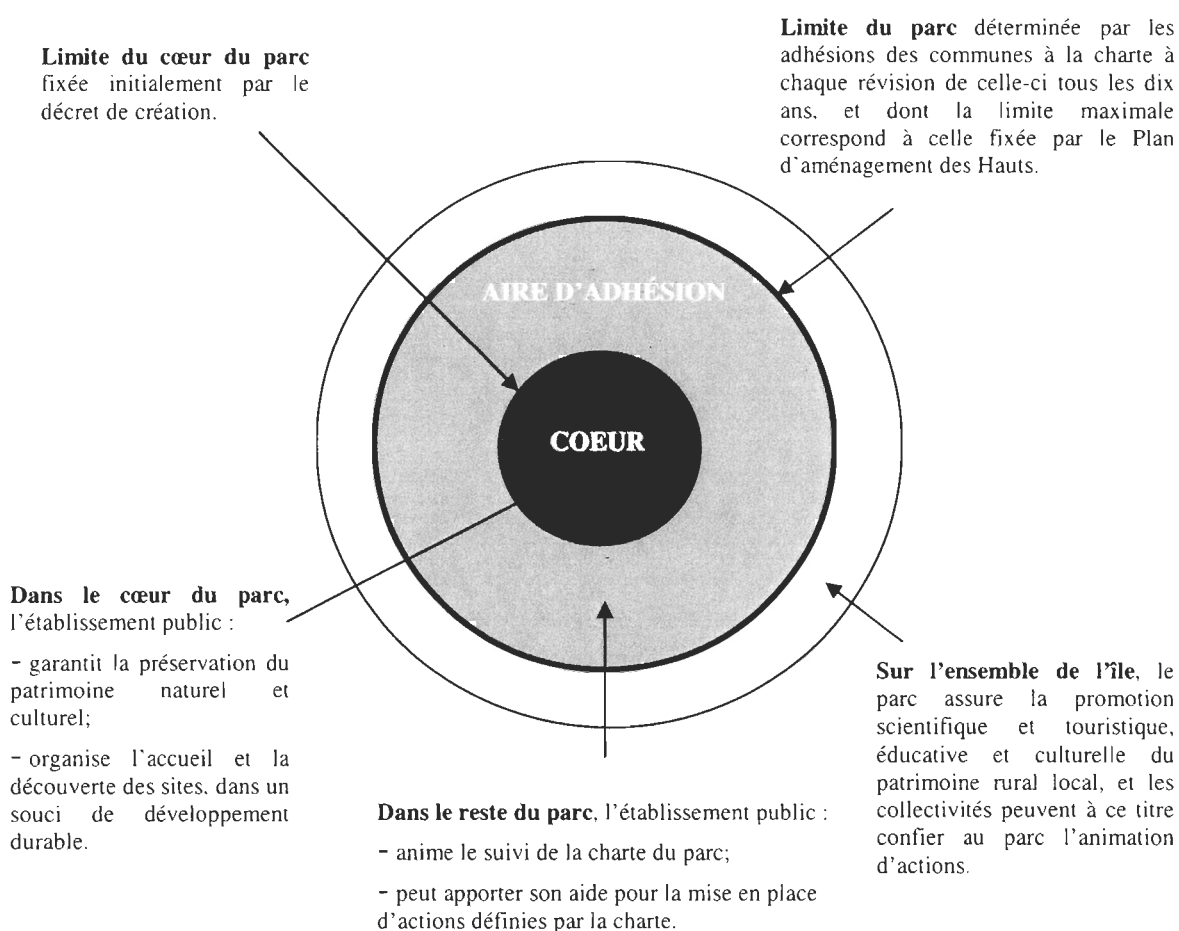


Figure 40 : Schéma des territoires classés du parc et de ses missions générales

Source : adapté du document de travail de la Mission de création du Parc national de la Réunion, 2006

### **5.3 Organisation et moyens du parc**

Le Parc national de la Réunion doit garantir la préservation d'un patrimoine naturel et culturel local à intérêt mondial et développer le territoire des Hauts pour permettre un rééquilibre de la situation économique et sociale avec les Bas. Pour que cela soit possible, les modalités d'organisation et de fonctionnement du parc, autrement dit ses instances exécutives et consultatives (Voir section 5.3.1), son personnel, ses moyens budgétaires, etc. doivent favoriser certains éléments. Il s'agit de la mobilisation et du partenariat entre les acteurs pour parvenir à une véritable gestion collective, de l'expertise scientifique pour mettre en place des actions durables, d'un lien de proximité avec le terrain et la vie locale pour faciliter la prise de décision et l'appropriation des actions, de la pluridisciplinarité pour parvenir à une vision plus globale à long terme et à des actions plus efficaces, et enfin de la discussion pour créer un climat de concertation qui soit le plus optimal possible.

#### **5.3.1 Les instances**

La gouvernance du Parc national de la Réunion met en évidence deux types d'instances qui le conduiront dans sa tâche de protection et de développement : des instances délibératives et des instances plus consultatives.

##### **5.3.1.1 Les instances délibératives**

###### **5.3.1.1.1 Le Conseil d'administration**

Le Conseil d'administration est la clé de voûte de l'établissement public du parc. C'est lui qui détermine quelles sont ses orientations et qui contrôle leur mise en œuvre. Par

conséquent, c'est à lui que revient la charge d'approuver la charte du parc, de voter le budget de l'établissement public et de fixer l'organisation et le règlement intérieur du parc. Pour les autres responsabilités, comme nous le verrons dans la section suivante, le Conseil d'administration pourra les déléguer au Bureau, dont les membres seront élus par le Conseil d'administration même.

La composition du Conseil d'administration a été choisie afin de favoriser une bonne représentativité des acteurs touchés par l'implantation du parc, selon les principes de la nouvelle loi sur les parcs nationaux de 2006. Ce choix vise à faire en sorte que la prise de décisions se fasse dans un climat de bonne gouvernance alliant consultation, étendue et concertation. Pour une représentativité maximale, le Conseil d'administration possède 88 membres. De plus, dans le but d'encourager une gestion plus locale du parc, comme il est prévu dans la nouvelle loi, la majorité des représentants sont du niveau local, soit environ 70% de l'effectif du conseil. Il est constitué de quatre collèges. Tout d'abord, 35 représentants des collectivités territoriales (Conseil Général, Conseil Régional et communes). Les 24 communes que compte la Réunion sont représentées car on estime que tous les Réunionnais, donc l'ensemble des communes, sont concernés de manière déterminante par le Parc national de la Réunion. Ensuite, le collège des représentants des acteurs et usagers locaux. Il s'agit de 39 personnalités dont 34 à compétence locale, trois à compétence nationale et les deux présidents des conseils consultatifs dont il sera question plus loin. Le troisième collège correspond aux représentants de l'État français, soit les différents ministères concernés, qui sont au nombre de 13. Enfin, le quatrième collège est constitué par un représentant du personnel.

Ainsi, si l'on analyse cette composition, on peut y voir l'équilibre souhaité par la Mission de création du Parc national de la Réunion et la volonté d'une gestion locale d'un établissement national. En effet, les élus des collectivités territoriales représentent 40% de l'effectif du parc. Mentionnons que dans les parcs nationaux existants, la moyenne pour cette catégorie est de 34% (entre 23 et 44%). Les propriétaires, usagers et socioprofessionnels locaux comptent pour 30% de l'effectif, comparativement à 20% (entre 16 et 25%) dans les parcs nationaux existants. Les représentants des services de l'État forment 20% de l'effectif en regard d'une moyenne de 24% (entre 18 et 36%). Enfin, les experts scientifiques, les personnels du parc et les personnalités nationales représentent seulement 10% de l'effectif alors que la moyenne pour les autres parcs nationaux français est de 21% (entre 16 et 25%).

Les administratifs du Conseil d'administration sont nommés pour six ans et leur mandat peut être renouvelé. Ce conseil a certes le pouvoir de fixer les règles de fonctionnement du parc ainsi que ses orientations. Cependant, pour que des décisions majeures soient prises par le Conseil d'Administration sans qu'elles aient été déléguées au Bureau, il est nécessaire d'avoir un quorum d'au moins la moitié des voix. Le Parc national de la Réunion est ainsi censé être cohérent au niveau de son fonctionnement. Le Conseil d'administration, qui est un organe d'orientations, a pour but la meilleure représentativité possible, tandis que le Bureau, comme nous le verrons ci-après, possède un effectif plus réduit et assure la gestion de l'établissement public.

#### **5.3.1.1.2 Le Bureau**

Les membres du Bureau du parc sont élus par le Conseil d'administration. Cet organe comme précisé précédemment constitue l'organe de gestion. Il est composé de 15 membres dont le choix a été fait pour refléter au mieux la composition du Conseil d'administration. Il comprend les présidents des Conseils général et régional, le président du Conseil scientifique, instance dont il sera question dans la partie suivante, le président du Parc national de la Réunion, des personnalités représentant le monde économique, le monde environnemental, le monde rural et culturel, et un maire.

Le Bureau est chargé notamment de la préparation et du suivi des décisions du Conseil d'administration. Ce dernier peut, selon le cas, lui donner délégation, excepté pour certains actes essentiels tels que l'approbation de la charte du parc, du budget, ou du règlement intérieur.

#### **5.3.1.2 Les instances consultatives**

Des instances consultatives sont présentes autour du Conseil d'administration et du Bureau du parc. Leur rôle est, par leur expertise, leur connaissance du terrain et leur force de proposition, d'éclairer la prise de décision des deux instances principales d'orientation et de gestion, dans l'élaboration et le suivi de la charte, des actions et des politiques de l'établissement.

#### **5.3.1.2.1 Le Conseil scientifique**

Les parcs nationaux ont la vocation de fonder toute action sur une approche scientifique. Le Conseil scientifique a ainsi pour rôle d'assister le Conseil d'administration et le Bureau sur deux points. D'une part, il participe à l'orientation de la politique scientifique du parc (l'observation en continu du territoire, la recherche dans des domaines précis sur le territoire des Hauts, etc.). D'autre part, il assure l'éclairage des choix de politiques de l'établissement en ce qui concerne la conservation et la mise en valeur du patrimoine naturel et culturel et les orientations visant le développement durable. L'avis du Conseil scientifique est donc primordial de manière générale pour tous les travaux ou projets ayant un impact sur l'environnement. Il est utile spécialement pour les décisions d'autorisation de travaux dans le cœur du parc.

Ce conseil est composé de personnalités qualifiées dans des champs disciplinaires différents tels que les sciences de la vie et de la terre pour la nature, mais également les sciences humaines pour ce qui a trait à l'économie et au social. Le président de ce conseil fait partie du Conseil d'administration et du Bureau.

#### **5.3.1.2.2 Le Conseil économique et social**

Ce conseil a pour but d'assister les principales instances en éclairant les décisions et les orientations du Conseil d'administration et du Bureau en matière de politique contractuelle et d'animation de la vie locale, notamment dans le cadre du suivi de la mise en œuvre de la charte du parc. Son président, tout comme celui du Conseil scientifique, fait partie du Conseil d'administration et du Bureau du parc.



## **5.3.2 Les moyens**

### **5.3.2.1 Le personnel**

Les parcs nationaux français qui existent à l'heure actuelle possèdent un effectif de personnel qui varie entre 40 et 100 agents, suivant notamment la surface du territoire concerné. Dans le cas de la Réunion, le parc national est de très grande superficie (40% de l'île se situe dans le cœur). De plus, il doit faire face à des enjeux importants tels que la maîtrise de l'urbanisation et la protection du patrimoine, tout en cherchant à développer le territoire. Ainsi, dans le but d'assurer le bon fonctionnement de la structure et la réalisation de toutes ses missions, il a été décidé que l'effectif du personnel du parc serait d'environ 80 agents.

Afin de répondre à ses objectifs de protection et de valorisation du patrimoine naturel et culturel ainsi qu'à ceux relatifs au développement durable des Hauts, l'établissement public du parc aura besoin de métiers diversifiés incluant la fonction publique nationale et territoriale. Les modes de recrutement pour ces différents postes devront valoriser les compétences réunionnaises et ainsi favoriser l'appropriation du projet par les populations. Ainsi, la plupart des recrutements permettront l'ouverture de postes (dans le cadre d'affectation, de détachement ou de mise à disposition) pour une grande diversité de corps de la fonction publique, y compris territoriale, autrement dit propre à la Réunion. Par ailleurs, lorsque les besoins du service le justifieront, des postes à fonction spécifique pourront être pourvus par voie contractuelle. Il s'agira d'agents d'exécution ou de techniciens. Pour environ le quart de l'effectif de l'établissement public, la catégorie des gardes moniteurs sera recrutée parmi le corps des agents techniques et techniciens de

l'environnement employés par le parc. Pour ce faire, étant donné l'ampleur de la catégorie, des concours déconcentrés seront organisés, et prendront en compte les acquis de l'expérience et la connaissance du patrimoine naturel, culturel et paysager des parcs nationaux français. Un programme local de formation sur les métiers du Parc national de la Réunion est en cours.

#### **5.3.2.2 Le budget**

Le budget est voté par le Conseil d'administration du parc national. Son financement proviendra principalement de dotations spécifiques de l'État, plus spécifiquement du ministère chargé de la protection de la nature.

Le parc pourra également créer ses propres revenus par des redevances (notamment pour l'utilisation de l'image du parc, des manifestations dans le cœur, ou des prises de vue et de son). Il n'y aura cependant pas de redevances prélevées par le parc sur le foncier étant donné que ce n'est pas sa vocation, mais elles continueront à être opérées par l'ONF et les collectivités territoriales.

Les dépenses auxquelles servira le budget du parc seront constituées en grande partie par le financement des moyens humains, soit le personnel, mais aussi par le financement des actions de protection de l'environnement et de développement durable prévues par les partenaires (ONF, les Conseils général et régional, les propriétaires privés et autres) dans le cadre de la charte.

Le premier budget annuel pour 2008 voté par le Conseil d'administration a été adopté le 9 novembre 2007 et s'élève à 6,5 millions d'euros (environ 4,5 millions de dollars canadiens), dotation de l'État. À terme, ce budget devrait être compris entre huit et neuf millions d'euros (environ cinq millions de dollars canadiens).

## **PARTIE VI**

### **ÉVALUATION DES IMPACTS ET IMPLICATIONS DE LA CRÉATION DU PARC NATIONAL DANS LES HAUTS DE LA RÉUNION**

La création du Parc national de la Réunion « nouvelle génération » dans les Hauts est apparue comme le moyen le plus efficace pour faire face aux enjeux actuels du territoire que sont la protection des patrimoines naturels et culturels et le développement de la région. Dans ce chapitre, nous ferons l'analyse de l'implantation de l'outil parc national dans les Hauts afin de comprendre tout ce qu'implique la création d'une telle structure et ses réels impacts. Cette étude sera effectuée à travers les composantes du développement durable que sont les dimensions environnementale, économique et sociale, auxquelles sera ajoutée la dimension institutionnelle qui est très pertinente à traiter dans le cas du Parc national de la Réunion. Des indicateurs ont été identifiés en fonction de leur bonne représentativité des effets du fonctionnement de l'établissement public et des actions mises en place dans le cadre de sa politique. Les principaux dossiers que le parc a eu à traiter jusqu'à présent ont également été analysés du point de vue de la prise de décision. Ensemble, ces éléments permettront d'évaluer les aspects positifs et/ou négatifs des impacts de la création du parc et les implications qui en découlent pour les Hauts, voire pour l'ensemble de l'île, et qui toucheront de près ou de loin les populations locales, l'économie, l'environnement et la gouvernance. Plus généralement, les éléments déterminés serviront à apprécier la place du développement durable au sein de la structure.

Cette analyse repose sur la lecture de nombreux documents officiels sur le Parc national de la Réunion, d'articles de presse, de rapports d'organismes locaux, d'une analyse statistique provenant de l'ODR et des résultats d'entrevues auprès d'habitants des Hauts et des membres du parc.

## **6.1 Dimension environnementale**

### **6.1.1 Une meilleure connaissance de l'environnement des Hauts de l'île**

La mise en place du Parc national de la Réunion a été très profitable au niveau de la connaissance de la biodiversité des Hauts de l'île et même, de manière plus étendue, de la Réunion. En effet, un état des lieux du patrimoine naturel, axé le plus souvent sur les Hauts de la Réunion, et qui sera peu à peu élargi au reste du territoire, a pu être réalisé avec le concours de nombreuses institutions sous la forme de partenariats.

Un dossier sur la géologie a pu être créé, ainsi que des fiches sur les milieux naturels des communes et un rapport sur la valeur patrimoniale des formations végétales des Hauts, grâce au concours de la SREPEN, du Conservatoire botanique de Mascarin, de l'Université de la Réunion et de l'ONF. La SEOR et l'Association réunionnaise pour le développement de l'aquaculture (ARDA) ont, quant à elles, réalisé un dossier sur la faune vertébrée et notamment sur l'état et les besoins de conservation des oiseaux marins présents à la Réunion. Le Centre de Coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le Développement (CIRAD), le Muséum d'Histoire Naturelle et l'Insectarium se sont davantage intéressés à la faune invertébrée. De même, des membres de l'université se sont

penchés sur les caractéristiques des milieux naturels des communes et sur leur potentiel de valorisation.

La création du Parc national de la Réunion a ainsi permis la mise en commun des données en favorisant le réseautage des différents organismes s'occupant du domaine naturel à la Réunion. Cette collaboration entre des scientifiques de plusieurs disciplines a conduit à un réel inventaire du patrimoine naturel de l'île et à une meilleure connaissance de l'écologie de nombreuses espèces. Ces études étaient primordiales afin de donner du sens à la nécessité d'avoir un parc national à la Réunion face à une biodiversité remarquable à préserver contre une urbanisation grandissante. Par l'accroissement des connaissances de la biodiversité du territoire, le parc va également permettre aux Hauts et plus généralement à la Réunion, de devenir un maillon du réseau international de compétence scientifique sur la conservation des milieux insulaires, le changement climatique, le volcanisme et le développement durable, augmentant leur influence dans ce domaine. La Réunion va ainsi avoir l'occasion de créer des contacts avec d'autres territoires à l'échelle régionale, nationale et internationale. De plus, une meilleure connaissance de l'état des lieux permet ainsi de trouver des solutions aux problèmes des Hauts qui soient plus adaptées à la situation sur le terrain et donc plus efficaces.

### **6.1.2 Un projet de poids : l'inscription du cœur du parc au patrimoine mondial de l'UNESCO**

L'établissement public du Parc national de la Réunion, comme beaucoup d'autres parcs nationaux dans le monde, a pour mission la sauvegarde de son environnement. Pour

ce faire, il a entrepris une première action de grande importance pour les Hauts de la Réunion, à savoir, la demande de classement des sites et paysages naturels exceptionnels du cœur du parc au sein du patrimoine mondial de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO).

Cette organisation est connue pour sa vocation à protéger les patrimoines naturels et culturels à travers le monde. Elle encourage en effet, à travers les actions menées par le Centre du Patrimoine Mondial, l'identification et la préservation du patrimoine ayant une valeur exceptionnelle pour l'humanité. Cela fait l'objet d'un traité international<sup>37</sup> adopté par l'UNESCO en 1972.

La mission de cet organisme est de plusieurs ordres. Elle vise à inciter les pays à signer la convention afin de leur permettre de garantir la protection de leur patrimoine naturel et culturel, et à proposer des sites sur leur territoire pour les inscrire sur la Liste du patrimoine mondial. Elle veut aussi les encourager à créer des plans de gestion et à instaurer des systèmes de soumission de rapports à propos de l'état de conservation des sites faisant partie de cette liste. De plus, l'UNESCO a pour mission de fournir à ces pays une assistance technique et une formation professionnelle afin de les assister dans leur sauvegarde de leurs patrimoines et, également de leur donner, dans le contexte d'un danger immédiat, un secours d'urgence. Elle vise également à soutenir les activités mises en place par les membres dans le but de conscientiser le public à la nécessaire protection de ces richesses patrimoniales, à encourager la collaboration des populations locales pour la

---

<sup>37</sup> Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), 1972, Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel, 15 p.

préservation de leurs patrimoines naturels et culturels, et enfin, à inciter la coopération internationale en ce qui a trait à la conservation de ces derniers.

La liste des sites naturels et culturels déterminés par l'UNESCO est très longue. À l'heure actuelle, elle totalise 644 biens culturels, 162 biens naturels et 24 sites mixtes situés dans 184 États. Ces sites ont acquis une grande notoriété, vantés dans les revues ou agences de voyage du monde.

Néanmoins, avant de figurer sur la prestigieuse liste, les sites en question doivent satisfaire à des critères essentiels. Ils doivent en effet être des lieux à la fois exceptionnels et universels. D'autres critères spécifiques sont ensuite retenus afin de décider si la candidature d'un site peut être recevable ou non. Dans le cadre des sites naturels, quatre critères doivent impérativement figurer au dossier. L'espace présenté doit ainsi être esthétique, porteur d'une histoire universelle, témoigner d'une richesse remarquable en biodiversité et faire l'objet d'une politique de protection environnementale. La zone des Hauts de l'île de la Réunion, avec ses éruptions volcaniques, sa géomorphologie exceptionnelle, ses richesses biologiques, son histoire relative à la colonisation de l'île et son parc national, possède toutes ces qualités. Ainsi, elle pourrait bien un jour faire partie du cercle très fermé des sites naturels inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO. Gérard Collin, conservateur en chef du patrimoine et consultant international a déclaré sur ce point :

Il s'agit de démontrer que la Réunion, matérialisée par les Hauts, apporte au patrimoine mondial quelque chose d'exceptionnel et d'unique. Nous devons montrer que l'île est un laboratoire vivant de la nature tropicale et volcanique, marquée par une rapidité des évolutions physiques et biologiques que l'on ne



rencontre nulle part ailleurs (Mission de création du Parc national de la Réunion, 2007).

Un dossier de plus de 400 pages a été constitué pour le cas de la Réunion et précisément des Hauts, avec l'aide des différents partenaires. Il a pour titre « Pitons, cirques et remparts de l'île de la Réunion ». Le périmètre de la zone à classer couvre environ 73 600 hectares sur les 250 000 que comptent l'île, et correspond à environ 95% de la surface originelle du parc national. Il intègre le Piton de la Fournaise, mais pas pour l'instant la Plaine des Sables qui entoure l'enclos, site soumis en parallèle à un autre projet, celui de géothermie (Voir section 6.1.3). Le périmètre comprend également les cirques de Cilaos et Salazie et leurs espaces habités. Ils ont été inclus en accord avec leurs maires, bien qu'ils ne fassent pas partie du périmètre du cœur du parc.

L'inscription de ces sites à la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO, et qui font pour la plupart déjà partie du cœur du Parc national de la Réunion (excepté les espaces habités de Cilaos et Salazie), aurait des conséquences très positives pour l'environnement des Hauts et sa préservation. En effet, avec l'aide de ce prestigieux label, cette zone bénéficierait d'une double protection de l'environnement : celle émanant du parc national, et celle émanant de l'UNESCO qui viendrait appuyer, donner plus de poids à la précédente. Selon le responsable de la cellule écotouristique de l'ONF, la seule présence d'un parc national ne peut garantir l'entière protection environnementale, car si jamais ses choix d'actions et ses décisions ont des conséquences se révélant au final néfastes pour le territoire, la structure parc ne disparaîtrait pas. Par opposition, l'inscription à la liste des sites exceptionnels de l'UNESCO scellerait pour de bon la conservation du patrimoine car

des évaluations permanentes viendraient continuellement mettre à jour l'état de la situation environnementale. Or, si les résultats de ces rapports de terrain ne sont pas concluants, le site risque d'être retiré de la liste du patrimoine mondial. Cela crée ainsi une motivation pour la préservation du précieux environnement des Hauts.

La réponse quant au possible classement des « Pitons, cirques et remparts de la Réunion » sera connue dans le milieu de l'année 2009. Cependant, quelle que soit la décision finale, la volonté du Parc national de la Réunion de mettre en avant et de faire reconnaître les particularités des Hauts de l'île représente une réelle prise de conscience de l'exceptionnelle biodiversité et des richesses culturelles de cet espace à préserver.

### **6.1.3 Un projet controversé : la géothermie dans le cœur du parc**

La recherche d'une ressource majeure d'énergie qui serait compatible avec le vœu d'un développement durable de l'île est une préoccupation permanente à la Réunion. À ce sujet, le Président de l'Agence Régionale Énergie Réunion (ARER) en charge du projet de géothermie, et également Président du Conseil Régional de la Réunion, a ainsi rappelé :

Lancé par la Région Réunion en 2001, le projet de géothermie rentre dans le cadre de la politique régionale de développement des énergies renouvelables à la Réunion : tendre vers l'autonomie énergétique de l'île en faisant appel à des sources d'énergies locales et non polluantes.<sup>38</sup>

La géothermie est une énergie renouvelable et écologique qui provient de la chaleur des profondeurs de la terre (150°C) et dont la technique d'exploitation permet de l'utiliser

---

<sup>38</sup> Site internet de l'ARER  
[http://www.arer.org/news/affiche\\_news.php?article=185](http://www.arer.org/news/affiche_news.php?article=185) (page consultée le 16 juillet 2008)

pour les besoins en chauffage ou de la convertir en électricité grâce à des turbines. C'est ce dernier objectif qui est visé à la Réunion.

Selon les chiffres annoncés par l'ARER et diffusés dans la presse locale, la ressource géothermique à la Réunion permettrait d'espérer 60MW, de quoi alimenter 25 000 foyers en électricité, et peut-être même d'atteindre 100MW, soit 40 000 foyers éclairés. Selon les experts de l'ARER en charge du projet, à 60MW, ce serait une économie de 22 millions d'euros par an par rapport à une production au fuel, et 43 000 tonnes d'équivalent pétrole évités. Cela représenterait ainsi une réduction des émissions de CO<sub>2</sub> de 2,2 millions de tonnes sur 20 ans, soit 110 000 tonnes par an.

Toutefois, il faut savoir que malgré les modélisations pointues réalisées par les scientifiques, il y a encore un peu moins de 50% de chances de ne rien trouver lors des forages. Il est également très probable que les chiffres annoncés soient très au-delà de la réalité. Le choix de la zone à forer s'est arrêté sur le flanc sud-est du Piton Chisny, faisant partie de la Plaine des Sables, car c'est ce site qui présente le plus de probabilité d'existence d'un réservoir géothermal. C'est pourquoi la Plaine des Sables a été retirée du périmètre des Hauts soumis à la demande de classement au patrimoine mondial, d'une part pour ne pas retarder la mise en place du projet de géothermie, et d'autre part, pour ne pas influencer négativement la décision des évaluateurs de l'UNESCO. Ces forages constituent la première forme d'exploitation, ils permettraient de savoir véritablement si la ressource thermique existe et est suffisante.

Étant donné que la zone de forage se trouve dans le cœur du Parc national de la Réunion, le projet a été soumis au Bureau du parc, afin qu'il donne son accord ou le rejette en fonction de l'avis de son Conseil scientifique à propos des impacts environnementaux engendrés. Le Conseil scientifique a donné un avis très défavorable au projet, mais le Bureau l'a tout de même accepté.

Pourtant, la Plaine des Sables est un espace fragile, exceptionnel, très cher aux Réunionnais, et il se trouve sur le parcours touristique qui mène au Pas de Bellecombe. De plus, le Conseil scientifique du parc estime que les sondages seront lourdement agressifs pour cet espace d'exploitation dont la superficie sera de 20 km<sup>2</sup> (l'équivalent de trois stades de football), et que cette atteinte sera mal réparable, notamment à cause de la construction d'une retenue collinaire de 3 000m<sup>2</sup> pour les besoins du chantier. Il y aura trois forages de type « slim hole » soit de diamètre modéré mais profonds, allant jusqu'à 1 500 à 2 000 mètres de profondeur. L'un se fera derrière le Piton Chisny et les deux autres proches de la route menant au Pas de Bellecombe. Le Conseil scientifique reproche au projet le manque de garantie quant à la remise en état du site après les forages, compte tenu de la minceur de l'étude d'impacts et de l'absence de savoir-faire propre à ce milieu volcanique. En effet, selon le directeur de l'ARER, il sera prévu un « jardinage écologique qui, en quatre ou cinq ans permettrait de reconstituer l'intégrité écologique du site » (Le Quotidien de la Réunion et de l'océan Indien, 2007). Cela consistera à replanter certaines espèces végétales présentes sur le site, là où le terrain aura été endommagé. Certes, il n'y a pas de végétation exubérante sur le site étant donné les basses températures et les conditions difficiles. Néanmoins, il s'agit d'espèces endémiques qui poussent exclusivement sur le lapilli. De

plus, pour les besoins du chantier, des camions citernes de 13 m<sup>3</sup> circuleront presque tous les jours vers le site et d'autres seront nécessaires aux forages.

Il faut savoir que le Conseil scientifique n'est pas totalement contre le projet de géothermie mais il dénonce la réalisation de forages à titre exploratoire. Les résultats de l'étude réalisée montrent, en théorie, l'existence potentielle de la ressource, mais rien ne prouve que cette dernière soit réellement exploitable. Par ailleurs, il demande des garanties sur le projet. En effet, dans le cas où les forages se révéleraient positifs, il y aura construction d'une usine de très grande dimension avec possiblement des cheminées d'évacuation et des bâtiments annexes, mais dont le lieu d'implantation demeure toujours incertain. Or, puisque le Bureau a déjà donné son accord au projet, les scénarios de faisabilité à propos des conditions de forage, de l'acheminement de l'énergie et de la construction de la centrale ne seront pas soumis pour approbation au parc, ce qui laisse craindre de possibles dérives environnementales.

Certes la géothermie est autorisée sur les espaces des parcs nationaux d'Outre-mer par la loi du 14 mars 2006, compte tenu du contexte insulaire. Néanmoins, en prenant en toute hâte une décision aussi importante sans se focaliser sur une étude d'impact et de faisabilité complète, le Parc national de la Réunion pourrait mettre en péril une partie du patrimoine naturel de l'île si des suivis ne sont pas réalisés.

Toutefois, il a finalement été décidé en mai 2008 qu'une enquête publique doit avoir lieu à la fin de l'année 2008 étant donnée la levée de boucliers des Réunionnais face à ce projet (Voir section 6.3.2.3). Ce rebondissement laisse alors encore planer le doute sur la

réalisation des forages, à condition qu'il y ait des changements et des garanties sur le bien fondé de la géothermie et sur l'impact précis que cela pourrait avoir sur le paysage de la Plaine des Sables.

#### **6.1.4 Superficie du cœur et effectif de surveillance**

Comme nous l'avons vu dans la partie V, la superficie du cœur du parc est l'une des plus grandes parmi celles des parcs nationaux français (105 000 ha) ce qui, rappelons-le, ne représente pas moins de 42% de la superficie totale de l'île, sans compter l'aire d'adhésion. Cette étendue d'espaces protégés comparée à la surface de l'île entière est considérable, ce qui montre l'importance accordée aux écosystèmes protégés dans la mise en place de plans d'aménagement dont le but est le développement durable. En protégeant ces espaces des effets de l'urbanisation, on permet aux générations actuelles et futures d'en bénéficier. En effet, étant donné que le braconnage des espèces animales et végétales (Voir section 4.2.3.2) et d'autres actions perturbatrices telles que des rave-party qui se déroulent périodiquement dans les Hauts, sont très importantes, la première mission du Parc national de la Réunion est de protéger ce territoire, en déployant une présence qui soit active et visible sur le terrain et qui permettra une surveillance et des actions de police sur l'ensemble du territoire concerné par le parc. Dans cette optique, certains agents de l'établissement public du Parc national de la Réunion seront habilités à faire respecter les réglementations spécifiques du parc dans le cœur et celles relevant du droit commun dans le reste du territoire. Des actions de police pourront être menées et les contrevenants encourront des sanctions.

Néanmoins, si la surveillance du territoire est essentielle afin de garantir la préservation des lieux nécessaire à l'appréciation des visiteurs du parc, il s'avère que sur le terrain, le besoin en effectifs sur une aussi grande surface est considérable. Certes, à l'heure actuelle, des moyens sont déployés, mais malgré leur qualité, ils demeurent très limités. En effet, des agents sont affectés sur toute l'île par la Brigade de la nature, placée sous l'autorité de la DIREN, et également par l'ONF. Cependant, ces postes ne correspondent qu'à une douzaine d'équivalents-emplois à temps plein. D'autres emplois jouent également un rôle dans la préservation et la mise en valeur de l'environnement. Toutefois, ils sont relativement peu nombreux, souvent précaires et de statut privé au sein d'associations (de pêche notamment), ou font partie du programme « Espaces naturels sensibles » mis en place par le Conseil Général. Ainsi, les chiffres d'effectifs ne sont pas suffisants pour être réellement efficaces.

Le Parc national de la Réunion a pour sa part décidé de créer 40 postes d'agents sur le terrain, mais seulement la moitié des agents déployés seront assermentés à sanctionner par des procès-verbaux, en qualité de gardes-moniteurs. De plus, il est prévu que cette surveillance soit accrue durant les fins de semaine et les jours fériés, mais en ce qui concerne les jours de semaine, les tâches des agents seront dédiées aux relevés scientifiques.

On se rend alors compte au final que le nombre d'agents destinés à la surveillance et aux actions de police présents sur le terrain du parc national sera relativement faible eu égard à sa grande superficie.

### **6.1.5 Protection et développement des zones agricoles**

L'agriculture réunionnaise est encore une activité très présente dans les Hauts (Voir section 3.3.1.4.1). Elle est constituée, d'une part, par de grandes filières assez bien structurées, telles que la canne et l'élevage, mais qui sont pourtant fragilisées par la perte de surface et la déprise agricole dans quelques parties des Hauts. D'autre part, elle se compose de filières plus récentes et peu structurées mais diversifiées, telles que le maraîchage, les fruits, les épices, l'horticulture florale, ou l'élevage de cerfs. Le rôle de l'agriculture dans la société réunionnaise, et notamment dans celle des Hauts de l'île, est primordial pour plusieurs raisons. D'un point de vue économique, l'agriculture assure une production locale importante (filières viande et laitière notamment), avec un bon rendement. D'un point de vue plus social, elle constitue une base essentielle du monde rural depuis des siècles. Elle fait partie de la vie des habitants des Hauts et constitue leur empreinte identitaire dans le paysage. D'un point de vue environnemental et en regard de l'aménagement du territoire, les zones agricoles permettent un certain équilibre en ce sens où, bien organisées, elles peuvent limiter l'érosion, et constituent une coupure entre les zones urbanisées. L'agriculture joue ainsi un rôle clairement défini. Elle doit être protégée, valorisée, mieux structurée et surtout développée, afin d'être plus efficace et de diminuer les besoins d'importation de l'île.

Néanmoins, on peut s'interroger sur le rôle du Parc national de la Réunion, et son impact au niveau de l'agriculture. En effet, si l'on s'intéresse au cœur du parc, on peut remarquer qu'il n'y a qu'un nombre très restreint d'agriculteurs. Les quelques enclaves qui correspondent au cœur cultivé, soit environ 600 ha pour les territoires agropastoraux et



700 ha pour les territoires sylvicoles, sont de très petites surfaces, pour certaines gérées par d'autres organismes telles que l'ONF ou le Conseil Général. De plus, les éléments des cahiers des charges que le parc va mettre en place pour le cœur se baseront sur la charte de développement agricole existante, à laquelle on ajoutera entre autres une close sur la filière biologique. Certes, il y a une réglementation environnementale concernant l'usage d'engrais par exemple, mais rien de concret pour la valorisation de la filière en tant que telle. De nombreux agriculteurs des Hauts voient d'ailleurs le cœur cultivé comme une simple mesure symbolique. On ne peut donc pas parler véritablement de développement agricole dans cette situation.

Dans l'aire d'adhésion où la concurrence entre urbanisation et agriculture est très forte, c'est le droit commun existant qui est en vigueur en matière d'activité agricole. Il n'y a pas de règles supplémentaires fixées au sein de cette zone. On ne peut donc pas parler non plus, dans ce cas, de réel développement agricole car il n'est pas prévu, par exemple, de mesures concrètes pour limiter le mitage croissant des terres agricoles par l'urbanisation. Par conséquent, dans l'état actuel des choses, peu de changements sont attendus pour la majorité des aires agricoles concernées par le parc (cœur et aire d'adhésion).

L'agriculture réunionnaise, notamment dans les Hauts, n'a pas simplement besoin de protection environnementale. Elle doit surtout faire l'objet d'un développement axé sur une structuration, une incitation à la diversification et la valorisation des produits agricoles, ce qui ne semble pas être pour l'heure une préoccupation essentielle du Parc national de la Réunion. Cependant, en 2005, le Commissariat à l'aménagement des Hauts a réalisé un

diagnostic de la situation agricole dans le but d'identifier les perspectives d'orientations qui pourraient être intégrées à la future charte du parc national. Cela pourrait aboutir, si l'établissement public en tient compte, à une prise de conscience des problèmes et à la mise en place d'actions concrètes pour y remédier.

## **6.2 Dimension économique**

### **6.2.1 Augmentation de l'attractivité touristique des Hauts de l'île.**

Le développement touristique est un des principaux enjeux économiques pour un parc national, et notamment le tourisme vert axé sur des activités en milieu naturel. La présence du Parc national de la Réunion serait justement un moyen de conforter et même d'augmenter l'attractivité touristique de la Réunion, et surtout des Hauts. En effet, le parc national qui amène à la création d'un label peut être considéré comme un véritable atout en ce sens où il aurait une incidence sur l'image de la région en contribuant à sa publicité, à la mise en valeur de ses sites touristiques, augmentant de ce fait l'attractivité des Hauts de l'île chez les consommateurs et conduisant ainsi à un accroissement du nombre de visiteurs.

#### **6.2.1.1 Une meilleure représentation de la Réunion et des Hauts**

Le territoire des Hauts de la Réunion possède maintenant le label associé à son parc national, très à la mode mondialement dans le contexte de préservation de l'environnement, et qui constitue la meilleure reconnaissance sur le territoire national. Cette distinction est accordée à des espaces d'intérêt exceptionnel, des monuments de la nature dont la valeur est connue à l'échelle de l'Europe et même outre-Atlantique. Au même titre que les grands

monuments historiques et équipements culturels, les parcs nationaux participent à l'identité de leur espace et à leur rayonnement dans leur zone régionale mais également nationale et internationale. La Réunion, qui fait partie de l'espace européen mais en tant que RUP, bénéficie donc, grâce à la présence de son parc national, d'un outil lui donnant une visibilité nationale et internationale forte.

#### **6.2.1.2 Valorisation publicitaire des Hauts**

L'implantation du parc serait en plus un moyen de mieux faire connaître les Hauts et son image de destination nature par une valorisation publicitaire plus importante. L'établissement public a d'ailleurs réalisé une action de promotion et de mise en valeur de son cœur cultivé en partenariat avec La Poste. En effet, un bloc de timbres intitulé « Portraits de région, la France à voir » circule depuis le mois d'avril 2008 dans la France entière. Les remparts du Maïdo et le cirque de Mafate figurent donc maintenant aux côtés du Marais Poitevin et autres beautés remarquables. Un festival de trois jours a été organisé pour l'occasion à Mafate, et cet événement a rassemblé, selon le Journal de l'île de la Réunion, près de 1 500 personnes qui ont effectué les heures de marches nécessaires pour s'y rendre. Tous voulaient obtenir le « cachet premier jour », accompagné du tampon « courrier déposé à Mafate, le cœur de l'île », des avantages qui valorisent un timbre. Durant cet événement, le cirque de Mafate a connu divers débats et conférences sur le projet de patrimoine mondial de l'UNESCO, ainsi que d'autres animations telles que des spectacles musicaux d'artistes traditionnels locaux. Cet événement aura été un excellent moyen de dynamiser et de valoriser le cirque de Mafate auprès des Réunionnais, mais

également de mieux le faire connaître en France et ailleurs à travers le système de timbres. Par ailleurs, le parc national s'est également mis en partenariat avec l'aéroport international Roland Garros de la Réunion afin d'installer partout dans les locaux de celui-ci des affiches faisant découvrir les mérites naturels et culturels du territoire des Hauts.

Ainsi, déjà connue à travers le slogan du Comité de Tourisme de la Réunion « la Réunion : l'île intense », le département va pouvoir ancrer et donner plus de poids à sa réputation touristique dans l'océan Indien, en France et dans le monde, et faire en sorte que les Hauts soient également connus et reconnus, ce qui serait bénéfique pour la fréquentation touristique. Le label Parc national de la Réunion devrait ainsi permettre d'augmenter l'attrait des Hauts de l'île chez les touristes locaux et étrangers. En effet, il faut savoir que selon une étude de l'Institut Français de l'Environnement (IFEN) datant de novembre 2002<sup>39</sup> et prenant comme référence les parcs nationaux français, la présence du parc n'est pas forcément le motif principal du séjour. Cependant, plus des trois quarts des personnes attirées par la montagne et la nature en général la considèrent comme un critère important dans le choix du lieu de vacances, ce qui a des conséquences à prévoir sur l'activité touristique (voir section 6.2.1.4).

### **6.2.1.3 Valorisation des sites touristiques**

L'île de la Réunion et particulièrement les Hauts de l'île, regorgent, comme nous l'avons vu dans la partie IV, d'un patrimoine naturel et culturel remarquable. Or, face à

---

<sup>39</sup> INSTITUT FRANÇAIS DE L'ENVIRONNEMENT (IFEN). 2002. « Les parcs nationaux entre protection et développement ». Donnés de l'environnement : les parcs nationaux, numéro 78. 4 p.

l'urbanisation grandissante et à l'afflux actuel et futur des touristes locaux et étrangers, la Réunion se doit de relever le défi de concilier accueil du public et conservation. À cet effet, le Parc national de la Réunion, en partenariat avec l'ONF et bien d'autres acteurs tels que le Conseil Régional, le Conseil Général, le Comité de Tourisme de la Réunion et le Commissariat à l'aménagement des Hauts, réalise actuellement un projet de schéma d'interprétation et de valorisation écotouristique (SIVE) de la zone du Piton de la Fournaise (ONF, 2007).

Ce projet vise à permettre au territoire concerné de parvenir au développement d'un tourisme plus diversifié et de meilleure qualité en le considérant dans sa globalité. Plus précisément, la vision d'ensemble recherchée vise, d'une part, à faire découvrir plus de sites touristiques en faisant davantage connaître les différents patrimoines, et d'autre part, à mieux répartir cette offre de découverte à l'échelle du Massif de la Fournaise et non site par site. Aujourd'hui, la découverte du volcan se résume quasiment à la visite exclusive de deux sites principaux : le Pas de Bellecombe, qui constitue le point de vue donnant sur l'Enclos du Piton de la Fournaise, et la Route des Laves sur la côte est au niveau des communes de Saint-Philippe et de Sainte-Rose, qui donne un autre aspect actif du volcanisme puisqu'on y découvre les pentes sur lesquelles s'écoulent les bras de lave en direction de la mer. Le reste de la zone du volcan, qui s'étend sur tout le quart sud-est de l'île, littoral et intérieur, est souvent délaissé et peu connu. Il est pourtant riche d'autres sujets de découverte, tant au niveau de la vie du volcan que des hommes qui habitent et utilisent ce territoire, mais il paraît beaucoup moins spectaculaire au premier abord. Pour changer cette situation, le SIVE met en place un système d'interprétation qui a pour but de

faire comprendre un territoire en valorisant ses richesses naturelles et/ou culturelles en suscitant l'émotion chez les visiteurs, et ainsi de donner du sens à la visite d'un site. Le principe est de découper le territoire du volcan en distinguant différentes unités d'interprétations et de réaliser pour chacune d'elles des scénarios suivant leur thème respectif. Neuf unités d'interprétation ont ainsi été identifiées : « le volcanisme ancien », « le volcan actif sommital », « le volcanisme actif littoral », « le volcan et l'eau », « le volcan et la forêt », « le volcan et la mer », « le volcan et l'histoire », « le volcan et l'agriculture » et « le volcan et le pays créole » (ONF, 2007).

« Le volcanisme ancien » pour la Plaine des Cafres, dont le scénario imaginé permet de découvrir et de comprendre la naissance et la formation de l'île et par là même, le paysage volcanique et la vie rurale qui s'est développée dans cette région.

« Le volcan actif sommital » pour la Route du volcan qui mène au Pas de Bellecombe, et qui permet, par un itinéraire routier, de découvrir les origines de la terre par le fonctionnement du volcanisme effusif.

« Le volcanisme actif littoral » pour la Route des Laves, dont le but est d'inviter les gens à vivre le spectacle des coulées de laves en direction de la mer, et de leur faire comprendre les impacts sur la vie des habitants avoisinants.

« Le volcan et l'eau » pour Saint-Joseph et les grandes vallées profondes de rivières, afin de comprendre le rôle de l'eau dans la formation des paysages relatifs au volcan et comme ressource pour la vie des hommes.

« Le volcan et la forêt » pour Saint-Philippe et sa région, qui vise à faire découvrir la vie biologique sur la lave, les milieux végétaux associés et les liens étroits entre les hommes et les forêts du volcan.

« Le volcan et la mer » pour Sainte-Rose et sa région, qui cherche à faire découvrir la beauté du paysage volcanique de bord de mer, à faire deviner les mécanismes du volcanisme sous-marin et à faire comprendre la conquête par l'homme de cette région qui paraît sauvage.

« Le volcan et l'histoire » pour Saint-Pierre et sa région, qui s'attache à identifier les étapes du peuplement du territoire et les usages que l'homme fait de tout ce qui concerne le volcan.

« Le volcan et l'agriculture » pour Petite-Île et Saint-Joseph, dont l'objectif est de faire découvrir les paysages agricoles et les sols volcaniques qui sont devenus des greniers nourriciers, ainsi que les cultures traditionnelles.

Enfin, « le volcan et le pays créole » pour la Plaine des Palmistes, Sainte-Anne et Bois-Blanc qui s'intéresse de plus près à la vie des gens et à l'originalité d'une société qui a su utiliser le territoire du volcan comme lieu de vie et en faire un territoire d'harmonie.

Cette démarche écotouristique, qui constitue une nouvelle façon d'aborder la zone du volcan, est une nouvelle manière d'intéresser les touristes. En effet, cela permet de toucher un plus large panel de visiteurs car chacun peut y trouver son compte. Par exemple, un visiteur intéressé par la thématique sociale et agricole va être préférentiellement attiré par la

région de Petite-Île où il pourra découvrir un monde rural, ses cultures et ses savoir-faire. Puis à partir de là, il sera invité à se déplacer sur le territoire afin de découvrir d'autres aspects de ce thème tels que la vanille à Saint-Philippe, les letchis de Sainte-Rose ou même le maraîchage à la Plaine des Cafres. Comme nous pouvons le constater, il ne se contentera pas d'un seul lieu mais pourra en découvrir plusieurs, ce qui est profitable pour les petits villages parfois en marge d'actions touristiques. Cette démarche implique également les populations locales dans sa planification et peut générer de nouveaux emplois dans les zones concernées par la création de nouvelles structures touristiques qui vont permettre l'accueil des visiteurs. À terme, ce projet pourrait conduire à une meilleure structuration du tourisme dans la zone du volcan. Il constitue ainsi une véritable source de développement local économique, mais aussi social et culturel et même environnemental car le visiteur sera également sensibilisé à la protection du patrimoine naturel. Les résidents seront également potentiellement acteurs de cette préservation car les principales retombées économiques d'une aire naturelle protégée proviennent de l'activité touristique. Or l'expérience des autres parcs nationaux montre que lorsque la communauté locale acquiert la conscience que le tourisme augmente le niveau d'emplois et la qualité de vie, elle s'attache davantage à la préservation de la nature (ODR, 2005). Ce projet devrait être répété par la suite pour d'autres zones touristiques de l'île, afin de rééquilibrer l'organisation touristique à la Réunion et faire en sorte que les visiteurs s'attardent dans les Hauts au lieu de courir systématiquement vers le littoral.

La valorisation des sites touristiques dans le cœur du parc sera également très profitable pour le cœur habité. En effet, le développement touristique du cirque de Mafate



est une des priorités du parc. C'est pourquoi un premier projet d'amélioration de l'accès au cirque est en cours. Les premières actions concerneront le Col des Bœufs, sentier très fréquenté par les touristes qui veulent se rendre à pied au cirque, avec l'installation de toilettes et d'un point de restauration légère. Cela devrait avoir un impact très positif sur l'attrait des touristes pour les îlets du cœur habité.

#### **6.2.1.4 Augmentation du nombre de touristes et des dépenses**

L'ODR a réalisé une étude<sup>40</sup> portant sur les impacts de la présence du Parc national de la Réunion sur les touristes et leurs dépenses.

Il apparaît, en ce qui concerne les visiteurs extérieurs, que le Parc national de la Réunion aurait probablement un effet multiplicateur plus important auprès des touristes étrangers qu'auprès des touristes français (ODR, 2005). En revanche, parmi les touristes en provenance de la France, les effets seraient différents. Le parc n'aurait aucun effet sur la fréquentation des touristes affinitaires<sup>41</sup>, ni sur les touristes d'affaires<sup>42</sup>. Selon les résultats de l'étude, on assisterait à un doublement du nombre de touristes étrangers, ce qui équivaldrait alors, en théorie, suivant les calculs statistiques, à 88 829 touristes étrangers supplémentaires, comparée à une hausse de 5 à 10% de la clientèle française pratiquant du

---

<sup>40</sup> Observatoire du Développement de la Réunion (ODR). 2005. Évaluation économique et de cadrage. Impact attendu du Parc national de la Réunion en matière d'emploi et d'activité économique, 62 p.

<sup>41</sup> « Tourisme pratiqué par des personnes qui rendent visite à des amis ou à de la famille » : [http://geotourweb.com/nouvelle\\_page\\_75.htm](http://geotourweb.com/nouvelle_page_75.htm) (page consultée le 8 mai 2008)

<sup>42</sup> « Ensemble des voyages déterminés par l'activité économique. Cela comprend des déplacements individuels à but professionnel, les réunions (congrès, colloques et séminaires), la participation à des salons comme exposant ou comme visiteur, les voyages d'études et les voyages de stimulation (incentive travel) » (idem)

tourisme d'agrément, c'est-à-dire entre 7 567 et 15 134 touristes de plus pour cette catégorie.

Néanmoins, il faut cependant noter que, pour la Mission de création du Parc national de la Réunion et les acteurs locaux, l'effet multiplicateur sur la clientèle étrangère surestimé car les prévisions basées sur des statistiques ont souvent tendance à prévoir des niveaux de fréquentation élevés. Le parc devrait alors avoir un effet inférieur au doublement des effectifs.

De plus, comme le précise Adel Selmi (2006), la présence d'un parc peut quelques fois avoir des effets plus ou moins négatifs selon la situation. La présence d'un parc amène un afflux de touristes, et les sentiers de randonnée ainsi que les parkings peuvent alors être saturés. Certains sites du Parc national de la Vanoise (France) totalisaient 55% des visiteurs en 2001 ce qui peut nuire à l'intérêt de la visite dans le cas de touristes cherchant le calme de la nature. Selon l'IFEN, 48% des visiteurs des parcs estimaient en 1996 qu'il y avait trop de monde sur les sentiers, 43% que l'on ne voyait pas assez d'animaux sauvages (IFEN, 2002). Ainsi, après avoir eu une phase d'affluence, le parc peut voir son attraction diminuer car il ne correspond plus à ce que cherchent beaucoup de visiteurs : calme, observation de la nature, des animaux, etc.

En parallèle à cette évolution quantitative du nombre de touristes, la présence du Parc national de la Réunion devrait avoir un effet sur les dépenses de ces visiteurs étrangers. Selon l'étude de l'ODR, le parc créerait une augmentation des dépenses mais qui serait différente selon les catégories de touristes. Les touristes affinitaires dépenseraient entre 10

à 15 euros de plus, les touristes étrangers environ 65 euros de plus, et enfin les touristes d'agrément<sup>43</sup> français, 15 euros de plus. La combinaison de l'augmentation des flux de touristes extérieurs et des dépenses des touristes actuels par personne (653 euros pour les étrangers, et 872 euros pour les affinitaires et agréments français) conduit à l'estimation du chiffre d'affaires lié au Parc national de la Réunion matérialisé par le tableau suivant (Voir tableau 7).

Tableau 7 : Estimation du chiffre d'affaires lié au parc - tourisme extérieur

	Touristes étrangers	Touristes affinitaires français	Touristes d'agrément français	
<b>Nombre de touristes actuels</b>	88 829	153 741	143 102	
<b>Montant supplémentaire des dépenses des touristes actuels par personne (€)</b>	65	12,5	15	
<b>Chiffre d'affaires lié à l'augmentation des dépenses des touristes actuels (€)</b>	5 773 885	1 921 762,5	2 146 530	
			<b>Hypothèse haute</b>	<b>Hypothèse basse</b>
<b>Nombre de touristes supplémentaires</b>	88 829	0	7 567	15 134
<b>Dépenses par personne (€)</b>	718	-	887	887
<b>Chiffre d'affaires lié au flux supplémentaire de touristes (€)</b>	63 779 222	-	6 711 929	13 423 858
<b>Chiffre d'affaires lié au parc (€)</b>	69 553 107	1 921 762,5	8 858 459	15 570 388

Source : ODR, 2005.

<sup>43</sup> « Tourisme pour le loisir : comprend le voyage de groupe et le voyage individuel à l'étranger » : [http://geotourweb.com/nouvelle\\_page\\_75.htm](http://geotourweb.com/nouvelle_page_75.htm) (page consultée le 8 mai 2008)

Ainsi, si l'on se base sur les hypothèses fournies par l'ODR, le chiffre d'affaires du tourisme extérieur qui découlerait directement de la présence du Parc national de la Réunion serait situé entre 80 et 87 millions d'euros, ce qui n'est pas négligeable. Sur ce montant, environ 10 millions proviendrait de l'accroissement des dépenses des touristes actuels et entre 70 et 77 millions de l'augmentation du nombre de touristes visitant la Réunion d'ici 2020. Ces chiffres correspondent à des prévisions statistiques, il est donc nécessaire de préciser qu'ils ont été fournis à titre indicatif et que l'impact réel sera sûrement moindre.

Pour ce qui est des visiteurs locaux, si l'on tient compte de la superficie du parc national et de l'attrait certain de la population locale pour les territoires des Hauts lors des pique-niques dominicaux, le nombre de visiteurs réunionnais du Parc devrait être très important. Selon les données disponibles, le nombre de visites actuelles par les résidents dans la zone des Hauts qui correspond à l'aire du parc, est estimé à plus de 2,9 millions si l'on considère les 52 fins de semaine par année (ODR, 2005).

Il existe trois principaux types de visites dans les Hauts : celles de type « pique-niques » (environ 1 247 400 visiteurs par année), celles avec hébergement (environ 243 000 personnes par année) et enfin celles liées à une activité sportive ou autre (environ 1 479 600 visiteurs par année) (ODR, 2005). Ces visiteurs, notamment les pique-niqueurs dont le niveau de dépenses est pour le moment relativement faible, pourraient représenter un potentiel de retombées commerciales plus élevées si le Parc permet une offre de services qui correspond à leurs attentes et à leurs activités : sanitaires, parking surveillé, aires de

pique-niques aménagées et entretenues, vente de paniers repas, découverte du patrimoine, de la faune et de la flore, etc.

Comme pour les visiteurs extérieurs, il s'agit de déterminer la part du chiffre d'affaires global que l'on peut attribuer directement à l'existence du Parc. Il existe alors deux hypothèses avancées à propos de l'accroissement du nombre de visiteurs locaux : une hypothèse basse de 5% et une hypothèse haute de 10% (ODR, 2005). Il faut cependant remarquer que le potentiel d'augmentation du nombre de pratiquants de sports de nature pourrait être accru par la création du Parc national. À l'heure actuelle, selon la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports (DDJS), la demande en termes de pratique de sports de nature et d'activités de découverte du patrimoine naturel notamment pour les jeunes âgés entre 7 et 13 ans est en pleine expansion. De nouvelles offres sont mises en place afin de satisfaire ce besoin, comme des séjours itinérants sur plusieurs journées et axés sur la découverte de l'intérieur de l'île, ou le principe des fermes pédagogiques. Le développement de ces activités dépend essentiellement de la volonté et du partenariat entre les organisateurs et des possibilités de création des infrastructures. Le Parc national de la Réunion pourrait ainsi favoriser une nouvelle dynamique dans ce domaine aux fortes potentialités.

Suivant ces éléments, il est alors possible de faire un estimé du chiffre d'affaires directement généré par la présence du Parc national de la Réunion (Voir tableau 8).

Tableau 8 : Estimation du chiffre d'affaires du Parc national de la Réunion -visiteurs locaux

<b>HYPOTHÈSE BASSE</b>					
<b>Nombre de locaux visitant les Hauts suivant le type</b>	<b>Effectifs</b>	<b>Effectif multiplicateur lié au parc</b>	<b>Nombre de visites supplémentaires</b>	<b>Dépenses en €</b>	<b>Chiffre d'affaires lié au parc en €</b>
<b>Pique-niqueurs</b>	1 247 400	5%	62 370	3,50	218 295
<b>Hébergement marchand</b>	243 000	5%	12 150	30	364 500
<b>Autres</b>	1 479 600	5%	73 980	15	1 109 700
	Total .....				<b>1 692 495</b>
<b>HYPOTHÈSE HAUTE</b>					
<b>Pique-niqueurs</b>	1 247 400	10%	124 740	3,50	436 590
<b>Hébergement marchand</b>	243 000	10%	24 300	30	729 000
<b>Autres</b>	1 479 600	10%	147 960	15	2 219 400
	Total .....				<b>3 384 990</b>

Source : ODR, 2005.

Par conséquent, si l'on se réfère aux deux hypothèses de départ, le chiffre d'affaire généré par la présence du parc pourrait se situer théoriquement entre 1,7 millions et 3,4 millions d'euros.

Toute cette analyse permet de constater que les Hauts et même l'ensemble de la Réunion pourraient bénéficier de l'aspect positif de ce label Parc National au niveau de l'activité touristique. Pour certains, ce potentiel de développement du nombre de touristes provoque tout de même des inquiétudes quant à la saturation de sites naturels, mais d'un autre point de vue, le parc pourrait justement jouer le rôle de régulateur de ces flux touristiques en fonction de la sensibilité d'un site. De toute façon, selon l'ODR (2005), compte tenu du fait que les effets de la présence de ce parc sur les touristes extérieurs ou

résidents ne seront pas immédiats et du délai nécessaire aux professionnels du tourisme pour intégrer le parc national à leurs produits, les objectifs en termes d'accroissement du nombre de touristes sont fixés à au moins 15 ans. Il s'agit donc d'une vision plus à long terme. Par ailleurs, il faut souligner que ces hypothèses ne sont valables que dans le cas où le Parc national de la Réunion permette un réel développement et une diversification de l'offre touristique au travers de sa future politique qu'il mettra en œuvre en concertation avec les professionnels de ce secteur, et des actions concrètes qui seront réalisées.

### **6.2.2 Contribution à l'emploi et à l'économie générale dans la région des Hauts**

L'une des missions du Parc national de la Réunion est de soutenir le développement des Hauts afin de contribuer au rééquilibrage de la situation avec la région très développée des Bas. Or, l'implantation d'une telle structure dans la région pourrait avoir des conséquences très positives sur l'économie générale des Hauts, notamment au niveau des emplois, étant donné le très fort taux de chômage qui y sévit.

Ces retombées économiques dans les espaces protégés et ceux qui y sont associés peuvent ainsi être évaluées en termes d'emplois. En effet, selon l'ODR (2005), la présence du Parc national de la Réunion permet d'une part la création d'emplois « directs » correspondant au personnel qui fait directement partie de la structure, soit celui qui est directement employé par elle et qui est nécessaire à son fonctionnement. D'autre part, la présence d'un tel établissement public peut également générer des emplois « induits » c'est-à-dire qui sont créés non pas directement par le parc, mais indirectement, par l'influence de celui-ci. Ces derniers se retrouvent le plus souvent dans l'industrie touristique.

Tout comme pour mesurer l'impact du parc national sur l'activité touristique, les effets de celui-ci sur les emplois directement créés ont été mesurés à partir des données disponibles sur les autres parcs nationaux français. En moyenne, pour ces derniers, si l'on tient compte de la superficie totale du parc (environ 175 734 ha), on dénombre 2,2 équivalents-emplois pour 10 000 ha. Ce ratio pourrait correspondre à l'hypothèse basse de l'estimation pour le parc national de la Réunion compte tenu du fait que l'aire d'adhésion est plus petite que le cœur, ce qui donne un effectif global de 57 emplois directs (ODR, 2005). Si l'on tient compte de la superficie du cœur (105 447 ha), la moyenne des parcs nationaux français est de 7,9 équivalents-emplois pour 10 000 hectares de cœur. Ce ratio pourrait alors constituer une hypothèse haute puisque le cœur du Parc national de la Réunion représente plus de 40% de la surface de l'île. Ainsi, le parc créerait, théoriquement suivant sa taille, entre 57 et 104 emplois directs (ODR, 2005).

De prime abord, à sa création en mars 2007, ce sont plus de 200 emplois directs que le parc avait l'intention de créer. Outre son équipe de direction et de gestion, le parc engagerait une équipe de communication-pédagogie, des ingénieurs spécialisés ou généralistes, des techniciens, des animateurs et chargés d'accueil, des gardes-moniteurs et des médiateurs. Quelques mois plus tard, cette hypothèse haute de plus de 200 emplois créés a été revue à la baisse, et c'est finalement le chiffre d'une centaine d'emplois créés qui avait été retenu par l'établissement public. Toutefois, en mai 2008, le Parc national de la Réunion a fait savoir que le cap des 100 postes créés initialement prévus n'allait pas non plus être atteint (environ 80), car celui-ci a fait le choix d'utiliser au mieux les moyens humains de ses différents partenaires, afin d'éviter toute superposition de tâches. En effet,



dans le cadre de sa position de parc de coordination et non de gestion, les mises à disposition de personnel sont possibles.

La création nette d'emplois directs apparaît donc limitée alors que les habitants des Hauts avaient mis tous leurs espoirs dans cette optique. Plus de 86% des personnes interrogées en 2003 dans le cadre de la consultation avant la création du parc, avaient déclaré que l'implantation du Parc national de la Réunion, une très grande structure, serait très favorable à l'emploi dans les Hauts, mais cet objectif souhaité est loin d'être atteint. De plus, étant donné que le concours pour devenir garde-moniteur est national, les Réunionnais sont en concurrence avec les Français de la métropole, et même si l'objectif est d'associer la population au fonctionnement de l'établissement public, le bénéfice pour les habitants de la Réunion et surtout des Hauts dont le niveau d'instruction est faible, ne sera pas celui qui avait été prévu. Néanmoins des dispositions ont été prises, car certains contractuels ayant une bonne connaissance du terrain et du patrimoine naturel et/ou culturel des Hauts de la Réunion pourront être recrutés en tant que médiateurs du patrimoine et être accompagnés dans la préparation au concours.

La présence du Parc national de la Réunion, en plus de générer des emplois peut également avoir des effets sur l'économie générale, notamment par la création d'emplois induits. En effet, l'hypothèse d'un accroissement du nombre de touristes locaux et extérieurs contribue, nous l'avons vu, à l'augmentation du chiffre d'affaires du Parc national de la Réunion par l'augmentation des dépenses des visiteurs. Ainsi, selon le calcul d'un emploi créé pour 60 000 euros de chiffre d'affaires, il apparaît que l'impact induit par

le Parc national de la Réunion peut être évalué entre 1 358 et 1 508 équivalents-emplois induits générés (ODR, 2005). Tout cela est bien sûr très théorique et des nuances sont à faire concernant les particularités du Parc national de la Réunion comparée aux autres parcs nationaux français. De plus, tout dépendra des actions réalisées par le parc pour développer et diversifier l'offre touristique au travers de sa future politique.

Par ailleurs, l'implantation du Parc national de la Réunion, de par son budget, peut aussi avoir des impacts positifs indirects sur l'économie des Hauts en général. Ce budget est de 6,5 millions d'euros en 2008, mais il devrait atteindre à terme les huit à neuf millions par année à partir de 2009. Si l'on se base sur les parcs nationaux français, on remarque que 71% du budget sert au fonctionnement de la structure, c'est-à-dire au salaire du personnel et aux autres charges. Le reste du budget, soit en moyenne un tiers, est investi dans les diverses activités du parc ou dans le circuit économique par l'intermédiaire de divers programmes créés, générant potentiellement une plus-value économique. Ainsi, on peut supposer que dans le cas du Parc national de la Réunion, ce serait environ deux à trois millions d'euros qui pourraient se retrouver par an dans le circuit économique des Hauts et de la Réunion, à travers les actions du parc.

Néanmoins, il faut savoir qu'une partie de ce budget pourrait ne pas être injectée localement, mais auprès de fournisseurs extérieurs à l'île, selon l'ODR. De plus, ce ratio dépend bien évidemment du type de missions que le parc aura l'intention de mener. Il se peut qu'il privilégie, certaines années, des actions environnementales et non celles directement liées à l'économie de la région.

### **6.3 Dimension sociale**

#### **6.3.1 Contribution à l'éducation et à la sensibilisation du public en matière d'environnement et de développement durable**

Une des missions du Parc national de la Réunion, la conscientisation de la population en faveur de l'environnement, passe essentiellement par une véritable démarche pédagogique envers le public. Le parc doit mettre en place une forme d'éducation au respect de la nature et de ses équilibres. Cette préoccupation réside dans le développement d'une action puissante de sensibilisation, de formation et de mobilisation de la population locale à la prise en compte de l'environnement, afin de lui faire connaître les actions souhaitables pour la pratique d'un développement et d'un aménagement durable et pour protéger la biodiversité. Sans connaissance, et sans familiarisation aux éléments naturels, on ne peut en effet parvenir durablement à une prise de conscience de la richesse de ce patrimoine et à la défense efficace de ces espaces protégés par les communautés.

C'est pourquoi le Parc national de la Réunion a choisi d'établir, en premier lieu, une communication à destination du milieu scolaire. Cette démarche vise à lui permettre d'assurer sa mission d'éducation au respect de la nature et de ses équilibres, mais également de faciliter la connaissance par les plus jeunes du patrimoine naturel qui les entoure, afin qu'ils conscientisent à leur tour les plus grands à propos de sa nécessaire protection.

À Salazie, les élèves du collège Auguste Lacaussade ont participé à l'opération Parc National (Journal de l'île de la Réunion, 2008). Ils sont devenus les premiers jeunes

ambassadeurs et porte-paroles de la structure en faisant connaître, devant une centaine de personnes (d'autres élèves, les services de la mairie et des représentants du parc national), le patrimoine naturel et culturel de certains sites des Hauts appartenant au Parc National de la Réunion, et les gestes de développement durable. En présentant leurs exposés, ils ont voulu montrer par exemple les richesses du cirque de Salazie menacées par les effets de l'érosion, ainsi que les effets du camping sur l'environnement, l'impact de l'homme sur le paysage, l'importance du tri sélectif, etc. Pour mener à bien ces projets, ils sont allés sur le terrain avec des accompagnateurs du parc afin de comprendre par exemple l'importance du site de la Roche Écrite pour les oiseaux endémiques. L'opération du Parc national de la Réunion va se poursuivre au sein de ce collège de Salazie, et d'autres établissements scolaires devraient suivre bientôt cet exemple de sensibilisation au développement durable de la Réunion.

Ces démarches de sensibilisation auprès du public sont primordiales car elles augmentent le rapport patrimonial entre la population et son territoire et contribuent ainsi, à long terme, à l'élévation progressive des exigences comportementales des visiteurs et des résidents. (Sébastien et Brodhag, 2004). Ceci peut s'appliquer aussi bien à la nature qu'à la culture. Si la population locale, et parallèlement les visiteurs, prennent davantage conscience des richesses naturelles et culturelles du parc et de ses alentours, et de l'importance de leur protection et de leur mise en valeur, ce patrimoine sera plus volontairement préservé. Cette initiative pourrait avoir des conséquences très positives sur l'image de la zone et générer des retombées indirectes sur le long terme en matière de tourisme. Les experts en développement s'accordent à dire que la prise de conscience par la

population de la richesse et de l'importance du patrimoine naturel et culturel de l'île est l'un des principaux enjeux du Parc national de la Réunion (ODR, 2005). La mise en valeur du territoire, à travers la reconnaissance de ses richesses naturelles et culturelles, est facilitée par l'instauration du label Parc national, ce qui contribuera davantage à la sensibilisation du public au sujet de la nécessité de sa préservation.

### **6.3.2 Les rapports entre les populations et l'établissement public du Parc national de la Réunion**

Pour préserver un climat social favorable et contribuer à l'épanouissement de la société, il faut nécessairement éviter les conflits (Sébastien et Brodhag, 2004). Or pour éviter ces conflits, il est d'abord souhaitable que la population accepte la mise en place d'une nouvelle institution qui va gérer son territoire. Ensuite, il est nécessaire qu'il y ait consultation, concertation et appropriation des projets, politiques et actions que cette institution veut réaliser, de la part des populations, en veillant à la participation des habitants à la prise de décision.

En ce qui concerne le Parc national de la Réunion, malgré de nombreux efforts effectués dans certains domaines pour intégrer les résidents, il faut noter qu'il règne une relation relativement conflictuelle née le plus souvent d'un manque de communication et d'informations de la part de l'administration de l'établissement public en direction des communautés.

### **6.3.2.1 Consultation publique et appropriation de l'outil Parc national de la Réunion**

Comme expliqué dans la partie I sur les éléments conceptuels, le développement durable passe par une bonne gouvernance, ce qui nécessite, d'un point de vue social, la transparence et l'efficacité de l'information, de la consultation et de la concertation et finalement, l'appropriation de l'institution et de ses projets par les populations concernées. Dans le cas du Parc national de la Réunion, c'est ce qu'a tenté de faire la Mission de création du parc avec l'aide de divers moyens de communication. Toutefois, malgré les efforts pour toucher le plus de personnes possibles, il faut souligner le fait que certains résidents, notamment ceux des Hauts, ont été lésés, du point de vue de l'information et de la consultation.

#### **6.3.2.1.1 Les moyens de communication et de consultation**

La Mission de création du Parc national de la Réunion a en effet utilisé des moyens de communication variés afin de faire connaître l'outil parc national et de tenter de rallier le plus de personnes possible à la cause de la structure.

Elle s'est basée pour cela sur des supports écrits. On peut citer par exemple la revue « Fanjan » (huit éditions) déposée dans certaines boîtes aux lettres de l'île (tirage à 120 000 exemplaires), qui vise à expliquer et à montrer l'évolution de la structure, les nouveautés, les projets mis en œuvre pour concrétiser la volonté de développement durable du parc, etc. Puis, la revue PARC contact destinée aux décideurs locaux (1 800 exemplaires) pour leur permettre de mieux appréhender le projet, les documents officiels sur le parc et son fonctionnement dans les mairies de l'île. À destination du grand public, divers moyens ont

été pensés tels que la bande dessinée Léo dans les Hauts, deux séries de 7 500 cartes publicitaires gratuites, la réalisation d'une série de cinq reportages par la chaîne Télé-Réunion, la présence lors des manifestations grand-public (Flore et Halle, Semaine de la Science), et enfin la réalisation d'un clip vidéo de huit secondes mettant en action la mascotte Fanjan.

Il existait également des supports informatiques tels que le site Internet de la Mission de création du Parc national de la Réunion qui présentaient les documents officiels, les archives du projet, une revue de presse et le calendrier des étapes de mise en place.

Des spots publicitaires ont été diffusés sur les principales chaînes de télévision de l'île afin de faire connaître le parc et son rôle dans la protection des richesses patrimoniales naturelles et culturelles de l'île.

De plus, la Mission de création du Parc national de la Réunion a organisé en 2006 une enquête publique afin d'informer les communautés sur le parc, sur son rôle et son fonctionnement, de comprendre le positionnement de la population réunionnaise à propos de la mise en place de cette structure, et de recueillir des avis et des suggestions qui serviraient à l'amélioration du projet final. Des audiences publiques ont ainsi été organisées dans toutes les communes de l'île. Pendant un mois avant le début de ces audiences, des affiches informaient sur la période pendant laquelle elles allaient se dérouler. Les différents cahiers d'information sur le parc et son fonctionnement étaient laissés à disposition dans les mairies et les personnes qui le souhaitaient pouvaient écrire leurs avis et commentaires dans un recueil. Pour ceux qui le désiraient, il était également possible de donner son avis sur

une plate-forme Internet. Des affiches étaient placardées sur les babillards de certaines institutions et même sur certaines lignes de bus (Voir figure 41).



Figure 41 : Affiches réalisées par la Mission de création du Parc national de la Réunion pour l'enquête publique de 2006

Source : Mission de création du Parc national de la Réunion, 2006.

### 6.3.2.1.2 Les lacunes de la communication et de la consultation

Néanmoins, même si tout semble avoir été fait pour encourager la population à s'informer au sujet du parc national et à donner son avis sur cette question, quelques lacunes apparaissent.



En effet, la population des Hauts est la principale concernée par l'implantation d'un parc national sur son territoire. Cependant, elle semble avoir été la moins informée sur le projet. De plus, les moyens de consultation ne semblent pas toujours avoir été adaptés. Une étude de l'AREP datant de 2006<sup>44</sup> a montré que de nombreux habitants des Hauts n'étaient pas au courant de ce qu'était un parc national « nouvelle génération », de ses motivations et de son fonctionnement. Certains craignaient encore l'expropriation et il y en a même qui pensaient que le parc national serait créé dans le but d'y introduire de grands animaux (lions, girafes...), ce qui dénote une mauvaise connaissance et une interprétation erronée de la structure parc. S'il est incontestable que la mise en place du Parc national de la Réunion s'est accompagnée d'une grande campagne d'information auprès des professionnels et des populations, l'étude de l'AREP a montré les limites de celle-ci. En effet, pour être pleinement efficace, l'action d'information et de consultation autour du projet de parc national aurait pu tenir compte de quelques éléments pour s'adapter aux caractéristiques de la population des Hauts, tels que par exemple l'importance de la communication orale ou l'utilisation du créole.

Comme précisé dans la section 4.2.2.2 sur les loisirs dans les Hauts, l'oralité, autrement dit, la parole racontée, est un concept important pour la société de cette région. Elle permet la transmission de la culture créole par les contes, les chansons, les poèmes et au travers des dires des habitants. Cette oralité est un caractère de l'expression de l'identité et du patrimoine culturel. Elle préserve le rapport de l'homme à l'histoire et à son

---

<sup>44</sup> ASSOCIATION RÉUNIONNAISE D'ÉDUCATION POPULAIRE (AREP). 2006. Diagnostic pour une stratégie culturelle du Parc National de la Réunion : principes et orientations stratégiques. (Étude commandée par le Conseil de la Culture, de l'Éducation et de l'Environnement (CCEE) de la Région Réunion), 149 p.

environnement, et permet de comprendre la vie quotidienne. Ainsi, la communication orale par le dialogue est essentielle pour saisir les interprétations du projet de parc par les habitants des Hauts et permettre de dépasser les incompréhensions et les réflexes de crainte ou de rejet qui peuvent être possibles lors de la mise en place d'un nouvel outil.

Dans ce cas-ci, l'information orale à la rencontre des habitants n'était donc pas à négliger. En effet, plus l'information et les moyens de consultation sont adaptés, plus les résidents possèdent une meilleure connaissance du projet. Ils peuvent donc se faire une opinion plus éclairée sur le sujet et peut-être parvenir à une meilleure acceptation du projet, ce qui est essentiel pour la bonne marche future de l'établissement public du Parc national de la Réunion. Ce n'est qu'à cette condition que le projet de création du parc aurait véritablement pu avoir la valeur exemplaire d'une initiative participative de grande envergure.

Or, il apparaît que ce mode opératoire n'a pas été étendu. Il ne s'agit pas d'un manque de communication, mais c'est plutôt que les modes choisis n'ont pas semblé appropriés pour toutes les personnes concernées.

Il faut noter qu'il a surtout été question de réunions centralisées dans les mairies et d'informations écrites, pour certaines consultables sur Internet ou dans des institutions, et pour d'autres diffusées par voie postale. Par exemple, la lettre d'information Le Fanjan ou les cahiers sur le parc sont des supports d'information efficaces, mais il se peut que tout le monde ne les comprenne pas au même niveau. Il ne faut pas oublier en effet que le niveau d'instruction de la population des Hauts est plus faible que celui de la population des Bas. Il

aurait donc été judicieux d'adapter la langue d'information suivant le type de population visée. L'information aurait dû être largement diffusée en créole parmi la population des Hauts, et non uniquement en français officiel, afin de paraître plus claire à leurs yeux. De plus, il arrive parfois que certains reçoivent la revue dans leur boîte aux lettres mais ne savent pas lire. D'autres ne la remarquent même pas dans la masse quotidienne de prospectus publicitaires. Il s'agit donc d'adapter les supports et les moyens de présentation de l'information, et notamment en tenant compte de la capacité d'assimilation et de compréhension des gens. Par ailleurs, les habitants des Hauts n'ont pas, pour la plupart, accès à Internet. Alors pour ceux qui habitent dans des régions enclavées, beaucoup ne sont pas au courant des dates des audiences ou de l'existence même de celles-ci. De plus, pour ceux qui doivent s'occuper de leurs champs ou de leur bétail durant la journée, et qui ne peuvent se déplacer pour les audiences publiques, il leur est difficile de s'informer efficacement sur le parc et de donner leur avis.

On peut alors parler de la nécessité d'aller à la rencontre des particuliers afin de leur présenter le projet. Dans la région des Hauts, les gens sont très accueillants envers les étrangers. Le meilleur moyen pour qu'ils comprennent l'importance du parc et ses modalités de fonctionnement aurait été la venue d'un technicien qui leur parle du projet en créole et dans un langage simple dénué de tout terme scientifique, car beaucoup ne comprennent pas bien le français. Tout ceci devant une tasse de café, comme les gens des Hauts aiment le faire, afin d'instaurer un climat de dialogue et de diminuer les inquiétudes. Ce travail d'information habitant par habitant ou par petit groupe, aurait pu être réservé au moins aux régions les plus enclavées et retirées compte tenu du coût élevé d'une pareille

stratégie. Il aurait ainsi pu permettre de mieux faire connaître le parc et ses objectifs et de dissiper les craintes, s'il y avait lieu, en prêtant une oreille attentive à l'avis de ces résidents.

Ainsi, on constate que même l'enquête publique n'a pas réellement été très efficace pour faire participer les habitants des Hauts. Pourtant les chiffres sont éloquentes d'après ce qui a été annoncé par la Mission de création du Parc national de la Réunion puisque plus de 80% de la population interrogée étaient favorables à la mise en place de l'outil parc. Toutefois, il apparaît que la population des Hauts est parfois sous-représentée. De plus, malgré la publicité intensive menée par la Mission de création du parc (messages dans les journaux, Le Fanjan, affiches, spots télévisés, etc.), la fréquentation dans les mairies dans le cadre des audiences publiques n'a pas été très élevée au cours de l'enquête car on dénombre 10 à 15 personnes par réunion en moyenne. Ce constat est en partie tempéré par les 200 avis recueillis sur le site Internet. Ainsi, il est possible de se rendre compte que relativement peu de Réunionnais ont donné leur avis sur le projet de Parc national de la Réunion, et sur ceux là, relativement peu sont des habitants des Hauts. Tous ces éléments peuvent en partie expliquer le fait qu'aujourd'hui subsistent encore des incompréhensions et de la méfiance envers le Parc national de la Réunion.

### **6.3.2.2 La crise du dossier géothermie et Unesco**

Le projet de forages sur la Plaine des Sables dans le cadre de la géothermie, mené en parallèle au projet de distinction des zones des Hauts au grade de patrimoine mondial de l'UNESCO, a entraîné le retrait de ce site du périmètre de classement. Or, cette décision de

retrait de la Plaine des sables, un des joyaux des Hauts de l'île pourtant intégré au cœur du Parc national de la Réunion et faisant la fierté de tous les locaux et des touristes, à cause d'un projet de géothermie, n'a pas du tout été comprise par la population réunionnaise qui s'est alors sentie dépossédée de son patrimoine. L'Association citoyenne de Saint-Pierre a d'ailleurs ouvertement dénoncé cette prise de décision :

En catimini, entre décembre 2007 et début janvier 2008, ce site extraordinaire de la Plaine des Sables, pourtant situé au cœur du parc national, a été exclu de la zone à classer au patrimoine mondial de l'UNESCO ! Et ce avec l'aval du Parc National Réunion, censé protéger notre patrimoine naturel ! Nous nous sommes rendu compte que les gens étaient particulièrement concernés par tout ce qui touche au volcan, et d'ailleurs beaucoup d'entre eux n'étaient même pas informés de l'exclusion de la zone de la Plaine-des-Sables.<sup>45</sup>

Il est vrai que la décision de retrait de la Plaine des Sables a été prise à la hâte car la date de dépôt du dossier de patrimoine mondial à l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) était proche. Il n'y a pas eu de consultation des habitants sur le sujet alors que dans un premier compte rendu de l'UICN face à la demande initiale du Parc national de la Réunion, celle-ci avait mentionné la nécessité d'organiser un débat public et politique afin de communiquer l'état de la situation et de prendre en compte le point de vue des Réunionnais, ce qui n'avait pas été fait. La mise en place de ce projet se déroule dans une opacité totale. On remarque un réel manque de communication entre le parc et les habitants. Il n'existe aucun document traitant en profondeur du projet de forage et du choix de retrait de la Plaine des Sables par le parc qui soit disponible pour le grand public. Des brochures visant à faire comprendre l'utilité du projet « Piton, cirques et remparts des Hauts de l'île » compte tenu des richesses de l'île, ont été distribuées aux

---

<sup>45</sup> Site de l'Association citoyenne de Saint-Pierre : <http://citoyennedestpierre.viabloga.com/> (18 mai 2007)

Réunionnais, mais elles n'évoquent pas du tout le problème de la géothermie et celui de la Plaine des Sables pourtant au cœur de toutes les inquiétudes.

Face à cette situation, l'Association citoyenne de Saint-Pierre a décidé de réaliser une pétition afin de mettre l'emphase sur le mécontentement des Réunionnais et des touristes face au projet de forages et à l'absence de la Plaine des Sables dans le périmètre de classement au patrimoine mondial de l'UNESCO. Les résultats sont éloquentes, car plus de 5 000 signatures ont été recensées pour le mois d'avril 2008, et elles sont plus de 14 000 au mois de novembre 2008. Ce dossier de signatures a été remis à la Préfecture de Saint-Pierre afin que les autorités concernées en prennent connaissance. Il faut savoir que les Réunionnais ne sont pas totalement contre le projet de géothermie car c'est une énergie propre, mais ils ne conçoivent pas que celui-ci se fasse sur la Plaine des Sables qui doit selon eux garder son caractère naturel. Cette réaction n'est pas étonnante en soi car la décision de réalisation des forages ainsi que le déclassement de la Plaine des Sables se sont faits dans l'opacité alors que cet espace constitue le site touristique numéro un à la Réunion et qu'il est en plus situé dans le cœur du Parc national de la Réunion.

Finalement, la pétition a porté ses fruits car le parc national et le Conseil Régional sont arrivés à la conclusion que certaines actions devaient nécessairement être entreprises. Dans un tel climat de tension, il était indispensable, d'une part, d'organiser une enquête publique avant tout forage exploratoire (enquête au cours de laquelle les porteurs du projet de géothermie devront convaincre de la pertinence énergétique et environnementale du projet) et d'autre part, de tenter de rassurer les Réunionnais sur le fait que la Plaine des

Sables devrait normalement regagner le périmètre de classement de l'UNESCO (si classement il y a), après que le site ait été foré et remis en état. Néanmoins, les Réunionnais qui voyaient dans le parc un moyen de sauvegarde de leur patrimoine naturel, ne comprennent toujours pas comment celui-ci a pu donner son accord à un tel projet, créant une situation de méfiance et une perte de confiance envers l'efficacité de la structure, car il a fallu plusieurs mois de tensions avant que le Conseil Régional et le parc ne reviennent sur leur décision d'organiser une enquête publique et de favoriser ainsi une certaine concertation.

### **6.3.2.3 La problématique de certains usages culturels existants**

Nous avons déjà évoqué que le Parc national de la Réunion avait pour mission de préserver le patrimoine naturel des Hauts et de valoriser le patrimoine culturel. Néanmoins, dans le cas des Hauts de la Réunion où culture rime avec nature et inversement, la prise de décision peut s'avérer difficile et nécessiter des compromis.

Un des traits de la culture des Hauts de l'île est l'élevage, notamment l'élevage sauvage, même si cette pratique tend aujourd'hui à diminuer. Elle consiste à laisser paître son bétail sur des pâturages ou des terres propices aux bêtes mais qui n'appartiennent pas aux propriétaires privés. C'est le cas d'un élevage sauvage d'une cinquantaine de vaches dans le fond de la Rivière de l'Est, à la Plaine des Cafres, (zone faisant partie du cœur du Parc national de la Réunion) et distinguée par le label « élevage raisonné »<sup>46</sup>. L'éleveur qui

---

<sup>46</sup> « L'agriculture raisonnée est un mode de culture et d'élevage dont l'objectif premier est de réduire la quantité de substances chimiques utilisées, et de minimiser leur impact sur l'environnement. À l'origine sans

s'en occupe a passé sa vie à prendre soin de ses bêtes à cet endroit. Il arrive que sur le trajet de randonnée du Cassé de la Rivière de l'Est, les promeneurs rencontrent au passage des vaches de l'élevage déambulant dans la forêt de Tamarins et les clairières (Voir figure 42).

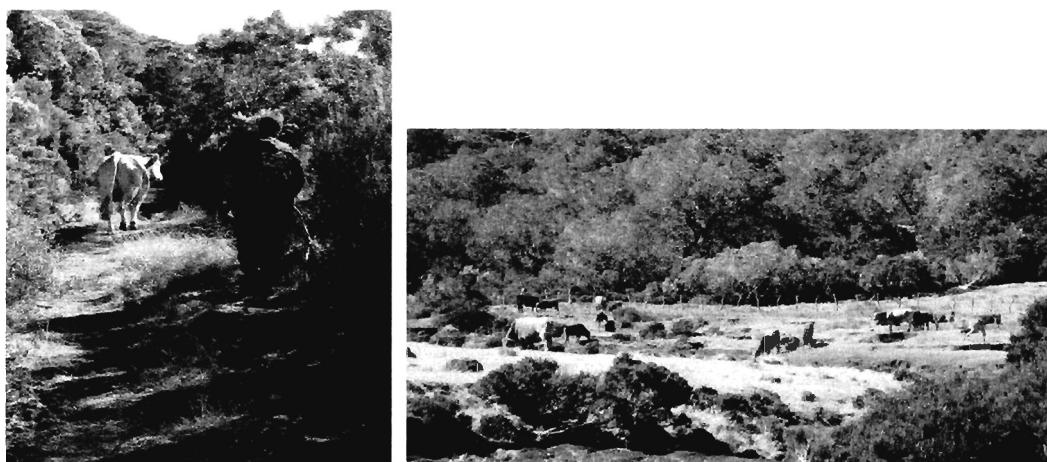


Figure 42 : Vaches sur le sentier du Cassé de la Rivière de l'Est

Source : Agnès K/ourio.

Cinq générations de la famille de l'éleveur se sont déjà succédé sur ces terres. Dans le fond de la Rivière de l'Est, la tradition de l'élevage remonte à plus d'un siècle. À la fin des années 1950, on y dénombre près de 1 000 vaches et autant de moutons. Il s'agit d'un mode d'élevage pastoral et extensif qui faisait vivre plusieurs dizaines de familles de la Plaine des Cafres et qui faisait également la fierté de la région. Mais, au fil du temps, le bétail a peu à peu abandonné les alentours du volcan pour redescendre dans des zones plus proches des habitations et se concentrer dans des exploitations sédentaires fonctionnant sur le mode intensif. Cette migration progressive s'est faite à l'initiative de l'Administration des Eaux et

---

garanties officielles ni contrôle, elle s'est dotée en France depuis mai 2002 d'un cadre officiel, cependant, pour l'heure, moins rigoureux que celui de l'agriculture biologique » (SENS, Sylvie et Véronique Soriano. 2001. Parlez-moi d'élevage. Analyse de représentations d'éleveurs. Dijon : Educagri éditions. 164 p.).



Forêts, devenue par la suite l'ONF, dans le but de protéger la biodiversité végétale des lieux.

Il faut savoir, en effet, que le fond de la Rivière de l'Est (Voir figure 43) est un très beau paysage et riche en termes de biodiversité. Située au pied du rempart de Bellecombe, il y pousse une forêt de tamarins des Hauts, ce qui représente environ mille hectares d'arbres et de pâturages.



Figure 43 : Paysage du fond de la Rivière de l'Est  
Source : Agnès K/ourio.

Or, l'ONF déclare que la présence des vaches sur ce site est problématique en ce sens où celles-ci broutent tout ce qu'elles trouvent lorsqu'elles sont en liberté, et notamment les jeunes plants de tamarin des Hauts. C'est pourquoi l'organisme demande l'expulsion de l'éleveur et de son bétail. De plus, il s'avère que depuis des années, cet éleveur occupe sans titre ni autorisation officielle un territoire certes propice à l'élevage, mais qui appartenait légalement au Conseil Général et qui correspond actuellement à une zone de sanctuaire

naturel du cœur du Parc national de la Réunion. Cet espace contient des espèces végétales très rares et endémiques de l'île.

Le parc se trouve donc dans une position délicate. Certes, la réglementation du parc veut que les exploitations et activités existantes dans le cœur soient conservées mais réglementées. Or, selon les décideurs du parc, comme cet élevage n'est pas officiellement reconnu, il devient incongru pour le parc de le laisser exister au détriment de la nature. Le directeur du parc a d'ailleurs déclaré à ce sujet :

En tant que dirigeant du Parc, j'ai le devoir de rendre dans le même état, voire dans un meilleur état, aux générations futures les territoires que l'on m'a confiés [...] Si impact négatif il y a, je ne pourrai pas faire d'exception. Un an après sa création, beaucoup de gens se demandent si le parc n'est pas qu'un parc de papier. Même si l'histoire de ce monsieur est triste, on ne pourra pas se permettre de donner un mauvais exemple (Journal de l'Île de la Réunion, 2008).

Cette déclaration a attisé la colère des Réunionnais et des professionnels agricoles qui ont regretté le manque de considération du parc pour ce cas particulier où cet éleveur, présent sur ce site depuis plus de 30 ans, représente les derniers vestiges d'une agriculture traditionnelle extensive durable dans la zone du volcan, sans pesticide, sans engrais et sans machinerie. Tout ceci a généré un grand sentiment d'incompréhension par rapport à la réaction du parc qui semblait vouloir privilégier la nature sans prendre en considération la culture. Cette décision, à l'instar du conflit de la Plaine des Sables, a suscité la création d'une association et d'une pétition pour la sauvegarde de cet élevage, ce qui démontre une certaine perte de confiance des Réunionnais envers le Parc national de la Réunion et leur sentiment de peur de se voir déposséder de leur patrimoine.

Pourtant, il semble que l'élevage n'ait pas altéré le maintien de cette biodiversité car la forêt de Tamarins des Hauts est encore bien présente sur les lieux et on remarque de très nombreuses nouvelles pousses un peu partout. Si les vaches étaient véritablement nocives pour cet environnement, les dégâts auraient sans doute été plus visibles étant donné que cela fait plusieurs dizaines d'années qu'elles broutent sur cet espace.

Devant le mécontentement de la population et des professionnels agricoles généré par cette décision hâtive, une délégation composée de divers membres du parc est finalement allée rencontrer l'éleveur sur ses terres, au terme d'une randonnée pédestre de plus de trois heures. Suite à cette réunion, le président du parc a demandé une étude de terrain pour définir le réel impact de ces vaches sur la flore concernée. Cette étude devrait durer un an, période pendant laquelle des scientifiques devraient analyser les effets des vaches sur les plantes protégées. L'élevage pourra donc exister durant l'étude, mais à l'issue de celle-ci, l'éleveur devra accepter un zonage limité de son exploitation afin d'empêcher les bêtes de brouter des espèces protégées. De plus, il devra respecter un cahier des charges. L'éleveur est satisfait de ces mesures qui correspondent à un compromis, le but étant pour lui de sauvegarder son outil de travail et de respecter les spécificités de son élevage tout en protégeant le site. L'heure est donc finalement à la conciliation et à la médiation, après quelques mois de bras de fer entre l'éleveur, la population et les professionnels agricoles d'un côté, et le Parc national de la Réunion de l'autre. Au final, il apparaît que l'établissement public, comme le souhaitait les Réunionnais, adoptera, dans ce cas, le principe de certains autres parcs nationaux français où élevage et environnement font bon ménage.

Le parc, comme nous pouvons le constater dans ce gros dossier culturel, a encore une fois réagi arbitrairement avant de chercher à instaurer un climat de concertation et de médiation par une réelle communication, ce qui a engendré une situation conflictuelle de plusieurs mois. Ce n'est que parce que les communautés, de peur de perdre leur patrimoine culturel et identitaire, ont montré leur insatisfaction que les décideurs du parc ont pris la décision de prendre en compte les points de vue externes et d'établir des compromis en réalisant l'étude. Pourtant, il faut rappeler que l'objectif du parc national « nouvelle génération » n'est pas de créer un sanctuaire naturel inaccessible, mais justement « d'utiliser au mieux les forces du milieu » (Mission de création du Parc national de la Réunion 2006).

### **6.3.3 Amélioration de l'aménagement du territoire et des conditions de vie des habitants des Hauts**

L'un des piliers du Parc national de la Réunion est sa mission de soutenir un développement concerté de la région des Hauts et d'améliorer les conditions de vie de ses populations, car l'aménagement du territoire y fait quelques fois défaut et certaines poches d'insalubrité demeurent encore à l'heure actuelle (Voir section 3.2.4). L'établissement public du parc s'inscrit donc dans la continuité de plusieurs dizaines d'années de politiques publiques telles que le PAH et le SAR, visant à valoriser les Hauts de l'île et à tenter de réduire les écarts entre l'intérieur de la Réunion et le littoral. En effet, les Hauts auront encore besoin, pendant de longues années, de politiques adaptées, notamment en ce qui concerne les équipements de base, la planification de l'aménagement et les actions

qualitatives. À l'heure actuelle, ce sont l'État français, le Conseil Régional et le Conseil Général qui agissent en partenariat avec les communes pour définir des orientations pour les Hauts et soutenir leur mise en œuvre. La mise en place du Parc National de la Réunion permet ainsi de consolider l'existant tout en mettant à jour ces orientations et programmes de développement durable des Hauts. C'est dans ce cadre que le PAH et le SAR sont en procédure de révision.

Néanmoins, le Parc national de la Réunion se veut un organe de coordination, d'animation et de consultation. Ainsi, ce sont les autorités compétentes qui vont, comme actuellement, déterminer cette politique d'aménagement des Hauts. Le parc n'a donc pas un impact direct dans ce domaine. Même si la charte va permettre une dynamique de projet ainsi qu'un engagement des signataires à réaliser des actions en termes de développement durable pour les Hauts, ce sont les signataires qui décideront de ces actions et des moyens qu'ils voudront bien déployer pour y parvenir, car il faut rappeler que la charte ne constitue pas à la base un dispositif financier même si des aides peuvent être dispensées dans certains cas. Ainsi, il semble peu probable que les habitants des Hauts voient leurs conditions de vie changer radicalement. Certes des améliorations vont peut-être être apportées mais ce ne sera pas à court terme ni une opération de grande ampleur.

De plus, nous avons vu que la première charte du Parc national de la Réunion semble se concentrer sur les missions de base de l'établissement public du parc, à savoir le patrimoine naturel et culturel et sa valorisation. Les orientations pressenties vont alors aller dans le sens d'un enrichissement patrimonial qui sera axé, par exemple, d'un point de vue

humain, sur la qualité architecturale ou l'insertion paysagère du bâti agricole et commercial. Ces actions sont certes nécessaires et souhaitables car ces gestes d'aménagement du territoire peuvent être considérés comme « une *plus value* en faveur [...] d'investissements en vue de stimuler le potentiel de l'offre touristique » (Tremblay et al, 2005 : 13). Cependant, elles font davantage partie du domaine de l'amélioration du cadre de vie des habitants des Hauts et non de leurs conditions de vie en tant que tel. Il est vrai que les deux concepts sont liés, toutefois, l'amélioration du cadre de vie est une condition nécessaire mais non suffisante pour parvenir à l'amélioration des conditions de vie. On s'accorde à dire que cette dernière se fera indirectement, grâce à l'augmentation de cette valeur ajoutée dans la région des Hauts. Rien de précis n'est encore pensé pour trouver de réelles solutions qui vont directement bénéficier aux résidents. Néanmoins, le Parc national de la Réunion, en tant qu'outil de développement des Hauts, devrait assurer avec l'aide de ses partenaires, le maintien et le développement des services dans les zones rurales car il devrait avoir davantage de poids pour mobiliser plus facilement des financements externes. Rien n'est encore définitif en ce qui concerne la première charte, alors on peut encore penser, d'ici sa mise en place officielle dans quatre à cinq ans, que des modalités plus précises concernant précisément les conditions de vie des habitants des Hauts vont voir le jour.

Par ailleurs, en ce qui concerne les habitants du cœur du Parc national de la Réunion qui sont au centre de toute la réglementation propre au parc, ils ont des dispositions spéciales qui leur permettent d'avoir des conditions de vie normales (Voir section 5.1.2.1.3). Cependant, même si ces dispositions existent, la plupart se sentent très inquiets

car ils ont encore peur d'être « parqués » comme des animaux dans un enclos car on leur laisse des droits, mais leurs activités sont perturbées. C'est le cas par exemple d'un boulanger exerçant son activité dans le cirque de Mafate. Il allait auparavant chercher du bois mort dans la forêt de Tamarin qui domine l'îlet de La Nouvelle afin de faire fonctionner sa boulangerie artisanale, mais depuis la mise en place du parc national, par souci de préservation de la biodiversité du lieu déjà dégradé, on lui a interdit la cueillette et le ramassage de bois mort dans cette zone. Pour satisfaire les besoins des habitants en bois de chauffage, l'ONF a tout de même planté des arbres dans une zone autour de l'îlet, mais ces arbres sont encore trop jeunes pour être coupés. En attendant que ces arbres soient disponibles, ce boulanger, pour continuer son activité, est obligé de faire venir du bois par hélicoptère ce qui lui coûte beaucoup plus cher et perturbe son mode et son rythme de vie. Bien que l'établissement public du Parc national de la Réunion tente de minimiser la gêne des habitants du cœur du parc, il s'avère que du point de vue de ces derniers, le sentiment de perte de liberté est bien présent. Cependant, il n'y a malheureusement pas de compensation financière pour les résidents permanents du cœur. Pour ces gens qui souffrent d'un problème de continuité territoriale, aucune aide publique ne leur est versée dans le cadre du transport aérien. Il n'existe que des encouragements fiscaux pour les propriétaires dans le cadre de contrats qui visent à préserver l'environnement. Dans cette optique, les travaux qui relèvent d'une restauration écologique et étant conformes à la réglementation et à la charte du parc seront par exemple déductibles des revenus fonciers.

## **6.4 Dimension institutionnelle**

### **6.4.1 Augmentation et renforcement des partenariats**

Cet indicateur permet de cerner l'évolution des partenariats dans la promotion d'un développement durable de la région des Hauts, suite à la mise en place de l'établissement public du Parc National de la Réunion. Un partenariat, tel que défini dans le dictionnaire Robert correspond au « fait d'être partenaire en vue de mener une action commune et d'obtenir des résultats mutuellement profitables » (Dictionnaire Le Robert, 2000).

La création de partenariats est avantageuse dans le développement durable car elle permet ainsi de trouver des solutions plus nombreuses et plus efficaces par la mise en commun des connaissances, habiletés et expériences de chacun des partenaires liées aux aspects environnementaux, économiques ou sociaux.

Le partenariat est en effet un des objectifs du développement durable pour aboutir à une gestion et à un aménagement du territoire qui soient durables, par le respect entre partenaires qui lui est intrinsèque et les échanges d'informations ou de technologies.

De plus, face à l'importance des enjeux auxquels la Réunion et les Hauts sont confrontés, la création du parc national est une réponse concrète certes, mais elle ne doit pas rester isolée. Avec la présence du SAR et du PAH, le Parc National de la Réunion s'inscrit dans un contexte administratif, juridique et financier déjà très lourd, d'où l'impact positif dans le domaine des politiques publiques et des services publics car le parc est un outil de coordination plus que de gestion. À première vue, il permet d'apporter une lisibilité



et une cohérence dans les dispositifs existants par la création de partenariats entre les organismes existants et œuvrant en matière de développement durable.

L'État soutient l'établissement public du Parc national de la Réunion par l'octroi d'un budget annuel, et en mettant à disposition des représentants ministériels dans le Conseil d'administration de la structure. Il s'investit donc de plus en plus dans le développement durable des Hauts de la Réunion, ce qui en fait un des plus grands partenaires.

Mais localement, de manière plus concrète, il existe d'autres formes de partenariats entre le parc et les autres organismes concernés, notamment au sein même du Conseil d'administration. Plusieurs institutions qui œuvrent pour la même cause y sont représentées et prennent part à la prise de décision au lieu d'agir chacune de leur côté. C'est le cas par exemple de la SEOR et de la SREPEN dont le but commun est la protection de l'environnement. Ce partenariat dans la concertation favorise une bonne gouvernance par la mise en place de réseaux d'échanges et d'actions qui évitent une gestion verticale où chacun agit selon ses intérêts sans consultation. Le parc travaille également avec des partenaires externes tels que l'Université de la Réunion, le CIRAD ou l'ARDA.

Par rapport à sa mission d'animation et d'impulsion, le parc doit favoriser une cohérence des actions. C'est pourquoi il met en place des conventions d'application avec des organismes publics. Par exemple, pour tout ce qui se rattache au développement des Hauts, le parc prévoit la création de conventions avec l'État, le Conseil Général et le Conseil Régional dans le cadre de la mise en œuvre d'actions. Dans le même plan, une commune et le parc national peuvent préciser clairement les efforts qu'ils vont déployer

ainsi que leur concertation pour atteindre un objectif commun pour l'ensemble de la commune ou un territoire visé. Dans le cadre de la protection et de la mise en valeur du domaine faisant partie du régime forestier, une convention est mise en place avec l'ONF car c'est cet organisme qui s'en occupait avant la création du Parc national de la Réunion.

Par ailleurs, des contrats de partenariat seront également mis en place avec des organismes privés ou des particuliers. En effet, des contrats pourront être établis avec des propriétaires de maisons ou d'espaces naturels situés dans le cœur du parc. Ces contrats préciseront le plan de gestion prévu pour ces espaces et le parc veillera à encourager son élaboration et sa mise en œuvre. Des contrats pourront également être passés entre le parc et des organismes privés divers pour la réalisation d'inventaires et des recherches sur le thème du patrimoine par exemple.

Néanmoins, ces partenariats, quoique nécessaires et profitables pour les actions et le bon fonctionnement du parc, occasionnent, dans certains cas, quelques problèmes, objet de la section suivante.

#### **6.4.1.1 Le cas du Conseil d'administration du Parc national de la Réunion**

Le conseil est en effet composé de 88 membres afin de contribuer à la plus grande représentativité possible des membres et des organismes concernés. Toutefois, cela entraîne des lourdeurs dans la gestion et la prise de décision, car il apparaît difficile qu'une telle équipe puisse prendre une décision dans un contexte favorable de concertation compte tenu du nombre de sièges. La répartition des sièges pourrait alors être plus « raisonnable »

comme l'explique la Commission d'enquête dans le rapport rendu suite à l'évaluation des résultats de l'enquête publique de 2006. Est-il réellement nécessaire que 13 ministères soient représentés ? Dans le même plan, le choix de cinq représentants des établissements publics de coopération intercommunale semble superflu. En effet, deux représentants du Conseil Général et deux du Conseil Régional pourraient être suffisants. De même, le Comité du tourisme de la Réunion possédant un siège, il n'apparaît pas nécessaire que la chambre de commerce et d'industrie de la Réunion nomme deux représentants supplémentaires en matière de tourisme. Il en va de même pour le nombre des personnalités compétentes en matière d'artisanat qui pourrait être réduit à deux. Toute cette mise en partenariat possède certes des avantages au niveau de la représentativité, mais elle peut aussi entraîner une lourdeur et une lenteur dans les décisions concernant les différents projets soumis pour approbation, et finalement pour le développement des Hauts en général.

#### **6.4.1.2 L'ONF et le parc : une répartition des missions pas toujours acceptée.**

Le cas du partenariat entre le Parc National de la Réunion et l'ONF est délicat et représente un sujet de tension, notamment pour ce dernier. L'Office National des Forêts, établissement public à caractère industriel et commercial, a succédé, en 1966, à l'Administration des Eaux et Forêts. Il est chargé de la gestion des forêts de l'État et des collectivités territoriales. À la Réunion, les territoires relevant du régime forestier représentent 84% de la superficie du cœur et ceux dont l'ONF en est le gestionnaire correspondent à 80% du cœur. En termes de mission, l'État en a confié trois grandes, de

l'ordre de l'intérêt général, à l'ONF. Premièrement, la protection du territoire par la gestion des risques naturels et également de la forêt par la création de réserves naturelles et biologiques. Ensuite, la production de bois en conjuguant les exigences économiques, écologiques et sociales, et enfin, l'accueil du public par les aménagements, l'information et la sensibilisation à l'environnement.

Depuis 1998, l'ONF s'est effectivement engagé dans une stratégie de développement ambitieuse. Il souhaite devenir un acteur majeur de l'environnement, mais également du développement durable, ce qui est venu compléter ses fonctions initiales de sylviculture, d'aménagement des sentiers et des sites, et de luttés contre les pestes végétales. L'ONF s'est prononcé très clairement pour la création d'un Parc national à La Réunion qui, selon lui, est bénéfique au patrimoine naturel de l'île. Cependant, la question de l'articulation de deux établissements publics nationaux poursuivant le même objectif au travers de deux corps institutionnels différents, sur quasiment le même territoire, constitue un fait sans précédent dans la création des parcs nationaux français. Il est nécessaire, dans ce contexte, que les deux institutions se partagent les tâches. Or, même si le Parc national de la Réunion a prévu, de manière générale, de favoriser le développement des actions menées par les partenaires sans que ces derniers aient à voir leurs activités amputées, il apparaît que cela semble inévitable dans le cas de l'ONF. La convention prévue entre les deux établissements publics prévoit en effet que l'ONF retourne à ses missions de base de forestier et d'aménageur, et que sa mission de sensibilisation à l'environnement et d'information du public soit confiée au parc national. Cette diminution de responsabilité et ce cantonnement au rôle de forestier n'ont pas été bien acceptés par les administrations concernées. De plus,

bien qu'il y ait partenariat avec le parc, l'ONF ne s'attend pas à une réelle symbiose, mais plutôt à une superposition des deux organismes et de leurs responsabilités sur un territoire commun. Par ailleurs, l'ONF était le référent des Réunionnais dans le domaine environnemental. Dans le cas de Mafate par exemple, les habitants avaient l'habitude de faire appel aux agents de l'ONF pour leurs problèmes divers liés à l'environnement et même au social. Maintenant, avec le remaniement, il devront faire appel au parc. Cependant, pareille situation demande un changement des comportements de la part de ces gens ainsi qu'une adaptation et une confiance en un nouvel outil d'aménagement et de développement de grande ampleur, ce qui peut être difficile et prendre du temps avant d'y parvenir.

#### **6.4.2 La prise de décision au sein du Parc national de la Réunion**

La loi du 14 mars 2006 vise en partie à permettre une meilleure concertation entre les acteurs du milieu. Cependant, même si le fonctionnement du Parc national de la Réunion a été pensé pour que cette concertation soit effective, il apparaît que dans les dossiers difficiles et délicats, comme c'est le cas pour la géothermie et l'UNESCO, la prise de décision n'a pas toujours été éclairée ni sous le signe de la concertation.

En effet, il est nécessaire d'insister sur le fait que dans le dossier des forages géothermiques, le Conseil scientifique qui est un des conseils consultatifs du Parc national de la Réunion avait émis un avis très défavorable au projet de géothermie compte tenu des raisons annoncées (Voir section 5.1.3). Or, comme le précise la nouvelle loi sur les parcs nationaux français, l'avis du conseil consultatif doit être analysé en profondeur par le

Conseil d'administration ou le Bureau du parc selon le cas, et doit servir d'éclairage à leur prise de décision. Dans ce cas, le Bureau n'a pas du tout tenu compte des arguments négatifs émis par le Conseil scientifique et a fait fi des recommandations de celui-ci en acceptant sans réserve le projet. Ce désaccord provenant de cette décision hâtive avait créé des tensions au sein des membres du Parc national de la Réunion, à tel point que le président du Conseil scientifique, à peine quelques mois après avoir été élu, a voulu démissionner étant donné l'inutilité visible de cette instance. Ces tensions ont fragilisé la structure parc et les relations entre ses membres. Certains membres du parc ont contesté l'unanimité dans la délibération au sujet des forages. Selon eux, la précipitation du Bureau composé pour moitié d'hommes politiques, a semble-t-il, été guidée par le fait qu'il fallait utiliser les fonds européens avant la fin de l'année 2008 pour éviter de les perdre. Il n'y aurait pas eu de réflexion poussée générée par l'analyse des arguments pour et contre le projet. Dans ce dossier, peut-être aurait-il été souhaitable de soumettre le projet au Conseil d'administration du parc et non au Bureau seul, comme le souligne le Conseil scientifique, afin de favoriser un plus grand débat interne.

Par ailleurs, il a été constaté jusqu'à maintenant, que dans le traitement des divers dossiers soumis au Parc national de la Réunion, la population a eu peu de place dans la prise de décision. Il n'y a quasiment pas eu de communication au sujet des différents projets afin qu'elle puisse prendre position de manière éclairée, ni de volonté de consultation. Par exemple, le parc n'a pas voulu fournir le procès-verbal complet de la délibération qui valide les forages dans le dossier de la géothermie. De plus, l'actuel site Internet du Parc national de la Réunion n'est plus fonctionnel depuis des mois. Un nouveau

site doit être créé, mais à ce jour, celui-ci n'est toujours pas disponible. La population ne peut donc plus revoir les règlements, ni se mettre au courant des nouvelles informations au sujet des différentes actions entreprises et des projets en cours. Autant d'exemples parmi d'autres qui prouvent qu'il existe un réel manque de transparence dans la gestion de l'établissement public du Parc national de la Réunion et dans les diverses décisions de ses conseils exécutifs.

#### **6.4.3 Le principe des aires d'adhésion**

Comme mentionné dans la partie 5.1.2.2, le principe de l'aire d'adhésion est basé sur le volontariat des communes à en faire partie. Dans l'idée d'un développement durable optimal symbolisant une bonne gouvernance, toutes les communes seraient censées adhérer à cette aire. Une telle situation créerait une forme de réseautage des actions axées sur leur intérêt commun visant à respecter les dimensions économiques, sociales, environnementales et institutionnelles de la charte du parc.

Néanmoins, dans la pratique, les choses ne sont pas aussi simples car certaines de ces communes ont des projets de territoire qui, selon elles, ne seraient pas menés à bien en adhérant à la charte du parc national. En effet, suite à l'enquête publique menée en 2006, les résultats ont montré que deux communes avaient déjà déclaré ne pas vouloir faire partie de l'aire d'adhésion et ne pas signer la charte du Parc national de la Réunion. Il s'agit des communes de Saint-Paul et du Tampon. Une troisième commune, celle de Petite-Île est réticente, mais n'a pas encore donné de réponse définitive. Cependant, elle souligne ses inquiétudes face aux contraintes que cette adhésion pourrait avoir pour son développement.

Le maire de la commune de Petite-Île, dont 5% font partie du cœur, est favorable aux principes directeurs du parc dans cette zone. Néanmoins, il s'inquiète sur les effets de l'aire d'adhésion et de la future charte qui, selon lui, viendraient aggraver les contraintes géographiques et géologiques pesant sur le nécessaire développement économique d'une commune agricole, et constitueraient davantage un frein qu'une avancée.

En ce qui concerne la municipalité du Tampon, le maire insiste sur le fait que les besoins fonciers, économiques, agricoles et en matière d'urbanisation et d'équipements sont très importants, au regard de l'évolution démographique de la commune. Il estime alors qu'il serait judicieux pour sa commune de ne pas adhérer à l'aire d'adhésion « afin de garder la maîtrise du développement de la commune » (Commission d'enquête, 2006 : 71). Il faut savoir en effet que Le Tampon a le projet de réaliser un parc d'attraction, le Parc du Volcan, dans le quartier de Bourg Murat à la Plaine des Cafres, près de la route qui mène au volcan. Le futur parc du Volcan sera situé entre les pitons Dugain et celui du Pin Maritime, au milieu d'un paysage de pâturages. Le Parc du Volcan aura la forme d'un cercle et sera situé dans un enclos creusé en cratère, symbolisant ainsi le Piton de la Fournaise tout proche. L'environnement sera respecté selon la mairie, avec par exemple, la gestion des déchets produits par ses activités, la bonne intégration du Parc dans son espace, la limitation des nuisances sonores pour le voisinage et la gestion de sa consommation d'eau. Une superficie de 50 ha de terrain communal sera consacrée au parc, dont une partie laissée inoccupée pour de futurs investisseurs privés en matière d'hébergement. Le Parc du Volcan devrait ouvrir ses portes fin 2009, après trois années de travaux, et ce 180 jours par an, tenant compte des périodes de vacances réunionnaises et métropolitaines et des conditions



climatiques. Environ 200 000 visiteurs par an sont attendus, dont 80 % de Réunionnais, pour un bénéfice net prévu de 500 000 euros, car l'entrée coûterait 2 euros et les attractions à l'intérieur entre 2 et 4 euros (Mairie du Tampon, 2008). Ainsi le parc du volcan serait un grand projet axé sur le développement économique et social de la Plaine des Cafres et, par là même, de toute la commune du Tampon.

Pour la commune de Saint-Paul, les raisons sont les mêmes que celles évoquées par le maire du Tampon. La municipalité veut privilégier son développement économique et ne pas être contrainte par l'état que représente, selon le maire de la commune, l'adhésion à la charte du Parc national de la Réunion.

On comprend ainsi qu'il existe des réticences de la part des maires des communes, réticences qui témoignent de leur sentiment qu'ils peuvent réaliser plus de choses en faveur du développement économique de leur municipalité en le faisant seul, et non à travers cette nouvelle forme de partenariat et de gestion du territoire que représente la charte du Parc national de la Réunion. Cette forme de développement n'est pas foncièrement mauvaise car le développement économique dans le respect de l'environnement ne va pas à l'encontre des objectifs du parc qui ne prône pas seulement un développement écologique.

Néanmoins, cette divergence de gestion du territoire, des actions et des politiques entre, d'une part, les communes qui feront partie de l'aire d'adhésion et qui auront un projet de territoire commun axé sur un développement durable, et d'autre part, celles qui n'en feront pas partie et dont l'intérêt est essentiellement économique, pourra créer un certain nombre de problèmes et de difficultés, et une incohérence des actions puisque le parc ne

fait pas l'unanimité. Du point de vue de la gouvernance, le cœur du Parc national de la Réunion sera donc directement entouré d'un côté par des territoires exerçant une gestion horizontale en réseau et contribuant à l'harmonisation des actions publiques par le principe de la charte du parc, et d'un autre côté, par des territoires dont la gestion paraît plus verticale et agissant selon des intérêts et des mesures qui leur sont propres pour parvenir à leur développement. Certes le volontariat permet aux communes de ne pas s'engager dans un projet dans lequel elles ne se reconnaîtraient pas. Cependant, si l'on considère le paysage global des Hauts théoriquement situés dans l'aire d'adhésion, nous pouvons constater que ceux-ci seront partagés entre deux courants d'actions. Selon le premier adjoint délégué à l'urbanisme à la Mairie de Saint-Pierre, ce projet de développement durable que sont les aires d'adhésion sur la base du volontariat, nécessiterait une action collective de la part de l'ensemble des élus des communes concernées.

Le principe des aires d'adhésion est ainsi complexe, car une fois celles-ci mises en place, des problèmes de cohérence d'actions risqueraient de survenir à cause des divergences de politiques et de décisions. Cette divergence n'est pas complètement néfaste puisqu'elle peut en quelque sorte contribuer à un certain dynamisme des entités territoriales ne faisant pas partie de l'aire d'adhésion, comparé à l'ensemble des autres communes concernées par la charte. Nous avons vu en effet que le Parc national de la Réunion avait quelques fois tendance à privilégier la préservation de l'environnement, au détriment du développement socio-économique des Hauts. Cependant, il sera nécessaire que le développement réalisé dans ces entités hors adhésion profite à l'ensemble des collectivités et qu'il n'y ait pas de dérives en ce sens où cela nuirait à l'environnement ou profiterait à

quelques entrepreneurs privés et non à la communauté entière. C'est en cela que cette divergence de politiques générée par le volontariat des communes dans le cadre de l'adhésion peut avoir des implications plus ou moins négatives. Le fait que des communes aient une liberté d'actions peut être un risque comparé à celles qui devront respecter le cahier des charges de la charte du Parc national de la Réunion.

Il faut alors espérer que dans la diversité des stratégies utilisées tant par les communes faisant partie de l'aire d'adhésion que par celles n'en faisant pas partie, tous les acteurs concourent à leur manière à la voie d'un développement durable des Hauts qui soit source d'amélioration des conditions de vie des habitants.

## **6.5 Éléments de conclusion de la partie VI**

Compte tenu de cette analyse, nous pouvons dire que la création du Parc national de la Réunion a des impacts positifs non négligeables sur le territoire des Hauts. Cette région, ainsi que l'île entière d'une certaine manière, en tirent des avantages certains. D'un point de vue environnemental, on connaît davantage les richesses de la biodiversité des Hauts et de la Réunion. La réglementation en vigueur contribue à une meilleure protection des sites naturels, et les actions mises en place encouragent la population à mieux prendre conscience de la richesse patrimoniale qui l'entoure pour mieux la protéger. D'un point de vue plus économique, la présence du parc favoriserait l'attractivité touristique, générant de la valeur ajoutée et créant des emplois. À travers le volet social, le parc sensibilise et éduque les communautés au développement durable. Enfin, selon un point de vue plus

institutionnel, nous avons pu remarquer que l'implantation du parc créait des partenariats, quelques fois de fait, entre les différents acteurs locaux.

Néanmoins, il faut souligner que ces avantages ne sont pas toujours faciles à identifier. En effet, la présence du parc génère aussi de nombreuses contraintes, difficultés ou problèmes pour les organismes partenaires comme pour la population locale, et qui ne paraissent pas toujours justifiés. Par exemple, l'ONF, diminué dans ses fonctions, se sent dévalorisé. Les patrimoines culturels existants tels que l'élevage sauvage à la Plaine des Cafres pourraient être menacés, car ils ne correspondent pas à la réglementation du parc alors que leur impact néfaste n'est pas scientifiquement défini et qu'ils contribuent au dynamisme social et économique des Hauts. La prise de décision dans les grands dossiers tels que la géothermie n'est pas réalisée de manière optimale, dans la transparence et dans un esprit de communication, de concertation et de compromis. La formation de partenariats, comme dans le cas du Conseil d'administration, peut facilement se transformer en un système lourd à gérer. De plus, les relations entre le parc et les populations sont le plus souvent conflictuelles, et les actions en faveur de l'amélioration de l'aménagement du territoire et des conditions de vie des habitants des Hauts sont peu élaborées. Malgré l'instauration du cœur cultivé, la filière agricole ne semble pas valorisée.

De surcroît, le Parc national de la Réunion fait référence à une réalité mouvante en ce sens où les impacts de l'établissement public sur la région dépendront de nombreux paramètres tels que ses priorités et actions à venir, ainsi que de la charte, de la motivation des membres de la structure et des habitants, et enfin du budget.

Ainsi, à l'heure actuelle, suivant cette étude, le bilan de l'impact global du parc sur le développement durable des Hauts est plutôt mitigé et son efficacité n'est pas optimale, car les avantages sont le plus souvent voilés par des difficultés majeures. Au lieu d'agir en faveur de l'intérêt des habitants et du territoire des Hauts dans une vision globale, le parc semble prioriser tantôt l'environnement, tantôt l'économie, tantôt le social, sans parvenir de manière adéquate à améliorer sensiblement le développement durable de la région et les conditions de vie des résidents.

## CONCLUSION

L'analyse des éléments conceptuels de la recherche nous a permis de constater que le développement durable est un grand défi à relever compte tenu de ses objectifs variés et des nombreuses dimensions qu'il doit prendre en compte. Par ailleurs, nous avons vu que le patrimoine est un enjeu important pour les sociétés car il est source de valeurs identitaires mais aussi économiques. La mise en évidence du concept de parc national a également montré que, de plus en plus, son rôle était non seulement de protéger l'environnement naturel, mais également de favoriser le développement local de leur territoire.

L'île de la Réunion s'inscrit dans un contexte économique et social marqué par une forte croissance démographique, une répartition inégale de la population concentrée sur les côtes, un fort taux de chômage et une économie souvent dépendante de la métropole française.

Les Hauts de l'île, contrairement à la zone urbaine littorale dynamique des Bas, sont peu peuplés et n'ont pas connu la même évolution économique et sociale. Ainsi, malgré les efforts mis en place à travers les plans d'aménagement et les programmes de restructuration, ils subissent encore aujourd'hui un important retard de développement. Effet conjugué de plusieurs facteurs tels que, par exemple, le manque d'accessibilité et l'éloignement par rapport aux villes, ce retard crée des conditions de vie souvent difficiles

pour les habitants de cette région où l'économie, quoique dominée par un secteur tertiaire anémique, est encore très marquée par le secteur primaire.

Cependant, les Hauts possèdent un fort potentiel de développement par le biais de leur patrimoine naturel et culturel remarquable issu de la topographie des lieux et du temps de l'esclavage. Toutefois, plusieurs éléments rendent difficiles sa protection et sa mise en valeur, principalement la pression urbaine littorale qui gagne progressivement les pentes. Bien qu'elle soit profitable en termes d'avenue de développement pour une région rurale, l'urbanisation, si elle n'est pas contrôlée, a tendance à entraîner la perte des marques identitaires créoles en plus d'affecter le potentiel agricole.

C'est pourquoi, la création du Parc national de la Réunion « nouvelle génération », sur le territoire des Hauts, a été considérée comme la solution pour développer les Hauts et améliorer les conditions de vie de ses habitants. Ce nouveau type de parc laisse davantage de place à une gestion locale du territoire favorisant son développement et la protection de son environnement naturel. Son mode de gestion de l'espace et sa réglementation permettraient d'orienter et d'encadrer le mouvement d'urbanisation de façon à assurer une meilleure complémentarité entre l'urbain et le rural, tout en protégeant le patrimoine naturel et culturel. La pertinence de la mise en place d'une telle structure n'est plus à démontrer compte tenu des richesses patrimoniales que l'on retrouve dans les Hauts et qu'il est nécessaire de préserver et de mettre en valeur. Il est encourageant qu'un tel projet ait pu voir le jour car cela représente un grand pas pour les Hauts et la Réunion en général. Cette

initiative prouve que de plus en plus de Réunionnais sont conscients des richesses de leur île.

Néanmoins, en l'état actuel des choses, le bilan des impacts de l'établissement public sur la région, en un peu plus d'un an d'existence, est mitigé. Certes, on dénombre des avantages, notamment dans le domaine environnemental qui est privilégié par le parc, même si divers projets sont controversés. Mais il existe des manquements qui se retrouvent particulièrement au niveau des dimensions économiques et sociales. En termes d'emplois par exemple, ce sont moins de 100 emplois directs qui ont été créés par le Parc national de la Réunion, ce qui est dérisoire en regard du taux de chômage très élevé dans les Hauts. Même indirectement, les avantages prévus sont relativement pauvres. Il n'y a rien de concret pour le moment afin d'améliorer les conditions de vie des populations de la région. Il ne faut pas oublier qu'environ 135 000 personnes habitent les Hauts, soit un cinquième de la population totale de l'île, et qu'elle est en augmentation par endroit. Pourtant, ces habitants ne semblent pas bénéficier pleinement des atouts que pourraient avoir une telle structure. La prise de décision au sein de l'établissement public du Parc national de la Réunion est aussi problématique, en ce sens où celle-ci n'est pas toujours réalisée à travers une bonne gouvernance, autrement dit, à travers une vision globale qui privilégie la consultation et la concertation et prend en compte l'ensemble des dimensions du développement durable. Elle est donc le plus souvent source de conflits. En effet, dans le contexte dans lequel s'inscrivent la Réunion et les Hauts, les décisions ne doivent pas être prises dans la précipitation, mais plutôt dans un esprit de concertation qui favorise les compromis afin d'appréhender tous les éléments du problème. Il apparaît alors, compte



tenu de l'analyse effectuée, que le parc ne semble pas correspondre parfaitement aux besoins de développement des Hauts de la Réunion, ni agir selon un développement durable optimal, c'est-à-dire en conciliant les dimensions environnementales, économiques, sociales et institutionnelles et en favorisant une démocratie participative. Son rôle dans le développement régional est finalement relativement faible. Dans sa caractéristique actuelle, le Parc national de la Réunion sera certainement insuffisant pour résoudre les importants problèmes de développement auxquels les Hauts sont aujourd'hui confrontés.

Pour que le parc puisse, dans le long terme, ne pas être perçu comme un organisme au pouvoir arbitraire, des améliorations sont donc à faire au niveau de sa prise de décision, mais aussi de ses modalités de fonctionnement et de ses actions.

Pourtant, même si le Parc national de la Réunion est un outil de grande envergure, il ne doit pas être considéré comme le seul pouvant régler la situation dans les Hauts car, à long terme, son influence sera sûrement moindre. Par conséquent, il s'agira de trouver d'autres types de programmes pour encourager et soutenir le développement durable de cette région afin que les populations puissent habiter un milieu dynamique aux conditions de vie satisfaisantes.

## BIBLIOGRAPHIE

- AGENCE POUR L'OBSERVATION DE LA RÉUNION, L'AMÉNAGEMENT ET L'HABITAT (AGORAH). 2003. Aménagement et équipements dans les Hauts de la Réunion : éléments pour une prospective. 87 p.
- AGORAH. 2005. Densification et étalement urbain à la Réunion : mesures, localisation et évolution. 6 p.
- AGORAH. 2008. Quel développement économique des Hauts de la Réunion ? Éléments de réflexion basés sur l'analyse de 10 bourgs. 49 p.
- ASSEMBLÉE NATIONALE FRANÇAISE. 2005. Projet de loi relatif aux parcs nationaux et parcs naturels marins adopté par l'Assemblée nationale en première lecture après déclaration d'urgence - Texte adopté n°508. Paris. 21 p.
- ASSOCIATION RÉUNIONNAISE D'ÉDUCATION POPULAIRE (AREP). 2006. Diagnostic pour une stratégie culturelle du Parc National de la Réunion : principes et orientations stratégiques (Étude commandée par le Conseil de la Culture, de l'Éducation et de l'Environnement (CCEE) de la Région Réunion). 149 p.
- AUDRERIE, Dominique. 1997. La notion et la protection du patrimoine. Paris : Presses universitaires de France. Que-sais-je ? 125 p.
- BERCÉ, Françoise. 2000. Des monuments historiques au patrimoine du XVIII<sup>ème</sup> siècle à nos jours, Paris : Flammarion. 225 p.
- BERTILE, Wilfrid. 2006. La Réunion, département français d'Outre-mer, région européenne ultrapériphérique. Tomes 1 et 2, version mise à jour et légèrement remaniée de la Thèse d'État. Décembre 2000. Saint-Denis (île de la Réunion) : Université de La Réunion, 987 p.

- BRODHAG, Christian. 5-9 juillet 1999. Les enjeux de l'information en langue française sur le développement durable. Saint-Étienne (France) : Université d'été francophone sur le développement durable et les systèmes d'information.
- BOISVERT, Nelson. 1987. « Développement local et intégration régionale des parcs : le cas de la zone périphérique du parc Saguenay ». Mémoire de maîtrise en études régionales. Chicoutimi : Université du Québec à Chicoutimi. 215 p.
- BOURGAULT, Jacques. 2002. Horizontalité et gestion publique, Sainte-Foy : Presses de l'université Laval. 355 p.
- BRETON, Jean-Marie. 2004. Tourisme, environnement et aires protégées (Antilles-Guyane, Haïti, Québec). Pointe à Pitre : Éditions Karthala-Crejeta. 528 p.
- CADET, Thérésien. 1980. « La flore », À la découverte de la Réunion, Cape Town : Éditions Favory, Tome 4, 312 p.
- CARRIÈRE, Jean-Paul et Philippe Mathis. 1995. L'aménagement face au défi de l'environnement. Tours : Université François Rabelais, ADICUEER, 312 p.
- COMMISSARIAT À L'AMÉNAGEMENT DES HAUTS (CAH). 2007. Les Hauts d'aujourd'hui : des éléments pour faire des choix pour l'avenir. 34 p.
- CAH. 2008. Les Hauts : un grand projet pour le développement durable de l'Île de la Réunion. 36 p.
- COMMISSION D'ENQUÊTE. 2006. Enquête publique : projet de création du Parc national de la Réunion. Rapport de la commission d'enquête. 75 p.
- COMMISSION MONDIALE SUR L'ENVIRONNEMENT ET LE DÉVELOPPEMENT (CMED). 1987. Notre avenir à tous. Montréal : Éditions du Fleuve, Les Publications du Québec. 432 p.

- CONSEIL GÉNÉRAL DE LA RÉUNION, CONSEIL RÉGIONAL DE LA RÉUNION, RÉPUBLIQUE FRANÇAISE, UNION EUROPÉENNE. 2008. Plan de développement des Hauts ruraux. 36 p.
- CONSEIL RÉGIONAL DE LA RÉUNION. 2001. Schéma d'Aménagement Régional. 146 p.
- D'ASTOUS, Sandra. 2005. « La pratique du développement durable dans la mise en valeur de la forêt du Bas-Saint-Laurent ». Mémoire de maîtrise en développement régional. Rimouski : Université du Québec à Rimouski. 147 p.
- DUGAS, Clermont. 1978. L'Est du Québec à l'heure du développement régional. Rimouski, Québec : Université du Québec à Rimouski, Cahiers de l'Université du Québec à Rimouski. 335 p.
- DUGAS, Clermont. 1983. Les régions périphériques : défi au développement du Québec. Sillery : Presses de l'Université du Québec. 253 p.
- DUGAS, Clermont. 1989. « Mirages et possibilités du récréotourisme », dans KLEIN, Juan-Luis et Bernard Maltais. 1989. Le récréotourisme : une nouvelle voie de développement. Chicoutimi : Université du Québec a Chicoutimi, Module de géographie. pp. 135-145.
- DUMONT, Fernand. 1979. « Le patrimoine : pourquoi faire ? », dans Colloque Place Royale 16-17-18 novembre 1978. Les actes du colloque. Québec : Publication du Centre de documentation, Direction de l'Inventaire des biens culturels, pp 35-39.
- FINGER-STICH, Andrea et Krishna. B. Ghimire. 1997. Travail, culture et nature - Le développement local dans le contexte des parcs nationaux et naturels régionaux de France. Paris : Éditions L'Harmattan, UNRISD. 233 p.
- GAGNÉ, André. 2005. « La gouvernance publique, le nouveau management public, la territorialité et les politiques publiques », dans LAFONTAINE, Danielle et Bruno Jean (dir.). 2005. Territoires et fonctions, tome 1. Des politiques aux théories : les modèles de développement régional et de gouvernance aux débats, Rimouski : CRDT et GRIDEQ, Université du Québec à Rimouski, pp 79-94.

- GIRAN, Jean-Pierre. 2005. Rapport n° 2687 fait au nom de la Commission des affaires économiques, de l'environnement et du territoire, sur le projet de loi (n° 2347) relatif aux parcs nationaux et aux parcs naturels marins. Paris. 155 p.
- GRASSÉ, Pierre et al. 1966. Biologie générale. Paris VIème : Masson et Cie Éditeurs. 998 p.
- GREFFE, Xavier. 2002. Le développement local. Paris : Éditions de l'Aube-DATAR. 199 p.
- GREFFE, Xavier. 2005. The instruments of good governance in OECD Local Governance and Drives of Growth. Paris : OECD.
- GUNET, Armand. 2001. Le grand lexique créole de l'île de La Réunion, Saint-Denis : Azalées Éditions. 222 p.
- HALACHEVA, Plamena. 2007. « Vers une nouvelle politique de développement durable de l'UE? Le défi régional ». Diplôme des Hautes études européennes et Internationales. [s.l.] Institut européen des Hautes Études Internationales. 137 p.
- HAMEL, Pierre et Claire Poitras. 1998. « L'entreprise patrimoniale : un reflet des contradictions de la ville postmoderne ». Trames, numéro 12, pp 30-35.
- HÉRITIER, Stéphane. 2007. « Les parcs nationaux entre conservation durable et développement local », Géocarrefour, volume 82, numéro 4, pp 171-175.
- HONORÉ, Daniel. 2003. Contes créoles (La Renion, zenfan lo monn). Saint-Denis : Éditions UDIR, 289 p.
- INSTITUT FRANÇAIS DE L'ENVIRONNEMENT (IFEN). 2002. « Les parcs nationaux entre protection et développement ». Données de l'environnement : les parcs nationaux, numéro 78. 4 p.

- JEAN, Bruno. 1995. « Environnement et développement : la stratégie du développement local durable dans les régions rurales du Québec », dans CARRIÈRE, Jean Paul et Philippe Mathis. 1995. L'Aménagement face au défi de l'environnement, Tours : Éditions ADICUERR, Université François Rabelais. 312 p.
- LACHAUX, Claude. 1980. Les parcs nationaux. Vendôme : Presses universitaires de France. Que-sais-je ? 127 p.
- LAURENS, Lucette et Bertrand Cousseau. 2000. « La valorisation du Tourisme dans les espaces protégés européens : quelles orientations possibles ? ». Annales de Géographie, numéro 613, pp. 240-258.
- LAVERGNE, Roger. 1990. Tisaneurs et plantes médicinales indigènes de La Réunion. Saint-Denis : Éditions Orphie. 524 p.
- LOEWENHAUPT, Claudine et Observatoire du développement de la Réunion. 1993. « Les habitants d'un quartier des Hauts de la Réunion », Études et synthèses, numéro 19, Saint-Denis : Observatoire du développement de la Réunion. pp 62-93.
- MISSION DE CRÉATION DU PARC NATIONAL DE LA RÉUNION. 2003 à 2008. Le Fanjan : la lettre d'information du Parc national de la Réunion, numéros 1 à 8, Saint-Denis.
- MISSION DE CRÉATION DU PARC NATIONAL DE LA RÉUNION. 2006. Dossier d'enquête publique : notice détaillée. Saint-Denis : Éditions Zanzibar. 88 p.
- MISSION DE CRÉATION DU PARC NATIONAL DE LA RÉUNION. 2006. État des lieux et du patrimoine. Saint-Denis : Éditions Zanzibar. 63 p.
- MORIN, Euchariste. 2006. « Le patrimoine, une ressource pour les communautés locales et un outil de développement social, économique et culturel pour les régions. Étude de cas de trois municipalités du Bas-Saint-Laurent ». Mémoire de maîtrise en développement régional. Rimouski : Université du Québec à Rimouski, 146 p.

- OBSERVATOIRE DU DÉVELOPPEMENT DE LA RÉUNION (ODR). 2005. Évaluation économique et de cadrage : impact attendu du Parc national de la Réunion en matière d'emplois et d'activité économique. Rapport final. 63 p.
- OFFICE NATIONAL DES FORÊTS (ONF). 2007. Contribution à la mise en valeur des territoires réunionnais. Schéma d'interprétation et de valorisation écotouristique du Massif de la Fournaise : le volcan, cœur du monde, cœur des hommes. Saint-Denis : Éditions Fonds pour l'Environnement et le Développement Durable de l'ONF. 82 p.
- OLIVIER DE SARDAN, Jean-Pierre. 1995. Anthropologie et développement. Essai en socio-anthropologie du changement social, Pointe à Pitre : Éditions Apad-Karthala. 221 p.
- ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ÉDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE (UNESCO). 1972. Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel, 15 p.
- PAPILLON, Marie. 2001. « Images de Saint-Leu : du « Peak » aux pointes. Littoral, patrimoine et identité ». Mémoire de maîtrise d'ethnologie. Saint-Denis (île de la Réunion) : Université de la Réunion, 170 p.
- PLANCHAT-BRAVAIS, Geneviève. 2003. Rénovation du Plan d'aménagement des Hauts : territoire de Mafate. 154 p.
- PLANISTAT Europe et BRADLEY DUNBAR Associates Ltd. 2003. Rapport final. Analyse des régions insulaires et des régions ultrapériphériques de l'Union européenne : Partie II : Les régions ultrapériphériques. 60 p.
- POLÈSE, Mario et Richard Shearmur. 2002. La périphérie face à l'économie du savoir : la dynamique spatiale de l'économie canadienne et l'avenir des régions non métropolitaines du Québec et des provinces de l'Atlantique. Québec : Université du Québec. Institut national de la recherche scientifique. Urbanisation, culture et société. 237 p.
- PROULX, Marc-Urbain. 2007. Le Saguenay-Lac-Saint-Jean face à son avenir. Québec : Presses de l'Université du Québec. 263 p.

- RICQUEBOURG, Dominique. 2005. Rénovation du Plan d'Aménagement des Hauts. Étude du Commissariat à l'Aménagement des Hauts. 46 p.
- RIVIÈRE, Claude .1996. « Le développement durable est-il soutenable ? », dans CARENINI, André et Jean-Pierre Jardel. 1996. De la tradition à la post-modernité, hommage à Jean Poirier. Paris: Presses universitaires de France. pp. 419-430.
- ROBERT, René. 1980. « Approche géographique », À la découverte de la Réunion, Cape Town : Éditions Favory, Tome 3, 458 p.
- SADORGE, Jean-Luc et al. 1996. Quand le patrimoine fait vivre les territoires. Paris : Éditions du CNFPT. 113 p.
- SÉBASTIEN, Léa et Christian Brodhag. 2004. «A la recherche de la dimension sociale du développement durable», Développement durable et territoire, Dossier 3 : Les dimensions humaine et sociale du Développement Durable, [en ligne] <http://developpementdurable.revues.org/document1134.html> (page consultée le 29 mai 2008).
- SELMi, Adel. 2006. Administrer la nature. Le parc national de la Vanoise. Paris : Éditions de la MSH / Éditions Quae. 487 p.
- SENS, Sylvie et Véronique Soriano. 2001. Parlez-moi d'élevage. Analyse de représentations d'éleveurs. Dijon: Educagri editions. 164 p.
- SIMMONS, Ian Gordon. 1978. "National Parks in England and Wales", International Experience with National Parks and related reserves. Department. of Geography. Waterloo : Publication series n°12. University of Waterloo. 624 p.
- STRASBERG, Dominique, Joël Dupont, et J-C. Rameau. 1999. Typologie des Milieux Naturels et des Habitats de La Réunion. DIREN Réunion/Université de la Réunion. 27 p.



TOURNÈS, Donimique. 2006. « Ethnomathématique dans l'océan Indien : les lambrequins à la Réunion », Revue historique de l'océan Indien, [s.l.] : Association Historique Internationale de l'océan Indien, numéro 2, pp. 194-204.

TREMBLAY, François, Philippe Poullaouec-Gonidec, Sylvain Paquette et Gérald Domon. 2005. Développement durable, qualité du cadre de vie et bien être collectif : le nécessaire apport de la culture et du paysage, Mémoire présenté dans le cadre de la Consultation sur le projet de Plan de développement durable du Québec, Chaire en paysage et environnement de l'Université de Montréal. 15 p.

TREMBLAY, Guillaume. 2001. « Le Parc marin de la Réunion : approche anthropologique d'un outil de protection de l'environnement et de développement local ». Mémoire de maîtrise d'ethnologie. Saint-Denis : Université de la Réunion. 146 p.

UNION INTERNATIONALE POUR LA CONSERVATION DE LA NATURE ET DE SES RESSOURCES, PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR L'ENVIRONNEMENT ET FONDS MONDIAL POUR LA NATURE (UICN/PNUE/WWF). 1980. Stratégie mondiale de la conservation : la conservation des ressources vivantes au service du développement durable. Gland (Suisse).

### **Sites Internet**

Académie de la Réunion (page consultée le 5 mars 2008)  
<http://www.ac-reunion.fr/>

Agence régionale énergie Réunion (page consultée le 16 juillet 2008)  
<http://www.arer.org/index.php>

Atlas géographique informatisé régional – La Réunion dans le bassin india-océanique (page consultée le 26 février 2008)  
<http://atlas.taglioni.net/>

Association citoyenne de Saint-Pierre (page consultée le 18 mai 2008)  
<http://citoyennedestpierre.viabloga.com/>

Chambre de Métiers de l'Artisanat de la Réunion (page consultée le 5 mars 2007)  
<http://www.cm-reunion.fr/Index.htm>

Clicanoo : le Journal de l'île de la Réunion (page consultée le 28 septembre 2008)  
<http://www.clicanoo.com>

Commissariat à l'Aménagement des Hauts (page consultée le 8 décembre 2007)  
<http://amenagementdeshauts.org/>

Découvrez la ville du Tampon : le site officiel de la mairie du Tampon, commune de l'île de la Réunion (page consultée le 18 juin 2008)  
<http://www.letampon.fr/>

Direction Régionale de l'Environnement - La Réunion (page consultée le 6 février 2008)  
<http://www.reunion.ecologie.gouv.fr/>

Encyclopédie Universalis.fr – Le portail de la connaissance (page consultée le 12 juin 2008)  
<http://www.universalis.fr/>

Géotourisme – Le site de la géographie touristique en France et dans le Monde (page consultée le 8 mai 2008)  
[http://geotourweb.com/nouvelle\\_page\\_75.htm](http://geotourweb.com/nouvelle_page_75.htm)

Institut National du Patrimoine Naturel (page consultée le 25 février 2008)  
<http://inpn.mnhn.fr/>

Institut National de la Statistique et des Études Économiques - La Réunion (page consultée le 28 avril 2008)  
<http://www.insee.fr/reunion>

Le Quotidien de la Réunion et de l'océan Indien (page consultée le 21 novembre 2007)  
<http://www.lequotidien.re/>

Reunionweb (page consultée le 15 mai 2008)

<http://www.reunionweb.org/>

Météo France - La Réunion (page consultée le 2 février 2008)

[http://www.meteo.fr/temps/domtom/La\\_Reunion/](http://www.meteo.fr/temps/domtom/La_Reunion/)

Mi aime a ou : les cases créoles de la Réunion (page consultée le 13 mai 2008)

[http://www.mi-aime-a-ou.com/case\\_creole.htm](http://www.mi-aime-a-ou.com/case_creole.htm)

ONF - La Réunion (page consultée le 7 juin 2008)

<http://www.onf.fr/pres/orga/9025.htm>

Parc national de la Réunion (page consultée le 21 janvier 2008)

<http://www.parc-national-reunion.prd.fr>

Planet terre (page consultée le 28 avril 2008)

<http://planet-terre.ens-lyon.fr>

Préfecture de la Réunion – Bienvenue sur le site du chikungunya.gouv.fr (page consultée le 10 mars 2008)

<http://www.chikungunya.gouv.fr>,

SREPEN – forum naturaliste

<http://srepen.forumchti.com/forum.htm>

**ANNEXE I****FORMAT D'ENTREVUE**

Date :

Répondant interrogé :

Mot de bienvenue et commentaires sur la présentation de la recherche.

1- Quelle est votre situation occupationnelle (profession) ?

2- Quels sont selon vous les problèmes que rencontre la région des Hauts de l'île en terme sociaux?

économiques?

et environnementaux ?

3- Vous sentez vous concerné par la création d'un parc national dans les Hauts de l'Île de la Réunion ?

4- Votre lieu d'habitation ou votre lieu de travail (ferme, pâturage, etc) se trouve-t-il

- Dans le cœur du parc   
Dans l'aire d'adhésion   
Hors des limites du parc

5 - Quels seraient selon vous les impacts positifs de l'implantation du Parc national de la Réunion pour vous ou votre activité ?

6- Les impacts négatifs ?

7- Comment pourrait-on les diminuer ?

8- Quels seraient les impacts positifs de l'implantation du Parc national de la Réunion pour l'ensemble de la région des Hauts ?

9- Les impacts négatifs ?

10 - Comment pourrait-on les diminuer ?

11- Êtes-vous d'accord avec les modalités de mise en place du parc (zonage, budget, réglementation, etc) ?

12- Auraient-elles pu être améliorées ?

13- Pensez vous que l'implantation du Parc national de la Réunion remplira pleinement ses missions de développement de la région et de protection du patrimoine naturel et culturel?

14- Comment avez-vous perçu les moyens de consultation et de concertation mis en place par la Mission de Création de Parc national de la Réunion ?

15 - Avez-vous participé de quelque façon que ce soit aux activités de concertation et de consultation ?

16- Avez-vous eu le sentiment d'avoir été écouté ?

17 - Si j'ai bien compris le sens de vos réponses, l'implantation d'un parc national dans les Hauts de l'île de la Réunion vous apparaît :

pertinente	<input type="checkbox"/>	non pertinente	<input type="checkbox"/>
nécessaire	<input type="checkbox"/>	non nécessaire	<input type="checkbox"/>
efficace	<input type="checkbox"/>	non efficace	<input type="checkbox"/>
complète	<input type="checkbox"/>	à parfaire	<input type="checkbox"/>

Est ce que cette simplification des informations peut résumer l'essentiel de votre pensée ?

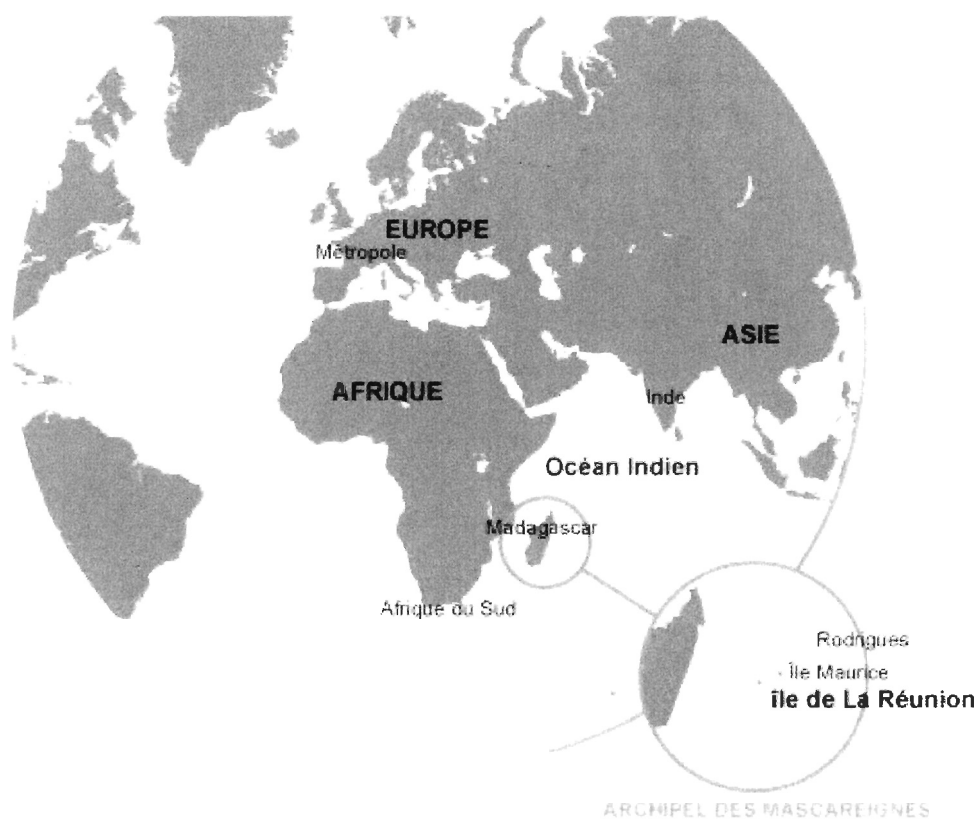
Oui  Non

Avez-vous des questions ou commentaires ?

Je vous remercie de votre précieuse collaboration et j'apprécie grandement que vous ayez accepté de partager votre point de vue.

## ANNEXE II

## LOCALISATION DE L'ÎLE DE LA RÉUNION



Source : [http:// www.coffretbourbon.com/reunion.php](http://www.coffretbourbon.com/reunion.php).

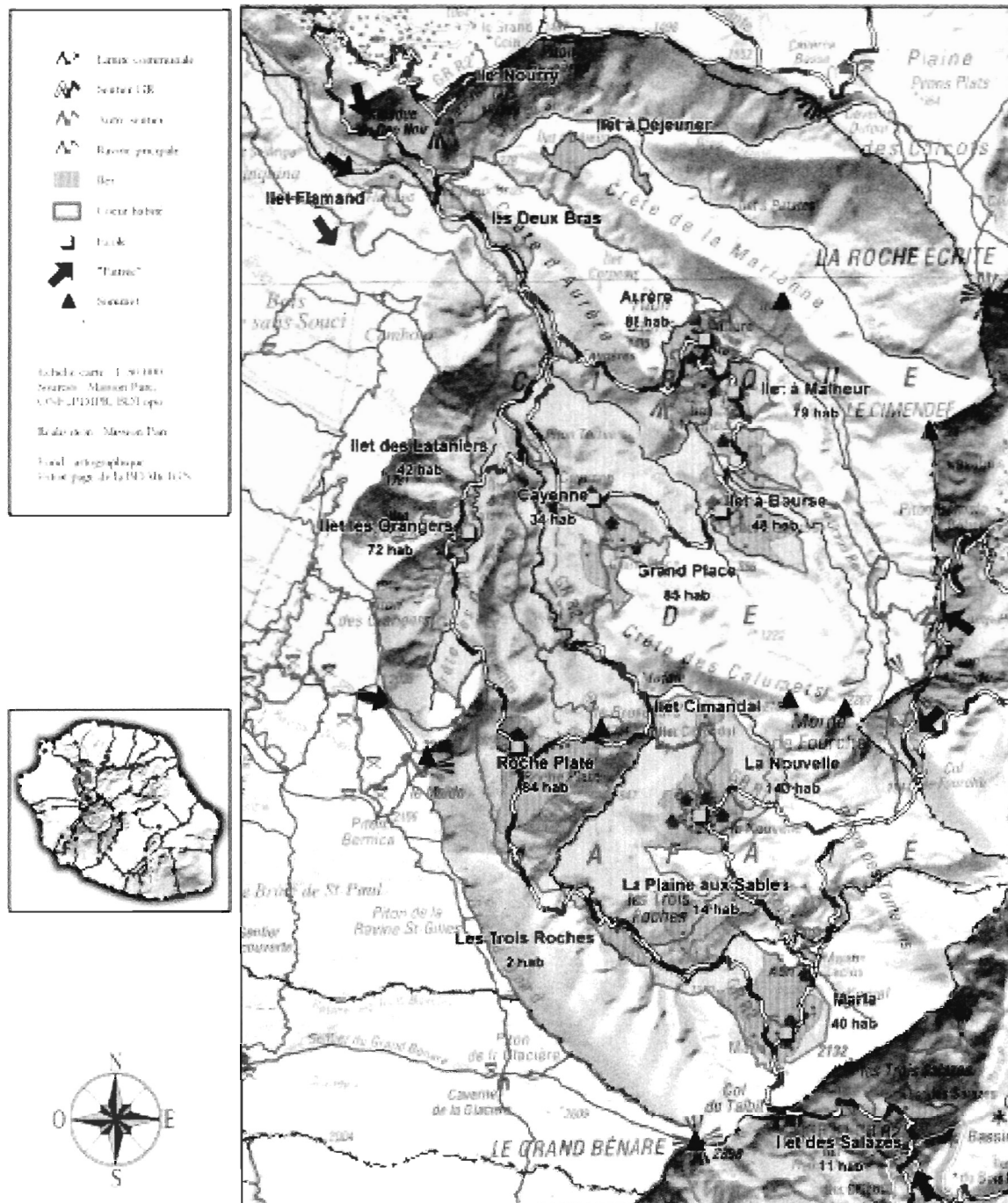


**ANNEXE III**

**CARTE DES LIMITES DU PARC NATIONAL DE LA RÉUNION**

**ANNEXE IV**

**CARTE DES ÎLETS DU CŒUR HABITÉ DE MAFATE**



Source : Mission de création du Parc national de la Réunion, 2006.

